

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

La mobilité
de la population agricole en Suisse;
ses causes économiques et sociales

THÈSE

présentée à la Section des sciences économiques, politiques et sociales
de la Faculté de droit et des sciences économiques
pour obtenir le grade de docteur ès sciences politiques

par

WERNER BERNET

lic. rer. pol. de l'Université
de Berne

Imprimerie de l'USC Bâle, 1966

Monsieur WERNER BERNET est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences politiques «La mobilité de la population agricole en Suisse. Ses causes économiques et sociales». Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 12 janvier 1966.

Le directeur
de la Section des sciences économiques,
politiques et sociales
P.-R. ROSSET

PRÉFACE

Le présent travail, qui m'a été suggéré par les discussions toujours actuelles sur la diminution de la population agricole, a pour but d'étudier la mobilité de la population dans le secteur agricole et les modifications de la structure démographique qui en résultent pour la Suisse. En outre, ce travail cherche à déceler les causes de nature économique et sociale qui provoquent la mobilité de la population agricole. Cette recherche des causes s'inspire de l'idée que la diminution de la population agricole n'est pas un phénomène momentané mais qu'il se manifeste depuis longtemps déjà, et que, considéré du point de vue de l'individu, il peut être ramené à un très grand nombre de motifs. Mais on doit bien se rendre compte ici que les nombreuses causes individuelles ne résultent elles-mêmes que de déterminismes plus profonds et plus anciens, de nature économique et sociale. Si nous pouvons émettre cette hypothèse, c'est que nous l'avons tirée de l'importante littérature qui existe déjà à ce sujet, ainsi que d'interviews approfondies de personnes travaillant dans l'agriculture ou provenant de ce secteur. Il nous a fallu, vu les particularités du paysan, renoncer à des questionnaires. Nous avons fait abstraction également, afin d'aboutir à un résultat utilisable et aussi « neutre » que possible, de toute argumentation ou opinion politique, car les considérations politiques s'inspirent et doivent s'inspirer d'une attitude parfois diamétralement opposée, du moins momentanément, à la pensée économique pure. C'est pourquoi, d'emblée ce travail ne pouvait se proposer pour but que de déceler uniquement les causes économique-sociales.

Lors de la rédaction du présent ouvrage, le résultat du recensement fédéral de la population de 1960 n'était pas encore connu, de sorte que c'est sur la base du recensement de 1950 que les données ont été établies. Le résultat du recensement de 1960 ayant été publié entretemps, il en a été tenu compte dans la plupart des tables analytiques annexées. Les nouveaux résultats n'ont toutefois pas eu une grande influence sur les constatations relevées, celles-ci s'en trouvant plutôt encore renforcées.

Mon très honoré directeur, M. H. Küng, docteur h. c., directeur de la Banque Centrale Coopérative, a beaucoup contribué, par son précieux appui et ses aimables conseils, à la réussite de ce travail. Je dois donc à M. H. Küng une très grande reconnaissance, ainsi qu'à mes maîtres estimés, les professeurs M. Erard et P.-R. Rosset.

M. J. Leugger, premier adjoint du service des communications, m'a donné, avec une constante bienveillance, de nombreux conseils très précieux tirés de sa riche expérience économique. J'exprime en outre toute ma gratitude à tous ceux qui m'ont facilité mon travail et que je ne puis nommer ici.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Préface	3
Bibliographie	7
Chapitre premier	
<i>La population agricole</i>	
1. L'objet de l'enquête	13
2. Désertion de la terre et exode rural: Définition précise de ces concepts	20
3. La structure actuelle de la population agricole suisse	24
Chapitre II	
<i>L'évolution démographique de la population agricole</i>	
1. La population agricole dans l'espace et dans le temps	28
2. Les effets de l'évolution de la population agricole	48
a) L'évolution de la population totale comparée à la population agricole	48
b) La structuration professionnelle	52
aa) Premier exemple: Le district d'Andelfingen	60
bb) Deuxième exemple: Le district de Waldenburg	69
cc) Troisième exemple: Les districts du Val-de-Ruz et du Loèche	77
dd) Quatrième exemple: Le district d'Entremont	87
ee) Conséquences	94
c) Répercussions sur la structure des classes d'âge	94
d) Problèmes sociologiques des migrations	101
e) Les effets de l'émigration hors du secteur agricole sur la proportion des sexes, le mariage et le nombre d'enfants	109
Chapitre III	
<i>Les causes économiques de la mobilité de la population agricole</i>	
1. Généralités	117
2. La demande et son importance pour l'agriculture	118
3. La production agricole	125
a) L'importance de la division du travail et de la technique	126
b) La productivité ou intensité	135
4. Résultats	149
Chapitre IV	
<i>Les motifs sociaux de la mobilité de la population agricole</i>	
1. Généralités	152
2. L'insuffisance de sécurité sociale	153
3. Le problème de l'école et de la formation professionnelle	158
4. Le travail et les loisirs	161
5. Le problème de la construction et du logement; le mode de vie	166
6. La famille paysanne	168
7. Conclusion	175
Epilogue	178
Les résultats du recensement fédéral de 1960	180

BIBLIOGRAPHIE

- Aereboe, Friedrich*: Agrarpolitik, Berlin 1928.
- Amonn, Alfred*: Volkswirtschaftliche Grundbegriffe und Grundprobleme, Bern 1944.
- Grundzüge der theoretischen Nationalökonomie, Bern 1948.
- Ausstellung für Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Gartenbau, Schweizerische, Luzern*: Gebirgslandwirtschaft der Schweiz, s.1. 1954.
- Baade, Fritz*: Die Zukunft der landwirtschaftlichen Siedlung, «Die Gesellschaft», Nr. 1, Jg.9, Berlin 1922.
- Brot für ganz Europa, Grundfragen und Entwicklungsmöglichkeiten der europäischen Landwirtschaft, Hamburg und Berlin 1952.
- Welternährungswirtschaft, Hamburg 1956.
- Bäggli, W.*: Atlas der schweizerischen Landwirtschaft, Bern 1954.
- Wandlungen in der schweizerischen Agrarstruktur, «Revue de politique agraire», N° 6/7, 16^e année, 1959/60.
- Die Überschuldung der Landwirtschaft, Bern 1936.
- Bauernverband, Schweizerischer*: Grundsätzliche Fragen der schweizerischen Agrarpolitik, Brugg 1959.
- Behrendt, Richard F.*: Aktuelle Probleme der soziologischen Forschung, Separatabdruck aus der «Schweizerischen Hochschulzeitung», H. 3, 1955.
- Bernhard, Hans*: Die ländliche Entvölkerung der Schweiz. Schriften der schweizerischen Vereinigung für Innkolonisation, H. 34, Zürich 1927.
- Bickel, W.*: Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik, Zürich 1947.
- Landwirtschaft und Landwirtschaftspolitik der Schweiz, Bern 1961.
- Binswanger, E.*: Die landwirtschaftliche Arbeiterfrage in der Gegenwart und in der Zukunft, «Revue de politique agraire», N° 7/8, 8^e année, 1952.
- Bolte, Martin*: Bevölkerungsbewegung, «Handwörterbuch der Sozialwissenschaften», Bd.2, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1959.
- Bevölkerungsgliederung, «Handwörterbuch der Sozialwissenschaften», Bd.2, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1959.
- Boumann, J.*: Einführung in die Soziologie, Stuttgart 1955.
- Brunhes, Jean*: La Géographie humaine, Paris 1947.
- Bücher, Karl*: Die Entstehung der Volkswirtschaft, 4. Aufl., Tübingen 1904.
- Bülow, Friedrich*: Agrarsoziologie, «Handwörterbuch der Sozialwissenschaften», Bd.6, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1959.
- Burgdörfer, Friedrich*: Bevölkerungsdynamik und Bevölkerungsbilanz, München 1951.
- Cannan, Edwin*: Der wirtschaftliche Wohlstand, Bern 1948.
- Casutt, C.P.*: Beitrag zur Lösung der Bergbauernfrage, Chur-Fellers 1954.
- Cayre, H.*: Die wichtigsten wirtschaftlichen Ursachen für den Rückgang des landwirtschaftlichen Einkommens, «Revue de politique agraire», N° 1/2, 16^e année 1959/60.
- Daeniker, Marianne*: Die Landflucht, «Schweizerische Zeitschrift für Gemeinnützigkeit», H. 3/4, 1943.
- Defrance, L.*: La loi de population agricole décroissante, «La vie économique et sociale», N° 1, Anvers 1960.
- Département fédéral de l'économie publique*: La situation économique et sociale de la population montagnarde en Suisse, 66^e, supplément de la «Vie économique», Berne 1959.
- Dessauer, F.*: Mensch und Kosmos, Olten s. a.
- Dolloy, Louis*: Les grandes migrations humaines, Paris 1946.
- Durkheim, Emile*: Les règles de la méthode sociologique, 13^e éd., Paris 1956.
- Durtschi, E.*: Die landwirtschaftlichen Vereine und Genossenschaften in der Schweiz, Bern 1959.
- Landwirtschaftliche Marktlehre, Frauenfeld 1961.
- Erard, M.*: Sociologie et psychologie, «Revue suisse de psychologie pure et appliquée», vol. XXI, N° 1, Berne-Stuttgart 1962.
- Faucher, D.*: Technique du travail agricole et population rurale, «Revue des travaux de l'Académie de sciences morales et politiques», 110^e année, 2^e semestre, Paris 1957.

Food and agricultural Organisation of the United Nations: Production Yearbook 1958, vol. 12, Rome 1959.

Fourastié, Jean: La productivité, Paris 1959.

Friedmann, Georges: Villes et campagnes, Paris 1953.

Gasser, W.: Die Stellung der Landwirtschaft in der Schweiz, Volkswirtschaft, Separatabdruck aus «Wirtschaft und Recht», H. 2, 1955.

– Die Agrarpolitik als gesamtwirtschaftliche Aufgabe, Deutsche weltwirtschaftliche Gesellschaft e. V., Berlin 1957.

– Eine Ergänzung des Engelsen Gesetzes und ihre Auswirkung im Lebensmitteldetailhandel, Separatabdruck aus «Internationales Gewerbeharchiv», H. 3, 1959.

– Massnahmen zur Verbesserung der Betriebsgrundlagen in der Landwirtschaft, Separatabdruck aus «St. Galler Bauer», N^o 37/38, 1959.

– Die Entwicklungsbedingungen der Landwirtschaft in einer stark industrialisierten Volkswirtschaft, Separatabdruck aus «Wirtschaft und Recht», H. 1, 1960.

– Verbesserungsmöglichkeiten der agrarwirtschaftlichen Betriebsstruktur in der Schweiz, «Wirtschaftspolitische Mitteilungen», Nr. 11, Jg. 27, 1961, publié à Wirtschaftsforschung Zurich.

Gasser, W., et *Bachmann, Hans*: Die volkswirtschaftlich optimale Nutzung des Schweizer Bodens, Zürich 1956.

Gemeindepräsidenten-Verband Zürich: Die Landflucht und ihre Bekämpfung, Zürich 1949.

George, Pierre: La ville, Paris 1952.

Gotthelf, J.: Der Bauernspiegel, Verlag Büchergilde Gutenberg, Zürich, s. a.

Grauer, Jean-François: Décentralisation et progrès technique, Paris 1953.

Günther, Hans F. K.: Das Bauertum als Lebens- und Gemeinschaftsform, Leipzig-Berlin 1939.

Guerrin, André: Humanité et subsistances, Neuchâtel 1957.

Guéry, G.: Mouvement et diminution de la population agricole en France, Paris 1894.

Guggisberg, Alfred: Die demographische Bedeutung der Landflucht, Diss., Bern 1951.

Gurwitsch, Georges: Traité de sociologie, tome 1, Paris 1958.

Haab, Robert: Verschuldung und Entschuldung der Landwirtschaft, tirage à part de la «Revue de droit suisse», NF vol. 56, C. 2, Bâle 1937.

Haberler, Gottfried: Prosperität und Depression, Bern 1948.

Hainisch, M.: Die Landflucht, Jena 1924.

Hauer, E.: Die Lehre von der schicksalhaft schrumpfenden Landwirtschaft, «Revue de politique agraire», N^o 6/7, 14^e année, 1958.

Hauße, Helmut: Die Bevölkerung Europas (19. u. 20. Jh.), Berlin 1936.

Heberlin, Paul: Leitfaden der Psychologie, 2. Aufl., Leipzig-Frauenfeld 1941.

Henry, Louis: Structure de la population et besoins de logements, «Population», revue trimestrielle, N^o 3, 4^e année, Paris 1949.

Hesse, Paul: Grundprobleme der Agrarverfassung, Stuttgart 1949.

Howald, Oskar: Der Schweizer Bauernbetrieb in Zahlen, Sonderabdruck aus «Landwirtschaftliche Monatshefte», H. 5, Jg. 19, 1941.

– Bevölkerungspolitik und Landwirtschaft, s. l., 1942.

– Die Landflucht und ihre Auswirkung, Separatabdruck aus dem «Bündner Bauer», Chur 1943.

– Die Landwirtschaft im schweizerischen Daseinskampf, Separatabdruck aus «Vier Jahre Kriegswirtschaft» der «Basler Nachrichten», 1943.

– Die Landflucht und ihre Auswirkung, Separatabdruck aus dem «Bündner Bauer», 1943.

– Einführung in die Agrarpolitik, Bern 1946.

– ABC für Agrarpolitik und Agrarwirtschaft, Brugg 1951.

– Gefahren für den Bauernstand, «Revue de politique agraire», N^o 10/11, 11^e année, 1954/55.

Howald, O., et *Brugger, H.*: Grundzüge der schweizerischen Agrarverfassung, Berlin 1936.

L'Houel, A.: Psychologie des Bauerntums, 3. Aufl., Tübingen 1935.

Institut national d'études démographiques: Migrations professionnelles, «Travaux et documents», cahier N^o 31, Paris 1957.

Bayrisches Landwirtschaftliches Jahrbuch 1959, H. 3, München-Bonn-Wien 1939.

Käser, Heinz: Die aktuelle Spannung zwischen beruflichem Nachwuchs und Nachwuchsbedarf, «Education professionnelle», cahier N^o 1, Berne 1959.

Kant, Edgar: Bevölkerung und Lebensraum Estlands, Artu 1935.

Koller, Albert: Geographische Grundlagen der Entvölkerung in den Alpen, Bern 1928.

– Das Aussenröder Volk im Wandel der Zeiten, Separatabdruck aus «Appenzeller Jahrbuch 1945», Trogen 1946.

- Das Innenrhoder Volk im Lichte der Statistik, Separatabdruck aus «Appenzeller Jahrbuch 1946», Trogen 1947.
- Entvölkerung und Landflucht, «Revue suisse d'économie politique et de statistique», N° 3, 85^e année, 1949.
- Umschichtungen in der schweizerischen Bevölkerung, «Revue suisse d'économie politique et de statistique», N° 3, 92^e année, 1956.
- König, René*: Materialien zur Soziologie der Familie, «Beiträge zur Soziologie und Sozialphilosophie», Bd. I, Bern 1946.
- Abhängigkeit und Selbständigkeit im sozialen Leben, 1. Teil, Hrsg. L. von Wiese, Köln und Opladen 1951.
- Soziologie, Frankfurt a. M. 1958.
- Kruse, Alfred*: Geschichte der volkswirtschaftlichen Theorien, München 1948.
- Kull, Walter*: Die Verflechtung der Wohnbevölkerung der Kantone Basel-Stadt und Basel-Landschaft, «Wirtschaft und Verwaltung», Juli/September, Basel 1945.
- Landmann, Julius*: Die Agrarpolitik des schweizerischen Industriestaates, Jena 1928.
- Lauer, Ernst*: Die schweizerische Bauernpolitik im Lichte einer höheren Lebensauffassung, Brugg 1918.
- Der Bauer, seine Heimat und sein Werk, Festgabe des Schweizerischen Bauernverbandes 1897-1947, Bern 1947.
- Lauer/Howald*: Bewertung, Buchhaltung und Kalkulation in der Landwirtschaft, 4. Aufl., Hamburg-Berlin 1957.
- Laroque, Pierre*: Les classes sociales, Paris 1959.
- Lebrét, L.-J.*: Guide pratique de l'enquête sociale: T. I, Manuel de l'enquêteur, Paris 1952; T. II, L'enquête rurale, Paris 1951; T. IV, L'enquête en vue de l'aménagement régional, Paris 1958.
- Leroy, Louis*: Exode ou mise en valeur des campagnes, Paris 1958.
- Linder, A.*: Statistische Methoden, Lehrbücher und Monographien aus dem Gebiete der exakten Wissenschaften, Mathematische Reihe, Bd. III, 2. Aufl., Verlag Birkhäuser, Basel 1961.
- Mackenroth, G.*: Bevölkerung (théorie), «Handwörterbuch der Sozialwissenschaften», Bd. 2, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1959.
- Marbach, Fritz*: Theorie des Mittelstandes, Bern 1942.
- Zur Frage der wirtschaftlichen Staatsintervention, Bern 1950.
- Mendras, Henri*: Etude de sociologie rurale, Novis et Virgin, Paris 1953.
- Sociologie rurale, Traité de sociologie, tome I, publié de G. Gurvitch, Paris 1958.
- Sociologie de la campagne française, Paris 1959.
- Les paysans et la modernisation de l'agriculture, Travaux du centre d'études sociologiques, Centre national de la recherche scientifique, Paris 1958.
- Ming, E.*: Gedanken zur Landflucht, «Revue de politique agraire», N° 1, 7^e année, 1950/51.
- Minger, Rudolf*: Staatspolitik und Bauernstand, Separatabdruck aus «Tages-Anzeiger», Februar 1950.
- Moser, Werner*: Die bäuerliche Welt und das landwirtschaftliche Bildungswesen, «Schweizerische landwirtschaftliche Monatshefte», H. 7, Jg. 31, 1953.
- Das Bauernwesen, Forschungen auf dem Gebiete der Wirtschaftswissenschaft des Landbaus, Festgabe E. Laur, Brugg 1937.
- Nations Unies*: Causes et conséquences de l'évolution démographique, «Etudes démographiques», N° 17, New-York 1953.
- Niehaus, Heinrich*: Der Bauer in der Wirtschafts- und Gesellschaftsordnung, Köln und Opladen 1948.
- Landwirtschaft, Stellung in der Gesamtwirtschaft, «Handwörterbuch der Sozialwissenschaften», Bd. 6, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1959.
- Nussbaumer, J.*: Lebensverhältnisse der Bauernfamilien im Homburgertal, Liestal 1963.
- Oberländer, Th.*: Die Landflucht in Deutschland, «Berichte über Landwirtschaft», NF Bd. 18, H 1/2, 1933.
- Office fédéral des assurances sociales*: Eidg. AHV; Zahlenmässiger Aufbau und finanzielle Belange der schweizerischen Rentenversicherung in graphischer Darstellung, Berne 1964.
- Rapport annuel AVS, IV, EO 1962, Berne 1963.
- Perceval, Louis*: Structure agraire de 1929 à 1956, «Economie et Politique» 60/61, juillet/août 1959, 6^e année, Paris.
- Perrin, Nadine*: La répartition géographique de la population française et l'aménagement du territoire, «Population», revue trimestrielle N° 4, 11^e année, Paris 1956.

- Petricovic, Jure*: Wirtschaftliche Probleme der Kleinbauernbetriebe in der Schweiz, «Mitteilungen des Schweizerischen Bauernsekretariates», Nr. 159, Brugg 1956.
- Investitions- und Kreditbedarf in bäuerlichen Familienbetrieben und Gemeinden, «Mitteilung des Schweizerischen Bauernsekretariates», Nr. 168, Brugg 1959.
- Pirrenne, Henri*: Sozial- und Wirtschaftsgeschichte Europas im Mittelalter, Bern s. a.
- Priebe, Hermann*: Wer wird die Scheunen füllen? Düsseldorf 1954.
- Landarbeit heute und morgen, Hamburg und Berlin 1953.
- Über Möglichkeiten und Grenzen der Strukturverbesserung, «Revue de politique agraire», N° 10/11, 16^e année, 1959/60.
- Pressat, Roland*: La population agricole en France, structure actuelle et prévision jusqu'en 1966, «Population», revue trimestrielle, N° 1, 12^e année, Paris 1957.
- Quante, Peter*: Die Flucht aus der Landwirtschaft, Berlin 1933.
- Rieben, H., Gonvers, J.-P., Iffland, Ch.*: Le canton de Vaud à la croisée des chemins, Lausanne 1961.
- Riehl, Wilhelm Heinrich*: Die bürgerliche Gesellschaft, 9. Aufl., Stuttgart und Berlin 1897.
- Röpke, Wilhelm*: Die Gesellschaftskrisis der Gegenwart, Erlenbach-Zürich 1942.
- Jenseits von Angebot und Nachfrage, Erlenbach-Zürich und Stuttgart 1958.
- Rubattel, R.*: Contribution à l'étude des ouvriers paysans en Suisse, «Publication du Secrétariat des paysans suisses» N° 166, Brougg 1959.
- Ryser, W., und Imboden, B.*: Die Bevölkerung im schweizerischen Berggebiet seit hundert Jahren, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Bergbauern, H. 31, Brugg 1953.
- Sauvy, Alfred*: La population, Paris 1948.
- Théorie générale de la population, vol. I et II, Paris 1956 et 1959.
- Progrès technique et répartition professionnelle de la population, «Population», revue trimestrielle, N° 2, 4^e année, Paris 1949.
- Tendances de la population active en France, «Population», revue trimestrielle, N° 3, 10^e année, Paris 1955.
- Schelsky, Helmut*: Die Gestalt der Landfamilie im gegenwärtigen Wandel der Gesellschaft, «Die Landfamilie», Schriftenreihe für ländliche Sozialfragen, H. 9, Hannover 1953.
- Wandlungen der deutschen Familie in der Gegenwart, 2. Aufl., Stuttgart 1954.
- Schwarz, Arnold*: Auffassung über die Umschichtung der Berufe, «Revue suisse d'économie politique et de statistique», N° 1, 94^e année, 1958.
- Schweizer, Willy*: Bauer und Mittelstand, Separatabdruck aus der «Neuen Berner Zeitung», 1953.
- Schwendimann, Johannes*: Der Bauernstand im Wandel der Jahrtausende, Einsiedeln-Köln 1945.
- Senn, E.*: Die gegenwärtige schweizerische Agrarpolitik, Diss., Winterthur 1958.
- Stackelberg, Heinrich von*: Grundlagen der theoretischen Volkswirtschaftslehre, Bern 1948.
- Steden, A.*: Die Stellung der Landwirtschaft im Rahmen der Gesamtwirtschaft und die landwirtschaftliche Marktpolitik, «Revue de politique agraire», N° 3, 14^e année, 1957.
- Steinemann, Eugen*: Volkswirtschaftliche Bedeutung der Landflucht, Diss., Aarau 1934.
- Strübin, Eduard*: Baselbieter Volksleben, Basel 1952.
- Thurnwald, Richard*: Werden, Wandel und Gestaltung von Familie, Verwandtschaft und Bündnen, «Die menschliche Gesellschaft», Bd. 2, Berlin und Leipzig 1932.
- United States Department of Agriculture*: Rural life in the United States, New-York 1949.
- Valarché, Jean*: La mobilité professionnelle des ruraux dans une société libre, Fribourg 1953.
- L'économie rurale, Paris 1959.
- Vierkandt, Alfred*: Gesellschaftslehre, 2. Aufl., Stuttgart 1928.
- Wagemann, Ernst*: Menschenzahl und Völkerschicksal, Hamburg 1948.
- Weiser, Gerhard*: Soziale Sicherheit, «Handwörterbuch der Sozialwissenschaften», Bd. 9, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1956.
- Wiese, L. von*: System der allgemeinen Soziologie als Lehre von den sozialen Prozessen und den sozialen Gebilden der Menschen, 2. Aufl., München-Leipzig 1933.
- Wurzbacher, F.*: Das Dorf im Spannungsfeld industrieller Entwicklung, Stuttgart 1954.

Sources statistiques

- Recensement fédéral de la population 1870, vol. 3, livraison 28.
- 1880, vol. 3, livraison 59.
- 1888, vol. 3, livraison 97.
- 1910, vol. 1, livraison 195.
- vol. 3, livraison 212.

- 1920, fascicules 1, 6, 13/14.
- 1930, fascicules 1-19.
- 1941: Résultats par canton en 19 fascicules.
- 1950: a) Population résidente des communes; b) Résultats par cantons; c) Personnes exerçant une profession, d'après le lieu de travail et le domicile.
- 1960: Résultats par cantons.
- Mouvement de la population en Suisse 1931, fascicule 35.
- 1956, fascicule 303.
- Recensement fédéral des entreprises 1905: Produits bruts du sol, livraison 168.
- 1929: Exploitations agricoles, S 31.
- 1939: Les exploitations industrielles et commerciales: dans les communes, S 101.
Exploitations agricoles, S 151.
- 1955: Utilisation du sol, S 307.
Exploitations industrielles et commerciales: dans les communes, S 318.
Exploitations agricoles, S 319.
- Statistique de la superficie 1912, livraison 184.
- 1952, S 246.
- Statistique suisse des fabriques 1937, S 84.
- 1949, S 227.
- Annuaire statistique de la Suisse 1956, 64^e année, Bâle 1957.
- 1959/60, 68^e année, Bâle 1960.
- 1961, 69^e année, Bâle 1961.
- Bulletin mensuel de la Banque Nationale Suisse, 36^e année, 1961, N^o 3.
- Statistique et évaluations agricoles, publiées par le Secrétariat des paysans suisses, Brougg: 1938, 15^e année; 1958, 35^e année; 1959, 36^e année; 1960, 37^e année; 1961, 38^e année; 1965, 42^e année.
- Mitteilungen des schweizerischen Städteverbandes.
- Food and agriculture Organisation of the United Nations: Production Yearbook 1958, vol. 12, Rome 1959.

Journaux et périodiques

- Revue de politique agraire.
- La vie économique.
- Revue suisse d'économie politique et de statistique.
- Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques et comptes rendus de ses séances, 110^e année, 1^{er} et 2^e semestre, Paris 1957.
- Population, revue trimestrielle, Paris.
- Neue Zürcher Zeitung.
- National-Zeitung.
- Der Bund.
- Gebirgslandwirtschaft in der Schweiz, Hrsg. Schweizerische Ausstellung für Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Gartenbau, Luzern 1954.

Abréviations

HdSW = Handwörterbuch der Sozialwissenschaften.
 L'exemplaire allemand du dernier Recensement fédéral des entreprises (vol. 7) a été utilisé comme source pour les chiffres cités et calculés du Recensement fédéral des entreprises des exploitations agricoles, mais le texte a été extrait de l'exemplaire français.

«Lorsqu'on examine les choses, on en obtient une connaissance véritable; lorsqu'on a obtenu cette connaissance véritable, la volonté s'ennoblit, le cœur prend son élan; quand le cœur a pris son élan, l'homme cultive sa vie personnelle; quand il cultive sa vie personnelle, la question familiale est réglée; quand la vie familiale est réglée, l'Etat est mis en ordre; quand l'Etat est mis en ordre, la paix règne sur le monde. De l'empereur jusqu'à l'homme de la rue, chacun doit considérer le souci de sa vie personnelle comme la racine et la base de toutes choses. Nulle branche ne peut prospérer sans racines ordonnées et il n'y a pas d'attache sans fondement assuré. Il n'existe aucun arbre dont le tronc soit mince et fragile et les branches larges et lourdes. Apprenons donc à connaître la racine et la base de toutes choses.»¹

Chapitre premier

La population agricole

1. L'objet de l'enquête

Poussé par le sentiment qu'il trouvera ailleurs plus et mieux, l'homme a toujours cherché à abandonner son sol natal lorsqu'il lui paraît trop avare et trop pauvre. Depuis l'Antiquité, l'histoire a fourni sans cesse de nouveaux exemples de cette tendance qui pousse l'homme à chercher de nouveaux horizons, de meilleures conditions de travail et davantage d'espace. Ces migrations, soit à l'intérieur des frontières, soit au-delà, n'intéressent pas aujourd'hui que les historiens, mais aussi les économistes, les sociologues, les hommes politiques, etc., car elles provoquent nécessairement des modifications sur le plan économique, social et politique. Tout ce qui vit est en mouvement perpétuel; il en va de même de la société et du système économique qui lui est propre. Tout processus social n'est pas seulement destructif, mais aussi constructif, toute désintégration est suivie d'une intégration, toute déstructuration de restructuration.

La ville et la campagne subissent perpétuellement un processus de transformation qui provoque des modifications du mode de vie, du comportement et de la pensée et des autres paliers de la réalité sociale², afin d'adapter les anciennes formes aux nouvelles ou, au contraire, de refuser ces formes nouvelles. Si la structure de la population urbaine a subi ainsi des modifications au cours des temps, la population paysanne ne saurait faire exception: simplement l'un de ces milieux accuse des capacités d'adaptation plus rapides que l'autre à de nouvelles conditions de vie. Il ne suffit donc nullement de considérer le phénomène actuel de l'exode rural, ou de la désertion de la terre, comme un effondrement définitif

¹ *Lin Yutang*: Confucius, Francfort s. M./Hambourg, 1957, p. 98ss.

² *Maurice, Erard*: Sociologie et psychologie, «Revue suisse de psychologie pure et appliquée» 1962, vol. XXI, N° 1, p. 37ss.

de la société ou comme une plaie de l'époque, car il pourrait s'agir tout aussi bien d'une transformation ou d'une nouvelle structuration de la société paysanne sur la base de conditions de vie modifiées. Il est évident que le monde paysan d'hier n'a pas été le même que celui d'aujourd'hui ou de demain; le paysan et la classe paysanne ne sont pas des figures historiques et pourtant, à bien des égards, ils représentent un type humain caractéristique. On parle volontiers de la nature un peu «carrée» du paysan, de la gaieté qui règne lors des fêtes à la campagne; on évoque souvent aussi la force de résistance, la ténacité, et l'amour de la patrie tels qu'ils se sont révélés au sein des pires cruautés chez les paysans du Nidwald au moment des troubles de 1798. On lit les ouvrages de Jeremias Gotthelf, de Meinrad Lienert, d'Ernest Wiechert, de Hans Fallada, de Victor Hugo, d'André Gide, etc., qui, chacun à leur manière, décrivent les paysans dans un ou plusieurs de leurs ouvrages, et qui ont su saisir leur personnalité dans ses caractéristiques propres.

Quand on dit «paysans», on songe principalement aux agriculteurs, bien qu'entre l'agriculteur et le paysan il y ait, au point de vue sociologique, une différence de nature¹. L'agriculteur dit Howald², est l'homme de métier qui, grâce à sa formation professionnelle, est en mesure d'aménager et d'exploiter un terrain agricole. Le paysan est également un agriculteur mais d'une nature particulière, ayant ses caractéristiques propres³, car il vit presque en symbiose avec son sol et sa ferme⁴.

Il semble qu'on voit naître ainsi deux types et deux mondes différents, le paysan et l'agriculteur. D'un côté le paysan, en tant que «figure éternelle de l'économie et qui n'a pas changé depuis Hésiode»⁵, ou bien, comme s'exprime Riehl⁶ «en tant que puissance d'inertie», la tradition, les mœurs et les conduites régulières en général étant plus fortes chez lui que l'innovation autonome⁷. D'autre part, on voit dans l'agriculteur une nature plutôt rationnelle, libérée des modèles conservateurs et dont l'entreprise, selon Howald⁸ «produit pour le marché en vue de réaliser les avantages et les bénéfices de l'échange». En conséquence, l'agriculteur serait un entrepreneur au sens de Cantillon et de l'économie politique classique⁹. En même temps, on reconnaît souvent dans l'agriculteur un professionnel qui n'est pas lié à sa terre, un spéculateur, qui n'est porteur d'aucune culture spécifique et qui travaille le sol, en l'épuisant parfois, dans le seul but de se procurer des ressources en argent les plus élevées possibles.

Une telle façon de considérer les choses pourrait faire croire qu'il y a chez les uns, les paysans, mode de vie au sens pleinement sociologique du terme, groupement sui generis non essentiellement économique, et de l'autre, les agriculteurs,

¹ Cf. *Howald, Oscar*: Einführung in die Agrarpolitik, Berne 1946, p. 77.

² et ³ *Ib.*, p. 77.

⁴ *Ib.*, p. 78.

⁵ *Landmann, Julius*: Die Agrarpolitik des schweizerischen Industriestaates, Jena 1928, p. 50.

⁶ *Riehl, W.H.*: Die bürgerliche Gesellschaft, 9^e éd., Stuttgart 1897, p. 39sqq.

⁷ Cf. *Howald, Agrarpolitik*, p. 78.

⁸ *Ib.*, p. 110.

⁹ Cf. *ib.*, p. 110.

en tant que catégorie économique, tout entière tournée vers le profit comme tout autre entrepreneur capitaliste¹. Le groupe paysan proprement dit serait ainsi trop nettement détaché de la vie économique et ramené à une existence séparée. L'auteur est persuadé qu'il pourrait y avoir là matière à des conclusions erronées, qu'une analyse pleinement sociologique permettrait seule d'éviter. Bornons-nous ici à constater que paysan et agriculteur doivent tous deux organiser et effectuer techniquement de manière irréprochable, afin de s'assurer une base d'existence solide et aussi durable que possible, un travail qui consiste à utiliser le climat et le sol pour en faire surgir des biens économiques². Le paysan des sociétés industrielles ne vit plus comme autrefois dans un univers autarcique, il est bel et bien orienté vers l'économie de marché et entre en relations avec les autres groupes et catégories de la société; il participe au processus général de la division du travail social. Jadis, il était le symbole même de l'indépendance économique. Aujourd'hui, il est «inséré de multiples manières dans l'ensemble social et son activité économique est dirigée en grande partie de façon centrifuge, du côté des débouchés»³.

Dans une importante publication démographique de l'ONU on lit de même⁴: «L'agriculture a cessé d'être pour le cultivateur, comme elle l'était souvent, un moyen de produire de quoi satisfaire ses besoins, et est devenue une activité plus commerciale; le cultivateur s'intéresse moins à ses terres en elles-mêmes qu'au revenu monétaire qu'il peut en tirer.»

De fait, le monde paysan se trouve actuellement en pleine transformation, comme le montre Moser⁵. Le monde paysan d'autrefois était un monde fermé, nettement séparé de la ville et où la ferme imposait à ses habitants de dures exigences; ceux-ci devaient subordonner à ces exigences leurs désirs personnels⁶. «Le mode d'exploitation était fixé depuis des générations et quiconque cherchait à le modifier se plaçait en dehors de la communauté villageoise. En dépit d'un travail très dur, les champs et les étables ne donnaient qu'une faible récolte... Nous voyons naître un nouveau monde paysan sans pouvoir en reconnaître déjà la forme définitive. Ce monde nouveau est caractérisé par l'intervention des sciences naturelles, de la technique, des chiffres et des paragraphes. La manière traditionnelle de travailler fait place à une manière plus réfléchie et plus raisonnable. Ce qu'on attribuait naguère au hasard ou à la destinée est étudié aujourd'hui dans ses causes et dans ses effets. La récolte et la qualité des produits s'accroissent fortement. Cependant, pour obtenir ce rendement ainsi multiplié, il faut faire face aussi à des dépenses accrues.»⁷ Il s'agit donc d'une activité

¹ Cf. *Howald*, Revue de politique agraire, 7^e année, p. 259.

² Cf. *Howald*, Agrarpolitik, p. 63.

³ *Bülow, Friedrich*: Agrarsoziologie, Handwörterbuch der Sozialwissenschaften, vol. 6, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1959, p. 467.

⁴ Causes et conséquences de l'évolution démographique. Etudes démographiques N° 17, Nations Unies, New-York 1953, p. 139.

⁵ Cf. *Moser, Werner*: Die bäuerliche Welt und das landwirtschaftliche Bildungswesen, «Schweizerische landwirtschaftliche Monatshefte», cahier 7, 31^e année, Berne, p. 266 sqq.

⁶ *Ib.*, p. 266.

⁷ *Ib.*, p. 266 ss.

purement économique dirigée vers la rentabilité; c'est pourquoi, au point de vue économique, il n'y a pas de différence entre le paysan et l'agriculteur. Tous deux sont des types d'entrepreneurs. Il faut considérer la ferme comme une unité d'exploitation, dans laquelle s'accomplit le processus de production de biens agricoles destinés au marché. Cela signifie que désormais l'activité du paysan, et non plus seulement celle de l'agriculteur, doit être subordonnée aux faits économiques. Enfin, le paysan doit être considéré et donc qualifié comme un producteur appartenant à un secteur économique fondamental et englobé dans le circuit économique.

En relation avec ce que nous avons dit de l'activité professionnelle, respectivement de la fonction d'entrepreneur, il convient de considérer encore la population agricole sous son aspect social. Dans le cadre de ce travail, il ne saurait toutefois être question de reprendre l'abondance des faits sociologiques relatifs à la paysannerie, mais on tentera seulement de présenter quelques traits essentiels de la structure sociale de cette «catégorie sociale» sinon «groupe social» proprement dit. A cette fin, nous nous référons à la sociologie pluraliste. «L'objet de cette sociologie est la réalité sociale, <cette participation de l'humain à l'humain> dit excellemment M. Gurvitch, irréductible à toute autre réalité, notamment aux phénomènes individuels. Ces phénomènes sociaux sont envisagés en tant que <phénomènes totaux>, dont les éléments structurels ne sont que méthodologiquement et provisoirement disjoints pour les besoins de l'analyse, mais envisagés toujours finalement dans l'intégralité de leurs rapports dialectiques, dans toute leur pluridimensionnalité. Leur étude suppose par conséquent une multiplicité d'angles d'approche, destinée à les enserrer dans un réseau complexe de descriptions et d'explications, d'où le qualificatif de <pluraliste> donné à cette conception de la réalité sociale.»¹ De plus, en vue de découvrir les caractères des phénomènes sociaux qui font l'objet de notre étude, on se servira avantagusement de l'excellent plan de «sociologie pluraliste» du professeur Erard²; plus particulièrement encore, on se basera sur les «cadres sociaux» et les «papiers en profondeur». Sous le rapport des cadres sociaux, qui ne représentent rien d'autre que «l'ordre de grandeur habituel des unités collectives réelles», la population rurale fait sans doute partie aujourd'hui, au sein de la société globale, de la société industrielle. En effet, ce fut bien la population agricole qui, grâce aux progrès de la technique et de l'organisation, put libérer des forces de travail au profit du processus de l'industrialisation; puis, le progrès technique dans le secteur secondaire de l'économie en matière de production de biens d'équipement a réagi à son tour favorablement sur la productivité agricole. Cette évolution a permis une nouvelle augmentation de la population et un développement des secteurs économiques secondaire et tertiaire.

La croissance de la population, d'une part, et la création de nouveaux emplois dans les secteurs secondaire et plus tard tertiaire de l'économie, d'autre part,

¹ Erard, M.: Sociologie et psychologie, tirage à part de la «Revue suisse de psychologie pure et appliquée» 1962, vol. XXI, N° 1, Berne et Stuttgart, p. 39.

² *Ib.*, p. 43 ss.

nous indiquent les prochaines étapes du plan que nous avons adopté. Ce sont «les cadres sociaux partiels, ou classes sociales», bien qu'il y ait lieu encore de se demander à ce propos «si les paysans forment ou non une véritable classe».¹

Sociologiquement, la paysannerie est une catégorie socio-économique où s'actualisent de multiples formes de sociabilité (Nous et rapports avec autrui²) et groupements. Elle forme l'assise principale des groupements de localité qualifiés de «groupements ruraux» bien que des agriculteurs puissent occasionnellement résider dans les villes. En son sein les entreprises «paysannes» forment autant de groupements économiques particuliers dont Röpke³ a dit qu'ils ne dépassent pas l'ordre de grandeur déterminé par la force de travail de la famille et de ceux, domestiques, servantes et journaliers, qui vivent dans le complexe familial ou le complètent à titre occasionnel. Marbach⁴ entend de même par «paysans» les personnes actives qui disposent, «soit en propriété soit par contrat de fermage, d'une superficie suffisante pour gagner leur vie, mais non pas d'une superficie leur permettant de réaliser une plus-value par la colonisation agricole». Les caractéristiques considérées par ces deux auteurs définissent en fait l'«entreprise familiale» à l'exclusion des grands et des très petits producteurs⁵. Leroy⁶ entend par exploitation familiale ce qui suit: «L'exploitation familiale normale est celle qui peut fournir toute l'année du travail à deux personnes du sexe masculin (y compris le chef d'exploitation) ayant de 18 à 65 ans, aidés par la main-d'œuvre féminine familiale et éventuellement par de la main-d'œuvre saisonnière salariée, dans la limite de 1200 heures ou six mois par an.» Ce type de paysan comprend la plus grande partie de tous les producteurs agricoles suisses. Nous distinguerons entre paysans grands, moyens et petits: seuls, en fait, ces derniers pourront être considérés comme gérants de véritables «exploitations familiales». Les exploitations grandes et moyennes disposent également d'une main-d'œuvre étrangère à la famille, et elles pourront être considérées comme des «communautés fermières» au sens de Moser⁷. Cependant, inter-

¹ Mendras, Henri: Sociologie de la campagne française, Paris 1959, p. 111.

² Concernant les faits microsociologiques, nous citons de nouveau le professeur Erard: «Mais à côté de ces unités structurées, ou du moins structurables, l'abstraction permet d'isoler des phénomènes astructurels, ou manifestations de sociabilité à divers degrés d'actualité ou de virtualité, dont l'étude ressortit plus spécialement à la microsociologie. Ces formes de sociabilité, ou diverses manières dont les individus ou les groupes eux-mêmes sont liés dans le tout et par le tout, sont de deux sortes:

- a) Les Nous, ou sociabilité par fusion partielle, distingués notamment, selon l'intensité de la fusion et le degré d'activité, en masses, communautés et communions, plus ou moins passives ou actives.
- b) Les rapports avec autrui, ou sociabilité par opposition partielle: rapports de rapprochement, d'éloignement ou mixtes, également actifs ou passifs.»

Erard, M.: Sociologie et psychologie, p. 40.

³ Röpke, W.: Die Gesellschaftskrisis der Gegenwart, Erlenbach-Zurich 1942, p. 317 sqq.

⁴ Marbach, Fritz: Theorie des Mittelstandes, Berne 1942, p. 171.

⁵ Cf. ib., p. 171.

⁶ Leroy, Louis: Exode ou mise en valeur des campagnes, Paris 1958, p. 21.

⁷ Moser entend par «communauté fermière» l'ensemble de ceux qui vivent de façon permanente à la ferme. «C'est une famille agrandie des domestiques, des servantes et des enfants adoptifs.» (Moser, W.: Das Bauernwesen in Forschungen auf dem Gebiete der Wirtschaftswissenschaft des Landbaues, dans la publication jubilaire pour Ernest Laur, Brougg, 1937, p. 645).

médiaire entre la famille et l'entreprise agricole, cette communauté fermière s'est fréquemment dégradée au cours des temps pour devenir un simple groupement d'activité économique, actualisant des Nous d'intensité variable. Pour définir ce qu'est l'exploitation familiale, on adopte parfois le critère selon lequel le travail étranger à la famille ne doit pas excéder 40%¹.

L'analyse sociologique de la paysannerie reste à faire et le schéma de sociologie pluraliste élaboré par le professeur Erard nous montrerait toute la richesse de ses cadres sociaux et de ses paliers en profondeur². Seule l'étude de la mentalité paysanne a été quelque peu envisagée jusqu'ici et nous en soulignons les traits saillants : Ceux qui ont cherché à analyser la personnalité de base du paysan relèvent, le plus souvent, son sentiment très marqué de la tradition et des mœurs. Il est indéniable, en effet, que le paysan appartient à un monde « qui place le plus haut ce qui est le plus ancien, qui conserve avec tenacité les anciens modes et les anciens modèles de vie, qui continue à filer le fil ancien et à suivre les chemins battus »³. Il se peut que cette sorte d'inertie soit la dominante ; il faut cependant ajouter que les innovations n'ont plus besoin comme autrefois de plusieurs générations pour s'imposer au paysan. Pourtant celui-ci cherche plutôt à maintenir : « Il s'en tient volontiers à ce qui a fait ses preuves, et ce qui lui paraît juste, c'est ce que lui conseillent la tradition et le jugement de la communauté. »⁴ La jeunesse paysanne, comme en témoignent de nombreuses enquêtes dans des pays différents, est cependant devenue plus accessible aux nouveautés⁵.

Ce qui caractérise « l'âme paysanne », c'est la circonspection, l'humilité, le respect de la tradition et de la foi, aboutissant « à une représentation très particulière de Dieu et de l'au-delà »⁶.

« Le paysan est un être clos, fermé sur lui-même, il craint surtout de montrer des sentiments ou une mentalité trop personnels et il dissimule des sentiments particulièrement forts. »⁷ Il se fait du mariage une idée très particulière dont

¹ Cf. *Howald, Agrarpolitik*, p. 67.

² Sous « paliers en profondeur », le professeur Erard mentionne encore brièvement ce qui suit (ib., p. 41) : « On considère... les phénomènes sociaux qui apparaissent au sein des cadres sociaux, on pourra distinguer, en allant du plus visible au plus caché et aussi dans une certaine mesure, du plus durci et stable au plus spontané et fluctuant, différentes couches ou paliers en profondeur de la réalité sociale. » En fait partie le « palier écologico-morphologique » avec la subdivision « socio-géographie » où, par exemple, ressort surtout le lien existant entre l'implantation de la colonie et le milieu physique pour la mise en valeur du sol ; ou encore, au sujet des « réglementations sociales ou contrôles sociaux » et des « conduites plus ou moins régulières » on renverra, entre autres, à la législation fédérale et cantonale et aux divers usages ruraux traditionnels des différents cantons relatifs à l'héritage, tels que le privilège du fils cadet, ou celui du fils aîné, ou le partage effectif. De même, au sujet des « rôles sociaux », le paysan se présente sous plusieurs fonctions : chef d'entreprise et travailleur, père et maître, chef d'exploitation, etc.

³ *L'Houet, A. : Psychologie des Bauerntums*, 3^e éd., Tübingen 1935, p. 27.

⁴ *Günther, Hans F. K. : Das Bauerntum als Lebens- und Gemeinschaftsform*, Leipzig-Berlin 1939, p. 440.

⁵ Ces indications devraient être examinées de plus près dans le « palier en profondeur » du professeur Erard intitulé : « Conduites effervescentes, novatrices et créatrices. »

⁶ Cf. *Laur, E. : Publication jubilaire de l'Union suisse des paysans, 1897-1947, Der Bauer, seine Heimat und sein Werk* ; éd. : Secrétariat des paysans suisses, p. 118.

⁷ *Günther, Hans, F. K. : Das Bauerntum*, p. 444.

Schwendimann¹ dit : « Le lien matrimonial, vu de l'extérieur, peut paraître souvent à la fois timide et dur ; il n'en est pas moins profondément enraciné, et résiste à tous les orages de l'existence. » Cette constatation est confirmée par le chiffre très faible des divorces parmi les paysans.

« Ce caractère renfermé se révèle dans son indépendance, bien que son jugement personnel soit lié au jugement de la communauté villageoise. »² Il répugne en général à s'affilier à des groupes particuliers. Maintenir son indépendance, cela implique un sens aigu de l'épargne. Le paysan veut conserver sa maison et sa ferme pour transmettre à ses descendants un héritage amélioré. Son indépendance se manifeste également dans la difficulté à se corriger, dans la prétention à avoir toujours raison, dans l'entêtement mis à la défense de son opinion. Le paysan ne se laisse pas volontiers persuader ou diriger. Même les conseils de l'ingénieur agricole n'ont que peu d'influence sur lui³. Sa manière de penser est traditionnelle, pragmatique et intuitive. D'après Günther⁴, « cette pensée part de l'immédiat et vise à l'immédiat ». Le mode de penser du paysan est utilitaire ainsi que le décrivait Jeremias Gotthelf⁵, en déclarant que « les paysans ne se soucient pas d'une foule de problèmes quotidiens lorsque ceux-ci n'affectent pas leur vie de chaque jour et n'intéressent pas leur bas de laine ». Si le paysan se met à parler, il témoigne d'une pauvreté de langage, née de la conviction que parler n'ajoute rien à rien et, d'autre part, il parle sans détour, de façon sobre et concrète. On trouve chez Gotthelf⁶ quantité de passages de ce genre. Après avoir écouté autrui, le paysan a besoin le plus souvent d'un certain temps de réflexion, car il n'aime pas les dialogues trop rapides. Alors même qu'en général son discours est bref et concis, il y a cependant des cas où, soit intentionnellement, soit à cause même de sa crainte et de son embarras, le paysan exprime son opinion ou ses désirs par de longues phrases compliquées, tournant en quelque sorte « autour du pot » avant de trouver l'expression convenable. La pauvreté du vocabulaire paysan se complète de méfiance, conséquence à son tour de son caractère renfermé et de la tenacité avec laquelle il s'attache à la tradition. Gotthelf⁷ s'exprime à ce sujet de façon très heureuse : « ... da ich mich ganz besonders vor einem vorwitzigen, vorlauten Wesen hütete und mich nirgends aufdrängte, sondern aufsuchen liess, wusste, dass der Landmann darin gar wunderlich ist und misstrauisch. Drängt sich ihm einer zu nahe und zeigt sich ihm allzu vorkommend und dienstbeflissen, so lässt er sich das gerne gefallen ; allein er schöpft alsbald Verdacht, das tue er nicht umsonst, sondern habe irgendwie Absichten ; und hat er einmal diesen Verdacht, so hat man alle Gewalt über ihn verloren, besonders, wenn man ihn zu Verbesserungen irgendeiner Art bringen möchte. »

Mais laissons cela, car ces observations trop générales devraient être vérifiées

¹ Schwendimann, Johannes: *Der Bauernstand im Wandel der Jahrtausende*, Einsiedeln-Köln 1945, p. 221.

² Cf. Günther, Hans F. K.: *Das Bauerntum*, p. 440.

³ Cf. Mendras, Henri: *Sociologie rurale; traité de sociologie*, p. 321.

⁴ Günther, Hans F. K.: *Das Bauerntum*, p. 451.

⁵ Gotthelf, Jeremias: *Der Bauernspiegel*, éd. Büchergilde Gutenberg, Zurich, s. a., p. 349sqq.

⁶ *Ib.*, *Geld und Geist, Bauernspiegel, Ueli le fermier*, etc.

⁷ *Ib.*, *Bauernspiegel*, p. 344.

et complétées par de multiples enquêtes psycho-sociologiques que le présent travail ne peut envisager. Qu'il nous suffise de remarquer que les paysans accusent, malgré leur tendance à l'inertie, certaines tendances au changement, de nature qualitative et quantitative. Nous aurons à nous occuper de façon particulièrement détaillée, dans le cours de notre recherche des modifications quantitatives.

2. Désertion de la terre et exode rural: Définition précise de ces concepts

Avec le passage de l'état agraire à l'état industriel, la stratification de la société s'est notablement modifiée et la paysannerie elle-même s'est transformée. Après sa «libération» et diverses réformes agraires, le paysan, devenu indépendant, subit, comme la classe moyenne de l'artisanat et du commerce, les effets de la concentration techno-économique et financière.

Nous appelons «mobilité professionnelle» les changements de métier, qui se traduisent souvent dans l'agriculture par l'exode vers les villes naissantes ou agrandies par l'industrialisation. Ainsi la mobilité professionnelle se double ici d'une «mobilité géographique ou spatiale» affectant une même génération ou, plus souvent, des générations successives. Le dictionnaire démographique de l'ONU donne les définitions suivantes:

«On appelle migrations professionnelles au sens propre, des courants qui se manifestent au sein d'une population, et qui ont pour effet de déplacer la «population active» d'un secteur d'activité vers un autre, que ces déplacements entraînent ou non un changement de profession des individus au cours de leur vie active, ou vie professionnelle.»¹

«Les migrations géographiques ou spatiales se font d'un pays de départ, ou pays d'origine, ou d'une région de départ ou région d'origine, vers un pays de destination, ou pays d'arrivée ou pays d'accueil, ou vers une région de destination, ou région d'arrivée ou région d'accueil.»²

Valarché³, de son côté, parle de la «mobilité» comme suit: «Changer de place, pour l'économiste comme pour le langage courant, a deux sens; cela peut être changer d'emploi, de métier; il s'agit alors de mobilité professionnelle. Si le mot «place» est pris dans son sens territorial, un simple changement de résidence est envisagé; cette mobilité est géographique.» Valarché dirige ses observations sur les phénomènes de mobilité propres à ce qu'on appelle l'exode rural, à savoir la mobilité professionnelle et la mobilité spatiale. L'une et l'autre peuvent apparaître soit isolément, soit ensemble. Il n'importe pas, pour le concept d'exode rural, qu'il s'agisse d'un mouvement vers le haut ou vers le bas de

¹ *Dictionnaire démographique multilingue, Etude démographique N° 19, volume français*, publié par l'ONU, New-York 1954, p. 101.

² *Ib.*, p. 100.

³ *Valarché, Jean: La mobilité professionnelle des ruraux dans une société libre*, Fribourg 1953, p. 11.

la stratification sociale et ce concept n'implique pas de jugement de valeur sur le mouvement d'une position à l'autre. En revanche, il faut aborder la mobilité professionnelle et la mobilité géographique de deux manières différentes: elles sont en effet soit définitives soit momentanées ou saisonnières. Jadis, lorsqu'un paysan ou un ouvrier agricole avait pris la décision d'abandonner son métier traditionnel en faveur d'un autre dans l'industrie, il devait nécessairement prendre son nouveau logement dans la localité industrielle en question. Des déplacements de ce genre doivent être considérés aussi bien sous l'aspect de la mobilité professionnelle définitive que sous celui de la mobilité géographique également définitive. Or, avec la décentralisation actuelle de l'industrie vers la campagne, telle que nous la connaissons aujourd'hui en Suisse, une partie de la mobilité spatiale définitive, à savoir l'éloignement durable par rapport à la campagne, s'est trouvée naturellement diminuée, tandis que les migrations «pendulaires», forme moderne de la mobilité géographique et saisonnière, ont pris une importance prépondérante.

Pour de nombreuses personnes et bien que ces personnes continuent à habiter la campagne, ces migrations constituent une étape sur le chemin qui mène à la ville¹. Certes, en agriculture il est plutôt rare que la mobilité spatiale ne provoque pas de changement de métier. Il arrive parfois qu'un paysan de la montagne acquiert une ferme sur le plateau ou bien, comme ce fut le cas à la fin du siècle dernier, des paysans émigraient en Amérique, en Allemagne orientale, en France, etc., pour y travailler également dans l'agriculture. Aujourd'hui, à très peu d'exceptions près, ceux qui quittent l'agriculture prennent une activité dans le commerce, l'hôtellerie, les transports, l'industrie, la police, la voirie, etc.

Bien entendu, un grand nombre de ces migrants, en décidant d'aller à la fabrique ou dans l'hôtellerie, ont l'intention de revenir au bout d'un certain temps dans leur famille ou leur village. Ce qu'ils recherchent souvent c'est un revenu complémentaire à celui qu'ils tirent de leur activité agricole, et qui reste leur «principal métier», notamment durant les longs mois d'hiver à la montagne. Il s'agit là, tant du point de vue géographique que du point de vue professionnel, d'une mobilité saisonnière.

Le schéma suivant nous montre bien quelles sont les combinaisons qui se présentent entre la mobilité géographique et la mobilité professionnelle (voir p. 22).

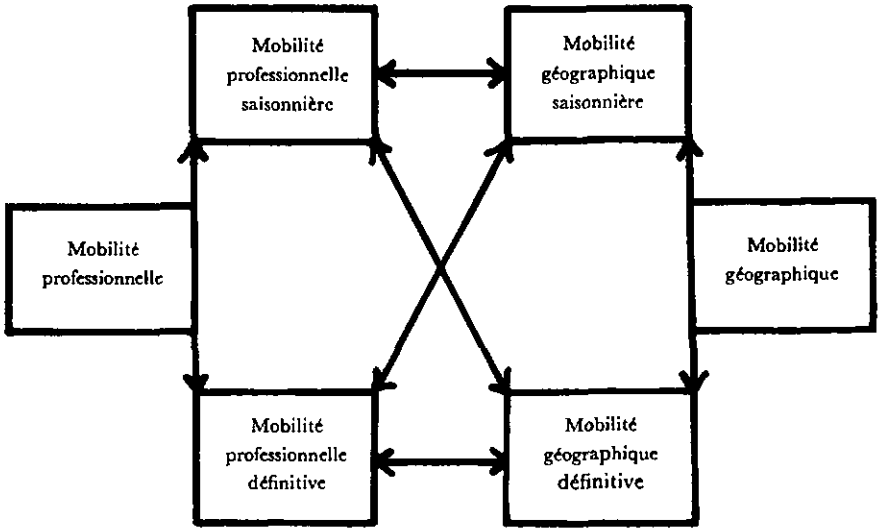
Qu'il s'agisse de la mobilité professionnelle ou de la mobilité géographique, il y a toujours affaiblissement d'un groupe et renforcement d'un autre. Pour nous, l'abandon de la profession agricole pour une activité non agricole est avant tout un phénomène de mobilité professionnelle et accessoirement seulement, comme conséquence naturelle, un phénomène de mobilité géographique, c'est-à-dire, ordinairement, passage d'un milieu campagnard à un milieu urbain².

Dans la phase d'industrialisation au XIX^e siècle, la population agricole était la source principale de main-d'œuvre. Mais, en Suisse, cette source est en train de tarir parce que l'exode vers les villes industrielles a pris de telles proportions

¹ Cf. *ib.*, p. 12.

² Cf. *Mendras, Henri: Sociologie du milieu rural, Traité de sociologie, p. 316.*

Schéma de la mobilité



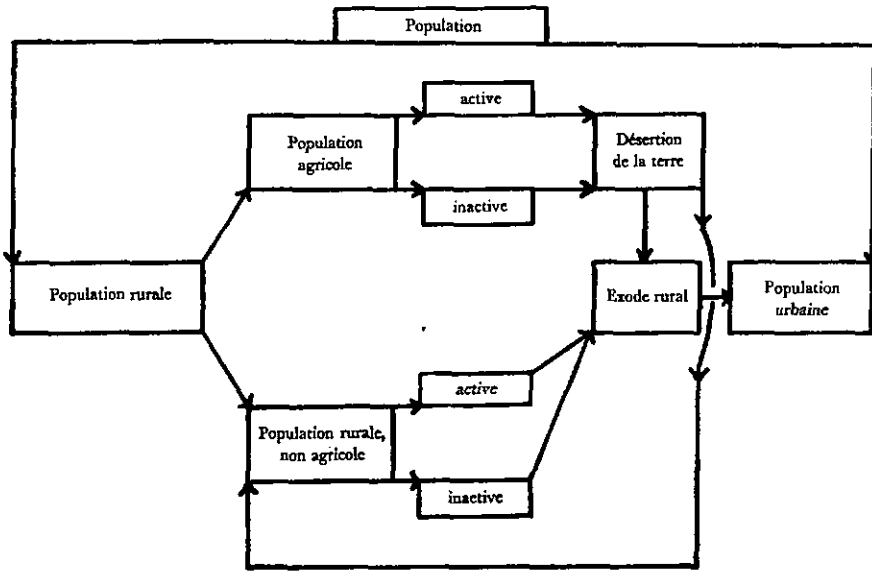
que l'agriculture elle-même a besoin de main-d'œuvre étrangère. La diminution de la population agricole qui en résulte est appelée en général exode rural. Mais est-ce exact ?

Pour se faire une idée absolument claire de la chose, il faut établir une séparation précise entre l'exode rural d'une part, et la désertion des campagnes de l'autre. L'exode rural est une émigration de la population agricole vers les villes. Ce phénomène doit donc être rangé dans la mobilité géographique. L'exode rural intéresse l'ensemble de la population campagnarde¹, quelle que soit son activité économique, et également la population « non active ».

L'établissement dans les villes peut prendre les formes d'un véritable exode de campagnards entraînant une grave stérilisation du sol comme cela s'est vu à l'étranger (France, Amérique du Nord). Pour la Suisse, il serait exagéré de parler d'exode rural, bien que de larges contrées se soient proprement dépeuplées. On pourrait plutôt évoquer les dangers d'une urbanisation excessive au sein des campagnes elles-mêmes qui, contrairement à la mobilité géographique, ne représente rien d'autre qu'une modification intrinsèque du milieu rural.

Pour autant que l'exode rural est le fait de personnes qui travaillaient jusque-là dans l'agriculture, il est lié en même temps à un changement de métier et, dans ce cas, nous appellerons ce mouvement « désertion de la terre ». Celle-ci se produit également lorsque, par exemple, un paysan ouvre un magasin dans son village et abandonne le travail des champs. La caractéristique principale ici, n'est donc pas l'émigration mais le changement de profession. La désertion de la terre est donc un phénomène relevant de la mobilité professionnelle. Ces deux concepts se recoupent, mais celui d'exode rural est plus large puisqu'il implique

¹ Cf. *Friedmann, Georges*: Villes et campagnes, Paris 1953, p. 52sq et 122.



également passage de la campagne à la ville. Pour notre sujet, qui est la mobilité de la population agricole, ce n'est donc pas l'exode rural mais bien la désertion de la terre que nous considérerons.

On ne peut parler, sociologiquement, de désertion de la terre que si l'abandon du métier de paysan affecte une population plus nombreuse que l'excédent naturel des naissances de cette population paysanne, en d'autres termes, s'il se produit une diminution absolue de ses effectifs. Il est parfaitement naturel que l'agriculture ne puisse absorber qu'en partie son excédent de naissances, car ses possibilités de travail sont limitées et, de même, le marché des produits agricoles est relativement inélastique. L'accroissement de la production n'a de sens que si les produits supplémentaires peuvent être écoulés. L'ampleur de la demande et sa direction exercent une influence décisive sur le cours même de l'offre. A leur tour, les quantités offertes déterminent la demande des facteurs de production. Pour rendre la production rentable, on ne combine pas au hasard les moyens de production: «Le rendement de la production dépend de la proportion des moyens de production utilisés et l'on obtient sa réalisation optimale par une combinaison déterminée de ces facteurs.»¹ Cet ensemble de phénomènes peut être rangé sous la loi générale du rendement et plus particulièrement sous la loi des rendements décroissants du sol.

«Progrès technique et migration professionnelle vont en principe de pair; le parallélisme des deux mouvements est assez frappant.»² Il ne faudrait donc pas parler de désertion lorsque la diminution de la population agricole est la consé-

¹ Cf. Bickel, W.: *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik in der Schweiz*, Zurich 1947, p. 14ss.

² *Sauvy, A.: Progrès technique et répartition professionnelle de la population*, revue trimestrielle «Population», 4^e année, Paris 1949, N^o 2, p. 311.

quence du progrès des techniques agraires qui permettent d'engager de façon plus rationnelle le sol, le capital et la main-d'œuvre (progrès « récessifs » au sens de Sauvy). Il s'agit plutôt, dans ce cas, d'un phénomène absolument normal et même désirable en période de plein emploi. C'est tout simplement une adaptation à la combinaison optimale et appropriée des moyens de production, et en conséquence le nombre des personnes occupées dans l'agriculture atteint un niveau également optimal. La population optimale n'est rien d'autre qu'une variable, car elle est influencée à tout moment par l'état des autres facteurs de la production : le sol et en particulier le capital. Mais, comme le dit Cannan¹, il nous faut définir « bien davantage la population idéale ou optimale par rapport au mouvement réel de la population (c'est-à-dire à son accroissement ou à sa diminution) que par rapport à un moment déterminé ».

Malheureusement, cet optimum correspondant, selon Sauvy, au maximum de bien-être moyen ne peut pas être évalué statistiquement, de sorte que dans ce qui va suivre nous devons, pour des raisons pratiques, renoncer à en tenir compte. Nous apprécierons uniquement le phénomène de la diminution de la population agricole en tant que désertion de la terre ou tendance à s'adapter au mode de production d'une époque et à la demande de produits agricoles².

De la diminution de la population agricole il ne faut pas conclure purement et simplement à sa disparition et une telle étude ne saurait s'appuyer sur l'examen de la situation d'un seul pays car, comme l'écrit Friedmann³ : « Il y a une révolution économique qui a désorganisé l'agriculture. C'est le résultat de l'élargissement des marchés qui autrefois étaient inexistantes ou à peu près, puisque l'idéal du paysan était une sorte de milieu fermé, d'autarcie imposée d'ailleurs par défaut de communications. On est ensuite passé au marché local, régional, puis national, puis international. La vie agricole s'est internationalisée en ce sens qu'elle est soumise à toutes les fluctuations de la vie économique non seulement régionale, mais nationale, internationale. »

3. La structure actuelle de la population agricole suisse

La plupart des exploitations agricoles souffrent aujourd'hui d'une pénurie de main-d'œuvre, comme l'ensemble de nos branches économiques d'ailleurs. De 1958 à 1960, et abstraction faite du chômage saisonnier habituel dans le bâtiment, la situation du marché du travail est caractérisée par la prédominance des offres d'emploi (voir p. 25).

À l'heure actuelle, on cherche à satisfaire cette forte demande en faisant appel à des travailleurs étrangers. C'est ainsi qu'à fin août 1958, c'est-à-dire au moment de l'occupation saisonnière la plus forte, la Suisse occupait 363 391 tra-

¹ Cannan, E.: *Der wirtschaftliche Wohlstand*, Berne 1948, p. 59.

² Cf. George, Pierre: *La Ville*, Paris 1952, p. 65.

³ Friedmann, Georges: *Villes et campagnes*, Paris 1953, p. 99 sqq.

*Marché suisse du travail*¹

Fin de mois	1958		1959		1960	
	Chômeurs complets	Offres d'emploi	Chômeurs complets	Offres d'emploi	Chômeurs complets	Offres d'emploi
Janvier	9091	4148	9623	4004	5556	5961
Février	6026	4689	5119	5330	2931	6979
Mars	3505	4821	2675	5621	849	6893
Avril	2208	4770	1905	5808	662	6660
Mai	1716	5094	1450	5137	488	6914
Juin	1588	5095	1120	5200	400	6900
Juillet	1140	4043	760	5038	297	6559
Août	1723	5085	812	5761	309	6228
Septembre	1910	4711	810	5992	439	6541
Octobre	2412	3965	1018	5626	530	5690
Novembre	3032	3109	1101	5168	568	5792
Décembre	6124	3305	2722	5034	1697	5599
Moyenne	3373	4403	2426	5310	1227	6393

vailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour, dont 32 093 travaillaient dans l'agriculture. En 1959, à la même époque, les travailleurs étrangers étaient 364 778, dont 29647 dans l'agriculture. Enfin à fin août 1960, le nombre des étrangers occupés soumis à contrôle était de 435 476, dont 27 792 dans le secteur agricole². Comme on l'a déjà remarqué, l'agriculture fournit la main-d'œuvre aux autres secteurs de l'économie. Mais devant la diminution de la population agricole, il faut se demander sérieusement quelle est l'ampleur des réserves de travail en Suisse, et si l'on pourra continuer à puiser dans la main-d'œuvre agricole sans affecter la productivité de l'agriculture.

Quelle est, d'après les derniers chiffres, la structure de la population agricole? En 1960³, la population suisse atteignait le chiffre de 4 714 992 habitants, se répartissant en 2 101 832 personnes habitant les villes de plus de 10 000 habitants et 2 613 160 habitant les petites villes, les villages et la campagne⁴. Si nous comparons à ces chiffres l'ensemble de la population vivant directement de l'agriculture soit 767 891 personnes⁵, nous obtenons par rapport à l'ensemble de la population suisse un pourcentage de 16,29%; ce pourcentage est de 36,53% par rapport à la population des villes et de 29,39% par rapport à la population campagnarde ou des autres communes. Le tableau suivant⁶ montre que dans les divers cantons la proportion de cette population agricole, en 1950, était faible.

Le canton de Berne, qui nous est si connu par les œuvres de Gotthelf, n'est plus du tout un canton paysan type, la population agricole n'y formant que $\frac{1}{6}$

¹ Bulletin mensuel de la Banque Nationale Suisse, N° 3, 36^e année, 1961, tableau 99, p. 70.

² Annuaire statistique de la Suisse 1959/60, 68^e année, Bâle 1960, publié par le Bureau fédéral de statistique, p. 84, et «La Vie économique», fascicule 10, 1960, p. 453sqq.

³ Au moment où nous mettons ce travail au net, nous ne connaissons pas encore les résultats détaillés du recensement de 1960.

⁴ Annuaire statistique de la Suisse 1956, 65^e année, Bâle 1957, p. 14.

⁵ Statistique et évaluations agricoles 1958, Brougg 1958, p. 123.

⁶ *Ib.*, p. 123.

Cantons	Population totale	Population agricole	
		Chiffres absolus	En % de la population totale
Zurich	777 002	57 709	7,4
Berne	801 943	154 804	19,3
Lucerne	223 249	58 167	26,1
Uri	28 556	7 075	24,8
Schwyz	71 082	18 620	26,2
Obwald	22 125	7 360	33,3
Nidwald	19 389	4 914	25,3
Glaris	37 663	4 309	11,4
Zoug	42 239	6 846	16,2
Fribourg	158 695	54 594	34,4
Soleure	170 508	18 235	10,7
Bâle-Ville	196 498	359	0,2
Bâle-Campagne	107 549	11 656	10,8
Schaffhouse	57 515	7 529	13,1
Appenzell Rh.-Ext.	47 938	8 466	17,7
Appenzell Rh.-Int.	13 427	5 501	41,0
Saint-Gall	309 106	54 523	17,6
Grisons	137 100	35 782	26,1
Argovie	300 782	48 016	16,0
Thurgovie	149 738	33 977	22,7
Tessin	175 055	26 371	15,1
Vaud	377 585	63 845	16,9
Valais	159 178	62 239	39,1
Neuchâtel	127 152	11 320	8,8
Genève	202 918	5 674	2,8

environ de la population totale. Il est intéressant de remarquer que même dans la Suisse primitive, la proportion de la population agricole est inférieure à 40%. C'est Appenzell Rh.-Int. qui, avec 41,0%, accuse la plus forte proportion de population agricole, suivi par le Valais avec 39,1%, Fribourg avec 34,4% et finalement Obwald avec 33,3%. Tous les autres cantons ont une population agricole inférieure à $\frac{1}{2}$. Koller¹ calculait en 1949 que la population agricole ne dépassait les $\frac{1}{4}$ de la population totale que dans 342 communes suisses (le dixième) groupant 88 000 habitants seulement, soit 2% de la population suisse.

Tournons-nous maintenant vers les seules «personnes actives» dans l'agriculture. La population ayant son «occupation principale» dans l'agriculture ne représente que 326 929 personnes² ou 15,2% de la population active suisse³. Les paysans-ouvriers, c'est-à-dire les personnes qui exercent une autre profession principale que celle d'agriculteurs, ne sont donc pas compris dans ce chiffre. Ils sont au nombre de 372 664⁴. Ces personnes ne travaillant qu'à titre accessoire dans l'agriculture étaient beaucoup plus nombreuses en 1950: 128 174 personnes⁵,

¹ Koller, A.: Entvölkerung und Landflucht, «Revue suisse d'économie politique et de statistique», 85^e année, 1949, N^o 3, p. 196.

² Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 124.

³ Source: Ib., p. 124, et Annuaire statistique 1956, p. 61.

⁴ Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 124.

⁵ Ib., p. 124.

soit 524 hommes et 127650 femmes¹. Ces écarts qu'on relit à chaque recensement tiennent au traitement statistique variable des femmes d'agriculteurs. En Suisse, contrairement à la pratique de nombreux autres Etats, ce n'est pas le préposé au recensement qui remplit les questionnaires, mais la population elle-même². Dans l'agriculture, beaucoup de femmes se comptent comme personnes actives dans une profession accessoire, sans être liées à des conditions, par exemple l'accomplissement d'un nombre déterminé de journées de travail. Par suite de la déclaration personnelle, des variations considérables se produisent chez les femmes, celles-ci se classant, selon les circonstances, d'après le travail exécuté au moment de l'enquête.

En ce qui concerne la situation dans la profession ou l'«état professionnel», on peut constater que le paysan a largement gardé son autonomie.

Des 326929 personnes actives, 164298 sont des personnes indépendantes, 98582 des membres coactifs de la famille et enfin 64049 des salariés³.

C'est l'exploitation familiale qui domine largement. Pour la France, Leroy⁴ constate de même: «La structure de l'agriculture familiale en France est très proche de celle des autres pays d'Europe occidentale.» La situation n'est pas différente en Allemagne occidentale⁵: «La proportion des salariés est relativement faible dans l'agriculture. Le nombre des travailleurs familiaux est très important dans l'agriculture.»

En dépit de la diminution constatée des forces de travail et aussi de la superficie des terres agricoles, les paysans restants ont réussi, grâce à l'emploi croissant de capital, non seulement à maintenir mais à augmenter les quantités produites – encore qu'il y ait toujours lieu de tenir compte des influences météorologiques sur les récoltes. Ce fait constitue, pour anticiper quelque peu, l'un des éléments du développement futur de la population agricole. Les indications suivantes montrent l'augmentation de la production indigène⁶:

Production indigène de substances nutritives digestibles en milliards de calories

	1908/12	1951/55	1960/61
Calories	2244	3058	3770
Albumine, en 1000 q	996	998	2214
Graisse, en 1000 q	1213	1194	3538
Hydrates de carbone, en 1000 q . .	1381	1699	3994

La production quantitative totale s'élevait (1939 = 100) 1950 109,9 et 1959 123,7⁷.

¹ *Ib.*, p. 124.

² Cf. Recensement 1950, introduction p. 7 des tomes cantonaux.

³ Statistiques et évaluations agricoles 1959, p. 124.

⁴ *Leroy, Louis*: Exode ou mise en valeur des campagnes, Paris 1958, p. 95.

⁵ Travaux et documents, cahier N° 31, Migrations professionnelles, publication de l'Institut national d'études démographiques, Paris 1957, p. 87.

⁶ Statistiques et évaluations agricoles 1962, p. 88.

⁷ *Ib.*, p. 77, Statistiques et évaluations agricoles 1959, p. 122; cf. *Sauvy, A.*: Tendances de la population active en France, revue trimestrielle «Population», 10^e année, N° 3, Paris.

L'évolution démographique de la population agricole

1. La population agricole dans l'espace et dans le temps

Le développement économique depuis le milieu du siècle dernier – caractérisé par l'«industrialisation» et la «mécanisation», par la construction des voies et moyens de communication, ainsi que par les changements sociaux qui en ont peu à peu découlé – a conduit à des déplacements et déclassements considérables de la population. Les statistiques montrent que depuis 1880 la population agricole n'a pas cessé de diminuer. Nous nous occuperons en détail, dans ce qui va suivre, de la nature et des causes de ce mouvement.

On appelle mouvement de la population le processus par lequel, au cours des ans, une population se modifie par le renouvellement des générations (mouvement naturel) et par les migrations (mouvement migratoire ou spatial).

Le territoire de l'ancienne Confédération, d'avant 1798, abritait une population de 1 641 400 personnes; 1 001 700 pour les 13 cantons, 265 400 pour les bailiages communs et 374 300 pour les pays alliés¹. «Vers la fin du XVIII^e siècle, 150 000 à 200 000 personnes, selon certaines estimations, travaillaient dans l'industrie du coton.»² A cette époque, la classe paysanne était considérée comme formant la base même de la société ainsi qu'en témoigne la doctrine physiocratique. La Société économique de Berne, créée en 1758 par Johann Rudolf Tschiffeli, et la Société des sciences naturelles de Zurich³ paraissent avoir aidé à la modernisation de l'agriculture ou, du moins, s'en occupaient. L'agriculture était particulièrement favorisée par l'absence de concurrence étrangère, les produits agricoles se transportant et se conservant difficilement.

Les premières organisations agricoles sont antérieures à 1850: sociétés agricoles de Bâle-Campagne et de Saint-Gall fondées en 1818, celles de Thurgovie et d'Argovie datant de 1835, de Zurich créée en 1843; en outre jusqu'en 1850, 345 coopératives fromagères et quelques coopératives d'élevage du bétail furent fondées sur le Plateau et dans les Préalpes⁴. La Constitution fédérale de 1848 ouvrit une ère nouvelle en favorisant notamment la liberté d'établissement et, partant, l'industrialisation. L'essor de l'industrie contribua à l'accroissement de la population non agricole, ce qui provoqua une augmentation de la demande

¹ *Bickel, W.*: Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik in der Schweiz, p. 51.

² *Ib.*, p. 53 sqq.

³ *Howald*: Agrarpolitik, cf. p. 282 sqq.

⁴ *Ib.*, p. 40.

des denrées alimentaires ayant, à son tour, des effets favorables sur l'agriculture. Dans les années 60 et 70, l'agriculture fut donc encore relativement prospère¹. Cela favorisa l'équipement rural et l'on renonça progressivement à l'assolement triennal et à la jachère au profit d'une exploitation plus intensive du sol². Le marché des produits agricoles s'élargit mais s'ouvrit également à la concurrence étrangère provoquant des crises de surproduction. Les céréales en provenance d'outre-mer submergèrent le marché et exercèrent une pression sur les prix. C'est ainsi qu'à Berne, par exemple, on payait en moyenne pour un muid de blé entier³:

1872/81	Fr. 15.08
1882/91	Fr. 9.59
1892/99	Fr. 7.88

La chute des prix due à la concurrence étrangère ne permit plus au paysan de subsister. «Rien que dans le canton de Zurich, 900 paysans sont tombés en faillite au cours des six années de 1880 à 1885.»⁴ La conséquence en fut une forte émigration vers d'autres activités et l'on commença alors à parler de «l'exode rural». On chercha à pallier ces difficultés en rationalisant la production, en créant des coopératives et même en réclamant des subsides à l'Etat; la doctrine libre-échangiste était alors trop puissante pour autoriser des normes de protection douanière.

Avec l'industrialisation croissante, les coûts de production se sont aussi élevés dans l'agriculture; celle-ci est prise dans un étau des coûts qui s'est manifesté après la Première Guerre mondiale. La structure des frais de nos exploitations agricoles est essentiellement influencée par l'endettement qui reviendra toujours en discussion. «L'endettement de l'agriculture n'est ni spécifiquement un problème suisse, ni spécifiquement un problème d'après-guerre... La situation actuelle a sa cause dernière dans les grands bouleversements que l'exploitation agricole a subis au siècle dernier dans ses conditions d'existence économiques et juridiques.»⁵ L'endettement est un problème de développement et jouera à l'avenir un rôle cardinal en raison de la tendance actuelle à intensifier les investissements. Ceci ressort également des estimations y relatives du Secrétariat des paysans suisses⁶:

	1911	1926	1939	1953
Capital emprunté (en millions de francs)	3779	4147	5250	7300

¹ Cf. *Bickel*: Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz, p. 125.

² Cf. *Friedmann, Georges*: Villes et campagnes, Paris 1953, p. 73.

³ Cf. *Bickel*, op.cit. p. 125.

⁴ *Ib.*, p. 125.

⁵ *Haab, Robert*: Verschuldung und Entschuldung der Landwirtschaft, tirage à part de la «Revue de droit suisse», NF vol. 56/S, 2, Bâle 1937, p. 1.

⁶ Statistiques et évaluations agricoles 1958, p.98.

Sur le problème de l'endettement, ajoutons à titre complémentaire les intéressantes causes principales énumérées par Bäggi¹:

1. La propriété privée du sol.
2. La forte différence des fortunes.
3. Les effets de l'état moyenâgeux du droit et de l'économie.
4. L'exiguïté du sol cultivable et l'impossibilité d'en augmenter la surface.
5. La demande de terrains correspond en principe à des fins diverses (culture, construction, placements). Dès lors, les prix du sol s'établissent à des niveaux très différents.
6. Excès de la demande de terrains agricoles cultivables pour les motifs suivants:
 - a) ...
 - b) besoin plus grand de terrains pour des buts non agricoles;
 - c) demande de terre de la part des agriculteurs pour agrandir ou arrondir leurs exploitations;
 - d) le sol est objet de placements pour la sécurité des fortunes.
7. Libre circulation des capitaux.
8. Hausse générale des prix au cours de la période d'essor 1890-1910.
9. Fort changement dans l'état de la conjoncture (remarque de notre part: jusqu'à la Seconde Guerre mondiale).
10. Contradiction entre l'accroissement de la fortune et l'augmentation quantitative plus modérée des biens réels.
11. Par moments, reflux des capitaux dans le pays (Bäggi allègue la période de guerre 1914-1918).
12. ...
13. Développement inégal, c'est-à-dire plus rapide de l'économie générale par rapport à la possibilité d'augmenter la productivité naturelle de l'agriculture, soumise aux aléas du temps.
14. Circulation plus lente du capital dans l'agriculture.
15. Aggravation, sur le plan international, de la liberté d'établissement.
16. Brillant succès de plusieurs contrées rurales à population industrielle-artisanale et, par suite, influence exercée sur les conditions d'existence des paysans et changement de leur niveau de vie.

Une cause secondaire non négligeable qui n'a pas été nettement indiquée dans l'énumération précédente, c'est la spéculation qui a sévi après la Première Guerre mondiale et qui trouve en Suisse, aujourd'hui, un nouvel aliment dans l'expansion démographique. Quoique ce phénomène ait un caractère général, il se manifeste bien différemment selon les régions. Dans le cadre de ce travail, nous devons malheureusement nous contenter de la remarque qui vient d'être faite, les documents y relatifs nous faisant défaut.

Le fort endettement constitue précisément un obstacle inévitable à l'agrandissement et à la modernisation des exploitations et nombreux sont ceux qui ne parviennent pas à se sortir d'un endettement excessif. Les mesures de désendettement prises par la Confédération n'ont apporté aucun remède définitif. Dès lors, de nombreux paysans n'ont eu d'autre issue que de changer de profession. L'intervention plus directe de l'Etat a dû être requise. Par suite des interventions étatiques, le libre jeu de l'économie a été remplacé par des mesures de soutien des prix, de protection des débouchés, de direction de la production, etc. Mentionnons à titre d'exemple qu'une action de secours en faveur des producteurs suisses de lait a été effectuée en 1922 - et aujourd'hui les problèmes posés par cette branche de la production ne sont pas encore résolus. En dépit de la suppression du marché libre et du passage à des mesures dirigistes étatiques, les problèmes du coût, les difficultés d'écoulement, etc., et surtout la diminution de la population agricole n'ont pu être surmontés.

¹ Bäggi, W.: Die Überschuldung der Landwirtschaft, Berne 1936, p. 17s.

Ces phénomènes économiques forment l'arrière-fond de la mobilité de la population campagnarde, dont le tableau suivant donne un aperçu¹:

Années	Population agricole			Personnes occupées de sexe masculin		
	Nombres absolus	Accroissement ou diminution		Nombres absolus	Accroissement ou diminution	
		Chiffres absolus	en %		Chiffres absolus	en %
1870	1 111 152 ²	-	-	379 401 ²	-	-
1880	1 112 713 ³	+ 1 561	+ 0,1	388 082 ³	+ 8 681	+ 2,3
1888	1 076 713 ⁴	- 36 000	- 3,2	382 880 ⁴	- 5 202	- 1,3
1900	1 033 427	- 43 286	- 4,0	384 678	+ 1 798	+ 0,5
1910	967 611	- 65 816	- 6,4	357 105	- 27 573	- 7,2
1920	954 854	- 12 757	- 1,3	360 723	+ 3 618	+ 1,7
1930	867 294	- 87 560	- 9,2	336 949	- 23 774	- 6,6
1941	866 788	- 506	- 0,1	350 824	+ 13 875	+ 4,1
1950	767 891	- 98 897	- 11,4	298 263	- 52 561	- 15,0
1870-1950	Diminution totale	343 261	30,9	Diminution totale	81 138	21,4

On voit donc que de 1870 à 1950, la population agricole a diminué de 343 261 personnes ou 30,9%. A l'exception de l'année 1880, la diminution est constante et elle s'est certainement poursuivie jusqu'à aujourd'hui, ainsi qu'en témoigne, par exemple, la diminution du nombre de propriétaires de bétail bovin⁵ qui passe de 170 117 en 1951 à 163 000 en 1954 et à 150 600 en 1958.

Nous avons ci-dessus des chiffres nets où les mouvements en sens inverses se compensent et où ne figurent point l'excédent des naissances sur les décès.

Cette diminution de la population agricole suisse, n'est guère inquiétante, d'autant plus que le nombre des personnes masculines occupées n'a diminué que de 21,4% au cours de ces quatre-vingts années. La mécanisation et la rationalisation ayant été poussées à un rythme rapide depuis la Première Guerre mondiale, le nombre des personnes occupées doit nécessairement se modifier⁶.

Bien que les chiffres relatifs au sexe féminin soient statistiquement très imparfaits, on peut pourtant conclure que la diminution y est plus accusée que chez les hommes:

¹ Cf. Recensement fédéral du 1^{er} déc. 1870; Statistique suisse XXVIII, vol. 3, Berne 1876, p. VIII. Les chiffres de 1870 et 1880 ne sont pas entièrement comparables à ceux de 1888 et des recensements subséquents, car si l'on a attribué à l'agriculture tout le personnel de maison, on n'y a pas compris, avant 1888, les aviculteurs et les apiculteurs. En revanche, les recensements de 1870 et 1880 ont englobé dans l'agriculture les personnes travaillant à la préparation du fromage, du beurre et d'autres produits laitiers, celles travaillant dans l'horticulture et la production des fruits, ce qui ne fut plus fait depuis 1888. Il faut donc, si l'on veut faire des comparaisons, corriger en conséquence les chiffres de 1870 et 1880. La situation dans la profession n'est recensée qu'à partir de 1888.

² Recensement fédéral 1870, vol. 3, 2^e partie, p. 106 ss.

³ Recensement fédéral 1880, Berne 1884, vol. 3, 2^e partie, p. 106 ss.

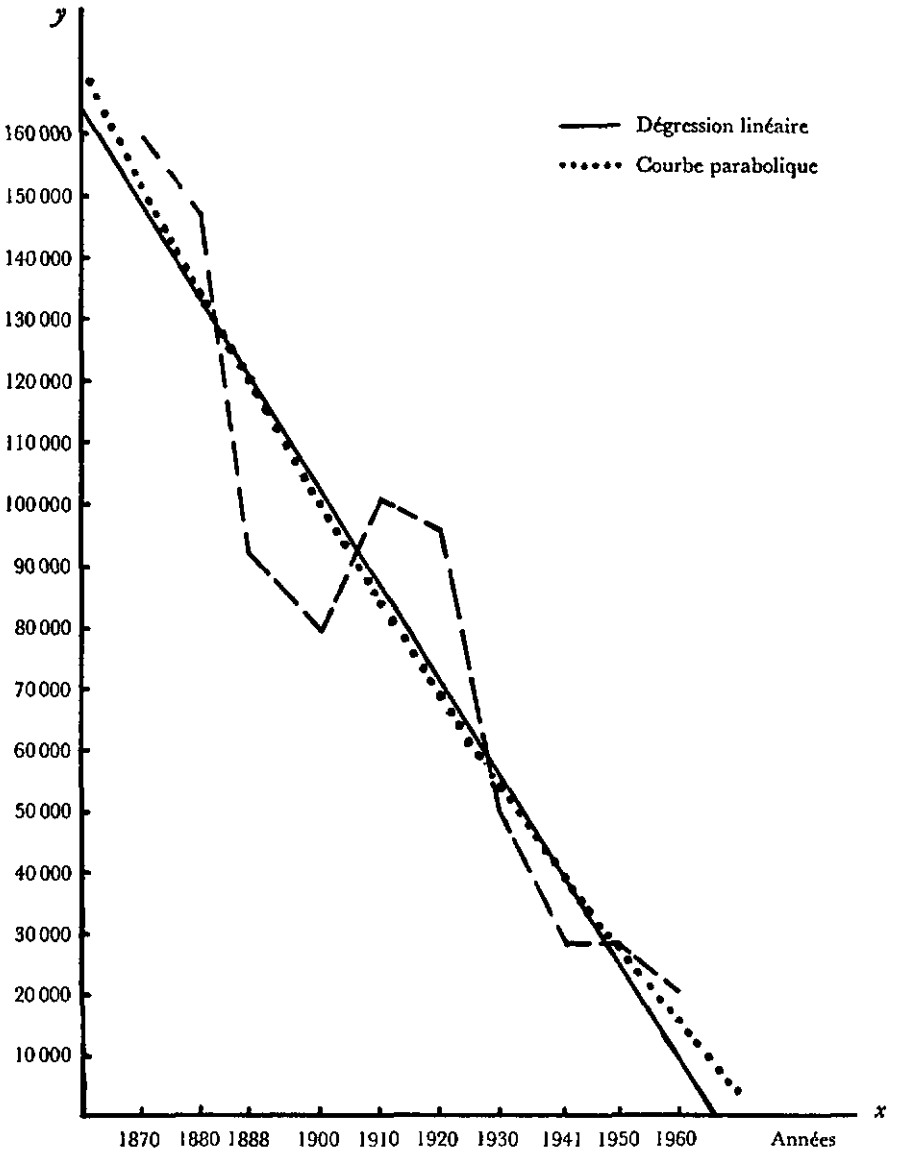
⁴ Recensement fédéral 1950, vol. 25, tableau 8 (pour 1888-1950).

⁵ Statistiques et évaluations agricoles 1954, p. 41, et 1958, p. 47.

⁶ Cf. Causes et conséquences de l'évolution démographique, p. 139.

Femmes occupées dans l'agriculture¹

Femmes occupées



1870	1880	1888	1900	1910	1920	1930	1941	1950
159 505	146 839	92 209	79 846	100 602	95 983	50 078	28 927	28 666

¹ Les chiffres sont extraits de: Recensement 1870, vol.3, 2^e partie, p.106sq. Recensement général 1950, vol.25, tableau 8.

De 1870 à 1950, la diminution est de 130965 personnes ou 82%. Comment l'expliquer? Nous avons déjà parlé de l'erreur imputable aux recensements eux-mêmes. Si l'on tente d'éliminer cette influence on peut conclure ce qui suit:

Par suite du manque de documents statistiques indispensables à une analyse plus étendue de cet objet – nous font défaut le tableau des classes d'âge pour la population féminine (et aussi du reste pour la population masculine) selon sa situation dans la profession à l'échelon national, cantonal et de district, de même que la répartition des personnes actives selon l'état professionnel pour les districts et les communes – nous ne pouvons que nous arrêter au classement disponible en personnes dépendantes, membres coactifs de la famille, personnes indépendantes et personnes adultes sans activité économique. La forte diminution résulte généralement 1. du fait que les femmes remplissent comme bon leur semble les cartes de recensement et, par conséquent, déterminent elles-mêmes leur situation professionnelle; 2. par suite de l'abandon de l'agriculture et 3. par suite de mariage avec un paysan, qui fait généralement passer la femme dans une autre catégorie statistique. Nous ne pouvons étendre l'analyse que moyennant un ajustement (voir p. 32).

Comme la différence entre le calcul linéaire et le calcul parabolique n'est pas grande, puisque la valeur de $(y - Y)^2$ est de 2561,15 en calcul linéaire et de 2535,45 en calcul parabolique, nous nous appuyerons sur la forme linéaire. Pour vérifier si l'ensemble des différences entre les valeurs observées et les valeurs théoriques doit être considéré comme simplement accidentel ou comme essentiel, nous utiliserons le procédé χ^2 -répartition, en calculant la grandeur¹

$$\chi^2 = \sum_{j=1}^M \frac{d_j^2}{\varphi_j}$$

D'après notre calcul, nous obtenons pour $\chi^2 = 28,246$.

Recensement <i>j</i>	Nombre de femmes en 1000			
	Recensé <i>f_j</i>	Calculé <i>ϕ_j</i>	Différence <i>d_j</i>	$\frac{d_j^2}{\varphi_j}$
1	159,505	148,752	- 10,753	0,723
2	146,839	133,262	- 13,577	1,383
3	92,209	120,87	+ 28,661	6,797
4	79,846	102,282	+ 22,436	4,922
5	100,602	86,792	- 13,81	2,197
6	95,983	71,302	- 24,681	8,543
7	50,078	55,812	+ 5,734	0,589
8	28,927	38,773	+ 9,846	2,500
9	28,666	24,832	- 3,834	0,592
<i>S</i>				28,246

¹ Linder, A.: Méthodes statistiques, manuels et monographies du domaine des sciences exactes, série mathématique, tome III, 2^e édition, éditeur Birkhäuser, Bâle 1951, p. 122.

Dans la table¹ de répartition de χ^2 , nous devons prendre $n = 8$ comme chiffre du degré d'indépendance et nous trouvons avec $P = 0,05$ et $P = 0,01$, respectivement:

$$\chi^2 = 15,507$$

$$\chi^2 = 20,090$$

Par conséquent, il apparaît que les points observés ne sont pas une variante fortuite des valeurs situées sur une ligne droite. Ainsi, l'écart n'est pas accidentel et le trend, résultant des chiffres fournis au cours d'une certaine période, confirme le caractère de la décroissance.

Le calcul linéaire donne:

L'équation de la dégression linéaire

$$Y = a + bx$$

L'équation pour les coefficients de régression

$$b = \frac{\Sigma(x - \bar{x})(y - \bar{y})}{\Sigma(x - \bar{x})^2} = \frac{-952,07}{61,448} = -15,49$$

$$\bar{x} = 4,989$$

$$a = \bar{y} = 86,962$$

$$Y = 86,962 - 15,49(x - 4,989)$$

$$Y_0 = 86,962 - 15,49(-4,989) = 164,2$$

$$Y_9 = 86,962 - 139,41 + 77,28 = 24,8$$

$$Y_{10} = 86,962 - 154,9 + 77,28 = 9,3$$

Le calcul parabolique donne:

L'équation de la courbe parabolique de régression

$$Y = a + bx + cx^2$$

Les calculs pour b_1 et b_2 donnent

$$b_1 = \frac{\Sigma(x^2 - \bar{x}^2)^2 \cdot \Sigma(x - \bar{x})(y - \bar{y}) - \Sigma(x - \bar{x})(x^2 - \bar{x}^2) \cdot \Sigma(x^2 - \bar{x}^2)(y - \bar{y})}{\Sigma(x - \bar{x})^2 \cdot \Sigma(x^2 - \bar{x}^2)^2 - [\Sigma(x - \bar{x})(x^2 - \bar{x}^2)]^2}$$

$$\bar{x}^2 = 31,717$$

$$\Sigma(x^2 - \bar{x}^2)^2 = 6473,400$$

$$\Sigma(x - \bar{x})^2 = 61,448$$

$$\Sigma(x - \bar{x})(x^2 - \bar{x}^2) = 615,607$$

$$\Sigma(x - \bar{x})(y - \bar{y}) = -952,07$$

$$\Sigma(x^2 - \bar{x}^2)(y - \bar{y}) = -9432,310$$

¹ Ib., p.224.

$$b_1 = \frac{6473,4 (-952,07) - 615,607 (-9432,31)}{61,448 \cdot 6473,4 - (615,607)^2} = -18,962$$

$$b_2 = \frac{\sum (x - \bar{x})^2 \cdot \sum (x^2 - \bar{x}^2) (y - \bar{y}) - \sum (x - \bar{x}) (x^2 - \bar{x}^2) \cdot \sum (x - \bar{x}) (y - \bar{y})}{\sum (x - \bar{x})^2 \cdot \sum (x^2 - \bar{x}^2)^2 - [\sum (x - \bar{x}) (x^2 - \bar{x}^2)]^2}$$

$$b_2 = \frac{61,448 (-9432,31) - 615,607 (-952,07)}{61,448 \cdot 6473,4 - (615,607)^2} = 0,346$$

$$Y = 86,962 - 18,962 (x - 4,989) + 0,346 (x^2 - 31,717)$$

$$Y_0 = 86,962 + 94,601 - 10,974 = 170,58$$

$$Y_1 = 151,96 \quad Y_2 = 134,04 \quad Y_3 = 120,19$$

$$Y_4 = 100,27 \quad Y_5 = 84,42 \quad Y_6 = 69,26$$

$$Y_7 = 54,8 \quad Y_8 = 39,69 \quad Y_9 = 27,95$$

$$Y_{10} = 15,56$$

Les constatations que nous avons faites concrétisent sommairement la façon dont s'opère le recul de l'effectif des personnes actives de sexe féminin.

Evolution de la population agricole masculine¹

Population agricole masculine	1888	1900	1910	1920	1930	1941	1950
Total	568 020	555 144	525 941	517 568	476 215	480 942	423 116
Personnes actives	382 880	384 678	357 105	360 723	336 949	350 824	298 263
Personnes indépendantes	187 225	187 740	182 894	180 625	171 544	168 463	153 170
Membres coactifs dans la famille	92 597	98 499	91 174	96 173	86 854	103 252	83 004
Salariés	103 058	98 444	83 037	83 925	78 551	79 109	62 089
Personnes inactives	185 140	170 466	168 836	156 845	139 266	130 118	124 853

On constate donc une diminution constante des femmes occupées dans l'agriculture, alors que chez les hommes il y eut légère augmentation en 1941, à cause de l'extension des cultures nécessitée par la guerre. C'est la main-d'œuvre salariée qui participe le plus à la diminution générale de la population agricole masculine, avec 40969 personnes en moins ou 39,8% des effectifs de 1888, puis viennent les personnes indépendantes avec 34055 ou 18,2% et les membres de la famille collaborant à l'entreprise avec 9593 personnes ou 10,4%. Il est évident que les membres inactifs des familles d'agriculteurs diminuent parallèlement de 60287 ou 32,6%.

La diminution de la population agricole active accroît la surface disponible par travailleur et la grandeur moyenne des domaines. Il s'ensuit nécessairement un nouveau regroupement des trois facteurs de la production, c'est-à-dire que la grandeur du revenu de la population agricole et sa part au produit national ne dépend pas seulement de la nature et de la quantité des moyens de production immédiatement disponibles, mais aussi de leur combinaison ou encore des mé-

¹ Recensement fédéral 1950, vol. 25, tableau 8.

thodes de production. L'émigration de forces de travail appelle une mécanisation accrue, par conséquent un appel de capital, et une mise de fonds augmentée se répercute à son tour sur l'émigration. L'expérience paraît prouver que les exploitations d'une surface utile de 15 à 20 ha sont particulièrement rentables¹. Mais en 1955 encore, 79% de toutes les exploitations² avaient moins de 10 ha, occupant 59,6%³ de la main-d'œuvre stable. A cette catégorie de petites exploitations appartiennent également la plupart des domaines de ceux qui n'ont qu'une activité accessoire dans l'agriculture: 57395⁴. Ici, il faut insister sur le fait qu'une certaine importance sociale doit être attribuée aux personnes accessoirement occupées dans l'agriculture et exerçant une autre profession principale, car celles forment une frontière «flottante» entre les «mondes» agricole et non agricole. Dans une période d'essor et de prospérité, le danger d'un fort recul existe surtout pour ce groupe.

Cette remarque est confirmée par le mouvement des personnes occupées à titre accessoire dans l'agriculture tout en exerçant une autre profession. Ce nombre a diminué de 1900 à 1950 de 70 100 à 37 266⁵; l'effectif des hommes recule, lui, de 45,2%⁶.

Après avoir ainsi exposé les modifications de l'ensemble de la population agraire de la Suisse, la question se pose de savoir comment cette situation s'est modifiée dans les divers cantons, districts et communes. Ce qui nous intéresse avant tout, c'est de savoir s'il y a des contrées où la population agricole est demeurée constante ou a même augmenté, ou bien si la diminution constatée est un phénomène propre à toutes les régions du pays.

La diminution (voir tableau p. 38) du nombre des hommes occupés dans l'agriculture et, par conséquent, de l'ensemble de la population agricole affecte tous les cantons, à l'exception du demi-canton d'Appenzell Rh.-Int. Le canton d'Appenzell Rh.-Int. doit être considéré comme un canton agricole⁷. Mais l'agriculture ne peut fournir à ses habitants un revenu suffisant, de sorte que les femmes et les filles des paysans de ce demi-canton ont, depuis toujours, cherché à se procurer un gain en dehors de l'agriculture sous forme de travail à domicile, d'abord dans le filage et, depuis le début du siècle dernier, dans la broderie à la main⁸. «L'agriculture et la broderie sont... étroitement entremêlées l'une à l'autre du point de vue économique. Cette union s'exprime aussi dans les résultats du recensement, une diminution des ouvrières dans l'industrie textile coïncidant avec un accroissement des femmes occupées dans l'agriculture.

Lorsque le degré d'occupation dans la broderie diminue, femmes et filles devenues sans emploi gagnent de nouveau leur vie dans l'agriculture, et, inversé-

¹ Cf. *Howald, O.*: Agrarpolitik, p. 157.

² Source: Recensement des entreprises agricoles 1955, vol. 7, exploitations agricoles, tableau 2*.

³ *Ib.*, tableau 12*.

⁴ *Ib.*, p. 73.

⁵ Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 124.

⁶ *Ib.*, p. 124.

⁷ Cf. *Koller, Albert*: Das Innerrhoder Volk im Lichte der Statistik, Trogen 1947, p. 5.

⁸ Cf. *ib.*, p. 15s.

Année du recensement	Personnes actives de sexe féminin dans l'industrie textile	Membres actifs féminins des familles paysannes
1888	2506	1444
1900	1967	2205
1910	2783	1729
1920	2620	1989
1930	2209	2017
1941	543	2756

ment, l'agriculture est délaissée lorsque la demande de travail dans la broderie s'accroît.

Le nombre des habitants des Rhodes-Intérieures est, par conséquent, essentiellement déterminé, d'une part, par les surfaces cultivables, qui ne peuvent guère être augmentées, d'autre part, par la broderie à la main, dont la prospérité dépend moins de la mode que de la concurrence étrangère et des possibilités d'exportation. Les sources de revenu ne peuvent donc être multipliées à volonté.»¹

L'accroissement de la population agricole des Rhodes-Intérieures porte sur les travailleurs indépendants et les membres coactifs de la famille, tandis que l'effectif de la main-d'œuvre salariée est tombé de 390 à 195 personnes. L'évolution de cette population agricole est d'ailleurs irrégulière: le maximum a été atteint en 1920 pour diminuer ensuite, jusqu'en 1950, de 2320 à 2096 hommes². C'est en 1941 que l'ensemble de la population agricole des Rhodes-Intérieures accuse le chiffre le plus élevé, avec 6214 personnes³. Ces données sont sans autre comparables, puisqu'elles ont été groupées d'après les principes et les méthodes qui ont servi à l'élaboration des statistiques fournies par le recensement de la population de 1950. L'exception représentée par le canton d'Appenzell Rh.-Int. n'est que de peu d'importance.

Ce qui frappe ensuite, c'est que dans le canton de Thurgovie l'ensemble de la population agricole a diminué de 14%, alors que le nombre des personnes masculines actives s'est accru légèrement de 1,6%. Cela s'explique par la réduction de la taille de la famille paysanne et par la présence d'ouvriers agricoles étrangers célibataires ou dont les familles ne sont pas en Suisse. Toutefois si l'on prend pour point de départ l'année 1888, on trouve une baisse de 5% également pour les personnes occupées de sexe masculin⁴.

La population agricole a le plus diminué dans les cantons de Bâle-Ville (77,3%), de Genève (63,1%), du Tessin (58,5%) et de Schaffhouse (53,4%) soit, en ne considérant que les personnes actives de sexe masculin, diminution de 67,2% à Bâle-Ville, de 52,1% à Genève et de 40,9% à Schaffhouse. Au Tessin, on constate une diminution de 34,7% des personnes actives masculines et de 78% des personnes actives féminines. Le nombre de leurs enfants de moins de 16 ans diminue également entre 1888 et 1950, de 22005 à 5175, c'est-à-dire de 76,5%⁵.

¹ Koller: Das Innerrhoder Volk im Lichte der Statistik, p. 17.

² et ³ Source: Recensement fédéral 1950, vol. 3, tableau 22*.

⁴ Source: Recensement fédéral 1950, vol. 16, tableau 22*.

⁵ Source: Recensement fédéral 1950, vol. 17, tableau 22*.

Le mouvement de la population agricole de 1870 à 1950, répartie par cantons¹

Cantons	Population agricole totale						Personnes actives		
	Sexe masculin et féminin		Accroissement ou diminution		Sexe masculin		Accroissement ou diminution		en %
	1870	1950	Chiffres absolus	en %	1870	1950	Chiffres absolus		
	2	3	4	5	6	7	8	9	
Zurich	104 112	57 709	— 46 403	44,6	37 776	22 955	— 14 821	39,2	
Berne	206 483	154 804	— 51 679	25,0	69 344	61 082	— 8 262	11,9	
Lucerne	67 036	58 167	— 8 869	13,2	26 190	22 242	— 3 948	15,1	
Uri	9 545	7 075	— 2 470	25,9	3 098	2 554	— 544	17,6	
Schwyz	23 215	18 620	— 4 595	19,8	8 057	6 910	— 1 147	14,2	
Obwald	8 328	7 360	— 968	11,6	2 795	2 669	— 126	4,5	
Nidwald	5 354	4 914	— 440	8,2	1 921	1 681	— 240	12,5	
Glaris	6 742	4 309	— 2 433	36,1	2 456	1 711	— 745	30,3	
Zoug	8 242	6 846	— 1 396	16,9	3 354	2 661	— 693	20,7	
Fribourg	64 186	54 594	— 9 592	14,9	22 937	20 936	— 2 001	8,7	
Soleure	27 947	18 235	— 9 712	34,8	9 540	7 260	— 2 280	23,9	
Bâle-Ville	1 581	359	— 1 222	77,3	613	201	— 412	67,2	
Bâle-Campagne	17 055	11 656	— 5 399	31,7	6 462	4 920	— 1 542	23,9	
Schaffhouse	16 287	7 529	— 8 758	53,8	4 781	2 824	— 1 957	40,9	
Appenzell Rh.-Ext.	10 183	8 466	— 1 717	16,9	3 842	3 304	— 538	14,0	
Appenzell Rh.-Int.	4 440	5 501	+ 1 061	+ 23,9	1 903	2 096	+ 193	+ 10,1	
Saint-Gall	71 852	54 523	— 17 329	24,1	25 596	20 236	— 5 360	20,9	
Grisons	54 484	35 782	— 18 702	34,3	16 704	13 255	— 3 449	20,7	
Argovie	87 028	48 016	— 39 012	44,8	28 991	18 188	— 10 803	37,3	
Thurgovie	39 515	33 977	— 5 538	14,0	13 415	13 631	+ 216	+ 1,6	
Tessin	63 583	26 371	— 37 212	58,5	14 282	9 333	— 4 949	34,7	
Vaud	108 024	63 845	— 44 179	40,9	39 654	27 650	— 12 004	30,3	
Valais	71 785	62 239	— 9 546	13,3	23 384	22 489	— 895	3,8	
Neuchâtel	18 786	11 320	— 7 466	39,7	6 350	4 624	— 1 726	27,2	
Genève	15 359	5 674	— 9 685	63,1	5 956	2 851	— 3 105	52,1	
Suisse	1 111 152	767 891	— 343 261	30,9	379 401	298 263	— 81 138	21,4	

¹ Recensement fédéral 1870, vol. 3, p. 106 sqq. Recensement fédéral 1950, vol. 25, tableau 22* et B.

Après ces cantons où la diminution de la population vivant de l'agriculture est supérieure à 50% l'on trouve Argovie avec 44,8%, Zurich avec 44,6% et Vaud avec 40,9%. Les cantons de Neuchâtel (39,7%), Glaris, Soleure, Grisons et Bâle-Campagne suivent avec une diminution de 30 à 40%, ceux d'Uri, de Berne, de Saint-Gall et de Schwyz, avec 20 à 30%. La diminution de la population agricole est de moins de 20% dans les cantons d'Appenzell Rh.-Ext., Zoug, Thurgovie, Lucerne et Valais, et le demi-canton de Nidwald vient immédiatement avant Appenzell Rh.-Int. avec une diminution de 8,1%.

La baisse est de 30,9% pour l'ensemble de la Suisse, de sorte que 12 cantons, y compris les deux demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, sont au-dessus de la moyenne suisse et 12 au-dessous, inclus les demi-cantons d'Obwald, de Nidwald, d'Appenzell Rh.-Ext., mais à l'exception d'Appenzell Rh.-Int. qui présente une augmentation. Pour les seules personnes actives de sexe masculin la diminution moyenne est de 21,4%; la baisse est plus faible que la moyenne dans 12 cantons et plus forte dans 11, alors que le demi-canton d'Appenzell Rh.-Int. et le canton de Thurgovie enregistrent une hausse. Ici, c'est Bâle-Ville qui vient en tête, suivi de Genève, Schaffhouse, Zurich, Argovie, Tessin, Glaris, Vaud, Neuchâtel (27,2%), Solcure, Bâle-Campagne (23,9%), Saint-Gall (20,9%), Grisons, Zoug, Uri, Lucerne, Schwyz, Appenzell Rh.-Ext., Nidwald, Berne, Fribourg, Obwald et Valais. Dans ces trois derniers cantons, la diminution est de moins de 10%. Alors même que l'ordre n'est pas le même ici que pour l'ensemble de la population agricole, on constate cependant une concordance aux extrémités de la série. Il saute aux yeux que l'émigration hors du secteur agricole est le plus fort dans les cantons industriels, tandis qu'elle est le plus faible dans les cantons peu industrialisés. Ce qui frappe ici, c'est que deux cantons ayant une industrie relativement forte, à savoir Glaris et Bâle-Campagne, accusent une perte relativement faible de population agricole. Cela est dû à ce que les personnes devenues libres du fait de la disparition de l'industrie à domicile (tissage) trouvent de nouveau à s'employer dans l'agriculture, ce qui diminue d'autant l'ampleur de l'émigration nette.

Si l'on considère la diminution de la population agricole du point de vue topographique, on obtient des résultats intéressants. Divisons à cette fin les cantons en trois groupes: cantons montagneux, cantons partiellement montagneux et cantons «de plaine». Si plus de 60% de la surface cultivable d'un canton se trouvent dans les régions de montagne, il s'agit d'un «canton montagnard»; si 10-60% de sol cultivable se situent dans les régions de montagne, on a affaire à un «canton avec régions de montagne»; enfin si moins de 10% de sol cultivable s'étendent dans les régions de montagne, on parle de «canton de plaine»¹. Concernant les cantons montagnards, la diminution de leur population agricole se concentre sur le Tessin, Neuchâtel – ce dernier possède 71% des terres cultivées proprement dites dans les régions de montagne –, Glaris et Grisons qui accusent

¹ Cf. *Ryser, W., et Imboden, D.*: Die Bevölkerungsentwicklung im schweizerischen Berggebiet seit 100 Jahren. Communauté de travail suisse paysans de la montagne, C. 31, Brougg 1953, p. 6.

un recul supérieur à la moyenne suisse, cependant que pour les personnes actives de sexe masculin seuls les trois premiers nommés dépassent la moyenne. Vaud – ce canton n'a que 14% de sol cultivé dans les régions de montagne – et Soleure sont ceux des cantons avec régions de montagne qui enregistrent une diminution plus forte que la moyenne suisse, aussi bien pour la population agricole en général que pour les personnes actives de sexe masculin. Parmi les cantons de plaine, il faut mentionner pour les deux catégories de population, une diminution pour Bâle-Ville, Genève, Schaffhouse, Zurich, Argovie et Bâle-Campagne. Thurgovie seul fait exception. Dans les trois groupes topographiques, les cantons à caractère industriel enregistrent une diminution supérieure à la moyenne suisse, dans des proportions d'ailleurs bien différentes les unes des autres. Le canton montagnard du Tessin présente de nouveau un recul beaucoup plus fort que le canton montagnard industriel de Glaris. Par conséquent, aucune uniformité n'apparaît dans les trois groupes géographiques, de sorte qu'on ne peut établir aucune classification caractéristique de l'intensité du recul sur la base d'une division topographique.

Passons maintenant à une analyse plus fine basée sur les districts. Nous nous bornons aux statistiques des seules personnes actives masculines.

Une diminution de la population masculine active dans un canton ne signifie naturellement pas encore qu'il en soit de même pour tous les districts de ce canton ainsi qu'on peut le voir dans le tableau des pages suivantes.

On constate (cf. tableau) que l'émigration hors du secteur agricole se produit dans presque tous les districts. Outre le canton d'Appenzell Rh.-Int. déjà cité, les seules exceptions sont formées par les districts de Saanen, Entlebuch, Altoggenburg, Wil, Bischofszell, Münchwilen, la Vallée, Conthey et Martigny. Mais cette statistique ne nous dit évidemment rien des fluctuations intermédiaires. Ainsi Saanen accuse une diminution depuis 1920, La Vallée depuis 1910 et les autres districts depuis 1941. Il est intéressant de voir que seuls les districts de Conthey et de Martigny (ce dernier a pratiquement les mêmes chiffres pour 1888 et pour 1900, soit 3016 et 3015 personnes respectivement)¹, n'accusent aucune diminution au cours de cinq recensements successifs.

Pour les années 1941–1950, la diminution est générale et dans tous les districts, et elle a dû se poursuivre après 1950. De 1941 à 1950, cette diminution est de 7,5% pour Saanen, de 6,5% pour l'Entlebuch, de 10,2% pour l'Altoggenburg, de 11,2% pour Wil, de 9,6% pour Bischofszell, de 11,5% pour Münchwilen, de 16,2% pour la Vallée, de 9,1% pour Conthey et de 4,8% pour Martigny². La population agricole a le plus diminué dans les cantons industriels et en particulier dans les districts accusant une forte concentration industrielle, tandis que dans les régions faiblement industrialisées, à l'exception de certaines contrées montagneuses, on ne trouve pas, et de loin, une diminution aussi forte.

¹ Recensement fédéral 1888, vol. 3, tableau 6b; 1900, vol. 3, tableau 3a, p. 270.

² Source: Recensement fédéral 1941, vol. 2, 6, 8, 11, 16, 18, et 1950, vol. 5, 10, 12, 16, 20, 21, pour chacun tableau 2.

*Modification du nombre des personnes
actives de sexe masculin dans l'agriculture suisse entre 1888 et 1950,
par districts¹*

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin ²			
	1888	1950	Accroissement ou diminution de 1888 à 1950	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton de Zurich</i>	34 916	22 767	- 12 149	34,8
Affoltern	2 450	1 793	- 657	26,8
Andelfingen	3 300	2 230	- 1 070	32,4
Bülach	3 544	2 362	- 1 182	33,4
Dielsdorf	3 011	2 210	- 801	26,6
Hinwil	3 538	2 722	- 816	23,1
Horgen	2 914	1 707	- 1 207	41,4
Meilen	3 071	1 420	- 1 651	53,8
Pfäffikon	2 813	2 113	- 700	24,9
Uster	2 825	1 899	- 926	32,8
Winterthur	3 916	3 013	- 903	23,1
Zurich	3 534	1 298	- 2 236	63,3
<i>Canton de Berne</i>	72 814	60 947	- 11 867	16,3
Aarberg	2 929	2 462	- 467	15,9
Aarwangen	3 537	2 640	- 897	25,4
Berne	4 654	3 282	- 1 372	29,5
Bienne	264	143	- 121	45,8
Büren	1 367	1 222	- 145	10,6
Burgdorf	4 087	3 330	- 757	18,5
Courtclary	1 378	1 343	- 35	2,5
Delémont	1 940	1 717	- 223	11,5
Erlach	1 510	1 353	- 157	10,4
Les Franches-Montagnes	1 303	1 117	- 186	14,3
Fraubrunnen	2 277	1 944	- 333	14,6
Frutigen	1 978	1 791	- 187	9,5
Interlaken	3 661	2 245	- 1 416	38,7
Konolfingen	4 667	4 347	- 320	68,6
Laufen	758	520	- 238	31,4
Laupen	1 805	1 521	- 284	15,7
Moutier	1 716	1 623	- 93	5,4
La Neuveville	593	483	- 110	18,6
Nidau	1 854	1 467	- 387	20,9
Oberhasle	1 376	941	- 435	31,6
Porrentruy	3 018	2 444	- 574	19,0
Saanen	1 065	1 088	+ 23	+ 2,2
Schwarzenburg	2 213	1 890	- 323	14,6
Seftigen	3 780	3 253	- 527	13,9
Signau	4 486	4 359	- 127	28,3
Simmental, Nieder-	2 014	1 701	- 313	15,5
Simmental, Ober-	1 511	1 266	- 245	16,2
Thoune	4 309	3 831	- 478	11,1
Trachselwald	4 219	3 782	- 437	10,4
Wangen	2 545	1 842	- 703	27,6

¹ Les données statistiques à ce sujet manquent pour les années 1870 et 1880.

² Recensement fédéral 1888, vol. 3, tableau 6b, p. 222sq. Recensement fédéral 1950, vol. cantonaux, tableau 2.

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1950	Accroissement ou diminution de 1888 à 1950	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton de Lucerne</i>	25 568	22 220	- 3 348	13,1
Entlebuch	3 653	3 800	+ 147	+ 4,0
Hochdorf	3 825	3 488	- 337	8,8
Lucerne	4 194	3 105	- 1 089	26,0
Sursee	6 818	5 824	- 994	14,6
Willisau	7 078	6 003	- 1 075	15,2
<i>Canton d'Uri</i>	3 122	2 553	- 569	18,2
<i>Canton de Schwyz</i>	8 153	6 892	- 1 261	15,5
Einsiedeln	959	737	- 222	23,2
Gersau	196	152	- 44	22,5
Höfe	795	593	- 202	25,4
Küssnacht	593	481	- 112	18,9
March	2 064	1 644	- 420	20,4
Schwyz	3 546	3 285	- 261	7,4
<i>Canton d'Obwald</i>	3 084	2 665	- 419	13,6
<i>Canton du Nidwald</i>	1 946	1 681	- 265	13,6
<i>Canton de Glaris</i>	2 718	1 704	- 1 014	37,3
<i>Canton de Zoug</i>	3 206	2 651	- 555	17,3
<i>Canton de Fribourg</i>	23 824	20 912	- 2 912	12,2
La Broye	3 349	2 921	- 428	12,8
La Glâne	3 246	3 121	- 125	3,9
Gruyères	3 802	3 103	- 699	18,4
La Sarine	4 086	3 470	- 616	15,1
Lac	3 117	2 814	- 303	9,7
Singine	4 423	3 990	- 433	9,8
La Veveyse	1 801	1 493	- 308	17,1
<i>Canton de Soleure</i> ¹	9 974	7 244	- 2 730	27,4
<i>Canton de Bâle-Ville</i>	782	196	- 586	74,9
<i>Canton de Bâle-Campagne</i>	7 197	4 896	- 2 301	32,0
Arlenheim	1 898	1 010	- 888	46,8
Liestal	1 539	860	- 679	44,1
Sissach	2 419	1 903	- 516	21,3
Waldenburg	1 341	1 123	- 218	16,3
<i>Canton de Schaffhouse</i>	4 640	2 814	- 1 826	39,4
Klettgau, Ober-	672	403	- 269	40,0
Klettgau, Unter-	793	539	- 254	32,0
Reiath	877	461	- 416	47,4
Schaffhouse	1 182	604	- 578	48,9
Schleitheim	703	463	- 240	34,1
Stein	413	344	- 69	16,7

¹ En 1888, le Canton de Soleure était encore divisé en 5 districts, contre 10 aujourd'hui, de sorte que, comme il n'existe pas de publication où la division ait été faite en conséquence, on ne peut pas faire de comparaison valable. Si l'on prend pour point de départ l'année 1900, le district de Balsthal-Tal accuse un accroissement tandis que si l'on prend pour base l'année 1910, tous les districts accusent une diminution.

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1950	Accroissement ou diminution de 1888 à 1950	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Ext.</i> . . .	4235	3291	— 944	22,3
Hinterland	1884	1619	— 265	14,1
Mittelland	1182	880	— 302	25,6
Vorderland	1169	792	— 377	32,3
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Int.</i> . . .	2056	2094	+ 38	+ 1,9
<i>Canton de Saint-Gall</i>	24734	20146	— 4588	18,6
Gaster	1278	1153	— 125	9,8
Gossau	1695	1345	— 350	20,7
Rheintal, Ober-	2778	1799	— 979	35,2
Rheintal, Unter-	1896	981	— 915	48,3
Rorschach	1247	941	— 306	24,5
Saint-Gall	1158	1107	— 51	4,4
Sargans	2852	2184	— 668	23,4
Sec	1705	1486	— 219	12,8
Toggenburg, Alt-	1545	1726	+ 181	+ 11,7
Toggenburg, Neu-	1246	1206	— 40	3,2
Toggenburg, Ober-	1618	1426	— 192	11,9
Toggenburg, Unter-	1615	1418	— 197	12,2
Werdenberg	2878	2086	— 792	27,5
Wil	1223	1288	+ 65	+ 5,3
<i>Canton des Grisons</i>	16263	13244	— 3019	18,6
Alhula/Alvra	1253	1121	— 132	10,5
Bernina	694	617	— 77	11,1
Glennier	2380	2165	— 215	9,0
Heinzenberg	1235	938	— 297	24,1
Hinterrhein	633	472	— 161	25,4
Imboden	832	483	— 349	42,0
Inn/En	1136	918	— 218	19,2
Landquart, Ober-	1600	1397	— 203	12,7
Landquart, Unter-	2366	1709	— 657	27,8
Maloja/Maloggia	669	565	— 104	15,6
Moësa	840	645	— 195	23,2
Münstertal/Val Mustair	316	279	— 37	11,7
Plessur	993	686	— 307	30,9
Vorderrhein	1316	1249	— 67	5,1
<i>Canton d'Argovie</i>	27931	18087	— 9844	35,2
Aarau	1706	901	— 805	47,2
Baden	3097	1845	— 1252	40,4
Bremgarten	2912	1684	— 1228	42,2
Brugg	2889	1695	— 1194	41,3
Kulm	2598	1643	— 955	36,8
Laufenburg	2711	1932	— 779	28,7
Lenzburg	2100	1317	— 783	37,3
Muri	2883	2424	— 459	15,9
Rheinfelden	2000	1279	— 721	36,1
Zofingen	2716	1842	— 874	32,2
Zurzach	2319	1525	— 794	34,2
<i>Canton de Thurgovie</i>	14299	13586	— 713	5,0
Arbon	1636	1432	— 204	12,5

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1950	Accroissement ou diminution de 1888 à 1950	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
Bischofszell	1604	1695	+ 91	+ 5,7
Diessenhofen	634	445	- 189	29,8
Frauenfeld	1980	1875	- 105	5,3
Kreuzlingen	1939	1651	- 288	14,9
Münchwilen	2304	2484	+ 180	+ 7,8
Steckborn	1970	1833	- 137	7,0
Weinfelden	2232	2171	- 61	2,7
<i>Canton du Tessin</i>	13 202	9 290	- 3 912	29,6
Bellinzona	2 257	1 227	- 1 030	45,6
Blenio	1 073	950	- 123	11,5
Leventina	1 553	908	- 645	41,5
Locarno	2 520	1 623	- 897	35,6
Lugano	2 584	2 257	- 327	12,7
Mendrisio	1 843	1 487	- 356	19,3
Riviera	665	278	- 387	58,2
Vallcaccia	707	560	- 147	20,8
<i>Canton de Vaud</i>	40 352	27 580	- 12 772	31,7
Aigle	3 683	2 420	- 1 263	34,3
Aubonne	1 999	1 380	- 619	31,0
Avenches	1 099	864	- 235	21,4
Cossonay	2 923	2 082	- 841	28,8
Echallens	2 568	2 011	- 557	21,7
Grandson	1 661	1 030	- 631	38,0
Lausanne	2 369	1 028	- 1 341	56,6
La Vallée	261	264	+ 3	+ 1,2
Lavaux	2 412	1 815	- 597	24,8
Morges	2 818	1 860	- 958	34,0
Moudon	2 464	1 791	- 673	27,3
Nyon	2 426	1 583	- 843	34,8
Orbe	2 668	1 631	- 1 037	38,9
Oron	1 568	1 198	- 370	23,6
Payerne	2 190	1 655	- 535	24,4
Pays-d'Enhaut	883	738	- 145	16,4
Rolle	1 219	995	- 224	18,4
Vevey	2 279	1 066	- 1 213	53,2
Yverdon	2 862	2 169	- 693	24,2
<i>Canton du Valais</i>	25 862	22 482	- 3 380	13,1
Brig	1 211	862	- 349	28,8
Conthey	2 395	2 649	+ 254	+ 10,6
Entremont	2 793	2 055	- 738	26,4
Goms	1 165	1 068	- 97	8,3
Hérens	1 875	1 773	- 102	5,4
Leuk	1 607	1 332	- 275	17,1
Martigny	3 005	3 469	+ 464	+ 15,4
Monthey	2 103	1 675	- 428	20,4
Raron	1 639	1 454	- 185	11,3
Saint-Maurice	1 586	781	- 805	50,8
Sierre	2 711	2 510	- 201	7,4
Sion	1 920	1 551	- 369	19,2
Visp	1 852	1 303	- 549	29,6

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1950	Accroissement ou diminution de 1888 à 1950	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton de Neuchâtel</i>	6 329	4 606	— 1 723	27,2
Boudry	1 509	1 024	— 485	32,1
La Chaux-de-Fonds	794	641	— 153	19,3
Le Locle	965	761	— 204	21,1
Neuchâtel	1 134	635	— 499	44,0
Val-de-Ruz	1 056	788	— 268	25,4
Val-de-Travers	871	757	— 114	13,1
<i>Canton de Genève</i>	5 673	2 813	— 2 860	50,4

Cette diminution de la population agricole n'est évidemment pas propre à la Suisse, ainsi que le montre le tableau suivant :

Population agricole¹

Pays	1 ^{re} période		2 ^e période		1 ^{re} période	2 ^e période
	années	en milliers	années	en milliers	en % de la population	en % de la population
Autriche	1934	1 842 ²	1951	1 516 ²	27	22
Belgique	1930	1 600	1950	1 116 ²	20	13
Tchécoslovaquie	1930	4 621 ²	1950	3 076 ²	33	25
France	1931	11 900 ²	1946	10 240 ²	29	25
Allemagne occidentale	1939	7 054 ²	1950	7 007 ²	18	15
Grèce	1940	3 847	1949	3 920	53	52
Irlande	1936	1 500	1948	1 463	51	49
Italie	1936	18 916 ⁴	1948	20 026	44	44
Hollande	1930	1 590	1950	1 405 ⁵	20	14
Norvège	1930	706 ⁶	1950	623	25	19
Espagne	1930	11 850 ²	1950	13 250	51	48
Suède	1930	1 906	1950	1 649	31	24
Suisse	1930	901	1950	768	22	16
Etats-Unis	1940	29 047 ⁷	1955	22 158 ⁷	22	13
Turquie	1935	12 355	1945	13 475	76	72
		en millions		en millions		
Europe totale	1937	134	1950	127	36	32
Amérique du Nord	1937	32	1950	23	23	14

¹ Production Yearbook 1958, vol. 12, publié par la FAO, Rome 1959, p. 16 sqq.

² Y compris la pêche et la sylviculture.

³ Membres de ménages dont le chef est agriculteur.

⁴ Chefs de ménage se livrant à des occupations agricoles et personnes à leur charge.

⁵ Membres de ménages d'exploitants ayant comme occupation principale les travaux agricoles.

⁶ Population totale des communes dont la majorité des habitants, en 1930, tirait sa subsistance de l'agriculture.

⁷ Personnes vivant dans les fermes.

* Renseignement non officiel.

Si nous considérons les seules personnes actives dans l'agriculture et, notamment, les hommes, nous obtenons ce qui suit :

*Personnes occupées dans l'agriculture*¹

Pays	1 ^{re} période		2 ^e période		1 ^{re} période en % de la population	2 ^e période en % de la population	Diminution en % entre ces deux périodes
	années	en milliers	années	en milliers			
Autriche:							
total	1934	1224	1951	1080	36	32	11,9
sexe masculin		654		513	31	25	21,6
Belgique:							
total	1930	630	1947	423	7	32	32,9
sexe masculin		489		362	18	14	26,0
Allemagne occidentale:							
total	1939	5399	1950	5114	27	23	5,3
sexe masculin		2334		2316	18	16	0,8
France:							
total	1936	7204	1957	5039	36	26	30,1
sexe masculin		4282		3272	33	25	23,6
Italie:							
total	1936	8843	1957	6477	48	31	26,8
sexe masculin		6412		4844	49	31	25,5
Suède:							
total	1930	943	1950	632	33	20	33,0
sexe masculin		703		579	36	25	17,6
Suisse:							
total	1930	404	1950	355	21	16	12,1
sexe masculin		353		325	27	21	7,9
Etats-Unis:							
total	1940	8372	1950	7331	19	12	12,4
sexe masculin		7887		6720	23	15	14,8

En suivant l'évolution de la population agricole dans divers pays (cf. tableau) on constate qu'il se produit dans les pays industrialisés (Allemagne occidentale, Belgique) une diminution plus intensive de la population agricole et des personnes occupées, tandis que la population agricole n'a augmenté que dans les pays relativement retardés (Espagne, Grèce, Turquie, etc.) et que pourtant, même dans ces pays – et c'est là une chose importante –, il s'est produit une diminution relative. On trouve une allusion à ce sujet dans un travail des Nations Unies²: « Les migrations des campagnes vers les villes sont étroitement fonction du stade d'industrialisation, des progrès techniques et des autres changements d'ordre culturel qui marquent l'évolution de la société moderne dans presque toutes les parties du monde. » En Italie, notre voisine du sud, et bien que ce pays ne puisse pas, ou pas encore être considéré comme un pays véritablement industriel, il

¹ *Ib.*, p. 19sqq.

² Causes et conséquences de l'évolution démographique, « Etudes démographiques », N° 17, Nations Unies, New-York 1953, p. 139.

faut considérer avec plus de prudence encore l'accroissement de la population agricole, car ce phénomène doit dépendre certainement des conséquences de la guerre. «Depuis la fin de la guerre, où la suroccupation et le manque de main-d'œuvre règnent partout en Europe et en Amérique, l'Italie a pourtant environ 2 millions de chômeurs.»¹ On constate également que dans les pays les plus industrialisés d'Europe, l'évolution de la population vivant de l'agriculture et des personnes occupées dans l'agriculture est tout à fait la même qu'en Suisse. Enfin, il résulte du tableau ci-dessus que la diminution de la population agricole et des personnes occupées dans l'agriculture acquiert une importance universelle. Mais dès avant et après la première Guerre mondiale, cette diminution n'avait plus seulement un caractère local. Parmi les publications de l'époque sur le phénomène de la diminution de la population agricole qui se produisait dans les divers pays, citons tout particulièrement le traité publié par Hainisch après la Première Guerre mondiale, qui montre nettement qu'il s'agit là d'un fait dépassant les frontières nationales. Hainisch² constate qu'«à côté des districts où la population a augmenté, il en existe dont le chiffre de la population est stationnaire. Il y en a même un certain nombre où la population a diminué... mais cette diminution de la population dans de nombreux districts agricoles est due sans aucun doute à la baisse du nombre des personnes occupées dans l'agriculture. On s'en rend compte déjà en voyant que ce phénomène se constate également en Angleterre, dans des districts où il n'a jamais existé de vie artisanale notable. On voit que dans toute une série d'Etats européens très cultivés il se produit un exode rural net vers les villes, mais aussi vers d'autres professions à la campagne même. Ce sont surtout les jeunes éléments énergiques qui tournent le dos soit à la campagne, soit du moins à l'agriculture et qui n'y reviennent que rarement ou alors comme épaves». Cette constatation de Hainisch recouvre celle d'Oberländer³, qui considère comme peu importante la migration interne dans le secteur agraire. Ainsi, comme chez nous, on travaille dans tous les pays voisins à une solution permettant d'arrêter cet «exode». On essaye d'y parer, mais sans succès visible, par des mesures économiques et politico-sociales. La diminution de la population agricole est un sujet discuté dans le monde entier au moins dans sa partie industrialisée, et est considérée en général comme la conséquence d'une modification irréversible de la structure de la société; parmi ces causes on cite les meilleurs salaires et conditions de travail des métiers non agricoles, etc. On se réjouit pourtant généralement des progrès réalisés par la technique et l'économie. Le dilemme dans lequel l'agriculteur se trouve enfermé se prolonge et nécessite une solution. A cet égard l'interventionisme peut exercer un frein, mais ce mode de faire n'est pas plus de nature à résoudre la question que les mesures sociales pratiques. Pour l'instant, on en reste à tous les compromis

¹ Revue de politique agraire, cahier 8, 7^e année, 1951, p.342.

² Hainisch, M.: Die Landflucht, éd. Gustav Fischer, Jena 1924, p.8sqq.

³ Cf. Oberländer, Th.: Die Landflucht in Deutschland. Berichte über Landwirtschaft, NF Bd. 18, H. 1/2, Berlin 1933, p.9sqq.

Cf. Institut national d'études démographiques: L'émigration rurale en France depuis 1949; revue trimestrielle «Population», N° 1, 11^e année, Paris 1956, p.151.

possibles et peut-être pense-t-on déjà qu'il n'y a pas d'autres solutions que de laisser s'accomplir une évolution inéluctable, les pays en voie de développement, encore essentiellement agricoles, devant pouvoir prendre la relève dans l'approvisionnement alimentaire des pays industriels.

Le problème agricole attend impatiemment une solution internationale, et cela en raison des pays en voie de développement. Toutefois, à l'exception d'Iraël, il n'est guère probable que ces pays deviennent avant longtemps des exportateurs de produits agricoles, d'autant plus qu'ils peuvent à peine, ou même pas du tout, couvrir leurs propres besoins en ces produits. Une autre restriction qui empêche ces pays en voie de développement de devenir, sur le plan de l'économie mondiale, des fournisseurs importants de produits agricoles, résulte du but qu'ils se proposent dans leurs plans économiques à long terme. Ce but, c'est l'industrialisation, et ceci doit être pris sérieusement en considération lorsqu'on explore l'importance future des pays en voie de développement en tant que «greniers» pour les vieux pays industriels.

2. Les effets de l'évolution de la population agricole

Les considérations précédentes sur l'évolution de la population agricole ont largement confirmé la diminution du groupe agraire, et il s'est produit de plus des modifications de structure au sein de cette population elle-même en ce qui concerne la répartition des sexes et des âges. L'émigration hors du secteur agricole a provoqué aussi des modifications de la densité de la population dans les diverses contrées agricoles, de la répartition de la population d'après la naissance, l'origine, l'activité professionnelle, etc. Dans ce chapitre, nous considérerons désormais de plus près les données relatives à ces changements : autrement dit, ce qui formera ici l'objet de notre enquête, ce sont les modifications quantitatives de la structure de la population agraire et non agraire dues à la mobilité (diminution) de la population agricole.

a) *L'évolution de la population totale comparée à la population agricole*

De 1850 à 1950, la population suisse a pratiquement doublé. Tous les cantons accusent des accroissements mais, au cours de cette durée d'un siècle, on constate des différences importantes dans les effectifs de la population selon les cantons. L'évolution a été encore plus diverse dans les communes. Sur 2777 communes sur lesquelles peuvent le plus aisément porter les comparaisons, 1609 avaient accru leur nombre d'habitants, tandis que 1168 accusaient une diminution¹. Pour notre propos, il est intéressant surtout de constater que les grandes villes

¹ Cf. Koller, A.: Umschichtung in der schweizerischen Bevölkerung, «Revue d'économie politique et de statistique», C.3, 92^e année, 1956, p.274.

et agglomérations sont devenues encore plus grandes, tandis que de nombreuses petites communes sont devenues encore plus petites. Alors qu'en 1870 il y avait seulement 151 communes¹ comptant moins de 100 habitants, il y en avait 173 en 1950² et 207 en 1960³. Le nombre des habitants de ces communes avait passé de 11 246 à 12 490 en 1950 et à 14 200 en 1960⁴. Par ailleurs les communes dont le nombre d'habitants diminue ne se concentrent pas dans certaines régions mais se répartissent sur l'ensemble du territoire suisse.

La France offre une image analogue; là, le mouvement économique et politique de concentration se manifeste en direction de Paris, de sorte qu'il s'exerce aussi aux dépens d'un grand nombre de villes de province, petites et moyennes. A cet égard la situation est différente chez nous, car nous n'avons pas de véritable métropole. D'après Leroy⁵ l'évolution est la suivante:

«De 1881 à 1921, le nombre des communes de moins de 300 habitants est passé de 8900 à 13 700; de 1921 à 1954, le nombre de ces petites communes est arrivé à 16 300. Dans le même temps, le nombre des communes de 300 à 1500 habitants tombait de 22 500 à 18 500 et 17 700. Le nombre des communes de 1500 à 5000 habitants tombait de 4000 à 3100 et 2950.

Au contraire, les communes de plus de 5000 habitants augmentaient en nombre: de 535 en 1831 elles augmentaient pour atteindre 709 en 1921 et 976 en 1954.»

Du reste, le phénomène parallèle, qui est l'urbanisation, n'est pas seulement la conséquence de l'émigration hors du secteur agricole ou de l'exode rural. Koller⁶, remarque à ce sujet: «Qu'on ne peut plus opposer l'exode rural et l'urbanisation en ce sens que l'un serait la cause de l'autre. Les migrations actuelles de la population vers la ville sont si répandues – elles proviennent même aussi de l'étranger – et leur composition est si variée que l'exode rural ne contribue que pour une faible partie à l'urbanisation. La cause de ces courants continue certes à résider principalement à la campagne, mais ce n'est plus que dans une très faible mesure dans l'agriculture.» L'accroissement⁷ des villes, c'est-à-dire des communes de plus de 10 000 habitants qui, de 8 en 1850, ont passé à 42 en 1950 et à 65 en 1960 se poursuit donc et leur effet de «suction» ne semble pas prêt de diminuer. Ce phénomène d'accroissement certain s'accompagne d'ailleurs de la pénétration de la culture urbaine en milieu rural.

Sociologiquement parlant, la population des villes est fondamentalement différente sur bien des points de la population agricole⁸. Mais ces différences sociologiques ne commencent pas seulement à se manifester lorsqu'une commune atteint les 10 000 habitants et se trouve donc affiliée à l'Union des villes suisses, mais souvent dans des agglomérations dont le nombre des habitants est nettement en dessous de cette limite. Ce n'est certes pas le nombre d'habitants qui

¹ Annuaire statistique 1961, 69^e année, Bâle 1961, p. 12.

² à ⁴ Annuaire statistique 1961, 69^e année, Bâle 1961, p. 12.

⁵ Leroy, Louis: Exode, p. 30.

⁶ Koller: Entvölkerung und Landflucht, «Revue d'économie politique et de statistique», cahier 3, 85^e année, 1949, p. 200.

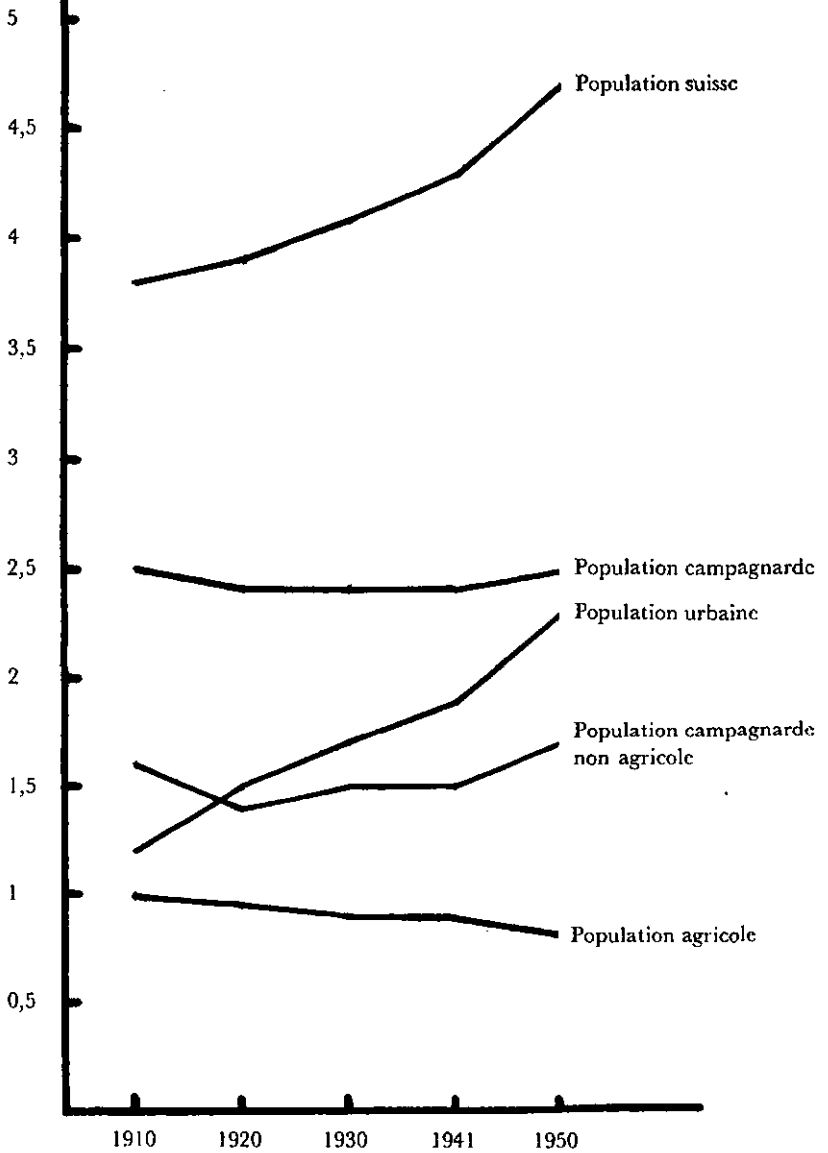
⁷ Annuaire statistique 1961, p. 10.

⁸ Cf. par exemple Bouman, J.: Einführung in die Soziologie, p. 77.

Evolution de la population

Population

Mio.



détermine le caractère urbain d'une ville¹. C'est pourquoi, dans les considérations qui vont suivre, le concept de «population urbaine» ne concernera pas seulement les habitants des villes de plus de 10000 habitants, mais aussi de toutes les communes vivant en symbiose avec d'autres villes, notamment celles qui entrent dans les «agglomérations» au sens des statistiques fédérales de la population.

Evolution de la population²

Population	1910	1920	1930	1941	1950
suisse	3 753 293	3 880 320	4 066 400	4 265 703	4 714 992
urbaine	1 205 832	1 484 929	1 654 597	1 865 719	2 292 210
campagnarde	2 547 461	2 395 391	2 411 803	2 399 984	2 422 782
campagnarde non agricole	1 568 829	1 440 537	1 544 509	1 533 196	1 654 891
agricole	978 632	954 854	867 294	866 788	767 891

Ce graphique (voir p. 50) montre le rapide essor des villes au cours de la période relativement brève qui s'est écoulée de 1910 à 1950. Alors même que la population campagnarde a vu s'accroître aussi légèrement ses effectifs, elle est déjà presque rattrapée par la population résidant dans les villes. Cela ne signifie pas seulement que les villes existantes accuseront de nouveaux accroissements, mais que d'autres localités encore prendront un aspect urbain. Une concentration industrielle dans une commune bien située ne peut que favoriser ce changement, surtout lorsque les «pendulaires» (c'est-à-dire les personnes qui habitent la campagne et qui travaillent en ville ou dans une localité industrielle) éliront définitivement domicile en ville. Ce mouvement peut cependant être freiné du fait de l'expansion des industries vers la campagne, comme le montre déjà l'accroissement du chiffre de la population campagnarde non agricole.

En France la tendance à l'urbanisation est la même que chez nous. En revanche, la population des campagnes n'y augmente pas comme chez nous du fait d'une moindre pénétration de l'industrie; mais, des deux côtés, la population agraire proprement dite est en diminution³.

L'expansion industrielle du côté de la campagne est souvent considérée comme une mesure économique destinée à assurer la stabilité régionale dans l'intérêt des paysans, les exploitations industrielles petites et moyennes offrant à toute une jeunesse, dans un village ou dans les environs, des occasions de gain et finalement des moyens d'existence, sans l'éloigner entièrement de l'exploitation pater-

¹ *Friedmann, Georges: Villes et campagnes, p.61 sqq.*

² *Annuaire statistique 1956, p.10-12; Rapports de l'Union des villes suisses pro 1910, 1920, 1930-1950 et Annuaire statistiques de l'Union des villes suisses 1942-1950, p.6; Mouvement de la population en Suisse 1931, S 35, Berne 1933, p.92 (Agglomération); Statistiques et évaluations agricoles 1958, p.124.*

³ *Cf. Leroy, Louis: Exode, p.15 et 29.*

nelle ou du sol en général¹. La décentralisation des entreprises industrielles hausse le niveau de vie dans des contrées qui seraient obligées autrement de laisser émigrer leur population vers les centres industriels proprement dits. Elle accorde souvent aux paysans un revenu supplémentaire leur permettant de continuer à travailler à leur ferme. Rieben remarque au sujet de la décentralisation²: «La politique de décentralisation industrielle a non seulement pour objectif de dégorger les lieux de concentration humaine mais aussi d'enrayer la dévitalisation des communes agricoles en y fixant la population par de nouvelles possibilités de travail.» Lorsque la situation du trafic et le développement des moyens de transport sont favorables, la colonisation industrielle ne se limitera pas à une seule entreprise. Le développement du secteur secondaire (industriel) et tertiaire (commerce et services) transforme alors la commune paysanne en village ou commune qui n'a souvent plus rien d'agricole, telles que Langenthal et diverses communes du Jura neuchâtelois et des bords du lac de Neuchâtel.

Au point de vue économique on doit sans doute considérer favorablement cette diffusion d'entreprises non agricoles, car elle aide les paysans-ouvriers à gagner leur vie et garantit aux fils des paysans un travail offrant de bonnes possibilités de gain. Aujourd'hui les besoins de main-d'œuvre dans les fabriques sont souvent tels que le paysan-ouvrier, qui n'exploite souvent qu'une très petite ferme, trouve aisément de l'embauche mais il n'est guère en mesure, le soir venu, d'effectuer un travail de force, de sorte que l'essentiel du travail agricole incombe soit à sa femme, soit à ses enfants en âge de scolarité – ou bien alors l'exploitation est transformée pour n'être plus qu'une petite porcherie ou un poulailler, ou encore on afferme le terrain. Si la sécurité sociale est assurée à ces gens par l'entreprise dans laquelle ils travaillent, ils feront plutôt de ce travail, à l'heure actuelle, leur profession principale. Il est rare aujourd'hui que les fils et les filles provenant d'exploitations paysannes grandes ou moyennes désirent y retourner, en particulier lorsqu'il existe un héritier qui, un jour, doit entrer en possession de la ferme. Avec le temps le rythme du travail et la disposition même à travailler s'écartent toujours plus fortement du mode ancien de penser et des formes de la vie rurale. Une fois l'assimilation urbaine réalisée, on ne revient que difficilement en arrière.

b) *La structuration professionnelle*

On voit par ce qui vient d'être dit que, dans toutes les régions, la partie de la population agricole qui émigre est absorbée par le secteur non agricole, ou se reconvertit à un mode d'activité rurale plus évolué. La question se pose donc de savoir dans quels districts les personnes occupées dans l'agriculture dominant

¹ Cf. Ming, E.: Gedanken zur Landflucht, «Revue de politique agricole», cahier 1, 7^e année, 1950/51, p. 57.

² Rieben, H., Gouwers, J.P., Iffland, Ch.: Le canton de Vaud à la croisée des chemins, Lausanne 1961, p. 144.

encore. Pour des raisons statistiques, il nous faut nous fonder sur les personnes occupées plutôt que sur l'ensemble de la population agraire. La raison en est que depuis 1910 la population agricole n'a pas été statistiquement groupée par districts ni par communes. Cependant nous pourrions montrer exactement la tendance de l'évolution car, avec la diminution de la population active, la population non active doit également diminuer. La population résidente forme environ le double du nombre des personnes occupées, ce qui vaut aussi bien pour l'agriculture et les forêts que pour les autres branches d'activité économique. Remarquons que les personnes occupées ailleurs que dans l'agriculture, mais qui travaillent en dehors du district ou de la région à titre de « pendulaires », peuvent mettre en minorité le groupe agraire, sans influencer par là la primauté de l'activité agricole dans cette contrée. Cette influence est naturellement moins forte dans les districts, que nous considérerons tout d'abord, que dans les communes.

Le Bureau fédéral de statistique distingue les districts, selon leur caractère économique, en districts artisanaux ou industriels, districts mixtes et districts agricoles, selon que, d'après le recensement de 1900, la population agricole y fait moins de 40%, de 40 à 59%, ou 60% au moins de la population totale¹. Cependant nous élargirons cette classification à l'aide de la classification de Lebret²; nous distinguerons donc à l'avenir entre les catégories suivantes, selon que la part de la population masculine occupée dans l'agriculture atteint :

- 80-100 % = contrée purement agricole
- 60- 79 % = contrée agricole
- 40- 59 % = contrée mixte, soit agricole et non agricole
- 20- 39 % = contrée industrielle
- 0- 19 % = contrée purement industrielle

Les tableaux qui suivent montrent la proportion des personnes occupées de sexe masculin dans l'agriculture en 1910, 1930 et 1950, ainsi que la diminution de ces personnes entre 1910 et 1950. Malheureusement, il est impossible de répondre à la question de savoir de quelle grandeur d'exploitation proviennent les émigrants, ni pour les districts ni pour les communes, parce que la classification des grandeurs d'exploitation de 1905 ne correspond pas à celles de 1929 et de 1939 à 1955. On peut cependant constater, sur la base de l'évolution suisse générale, qu'il s'est produit un déplacement en faveur des entreprises de superficie moyenne, surtout de 10 à 15 ha, puis des exploitations allant jusqu'à 30 ha, aux dépens de celles qui sont supérieures et inférieures à ces ordres de grandeur; ainsi l'émigration a été particulièrement sensible hors des exploitations petites et très petites.

¹ Recensement fédéral 1910, vol. I, Berne 1915, p. 26.

² Lebret, L. J.: Guide pratique de l'enquête sociale; l'enquête en vue de l'aménagement régional, Paris 1958, p. 103.

Cantons Districts	Proportion des personnes occupées de sexe masculin dans l'agriculture en % du total des personnes actives ¹			Diminution de la proportion des personnes occupées dans l'agriculture, en % 1910-1950
	1910	1930	1950	
1	2	3	4	5
<i>Canton de Zurich</i>	18,2	12,1	9,0	50,5
Affoltern	51,3	41,1	35,7	30,4
Andelfingen	51,6	42,8	38,1	26,2
Bülach	41,9	30,2	20,4	51,3
Dielsdorf	53,0	40,8	37,6	29,1
Hinwil	27,0	23,6	20,7	23,3
Horgen	17,2	12,0	9,7	43,6
Meilen	33,4	19,0	12,5	62,6
Pfäffikon	42,9	35,8	29,8	30,5
Uster	37,3	26,7	19,7	47,2
Winterthur	16,6	12,7	10,5	36,7
Zurich	3,2	1,6	1,0	68,8
<i>Canton de Berne</i>	35,6	29,2	23,4	34,3
Aarberg	45,4	41,1	35,3	22,2
Aarwangen	39,5	29,7	24,3	38,5
Berne	11,7	8,0	5,3	54,7
Bienne	2,0	1,4	0,9	55,0
Büren	39,1	28,3	23,8	39,1
Burgdorf	38,8	32,0	28,0	27,8
Courtelary	18,7	17,6	16,5	11,8
Delémont	35,7	31,5	24,8	30,5
Erlach	68,3	45,3	40,9	40,1
Les Franches-Montagnes	40,2	44,2	39,0	3,0
Fraubrunnen	48,2	39,2	34,2	29,0
Frutigen	27,5	46,2	38,7	+40,7
Interlaken	32,9	28,6	22,8	30,7
Konolfingen	53,5	45,2	38,4	28,2
Laufen	24,1	21,4	14,7	39,0
Laupen	59,0	53,1	45,9	22,2
Moutier	24,9	22,2	17,7	28,9
La Neuveville	47,7	37,7	32,2	32,5
Nidau	33,3	29,5	25,9	22,2
Oberhasle	55,2	46,8	35,8	35,1
Porrentruy	38,1	37,6	30,2	20,7
Saanen	65,3	56,3	52,7	19,3
Schwarzenburg	69,6	64,9	58,2	16,4
Seftigen	60,3	49,4	44,0	27,0
Signau	59,7	54,3	51,3	14,1
Simmental, Nieder-	58,9	45,9	35,0	40,6
Simmental, Ober-	61,9	59,9	50,6	18,3
Thun	38,3	29,6	21,8	43,1
Trachswald	55,3	49,4	45,9	17,0
Wangen	42,6	32,5	26,6	37,6
<i>Canton de Lucerne</i>	45,7	36,8	31,3	31,5
Entlebuch	71,2	66,3	61,8	13,2
Hochdorf	56,8	42,9	35,1	38,2
Lucerne	17,7	12,7	10,0	43,5
Sursee	62,3	54,0	48,1	22,8
Willisau	67,4	58,5	51,4	23,7

¹ Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 7b et 8; 1930, vol. 1-19, tableau 1; 1950, vol. 1-23, tableau 2.

Cantons Districts	Proportion des personnes occupées de sexe masculin dans l'agriculture en % du total des personnes actives			Diminution de la proportion des personnes occupées dans l'agriculture, en % 1910-1950
	1910	1930	1950	
1	2	3	4	5
<i>Canton d'Uri</i>	41,9	39,3	31,9	23,9
<i>Canton de Schwyz</i>	44,1	37,0	30,6	30,6
Einsiedeln	41,1	37,0	28,8	29,9
Gersau	30,3	27,6	26,5	12,5
Höfe	38,5	27,8	23,4	39,2
Küssnacht	46,3	35,0	25,7	44,5
March	48,5	35,0	29,4	39,4
Schwyz	44,8	41,5	34,9	22,1
<i>Canton d'Obwald</i>	53,4	44,0	39,2	25,6
<i>Canton du Nidwald</i>	44,7	36,4	28,3	36,7
<i>Canton de Glaris</i>	23,0	17,0	14,6	36,5
<i>Canton de Zoug</i>	35,2	25,4	20,5	41,8
<i>Canton de Fribourg</i>	57,5	52,2	41,7	27,5
La Broye	71,4	69,9	58,0	18,8
La Glâne	68,9	68,4	59,6	13,5
La Gruyère	53,5	46,3	36,6	31,6
La Sarine	36,9	32,4	23,9	35,2
Lac	65,1	55,5	45,0	30,9
Singine	70,9	62,0	50,5	28,8
La Veveyse	63,3	64,3	54,1	14,5
<i>Canton de Soleure</i>	25,3	17,5	13,0	48,6
Balsthal-Gäu	38,9	25,5	18,2	53,2
Balsthal-Tal	28,2	23,3	18,8	33,3
Bucheggberg	60,5	53,2	47,3	21,8
Dornach	44,1	32,0	24,8	43,8
Gösgen	26,6	18,4	13,9	47,7
Kriegsstetten	20,5	12,7	9,8	52,2
Lebern	19,0	13,0	10,0	47,4
Olten	14,9	9,4	6,5	56,4
Soleure	3,2	1,7	0,9	71,9
Thierstein	52,4	39,7	23,6	55,0
<i>Canton de Bâle-Ville</i>	1,1	0,6	0,3	72,7
<i>Canton de Bâle-Campagne</i>	27,6	18,3	13,6	50,7
Arlshheim	15,9	7,9	5,6	64,8
Liestal	23,3	16,3	10,4	55,4
Sissach	45,1	38,2	30,4	32,6
Waldenburg	42,6	37,2	31,9	25,1
<i>Canton de Schaffhouse</i>	27,0	19,4	15,1	44,1
Klettgau, Ober-	60,8	46,9	40,3	33,7
Klettgau, Unter-	62,0	49,2	41,9	32,4
Reiath	47,8	38,2	29,5	20,1
Schaffhouse	10,4	7,0	4,8	53,8
Schleitheim	63,3	54,8	50,2	20,7
Stein	29,6	30,6	26,4	10,8
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Ext.</i>	19,2	23,2	22,6	+ 17,7
Hinterland	20,2	24,6	24,1	+ 16,2
Mittelland	20,1	24,1	23,5	+ 14,5
Vorderland	16,9	20,3	19,5	+ 13,3

Cantons Districts	Proportion des personnes occupées de sexe masculin dans l'agriculture en % du total des personnes actives			Diminution de la proportion des personnes occupées dans l'agriculture, en % 1910-1950
	1910	1950	1950	
1	2	3	4	5
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Int.</i>	50,7	52,2	50,0	13,8
<i>Canton de Saint-Gall</i>	23,2	24,9	21,1	9,1
Gaster	47,6	41,9	39,5	17,0
Gossau	16,1	32,5	30,4	+ 88,8
Rheintal, Ober-	38,5	41,3	30,0	22,1
Rheintal, Unter-	20,7	20,6	13,0	37,2
Rorschach	13,3	13,8	12,4	6,8
Saint-Gall	5,3	5,5	5,2	1,9
Sargans	39,7	37,2	29,9	24,7
See	32,0	27,8	22,4	30,0
Toggenburg, Alt-	38,0	44,2	42,5	+ 11,8
Toggenburg, Neu-	28,6	30,5	30,7	+ 6,8
Toggenburg, Ober-	37,3	41,3	39,9	+ 7,0
Toggenburg, Unter-	17,6	20,3	17,8	+ 1,0
Werdenberg	40,4	39,7	31,9	21,0
Wil	30,3	31,9	27,1	10,6
<i>Canton des Grisons</i>	41,1	37,4	31,9	22,4
Albula	63,1	52,8	42,1	33,3
Bernina	53,2	51,0	38,8	27,1
Glennler	67,4	63,4	55,6	17,5
Heinzenberg	53,6	48,0	38,5	28,2
Hinterrhein	67,7	62,8	53,3	21,3
Imboden	42,4	32,5	19,2	54,7
Inn	36,8	47,1	43,7	+ 18,8
Landquart, Ober-	29,9	29,1	28,0	6,4
Landquart, Unter-	52,6	47,7	35,2	33,1
Maloja	16,2	14,7	18,7	+ 15,4
Moësa	46,1	44,1	31,6	31,5
Münstertal	66,3	60,0	52,4	21,0
Plessur	15,3	12,0	9,4	38,6
Vorderrhein	61,1	58,1	47,3	22,6
<i>Canton d'Argovie</i>	33,6	24,6	18,3	45,5
Aarau	15,4	10,7	7,1	53,9
Baden	21,0	13,7	10,1	51,9
Bremgarten	39,3	26,4	20,6	47,6
Brugg	40,2	28,1	21,8	45,8
Kulm	35,1	26,1	19,8	43,6
Laufenburg	48,2	50,8	38,6	19,9
Lenzburg	29,3	20,3	14,9	49,1
Muri	63,8	51,7	45,1	29,3
Rheinfelden	37,8	31,5	23,1	38,9
Zofingen	27,5	20,5	14,3	48,0
Zurzach	50,1	36,7	25,9	48,3
<i>Canton de Thurgovie</i>	32,1	31,2	27,8	13,4
Arbon	18,1	18,3	16,8	7,2
Bischofszell	27,6	27,3	25,0	9,4
Diessenhofen	39,0	34,4	28,1	27,9
Frauenfeld	32,3	29,4	25,9	19,8
Kreuzlingen	26,2	26,5	23,8	15,6

Cantons Districts	Proportion des personnes occupées de sexe masculin dans l'agriculture en % du total des personnes actives ¹			Diminution de la proportion des personnes occupées dans l'agriculture, en % 1910-1950
	1910	1930	1950	
1	2	3	4	5
Münchwilen	39,7	41,6	36,4	8,3
Steckborn	50,3	43,3	38,3	23,9
Weinfelden	39,5	40,5	35,5	10,1
<i>Canton du Tessin</i>	28,6	21,4	16,9	40,9
Bellinzona	31,6	22,9	16,0	49,4
Blenio	65,7	61,4	52,2	20,5
Leventina	45,0	32,5	26,8	40,4
Locarno	33,2	22,3	16,0	51,8
Lugano	19,1	13,9	11,7	38,7
Mendrisio	22,3	17,5	16,3	26,9
Riviera	30,1	23,7	14,1	53,2
Vallemaggia	63,9	53,1	35,8	44,0
<i>Canton de Vaud</i>	35,6	27,8	22,5	36,8
Aigle	42,7	31,7	29,5	30,9
Aubonne	66,1	57,8	51,5	22,1
Avenches	61,7	59,0	52,0	15,7
Cossonay	64,1	57,1	50,9	20,6
Echallens	75,3	70,0	62,7	16,7
Grandson	35,7	26,2	22,9	35,9
Lausanne	8,0	4,4	2,5	68,8
La Vallée	16,2	13,6	11,6	28,4
Lavaux	63,4	55,2	48,8	23,0
Morges	47,5	34,8	27,0	43,2
Moudon	59,3	57,4	52,1	12,1
Nyon	44,2	34,5	28,5	35,5
Orbe	37,5	31,1	28,0	25,3
Oron	69,0	62,6	58,0	15,9
Payerne	52,2	46,6	40,0	23,4
Pays d'Enhaut	54,8	49,0	47,0	14,2
Rolle	56,6	48,8	44,7	21,0
Vevey	13,6	9,7	8,2	39,7
Yverdon	44,6	37,3	30,0	32,7
<i>Canton du Valais</i>	59,2	54,4	44,6	24,7
Brig	37,0	36,1	24,1	34,9
Conthey	81,6	77,5	64,4	21,1
Entremont	80,5	74,2	67,8	15,8
Goms	84,1	81,5	71,6	14,9
Hérens	85,0	68,0	61,5	27,6
Leuk	51,1	58,8	49,5	3,1
Martigny	62,0	61,2	54,3	12,4
Monthey	45,6	39,8	34,6	24,1
Raron	37,6	71,0	55,8	+ 48,4
Raron, östlich	-	78,6	61,2	-
Raron, westlich	-	67,8	53,4	-
Saint-Maurice	57,1	40,5	30,1	47,3
Sierre	62,9	42,8	36,8	41,5
Sion	52,2	41,9	30,8	41,0
Visp	65,3	46,5	30,2	53,8

Cantons Districts	Proportion des personnes occupées de sexe masculin dans l'agriculture en % du total des personnes actives			Diminution de la proportion des personnes occupées dans l'agriculture, en % 1910-1950
	1910	1930	1950	
<i>Canton de Neuchâtel</i>	14,9	12,9	11,0	26,2
Boudry	30,7	22,3	18,0	41,4
La Chaux-de-Fonds	6,4	5,5	5,4	15,6
Le Locle	15,9	15,1	13,4	15,7
Neuchâtel	10,8	8,1	5,7	47,2
Val-de-Ruz	34,9	31,7	27,4	21,5
Val-de-Travers	16,4	15,8	16,3	0,6
<i>Canton de Genève</i>	8,7	5,8	4,3	50,6

Il résulte de ce tableau qu'il n'existe pas de districts nettement agricoles. On constate en outre une diminution de la proportion des personnes occupées dans l'agriculture; et cette diminution, à quelques exceptions près, nous l'avons vu¹, n'est pas seulement relative mais aussi absolue. Il y a déplacement en faveur des secteurs économiques secondaire et tertiaire².

En revanche, le canton d'Appenzell Rh.-Ext., avec ses districts de l'arrière-, du moyen- et de l'avant-pays, présente un accroissement de la proportion des personnes actives au profit de l'agriculture. Il n'en reste pas moins que les personnes occupées dans l'agriculture de ce canton enregistrent une perte de 5,2% pour les années 1910-1950; arrière-pays 2,9%, moyen-pays 5,9% et avant-pays 9%. Le recul concernant les autres personnes actives de sexe masculin s'élève à 23% pour le canton; arrière-pays 22,7%, moyen-pays 23% et avant-pays 23,6%³. D'autres accroissements de la proportion des personnes actives en faveur de l'agriculture se présentent dans le canton de Saint-Gall pour les districts de Gossau, de Alt-, Neu-, Ober- et Untertoggenbourg. Concernant le district de Gossau, on ne peut pas faire les mêmes constatations que pour le canton d'Appenzell Rh.-Ext., et c'est pourquoi nous le traiterons ci-après, conjointement avec les districts de Frutigen dans le canton de Berne et de Rarogne en Valais. En revanche, tout comme dans le canton d'Appenzell Rh.-Ext., un recul des personnes actives non agricoles a eu lieu dans les autres districts saint-gallois indiqués, soit de 6,8% pour Alt-, 5,2% pour Neu-, 14,9% pour Ober- et 2,4% pour Untertoggenbourg⁴. Pour ce qui est des districts de Alt- et Neutoggenbourg, le nombre des hommes occupés dans l'agriculture a augmenté de 12,2% respectivement 4,5%, tandis que les districts d'Ober- et d'Untertoggenbourg ont enregistré une baisse de 5,2% respectivement 1,2%⁵. On relève le même phénomène dans

¹ P. 41 ss.

² Travaux et documents, cahier N° 31: Migrations professionnelles; Institut général d'études démographiques, Paris 1957, p. 29sqq, et 64sqq.

³ Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 7b et 8; Recensement fédéral 1950, vol. 3, tableau 2.

⁴⁻⁵ Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 7b et 8; Recensement fédéral 1950, vol. 12, tableau 2.

le canton des Grisons pour les districts d'Inn et de Maloya, où le recul des personnes occupées dans l'agriculture est de 19,6% pour le premier district nommé et de 13,9% pour le second¹. Quant au nombre des autres personnes actives, il tombe de 39,9% pour le district d'Inn et de 27,3% pour le district de Maloya². Par suite de l'absence d'un nombre suffisant ou d'un nombre croissant d'emplois non agricoles, d'une part, et de la cessation toujours plus forte de l'industrie à domicile au profit de la production en fabrique, d'autre part, les autres personnes actives ont été contraintes de quitter leurs districts, pour autant qu'elles ne trouvaient pas d'emploi dans les exploitations agricoles paternelles, comme ce fut le cas pour l'Alt- et le Neutoggenbourg. En raison du recul beaucoup plus fort des autres personnes actives, il en résulta nécessairement une hausse de la proportion des personnes actives en faveur de l'agriculture. En général, le recul dans la proportion des personnes occupées profite toujours à l'agriculture.

Pour les districts de Frutigen, Rarogne et Gossau il faut ajouter que les chiffres de 1930 ont subi une distorsion. En ce qui concerne le district de Frutigen, le total élevé de 7155 travailleurs-hommes de 1910, qui n'était plus que de 4332 en 1930 et de 4634 en 1950, donne une proportion agricole de 27,5% pour 1910 mais de 46,2% pour 1930. Cette forte hausse, qu'on trouve également dans le district de Rarogne où les chiffres ont passé de 37,6% à 71,0%, est due uniquement au fait que l'année de recensement de 1910 a coïncidé avec la construction du tunnel du Lötschberg qui a fortement accru le groupe de population non agricole et diminué en conséquence le pourcentage des travailleurs agricoles dans le total des travailleurs-hommes. En revanche, dans le district de Gossau la raison en est dans l'élimination de la commune de Straubenzell, qui, dans notre classification, faisait partie de la catégorie non agricole et qui a été attribuée au district de Saint-Gall.

La diminution de la proportion des personnes occupées dans l'agriculture se révèle dans la forte diminution du nombre des districts agricoles (à savoir, rappelons-le, ceux qui accusent plus de 60% d'hommes occupés dans l'agriculture), le nombre de ces districts étant tombé de 38 à 6. La plupart se sont transformés en districts mixtes, tandis que trois: Vallemaggia, Sierre et Viège, sont devenus des districts non agricoles. Pour la Vallemaggia, dont toutes les communes accusent une diminution de population depuis 1850, la raison n'en est pas, comme pour Viège et pour Sierre, dans l'industrialisation, mais dans la misère économique³, due à la faible étendue des prairies et champs de la vallée et de la montagne. C'est pourquoi, depuis 1850, la Vallemaggia a perdu, par émigration, 38,8% de sa population⁴. On trouve une mobilité analogue, bien que dans une moindre mesure, dans le district de Blenio, cette région ayant perdu au cours du même laps de temps, 27,6% de sa population⁵. Dans ces districts, le très fort dépeuplement a transformé des établissements et des terrains productifs en désert.

¹⁻² Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 7b et 8; Recensement fédéral 1950, vol. 9, tableau 2.

³ *Guggisberg, Alfred*: Die demographische Bedeutung der Landflucht, Berne 1951, p. 77.

⁴ Recensement fédéral 1950, population résidente des communes, 1850-1950, vol. 1, p. 55.

⁵ *Ib.*, p. 151.

Or le dépeuplement n'implique pas seulement ce danger-là, la vie sociale en est également affectée et on voit des communes devenir de simples hameaux.

Le fort accroissement des secteurs économiques secondaire et tertiaire est révélé par l'accroissement du nombre des districts purement industriels, qui ont passé de 31 à 51 entre 1910 et 1950. Au cours de la même période, les districts industriels ont passé de 59 à 86 tandis que les districts mixtes étaient encore en 1950 au nombre de 40. Ces données montrent donc nettement la tendance des districts agricoles à devenir des districts non agricoles, aussi bien sur le Plateau que dans les contrées de montagne.

Voyons plus en détail comment les choses se passent: nous choisirons à cette fin quatre cantons, Zurich, Bâle-Campagne, Neuchâtel et Valais pour étudier de plus près un de leurs districts. Zurich représente le Plateau, le Valais les cantons alpestres, Neuchâtel et Bâle-Campagne la zone jurassienne dont les conditions ne sauraient être comparées à celles des cantons alpestres.

aa) Premier exemple: le district d'Andelfingen:

Nous choisirons pour premier exemple le district d'Andelfingen, faisant partie du canton industriel de Zurich. C'est cette région qui, de tous les districts du canton présente en 1950, la proportion la plus forte (38%) de travailleurs agricoles, mais ce pourcentage le classe déjà dans la catégorie des régions industrielles.

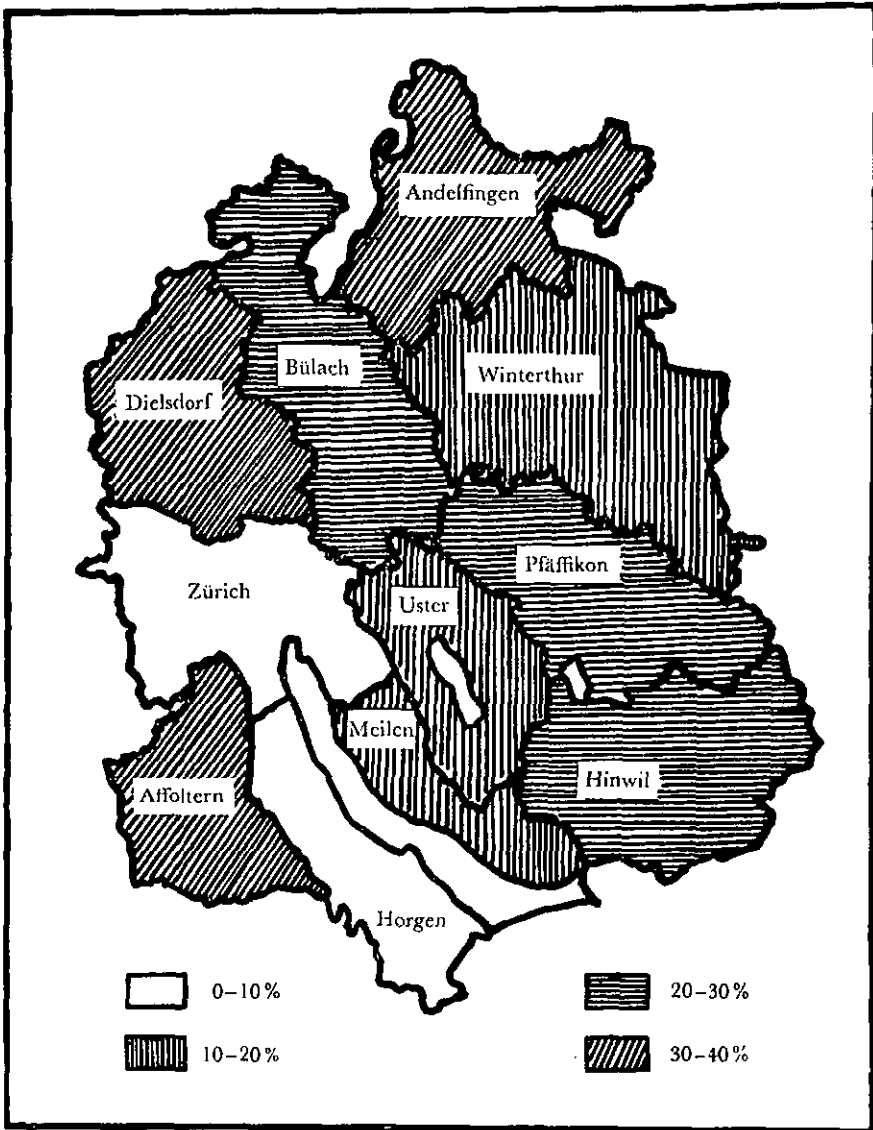
Entre 1910 et 1930 Andelfingen, avec 51,7%, faisait encore partie de la catégorie mixte. Alors même qu'aujourd'hui encore ce district ne saurait être considéré comme purement industriel, la tendance à l'industrialisation y est très apparente. De 1937 à 1949 les exploitations assujetties à la loi sur les fabriques y ont passé de 14 à 21. Parmi celles-ci, 8 (5 en 1937) se sont établies à Feuerthalen; on en trouve d'autres à Flurlingen (1), Grossandelfingen (3), Marthalen (2), Ossingen (1), Unterstammheim (3), Flaach (2) et Kleinandelfingen (1)¹, les deux dernières communes ne s'y étant ajoutées qu'à partir de 1949.

Le district d'Andelfingen, qui fait partie du Plateau, comprend 24 communes dont Feuerthalen comptait en 1950 2739 habitants contre 769 en 1850, Rheinau 2313 contre 716 et Marthalen 1215 contre 1401². Toutes les autres communes comptaient en 1950 moins de 1000 habitants. Feuerthalen, qui a la population la plus nombreuse, jouit d'une situation de trafic favorable pour les personnes occupées dans l'industrie, l'artisanat et le commerce, et est considérée comme un faubourg de la ville de Schaffhouse. Les communes de Dachsen, Marthalen, Andelfingen et Henggart sont situées sur la voie ferrée de Schaffhouse à Winterthur, circonstance favorable au trafic pendulaire dans les deux directions. Une autre voie ferrée touche les communes de Ossingen, Ober- et Unterstammheim et Thalheim. En outre, des courses postales relient les autres communes au monde extérieur. Ainsi le trafic pendulaire et l'expansion de l'industrie, des arts et métiers et du commerce, soit dans les diverses communes soit dans le district en général, provoquent des structures professionnelles correspondantes très ca-

¹ Statistiques suisses des fabriques 1937, Berne 1939, tableau 8, et 1949, Berne 1950, tableau 8.

² Recensement fédéral 1950, vol. I, p. 3.

Canton de Zurich, proportion des hommes occupés dans l'agriculture en 1950 par rapport à l'ensemble des hommes occupés



ractéristiques. C'est ainsi qu'en 1950 ces communes situées dans le district d'Andelfingen se répartissaient, d'après la proportion des hommes occupés dans le secteur agricole, dans les groupes suivants¹:

Commune purement agricole: Volken (81%).

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol.22, tableau 2.

Communes agricoles: Adlikon (74,5%), Berg am Irchel (66,4%), Buch am Irchel (72,1%), Dorf (70,2%), Humlikon (72%), Thalheim an der Thur (75,7%), Truttikon (71,7%), Waltalingen (72,4%).

Communes mixtes, c'est-à-dire à la fois agricoles et non agricoles: Benken (51,5%), Flaach (49,2%), Kleinandelfingen (45%), Marthalen (45,6%), Oberstammheim (53,8%), Ossingen (56,5%), Trüllikon (52,2%), Unterstammheim (45,1%).

Communes industrielles: Dachsen (24,5%), Grossandelfingen (22%), Henggart (33,5%), Laufen-Uhwiesen (26,8%).

Communes purement industrielles: Feuerthalen (1,8%), Flurlingen (6,4%), Rheinau (6,9%).

Les proportions pour les diverses catégories donnent 4,7% de communes purement agricoles, 33,3% chacun pour le groupe des communes agricoles et pour le groupe des communes mixtes; 16,7% pour les communes industrielles et 12,5% pour les communes purement industrielles. Ainsi, les communes agricoles dominent par rapport aux communes non agricoles et $\frac{1}{3}$ des communes tombent dans la catégorie des communes mixtes, dont 4 accusent plus de 50% d'hommes occupés dans le secteur agricole et 4 moins de 50%. Dans l'ensemble du district, les personnes occupées dans l'agriculture ont diminué de 24% entre 1910 et 1950, tandis qu'au cours du même laps de temps l'ensemble des personnes occupées du sexe masculin s'accroissait de 2,4%¹. En dépit de la diminution du secteur agricole, le nombre des personnes occupées s'est accru, le groupe non agricole augmentant de 15%². Nous allons voir tout à l'heure si le recul du nombre des personnes occupées dans l'agriculture et l'accroissement de celui des personnes travaillant en dehors de l'agriculture présentent la même image dans les diverses communes.

Evolution du nombre des personnes occupées dans l'agriculture dans le district d'Andelfingen³

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Communes purement agricoles (Volken)	124	143	44	84	82
Adlikon	184	152	123	136	128
Berg am Irchel	231	200	128	126	107
Buch am Irchel	260	215	182	157	133
Dorf	170	145	104	114	81
Humlikon	117	113	82	65	55
Thalheim an der Thur	211	224	153	150	141
Truttikon	170	171	101	92	78
Waltalingen	235	235	177	152	144
Communes agricoles	1578	1455	1050	992	867

¹ Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8, et 1950, vol. 22, tableau 2.

² Source: Ib., 1910 et 1950.

³ Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8, 1920, vol. 1, tableau 1; 1930, vol. 4, tableau 1; 1941, vol. 9, tableau 2; 1950, vol. 12, tableau 2. Pour des raisons statistiques, les données concernent l'ensemble des personnes occupées dans l'agriculture et non pas seulement les personnes de sexe masculin.

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Benken	239	217	143	127	117
Flaach	340	242	211	172	149
Kleinandelfingen	390	354	224	195	168
Marthalen	377	360	251	229	205
Oberstammheim	260	215	180	169	150
Ossingen	380	326	231	221	205
Trüllikon	390	323	216	220	176
Unterstammheim	232	207	149	147	124
Communes mixtes	2608	2254	1605	1480	1294
Dachsen	168	135	86	70	69
Grossandelfingen	149	135	102	83	75
Henggart	134	130	96	74	71
Laufen-Uhwiesen	216	174	123	101	80
Communes industrielles	667	574	407	328	295
Feuerthalen	44	45	38	27	17
Flurlingen	72	48	30	29	23
Rheinau	83	82	56	33	26
Communes purement industrielles	199	175	124	89	66

Qu'il s'agisse des communes agricoles ou non, on constate dans tous les groupes de communes une baisse des effectifs des personnes occupées dans l'agriculture. Proportionnellement, cependant, la diminution n'est pas la même d'une catégorie à l'autre: les communes purement agricoles accusent une diminution de 33,9%, les communes agricoles de 45,1%, les communes mixtes de 50,4%, les communes industrielles de 55,8% et, finalement, les communes purement industrielles de 66,8%.

Personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat dans le district d'Andelfingen¹

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Communes purement agricoles (Volken)	24	13	22	24	19
Adlikon	17	31	49	26	35
Berg am Irchel	24	31	31	26	38
Buch am Irchel	26	20	28	26	41
Dorf	24	18	31	20	23
Humlikon	27	20	38	31	22
Thalheim an der Thur	28	35	42	31	32
Truttikon	13	14	27	20	24
Waltalingen	21	28	34	25	43
Communes agricoles	180	197	280	205	258

¹ Ib., Recensement fédéral 1910, 1920, 1930, 1941 et 1950.

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Benken	61	41	56	47	66
Flaach	150	117	92	85	109
Kleinandelfingen	101	127	147	137	169
Marthalen	127	178	215	203	184
Oberstammheim	79	81	101	89	88
Ossingen	82	98	102	94	103
Trüllikon	81	86	101	82	122
Unterstammheim	76	67	82	88	97
Communes mixtes	757	785	896	825	938
Dachsen	101	107	127	163	174
Grossandelfingen	159	142	184	156	187
Henggart	42	51	86	90	103
Laufen-Uhwieson	137	161	173	192	160
Communes industrielles	439	461	570	601	624
Feuerthalen	845	860	831	852	851
Flurlingen	361	338	313	337	329
Rheinau	131	131	127	108	106
Communes purement industrielles	1337	1329	1261	1297	1286

Personnes occupées dans le commerce, les transports et l'hôtellerie dans le district d'Andelfingen¹

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Communes purement agricoles (Volken)	—	1	1	—	1
Adlikon	1	8	15	6	8
Berg am Irchel	6	3	4	1	1
Buch am Irchel	7	5	4	9	5
Dorf	4	5	3	1	5
Humlikon	4	6	3	—	4
Thalheim an der Thur	11	15	14	13	12
Truttikon	5	2	3	4	7
Waltalingen	16	12	8	4	13
Communes agricoles	54	56	54	38	55
Benken	10	10	8	9	11
Flaach	17	13	11	16	25
Kleinandelfingen	29	26	34	31	41
Marthalen	36	36	42	38	50
Oberstammheim	26	27	28	23	31
Ossingen	21	37	18	22	30
Trüllikon	22	17	22	15	26
Unterstammheim	28	29	30	23	27
Communes mixtes	189	195	193	177	241

¹ Ib., Recensement fédéral 1910, 1920, 1930, 1941 et 1950.

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Dachsen	22	14	22	16	23
Grossandelfingen	40	50	63	50	51
Henggart	16	20	25	20	29
Laufen-Uhwiesen	21	39	34	29	39
Communes industrielles .	99	123	144	115	142
Feuerthalen	171	197	243	211	215
Flurlingen	30	30	37	39	34
Rheinau	18	22	21	25	34
Communes purement industrielles	219	249	301	275	283

On constate ainsi dans tous les groupes de communes du district d'Andelfingen, qui est en train de s'industrialiser, un net déplacement en faveur de la population non agricole. En 1910 encore, toutes les communes qui ont été attribuées en 1950 à la catégorie mixte appartenaient à la catégorie agricole, même Henggart qui figure en 1950 dans la catégorie industrielle. Les autres communes appartenant à cette catégorie faisaient partie en 1910 de la catégorie mixte. Il faut en tirer la conclusion que la diffusion des activités non agricoles s'est faite de façon toujours plus nette dans les communes agricoles également. Les travailleurs non agricoles gagnent leur revenu dans les exploitations artisanales et les fabriques de leur propre district ou bien comme pendulaires vers l'extérieur, dont le nombre s'élevait en 1950 à 2358 personnes actives¹. Le recensement des exploitations de 1939 dénombrait pour ce district 3236 et celui de 1950 3669 personnes occupées, y compris les pendulaires vers l'intérieur².

L'évolution que l'on constate ici n'est infirmée que par la commune de Volken, la seule qui soit « purement agricole », et par la commune agricole de Humlikon, bien que dans les deux localités les personnes occupées dans l'agriculture aient diminué également.

La diminution du nombre des personnes occupées dans l'agriculture se reflète dans la densité démographique agraire. Dans l'ensemble de la Suisse, on comptait les densités suivantes pour 100 ha de surface agricole exploitée³:

Années	1905	1929	1939	1955
Total des personnes occupées dans l'agriculture	59,1	53,9	50,4	39,3
dont: hommes	32,4	30,3	30,2	25,8

¹ Personnel occupé selon le lieu de travail et de domicile, recensement fédéral 1950, vol.27, tableau 4.

² Recensement fédéral des entreprises 1939, vol.2, tableau 7, 1955, vol.6, tableau 1.

³ Sans les forêts, les prairies, les étangs de pêche et la terre improductive. Source: Recensement fédéral des entreprises 1955, entreprises agricoles, vol.7, tableau 6* et 17*. Statistique et évaluations agricoles 1958, p.11.

Les chiffres nécessaires pour le calcul par commune de la densité des personnes occupées dans l'agriculture, par rapport aux surfaces agricoles exploitées (non compris les forêts), n'existent pas pour l'année 1905. En conséquence, pour faire une comparaison dans le temps, nous sommes forcés d'employer la statistique des superficies, et cela aussi bien pour l'année 1910 que pour 1950. Nous mettons ainsi en rapport le recensement de la population de 1910 et de 1950 avec la statistique des superficies de 1912 et de 1952, respectivement. Concernant le calcul ci-dessus, nous devons considérer autre chose encore. Dans la statistique des superficies, le sol productif (soit les surfaces utilisables par l'agriculture, l'économie alpestre et l'horticulture, sans compter les forêts) est plus grand que la somme des surfaces agricoles cultivées (sans les forêts) obtenue par le recensement des exploitations. En raison du décalage entre la date du recensement des exploitations et celle du recensement de la population, il s'ensuit également des différences quant au nombre des personnes occupées¹. Par conséquent, on doit retenir que la densité rurale calculée sur la base de la surface agricole cultivée et des personnes occupées dans l'agriculture, d'après les données du recensement des exploitations, est comparativement plus élevée que la densité rurale calculée sur la base de la statistique des superficies et du recensement de la population.

Pour 100 ha de surface productive sans les forêts², on comptait dans le district d'Andelfingen :

Années	1910	1950
Total des personnes occupées dans l'agriculture . . .	51,8	26,1
dont: hommes	29,5	22,3

Pour les communes purement industrielles du district, cette densité agraire était en 1910 de 53,2 (total des personnes occupées) et en 1950 de 36,3 seulement; dans les communes agricoles la diminution est encore plus nette, passant de 67,1 à 26,3 personnes³.

En dépit de la diminution constante du nombre des personnes occupées dans l'agriculture, la population occupée dans cette branche accuse encore une densité remarquable. On n'a pas à craindre, dans ces conditions, la tombée en friche de terrains fertiles. Seul intervient un changement de structure des exploitations agricoles.

La diminution du nombre de personnes occupées dans l'agriculture a donc pour conséquence une modification de la surface de travail à la disposition de chacun. C'est là un facteur important de productivité et de revenu. Quelle est, en 1950, la surface moyenne de travail par personne occupée dans les différentes catégories de communes de ce district? Voici les chiffres que nous avons calculés⁴.

¹ Cf. Recensement des entreprises 1955, vol. 7, exploitations agricoles, p. 38* ss.

² Source: Statistique de la superficie de la Suisse 1912, Berne 1912, et 1952, Berne 1952, tableau 2. Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8. Recensement fédéral 1950, vol. 22, tableau 2.

³ Source: Ib., statistique de la superficie 1912, 1952, recensement fédéral 1910 et 1950.

⁴ Recensement fédéral 1950, vol. 22, tableau 2 et recensement fédéral des entreprises 1955, chiffres non publiés.

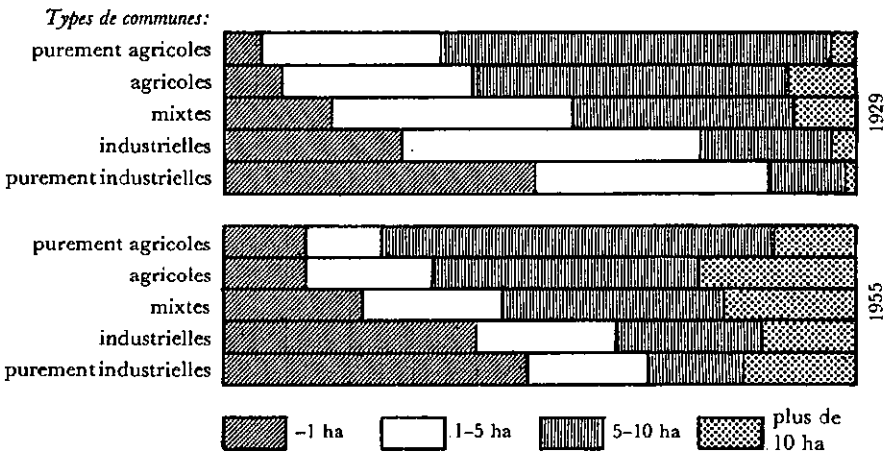
Nombre d'hectares par personne occupée

Types de communes	Total	Hommes
purement agricoles	2,7 ha	3,0 ha
agricoles	3,7 ha	4,3 ha
mixtes	3,5 ha	4,2 ha
industrielles	3,3 ha	4,0 ha
purement industrielles	5,4 ha	6,1 ha

Dans les deux groupes des communes non agricoles (et dans une certaine mesure aussi dans les communes agricoles), il faut cependant tenir compte du fait que les nombreux très petits paysans qui pratiquent l'agriculture à titre de métier secondaire ne sont pas englobés par la statistique et que, par conséquent, le nombre d'hectares indiqué dans ce tableau est forcé.

Cette modification de la surface de travail s'accompagne-t-elle d'un changement dans la grandeur des exploitations?

District d'Andelfingen: évolution proportionnelle des exploitations par classes de grandeur et par types de communes en 1929 et en 1955¹.



Exploitations agricoles par classes de grandeur en pour-cent du total d'exploitations

Types de communes	1 ha		1-5 ha		5-10 ha		plus de 10 ha	
	1929	1955	1929	1955	1929	1955	1929	1955
purement agricoles	4,8	13,2	28,6	13,2	61,9	60,5	4,8	13,2
agricoles	7,9	12,6	31,0	18,8	49,7	42,5	11,4	26,2
mixtes	16,0	21,5	38,7	21,7	36,0	35,1	9,4	21,7
industrielles	27,8	40,1	46,5	21,6	21,2	22,4	4,5	15,9
purement industrielles	49,2	48,4	36,7	19,4	12,5	14,5	1,6	17,7

¹ Source: Recensement fédéral des entreprises 1929, exploitations agricoles, vol.6, tableau 2; 1955, vol.7, tableau 2.

Ce graphique permet des constatations très intéressantes. Dans le groupe des communes agricoles, ce sont les exploitations moyennes qui dominent (5 à 10 ha). Celles-ci, ainsi que les exploitations de plus de 10 ha ont augmenté de 1929 à 1955. Ce n'est que dans la catégorie des communes mixtes et dans la catégorie non agricole que les entreprises petites et très petites sont fortement représentées, mais d'un recensement à l'autre on ne constate d'augmentation que pour les exploitations très petites tandis que les exploitations petites (1 à 5 ha) ont diminué au profit des exploitations moyennes et très petites. Il y a augmentation des exploitations grandes et moyennes dans tous les groupes de communes. En outre, on constate qu'en passant du groupe des communes purement agricoles au groupe des communes non agricoles, les exploitations très petites (jusqu'à 1 ha) accroissent leur proportion en même temps que les entreprises petites (1 à 5 ha). Cela entraîne précisément une surestimation des surfaces de travail calculées précédemment dans les communes non agricoles. On constate du reste que dans ces communes agricoles les paysans proprement dits (exploitations de plus de 5 ha) ont pu parfaitement subsister. La proportion des exploitations de plus de 5 ha est un bon baromètre du renforcement de la structure agraire.

Il est facile de prouver que la commune de domicile n'est souvent qu'un «dortoir» pour les personnes gagnant leur vie en dehors de l'agriculture. Cela est vrai également pour certaines communes industrielles situées dans un «rayon industriel» ou formant en réalité des faubourgs d'agglomérations industrielles plus importants. Ce n'est pourtant que dans les communes purement industrielles que ces «pendulaires» dominent, tandis que dans les autres communes, seule Grossandelfingen (commune industrielle) et Unterstammheim (commune mixte) en ont plus de 20%.

District d'Andelfingen, pendulaires 1950¹

Types de communes	Pendulaires, en %, des personnes exerçant une profession autre que celle d'agriculteur	
	vers l'extérieur ²	vers l'intérieur ³
purement agricoles	14,3	18,8
agricoles	15,8	8,6
mixtes	21,5	11,7
industrielles	61,9	15,9
purement industrielles	72,0	30,7

La comparaison du recul des personnes occupées dans l'agriculture avec l'accroissement des personnes actives dans les professions non agricoles est d'importance

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol.27, tableau 4.

² «Pendulaires vers l'extérieur» signifient personnes actives habitant la commune considérée, mais se déplaçant chaque jour dans une autre pour y travailler.

³ «Pendulaires vers l'intérieur» signifient personnes actives venant chaque jour dans la commune considérée pour y travailler, tout en étant domiciliées dans une autre.

tance aussi bien pour le changement de la structure professionnelle que pour le mouvement démographique des communes.

Si l'on compare la diminution du nombre des personnes occupées dans l'agriculture avec l'accroissement de celles qui sont occupées ailleurs, l'augmentation de celle-ci ne représente que le 10,5% du total des premières dans les communes agraires, le 17,7% dans la catégorie mixte et le 47,7% dans les communes non agricoles. Ces phénomènes se reflètent dans le tableau suivant du mouvement de la population.

District d'Andelfingen. Mouvement de la population, 1880-1950, en pour-cent¹

Types de communes	1880/ 1888	1888/ 1900	1900/ 1910	1910/ 1920	1920/ 1930	1930/ 1941	1941/ 1950	1880- 1950
purement agricoles	- 3,3	- 7,1	+ 6,1	+ 6,1	- 4,3	+ 3,7	-13,7	-13,5
agricoles	- 6,6	- 6,0	- 5,3	+ 3,1	- 5,5	- 3,0	- 0,6	-21,8
mixtes	- 5,7	- 4,7	- 3,1	+ 1,7	- 3,4	- 3,9	+ 3,3	-15,0
industrielles	- 4,3	+ 5,3	+ 2,7	- 0,7	+ 5,3	- 0,3	+ 3,6	+11,8
purement industrielles	+ 6,4	+ 2,6	+56,0	+ 3,9	+ 1,4	+ 3,1	+ 5,8	+95,6

Le tableau montre une diminution de la population dans toutes les communes à prépondérance agricole, et même dans les communes mixtes. La tendance à la diminution de la population peut être considérée comme une caractéristique des communes agricoles. Si cette évolution se poursuit, il en résulte des modifications structurelles fondamentales dans ces villages et dans ces communes.

On peut dire en résumé que dans le district d'Andelfingen, qui appartient au groupe non agricole, il subsiste des zones agricoles qui occupent même la plus grande partie de la superficie. Les communes purement industrielles se concentrent sur une surface plus réduite. Les effets de l'industrialisation se font sentir dans tous les districts. Mais ils ne touchent pas toutes les communes. La population agricole a tendance à diminuer même dans les communes agricoles.

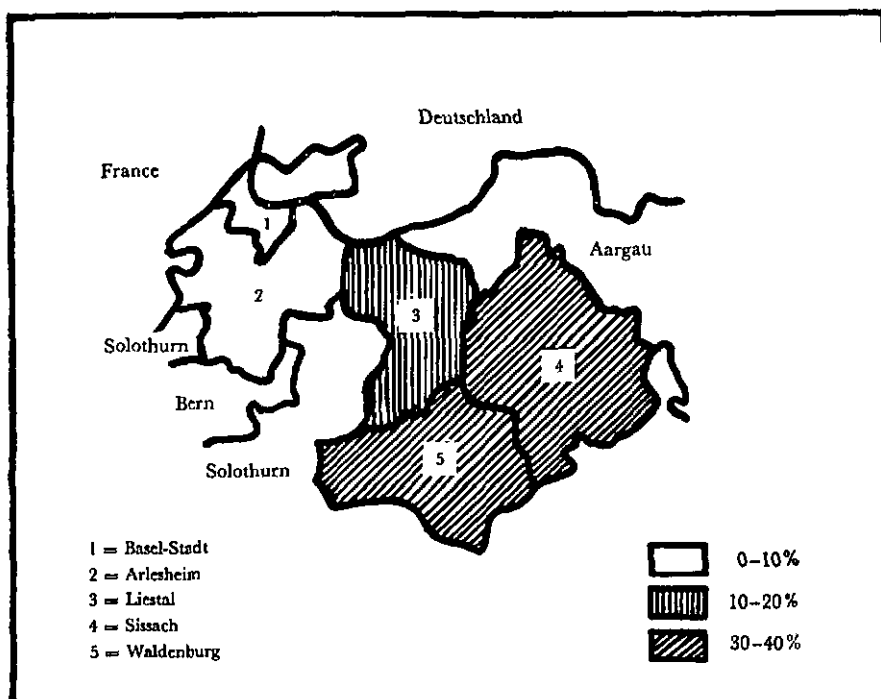
bb) Deuxième exemple: Le district de Waldenburg

Les constatations faites dans le district d'Andelfingen sont-elles valables aussi pour le reste de la Suisse? Pour s'en faire une idée plus précise, nous choisirons encore pour une brève analyse le district de Waldenburg, dans le canton de Bâle-Campagne, ceux du Locle et du Val-de-Ruz, dans le canton de Neuchâtel, et celui d'Entremont dans le canton du Valais.

Dans le district de Waldenburg, la proportion des travailleurs masculins occupés dans l'agriculture représente en 1950 le 31,9% de l'ensemble de la population active. En 1910, ce district était encore de caractère mixte, mais il devient industriel (37,2%) dès 1930.

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol. I, p. 3.

*Proportion des agriculteurs de sexe masculin dans les cantons de Bâle-Ville
et de Bâle-Campagne en 1950*



Lors du recensement des entreprises de 1939, on comptait dans ce district 500 exploitations industrielles et commerciales occupant 2733 personnes¹. Lors du recensement effectué en 1955 il y avait 490 exploitations, occupant 3197 personnes². En outre, le district de Waldenburg possède encore une industrie à domicile qui toutefois, à l'heure actuelle, n'a pas la même importance que lors des débuts de l'industrialisation au milieu du XVIII^e siècle. La situation des 15 communes du district est très variable et seules quelques-unes d'entre elles occupent une situation de trafic favorable, par exemple Hölstein, Niederdorf, Oberdorf, Waldenburg, Langenbruck, qui sont toutes situées, à l'exception de Langenbruck, sur la voie ferrée Liestal-Waldenburg. Ces communes, y compris Langenbruck situé à portée de Balsthal et de Holderbank, possèdent elles-mêmes un nombre appréciable d'entreprises artisanales et par conséquent un nombre élevé de personnes occupées. Langenbruck fait en même temps partie du domaine des communes de montagne à économie mixte³. Reigoldswil au contraire,

¹ Recensement des entreprises 1939, exploitations industrielles et commerciales dans les communes, vol. 2, tableau 7.

² Recensement des entreprises 1955, exploitations industrielles et commerciales dans les communes, vol. 6, tableau 1.

³ *Ryser*: Die Bevölkerungsentwicklung im schweizerischen Berggebiet, SAB, p. 35.

qui a plus de 1000 habitants depuis 1850, a en 1939 62 exploitations industrielles et commerciales occupant 235 personnes, et en 1955 67 exploitations occupant 241 personnes¹. Au point de vue trafic, cette localité occupe une situation moins favorable que les autres déjà citées, de sorte qu'on y constate une certaine tendance à l'émigration. Les autres communes n'offrent pas une situation favorable au développement de l'artisanat et de l'industrie, de sorte que leurs habitants, «pendulaires», doivent aller travailler dans les localités plus industrialisées ou à Liestal. Cependant le commerce, l'artisanat et l'industrie ont influencé de façon décisive la structure professionnelle de la population du district de Waldenburg, ce qui s'exprime dans la répartition des communes selon la part des hommes occupés dans l'agriculture dans le total des travailleurs masculins².

Communes agricoles: Bennwil (60,7%), Liedertswil (62,1%).

Communes mixtes: Arboldswil (47,3%), Bretzwil (40,2%), Diegten (46%), Eptingen (58,5%), Lampenberg (56,7%), Titterten (49,5%).

Communes industrielles: Hölstein (20,4%), Langenbruck (38,1%), Lauwil (39,2%), Niederdorf (23,6%), Reigoldswil (24,4%).

Communes purement industrielles: Oberdorf (14,8%), Waldenburg (9,4%).

De toutes ces communes, 13,3% seulement sont agricoles, 40% mixtes, 33,3% industrielles et 13,3% purement industrielles. Parmi les communes mixtes, 2 seulement sur 6 dépassent le seuil de 50% de travailleurs agricoles. L'élément non agricole de la population est donc majoritaire et s'est accru de 30,8% entre 1910 et 1950, tandis que le secteur agraire enregistre une baisse de 17,5%. On constate en général la même évolution dans les diverses communes, comme le montre le tableau suivant:

District de Waldenburg: Personnes occupées dans l'agriculture³

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Bennwil	134	127	112	120	107
Liedertswil	26	30	27	22	21
Communes agricoles . .	160	157	139	142	128
Arboldswil	59	76	71	69	58
Bretzwil	114	104	98	118	93
Diegten	163	176	158	173	141
Eptingen	160	160	162	162	140
Lampenberg	77	72	67	65	73
Titterten	67	64	59	74	65
Communes mixtes . . .	640	652	615	661	570

¹ Recensement des entreprises 1939 et 1955, exploitations industrielles et commerciales, tableau 7 et 1.

² Source: Recensement fédéral 1950, vol. 4, tableau 2.

³ Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8; 1920, cahier 6, tableau 1; 1930, vol. 7, tableau 1; 1941, vol. 6, tableau 2; 1950, vol. 4, tableau 2.

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Hölstein	89	75	68	80	66
Langenbruck	134	150	135	144	116
Lauwil	68	59	52	73	50
Niederdorf	85	87	71	82	64
Reigoldswil	133	121	124	141	104
Communes industrielles .	509	492	450	520	400
Oberdorf	106	98	76	73	74
Waldenburg	58	53	37	57	41
Communes purement industrielles	164	151	113	130	115

District de Waldenburg: Personnes occupées dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports et l'hôtellerie¹

Communes	1910		1920		1930		1941		1950	
	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH
Bennwil	113	7	99	9	90	9	77	4	78	3
Liedertswil	32	4	28	3	14	—	16	2	19	1
Communes agricoles	145	11	127	12	104	9	93	6	97	4
Arboldswil	166	6	121	2	104	8	71	5	80	7
Bretzwil	246	18	220	10	219	14	117	17	157	9
Diegten	210	10	176	7	132	10	82	12	125	20
Eptingen	111	15	111	16	123	17	86	14	91	14
Lampenberg	97	9	85	8	85	8	81	8	65	5
Titterten	150	4	100	6	105	3	80	6	75	5
Communes mixtes	980	62	813	49	768	60	517	62	593	60
Hölstein	265	17	287	20	311	24	337	22	337	28
Langenbruck	135	49	150	45	146	69	123	54	148	46
Lauwil	176	6	145	5	123	3	91	7	108	5
Niederdorf	191	7	180	10	193	17	223	20	252	20
Reigoldswil	635	32	578	35	459	35	350	37	374	45
Communes industrielles	402	111	1340	115	1232	148	1124	140	1219	144
Oberdorf	318	26	329	35	382	38	390	46	442	61
Waldenburg	335	34	354	55	344	53	396	63	398	63
Communes pure- ment industrielles	673	60	683	90	726	91	786	109	840	124

I=Industrie, A=Artisanat, C=Commerce, T=Transports, H=Hôtellerie

¹ Ib., Recensement fédéral 1910, 1920, 1930, 1941 et 1950.

On constate dans toutes les communes une diminution du nombre des personnes occupées dans l'agriculture: elle est de 20% dans les communes agricoles, de 10,9% dans les communes mixtes, de 21,4% dans les communes industrielles et de 29,9% dans les communes purement industrielles. C'est de nouveau la catégorie purement industrielle qui accuse le plus fort taux de diminution. Puis vient le groupe des communes agricoles lui-même (voir p. 71/72).

La diminution dans les communes agricoles concerne aussi les travailleurs non agricoles (voir p. 72). L'expansion de la main-d'œuvre industrielle, artisanale, etc., n'a lieu que dans les localités favorablement situées au point de vue géographique, qui appartiennent aux deux groupes de communes industrialisées, telles que Hölstein, Langenbruck et Niederdorf. Reigoldswil a subi de fortes pertes du côté des travailleurs industriels. Mais si l'on part des données de 1941, l'évolution est différente. 1941, en effet, apparaît comme le point le plus bas de la courbe par rapport à 1950 et, favorisés par la haute conjoncture de 1950 et des années suivantes, les travailleurs non agricoles doivent continuer à augmenter. A l'exception d'Eptingen et de Lauwil, les chiffres de la population de toutes les autres communes présentent la même évolution. Les travailleurs qui quittent l'agriculture demeurent tout d'abord le plus souvent au village comme «pendulaires», pour pouvoir continuer à exploiter en partie leur petite ferme à titre de paysans-ouvriers. Mais comme les conditions de travail non agricole et de trafic des communes agricoles et mixtes ne sont pas avantageuses – même la commune de Lauwil n'occupe pas une situation favorable – les travailleurs qui ne sont pas agriculteurs n'habitent ces communes que de façon provisoire.

Dans l'ensemble du district il y a pour 100 ha de surface productive¹:

Année	1910	1950
Travailleurs agricoles total	22,6	19,3
dont: hommes	20,8	17,8

En 1950, seules deux communes agricoles figurent au-dessus de la moyenne du district avec respectivement 26,2 (en 1910, 34,3) et 22,6 (33,8) personnes occupées par 100 ha, tandis que la densité est de 23,3 (25,3) pour le groupe mixte, de 15,2 (18,6) pour le groupe industriel et de 16,0 (21,2) pour le groupe purement industriel. Les personnes occupées dans l'agriculture, selon les résultats du recensement de 1950 ont à leur disposition, en moyenne, 3,6 ha de surface de travail dans le groupe des communes agricoles, 3,9 ha dans les communes mixtes, 4,8 ha dans les communes industrielles et 4,0 ha dans les communes purement industrielles². Cependant, dans les zones non agricoles, la surface de travail effective se trouve diminuée par de nombreuses exploitations agricoles subsidiaires.

¹ Source: Statistique de la superficie 1912, tableau III, et 1952, tableau 1; recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8, et 1950, vol. 4, tableau 2.

² Source: Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles et recensement fédéral 1950, chiffres non publiés.

Dans toutes les communes, ce sont les petits paysans qui sont les plus nombreux. Mais la classe de grandeur de 1 à 5 ha englobe également les exploitations très petites jusqu'à 3 ha. Lors du recensement des entreprises de 1905, c'étaient les très petites exploitations jusqu'à 3 ha qui dominaient dans le district de Waldenburg (54,3%)¹, il y avait donc forte parcellisation du sol. On comprend qu'il y eût depuis forte diminution de la population agricole, celle-ci ne pouvant tirer des revenus suffisants d'exploitations trop petites². Le sol devenu libre est acquis par des exploitations qui s'agrandissent et accroissent ainsi leur capacité productive, c'est pourquoi les exploitations moyennes sont plus fréquentes dans le groupe des communes agricoles que dans celui des communes industrielles, où les paysans-ouvriers restent proportionnellement fort nombreux. Le phénomène de la plus forte représentation des ouvriers-paysans dans les régions industrielles n'est pas une conséquence de la loi sur l'agriculture, mais le résultat d'une série de facteurs socio-économiques. Ces petites entreprises et exploitations naines proviennent pour partie du passé; elles sont le produit du précoce affranchissement des paysans, de la prédominance de la communauté villageoise avec sa tendance à l'éparpillement de la propriété paysanne, de la forte extension de l'industrie à domicile d'abord et ensuite manufacturière, de la diffusion passablement étendue de la petite culture viticole et, finalement, du droit successoral qui conduit au partage de la propriété par une égale considération de tous les héritiers³.

A l'heure actuelle, parce qu'ils ont besoin d'un gain accessoire et qu'ils trouvent celui-ci dans des emplois bien rémunérés en fabriques, etc., de nombreux petits paysans sont prêts à réduire leur exploitation, soit en affermant, soit en vendant une partie de leur domaine à des conditions avantageuses, grâce à la demande croissante de terrains dans les zones industrielles. Le plus souvent, ils en conservent une petite partie, jusqu'à 1 ha, pour s'adonner encore quelque peu à une activité agricole. Cependant, la bonne conjoncture économique ne contraint pas les ouvriers-paysans, principalement dans les zones industrielles, à exercer deux professions, d'autant plus qu'ils gagnent suffisamment et mieux en dehors de l'agriculture. Une véritable intention de lucre n'existe certainement pas chez les ouvriers-paysans, mais bien plutôt un besoin d'auto-provisionnement, comme aussi la joie éprouvée à cette occupation accessoire en tant que diversion au travail de fabrique. Sur l'évolution des ouvriers-paysans, Rubattel⁴ a écrit ce qui suit: «Le nombre des ouvriers-paysans est en forte baisse depuis le début du siècle... La règle générale comporte toutefois des exceptions.»

Le graphique ci-dessous en témoigne:

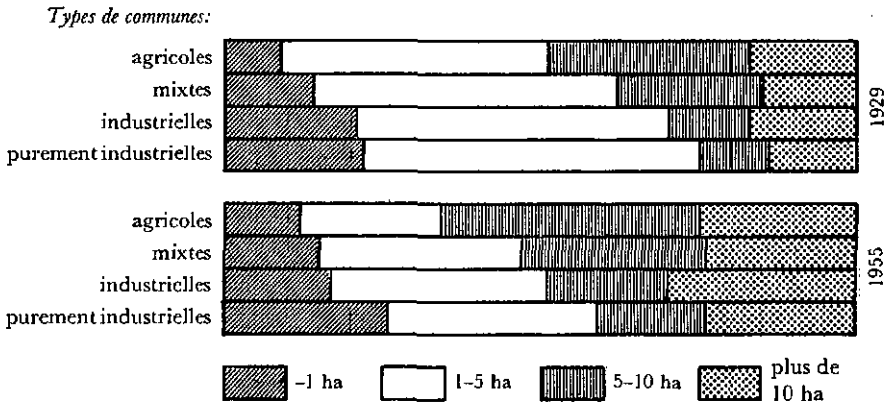
¹ Source: Recensement fédéral des exploitations agricoles 1905, vol. 1, Berne 1910, tableau 16 p. 412.

² Cf. *Leroy, Louis*: Exode ou mise en valeur des campagnes, Paris 1958, p. 115.

³ Cf. *Howald, O.*, et *Brugger, H.*: Eléments de la constitution agraire suisse, Ecrits de la Conférence internationale pour la science agronomique, Berlin 1936, p. 10.

⁴ *Rubattel, R.*: Contribution à l'étude des ouvriers-paysans en Suisse, Publication du Secrétariat des paysans suisses, N° 166, Brougg 1959, p. 12.

District de Waldenburg: Répartition des exploitations selon leur superficie dans les cinq catégories de communes (en pourcentage), en 1929 et en 1955¹



Exploitations agricoles par classes de grandeur en pour-cent du total d'exploitations

Types de communes	1 ha		1-5 ha		5-10 ha		plus de 10 ha	
	1929	1955	1929	1955	1929	1955	1929	1955
agricoles	7,8	11,8	43,3	23,7	32,2	39,5	16,7	25,0
mixtes	14,0	14,7	48,3	33,1	22,7	28,5	14,9	23,6
industrielles	20,5	16,6	49,0	33,7	13,0	18,5	17,5	31,4
purement industrielles	22,0	25,9	53,0	33,3	11,4	17,3	13,6	23,5

Dans les contrées agricoles les «pendulaires» vers l'extérieur entrent en contact avec un milieu social différent² et provoquent, au cours des années, une modification de leur milieu de domicile, qui s'amplifie, lorsqu'à son tour, celui-ci s'industrialise et attire lui-même des émigrants. Les «pendulaires» doivent être considérés comme des catalyseurs de changements sociaux.

District de Waldenburg: Mouvements «pendulaires» 1950³

Types de communes	Pendulaires, en %, des personnes exerçant une profession autre que celle d'agriculteur	
	vers l'extérieur	vers l'intérieur
agricoles	46,2	14,0
mixtes	32,6	8,0
industrielles	22,7	27,3
purement industrielles	23,8	35,0

¹ Source: Recensement fédéral des entreprises 1929, entreprises agricoles, vol.6, tableau 2; recensement fédéral des entreprises 1955, vol.7, tableau 2.

² Cf. Friedmann, Georges: Villes et campagnes, p.48.

³ Source: Recensement fédéral 1950, vol.27, tableau 4.

Dans le district de Waldenburg, l'émigration définitive des « pendulaires » n'a provoqué que le déplacement de deux communes du type mixte (sur 6) (Arboldswil, Lampenberg) vers la catégorie agricole, et dans la catégorie industrielle il n'y en a eu qu'une (Lauwil) sur 5 localités. Toutes les autres sont demeurées dans leur groupe comme on le constate sur la base de la structure professionnelle.

Dans les communes agricoles 46%, et dans les communes mixtes 33% des personnes actives quittent leur domicile et vont pour une part dans les communes industrielles de leur district, ou bien descendent jusqu'à Liestal et même jusqu'à Bâle pour leur travail. Ce nombre élevé de pendulaires vers l'extérieur signifie un fort entrelacement économique avec les territoires industriels voisins. Si les pendulaires vers l'extérieur ont souvent renoncé à leur gain accessoire agricole, ils ont gardé leur sol et leurs immeubles. Ils sont ainsi restés chez eux dans leur village. Toutefois, ceux qui ne possédaient pas eux-mêmes de biens-fonds ont émigré souvent vers leur lieu de travail ou ses environs. Les communes agricoles et les communes mixtes n'ont pour l'avenir aucune perspective de gain dans les professions industrielles. Un nombre remarquablement élevé de pendulaires vers l'extérieur existe de plus dans les communes industrielles de Lauwil et de Reigoldswil. Dans la localité de Lauwil, il ne se trouve aucune activité industrielle notable. Ainsi, ce village sert de véritable commune-dortoir. En revanche, Reigoldswil est mieux pourvu de possibilités de gain dans l'industrie, en sorte que beaucoup d'ouvriers peuvent vaquer à leurs occupations professionnelles dans le village même. Reigoldswil sert quand même de dortoir à 32% de pendulaires vers l'extérieur. Le mouvement de la population par catégorie de communes est le suivant :

District de Waldenburg: Mouvement de la population, 1880-1950, en pour-cent¹

Types de communes	1880/ 1888	1888/ 1900	1900/ 1910	1910/ 1920	1920/ 1930	1930/ 1941	1941/ 1950	1880- 1950
agricoles	+ 3,8	- 1,3	- 7,2	- 2,5	- 11,6	- 5,9	+ 6,3	- 18,1
mixtes	+ 1,5	- 7,6	- 4,8	+ 0,1	- 3,7	- 7,7	+ 4,0	- 17,3
industrielles	- 0,6	- 0,1	+ 6,0	+ 2,6	- 3,6	+ 3,7	+ 5,4	+ 13,9
purement industrielles	+ 5,4	+ 4,1	+ 6,6	+ 3,7	+ 4,7	+ 3,5	+ 16,3	+ 52,8

Dans la catégorie des communes agricoles comme dans celle des communes mixtes, il n'est aucune commune qui échappe à la dépopulation. Les localités de Lauwil et de Reigoldswil enregistrent même une dépopulation non agricole. Les communes industrielles tendent toutes à s'accroître.

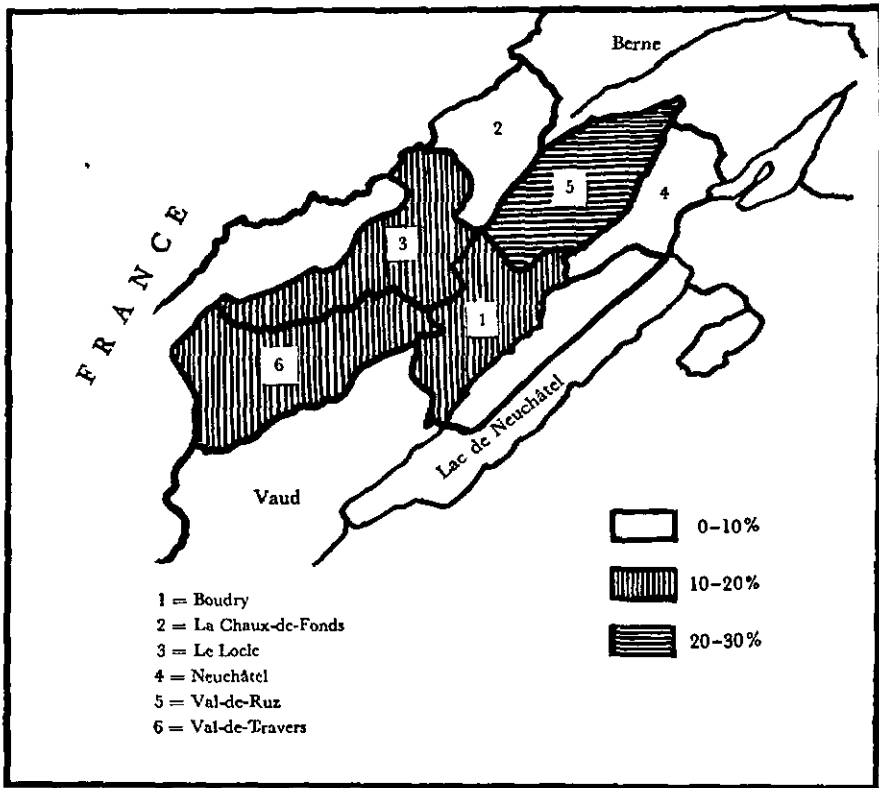
En dépit du type différent de paysannerie à Andelfingen et à Waldenburg (exploitations petites et moyennes), les mouvements démographiques concordent dans les grandes lignes.

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol. 1, p. 31.

cc) Troisième exemple: Les districts du Val-de-Ruz et du Locle

Comment se présente l'agriculture du Jura romand comparativement à celle de Waldenburg, district jurassien alémanique, et à celle d'Andelfingen, district du Plateau. Nous nous arrêterons, pour éclaircir cette question, au district agricole du Val-de-Ruz dans le canton de Neuchâtel ainsi qu'à celui du Locle, dans une contrée purement industrielle du Jura.

Proportion des travailleurs masculins du secteur agricole en 1950, dans le canton de Neuchâtel



Les deux districts n'ont pas modifié depuis 1910 leur situation respective de contrée non agricole (Val-de-Ruz, 27,4%) et de contrée purement industrielle (Le Locle, 13,4%), mais la proportion des travailleurs masculins de l'agriculture a diminué au cours de cette période. Tandis que le district du Val-de-Ruz a une orientation nettement artisanale et industrielle, celui du Locle est une région de concentration industrielle, alors même qu'il ne dispose pas du même potentiel industriel que le district de La Chaux-de-Fonds. Le secteur secondaire et le sec-

teur tertiaire continuent à s'accroître dans ces deux districts. Lors du recensement des entreprises de 1939¹ on recensait dans le Val-de-Ruz 504 entreprises occupant 2144 personnes et dans le district du Locle, 804 entreprises occupant 5886 personnes. En 1955² le nombre des entreprises était pour le premier de ces districts de 475 et celui des personnes occupées de 2962; pour le second, de 808 et de 8276 respectivement. La plus grande partie des travailleurs non agricoles travaillent dans l'horlogerie, le Jura neuchâtelois, et par conséquent aussi les districts en question, étant l'un des principaux centres de cette branche. Dans ces régions également, l'industrie à domicile a subsisté, mais elle est en forte régression. La rapide expansion des fabriques et des petites entreprises d'une part et l'accroissement du nombre des travailleurs non agricoles dans certaines communes, de l'autre, dépendent de la situation du trafic, qui favorise les migrations « pendulaires ». Il y a donc dans les deux districts des localités ayant une industrie artisanale et des communes qui ne servent que de lieu de domicile. Comme dans les districts déjà étudiés ci-dessus, ces communes sont situées sur la voie ferrée ou dans son voisinage immédiat. La répartition professionnelle des travailleurs non agricoles et agricoles montre une nette différenciation des communes. La proportion des travailleurs du sexe masculin dans le secteur agricole par rapport au total des travailleurs permet de répartir les communes des deux districts de la façon suivante³:

District du Locle:

Commune purement agricole: Brot Plamboz (85,6%).

Commune agricole: La Brévine (63%).

Communes mixtes: Le Cerneux-Péquignot (57,5%), La Chaux-du-Milieu (58,3%).

Commune industrielle: Les Ponts-de-Martel (22,3%).

Communes purement industrielles: Les Brenets (14,0%), Le Locle (3,6%).

District du Val-de-Ruz:

Commune purement agricole: Engollon (92,0%).

Commune agricole: Le Pâquier (73,0%).

Communes mixtes: Boudevilliers (55,8%), Coffrane (50,8%), Fenin-Vilars-Saules (49,4%), Montmollin (42,1%), Savagnier (42,7%), Villiers (41,2%).

Communes industrielles: Chézard-Saint-Martin (30,6%), Dombresson (29,2%), Fontaines (33,8%).

Communes purement industrielles: Cernier (9,0%), Fontainemelon (4,9%), Les Geneveys-sur-Coffrane (12,3%), Les Hauts-Geneveys (15,9%), Valangin (18,5%).

¹ Recensement fédéral des entreprises 1939, entreprises industrielles et commerciales dans les communes, vol. 2, tableau 7.

² Recensement fédéral des entreprises 1955, entreprises industrielles et commerciales dans les communes, vol. 6, tableau 1.

³ Source: Recensement fédéral 1950, vol. 11, tableau 2.

Comme on l'a déjà constaté tout à l'heure, il y a diminution du nombre des hommes occupés dans l'agriculture, diminution qui, de 1910 à 1950, a été de 15,4% dans le district du Locle et de 21,2% dans le Val-de-Ruz. Les personnes du sexe masculin travaillant en dehors de l'agriculture¹ ne se sont accrues dans le premier de ces districts que de 2,8%, ce qui ne compense pas, et de loin, le nombre de ceux qui ont abandonné l'agriculture.

On trouve dans le district du Val-de-Ruz la même évolution, bien que moins prononcée, les travailleurs masculins du secteur agricole y ayant diminué de 21,2% alors que le secteur non agricole² s'est accru de 12%. Si la tendance à la diminution se maintient dans la population agricole, la population non agricole accroîtra naturellement sa prépondérance. Les chiffres qui vont suivre, concernant le total des personnes occupées (des deux sexes) dans le secteur agricole ainsi que dans les secteurs secondaire et tertiaire confirment le fait que dans le Jura également, il y a perte d'hommes pour l'agriculture.

District du Locle: Personnes occupées dans l'agriculture³

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Commune purement agricole Brot-Flamboz	75	84	91	98	82
Commune agricole La Brévine	254	246	246	237	211
Le Cerneux-Péquignot	80	90	90	90	75
La Chaux-du-Milieu	107	114	95	97	90
Communes mixtes	187	204	185	187	165
Commune industrielle Les Ponts-de-Martel	162	174	137	133	112
Les Brenets	85	73	70	76	66
Le Locle	215	203	185	199	148
Communes purement industrielles .	300	276	255	275	214

District du Val-de-Ruz

Commune purement agricole Engollon	28	24	29	23	24
Commune agricole Le Pâquier	67	79	76	71	55

¹ Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8, et 1950, vol. 11, tableau 2.

² Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8 et 1950, vol. 11, tableau 2.

³ Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8; 1920, fascicule 14, tableau 1; 1930, vol. 5, tableau 1; 1941, vol. 10, tableau 2; 1950, vol. 11, tableau 2.

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Boudevilliers	107	107	106	102	90
Coffrane	77	70	74	86	67
Fenin-Vilars-Saules	73	73	60	58	47
Montmollin	44	38	38	38	32
Savagnier	116	117	104	98	75
Villiers	78	56	54	44	42
Communes mixtes	495	461	436	426	353
Chézard-Saint-Martin	116	134	117	109	99
Dombresson	132	126	116	119	95
Fontaines	71	62	71	68	53
Communes industrielles	319	322	304	296	247
Cernier	58	55	58	45	45
Fontainemelon	19	17	19	24	15
Les Geneveys-s.-C.	42	47	47	42	26
Les Hauts-Geneveys	57	32	30	32	26
Valangin	53	40	33	36	28
Communes purement industrielles .	229	191	187	179	140

En 1950 les personnes occupées dans l'agriculture sont, par rapport à 1910, moins nombreuses dans toutes les communes du district du Locle, à l'exception de Brot-Plamboz, mais même cette commune agricole enregistre, entre 1941 et 1950, une diminution de 16,3% de la population agricole. C'est de nouveau, dans les deux districts, les deux types de communes industrielles qui accusent la diminution la plus forte: dans le district du Locle la catégorie industrielle a perdu 30,9% de ses paysans, la catégorie purement industrielle 28,7%. Dans le district du Val-de-Ruz ces diminutions sont respectivement de 22,6% et de 38,9%.

Le tableau suivant montre le mouvement des personnes occupées dans les secteurs non agricoles:

*Districts du Locle et du Val-de-Ruz:
Personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat (IA) et dans le commerce,
les transports et l'hôtellerie (CTH)¹*

Le Locle

Communes	1910		1920		1930		1941		1950	
	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH
Commune purement agricole Brot-Plamboz .	25	7	11	3	12	3	8	7	8	5
Commune agricole La Brévine .	166	54	162	37	110	22	99	30	90	37

¹ Ib., Recensement fédéral 1910, 1920, 1930, 1941 et 1950.

Communes	1910		1920		1930		1941		1950	
	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH
Le Cerneux-Péquignot . . .	41	13	34	13	33	3	40	9	61	4
La Chaux-du-Milieu . . .	128	20	106	17	80	5	80	12	64	14
Communes mixtes	169	33	140	30	113	8	120	21	125	18
Commune industrielle Les Ponts-de-Martel	452	81	499	92	417	19	401	63	402	68
Les Brenets . . .	378	82	463	69	449	57	417	59	436	82
Le Locle	4204	601	4966	686	4545	165	4529	573	4841	613
Communes purement industrielles	4582	683	5429	755	4994	222	4946	622	5277	695

Val-de-Ruz

Commune purement agricole Engollon . . .	6	2	8	-	11	1	4	1	3	1
Commune agric. Le Pâquier . . .	16	10	18	8	18	10	12	5	12	4
Boudevilliers . .	54	15	59	19	51	14	32	13	60	23
Coffrane	67	12	70	11	58	14	30	9	57	15
Fenin-Vilars-Saules	35	6	39	19	27	10	20	8	28	10
Montmollin . . .	13	11	14	12	19	15	9	15	24	26
Savagnier	79	21	73	15	108	7	72	11	92	15
Villiers	57	7	64	7	42	6	38	8	57	4
Communes mixtes	305	72	319	83	305	66	201	64	318	93
Chézard-Saint-Martin . .	284	25	318	28	303	24	208	31	241	39
Dambresson . . .	249	36	299	29	267	30	193	36	220	39
Fontaines	136	28	155	13	133	18	83	11	110	24
Communes industrielles . .	669	89	772	70	703	72	484	78	571	102
Cernier	426	84	547	95	476	86	413	75	450	78
Fontainemelon . .	415	22	502	28	401	27	379	31	404	38
Les Geneveys-s.-C.	136	25	165	32	158	28	135	26	176	39
Les Hauts-Geneveys . . .	128	22	187	35	151	28	117	34	128	52
Valangin	89	37	113	52	114	36	82	32	101	35
Communes purement industrielles	1194	190	1514	242	1300	205	1126	198	1259	242

Dans les deux districts, les personnes occupées des branches non agricoles ont diminué dans presque toutes les communes par rapport à 1910, sauf dans les communes purement industrielles. Cette diminution se manifeste même dans certaines de celles-ci au Val-de-Ruz. Cette situation est partiellement due à l'attraction particulièrement forte des deux principales villes du canton, La Chaux-de-Fonds et surtout Neuchâtel, mais aussi à des facteurs conjoncturels. L'essor économique depuis 1945, se reflète dans l'augmentation nouvelle du nombre des personnes occupées en dehors de l'agriculture, et ceci, dans toutes les communes industrielles à l'exception de La Chaux-du-Milieu dans le district du Locle, très excentrique.

La diminution des personnes occupées dans l'agriculture se reflète de la façon suivante sur la densité par 100 ha de surface productive¹.

Année	1910		1950	
	Le Locle	Val-de-Ruz	Le Locle	Val-de-Ruz
Personnes occupées dans l'agriculture, total	8,3	12,2	7,9	10,1
dont: hommes	7,6	10,9	7,7	9,7

Dans les deux districts, les deux catégories de communes agricoles sont en dessous de cette densité moyenne. Les chiffres ci-dessus diffèrent aussi sensiblement de ceux relevés à Andelfingen et Waldenburg. Les surfaces travaillées² par exploitation sont dans le district du Locle, de 10,1 ha dans les communes purement agricoles, de 7,5 ha dans les communes agricoles, de 7,5 ha également dans la catégorie mixte, de 8,0 ha dans les communes industrielles et de 7,7 ha dans les communes purement industrielles. Dans le district du Val-de-Ruz ces surfaces travaillées sont respectivement de 6,7 ha, 7,6 ha, 6,3 ha, 6,8 ha et 7,0 ha³.

Andelfingen et Waldenburg reflète une orientation différente de la production et d'autres modes de culture. De fait, ces régions appartiennent à des zones de prairies et pâturages, le district du Locle surtout. Comme une production de ce genre ne donne pas un rendement analogue à celle de la culture des champs, de la vigne, etc., la surface travaillée doit être nécessairement plus grande. L'exploitation des pâturages surtout est extensive. Dans cette région on trouve donc très peu d'exploitations petites et très petites; la plupart, comme le montre le graphique ci-dessous, sont supérieures à 10 ha. Ce sont donc des exploitations paysannes moyennes à grandes. En 1929, dans le type des communes purement

¹ Source: Statistique de la superficie 1912, tableau III, et 1952, tableau 2; recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8, et 1950, vol. 11, tableau 2.

² Source: Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, et recensement fédéral 1950, chiffres non publiés.

³ Source: Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, et recensement fédéral 1950, chiffres non publiés.

industrielles du district du Locle, les petites exploitations étaient à peu près aussi nombreuses que les exploitations dépassant 10 ha, mais ce n'était plus le cas en 1955 où les exploitations de plus de 10 ha dominaient. Dans ce district, cette dernière catégorie d'exploitation voit sa proportion diminuer au fur et à mesure qu'on passe de la catégorie des communes purement agricoles à celle des communes purement industrielles.

Dans le district du Val-de-Ruz, on trouve une répartition analogue, avec quelques différences pourtant. Ici, en 1929, dans les groupes de communes agricoles les exploitations agricoles petites et moyennes avaient passablement plus d'importance que dans le district du Locle.

Dans les conditions propres au Jura, nous devons considérer aussi que le Val-de-Ruz est très peuplé et que le sol agraire y est intensivement utilisé. L'agriculture est plus fortement représentée dans le Val-de-Ruz que dans celui du Locle. Plus de la moitié des exploitations agricoles du Val-de-Ruz ont au-dessus de 30% de terres labourées¹, tandis que dans le district du Locle la plus grande partie des exploitations agricoles n'ont que jusqu'à 10% de leur sol productif en terres labourées². Le caractère de l'utilisation du sol a aussi son influence sur la grandeur des exploitations. La différence d'altitude entre les districts du Locle et du Val-de-Ruz exerce une influence réelle sur les procédés différenciés d'administration. Les communes du Val-de-Ruz sont d'une étendue considérablement moindre que celles du district du Locle. Et on vient de voir que la densité agraire est aussi plus forte dans ce district que dans celui du Locle. Mais il ne faut pas oublier que le district du Val-de-Ruz offre pour ses diverses communes des moyens de communication (chemins de fer pour Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, trolleybus reliés à Neuchâtel) meilleurs que le district du Locle et que par conséquent les conditions économiques diffèrent dans ces deux districts. Dans le Val-de-Ruz, on peut mieux utiliser les possibilités de gains accessoires à titre de travailleur «pendulaire» parce que les artères du trafic traversent ou touchent presque toutes les communes, tandis que dans le district du Locle seules les communes industrielles jouissent pleinement de cette situation, les autobus desservant les monts n'ayant pas un horaire suffisamment favorable. On trouve dans le district du Locle davantage de fermes petites et très petites. Les exploitations agricoles sises dans les environs immédiats de la ville du Locle et de sa commune voisine Les Brenets subirent un changement de la production, et passèrent de la production de bétail de rente, de bestiaux à l'engrais et de fromage à celle de lait de consommation pour l'approvisionnement de la ville. Une situation analogue, quoique moins marquée, se retrouve aussi dans la commune de type industriel Les Ponts-de-Martel dans la vallée des Ponts, qui est reliée à La Chaux-de-Fonds par un chemin de fer à voie étroite. Cette commune s'est sensiblement agrandie.

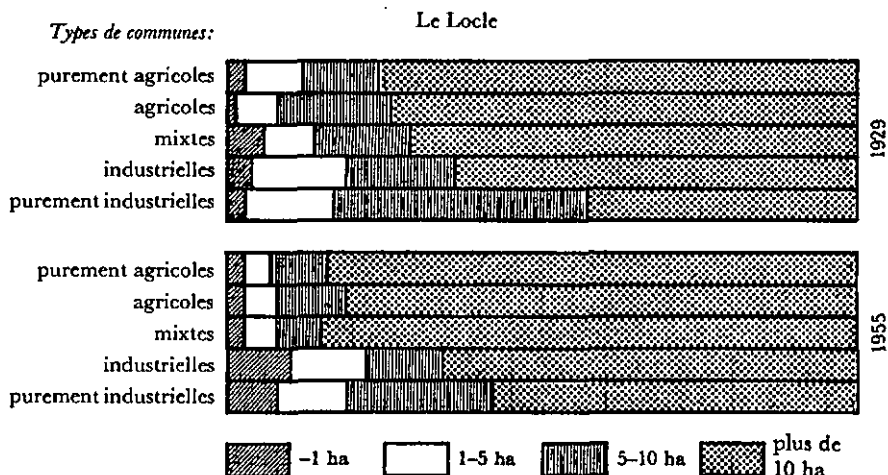
De la concentration de la population dans les communes industrielles résulte nécessairement une demande croissante de terrain, qui entraîne une élévation des prix du sol. Ceux-ci, à leur tour, signifient pour le paysan une utilisation in-

¹ et ² Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, tableau 2.

tensive des terres. Cependant, ce n'est pas l'exploitation intensive du sol qui a provoqué l'existence de nombreuses petites et très petites entreprises agricoles. L'origine de ces exploitations dans les régions industrielles se trouve bien plutôt dans le processus même d'industrialisation qui eut lieu en son temps, alors que de telles exploitations acceptaient du travail à domicile et réduisaient au cours du temps l'étendue de leurs domaines. C'est pourquoi les fermes de cette dimension sont beaucoup plus fortement représentées dans les communes industrielles que dans les zones mixtes ou agraires. En ce qui concerne Le Locle et les Ponts-de-Martel, les petites et très petites fermes constituent malgré tout une minorité, puisque 59,7% respectivement 64,6% de toutes les exploitations présentent plus de 10 ha de surface utile¹. La concentration des exploitations existe également dans ces territoires.

Dans toutes les communes des deux districts, les paysans à la tête d'exploitations moyennes à grandes sont en nette majorité et dans toutes les zones il s'est produit un déplacement en faveur des exploitations de plus de 10 ha. Ce sont certainement les paysans en provenance des exploitations agricoles moyennes à petites (5-10 ha) ou très petites qui constituent la majeure partie de l'émigration hors du secteur agricole. Or il s'agit essentiellement d'exploitants indépendants alors que ceux qui quittent les grandes exploitations sont plutôt des ouvriers agricoles et des travailleurs familiaux.

*Districts du Locle et du Val-de-Ruz:
Grandeur des exploitations dans les cinq types de communes (en pour-cent)
en 1929 et 1955²*

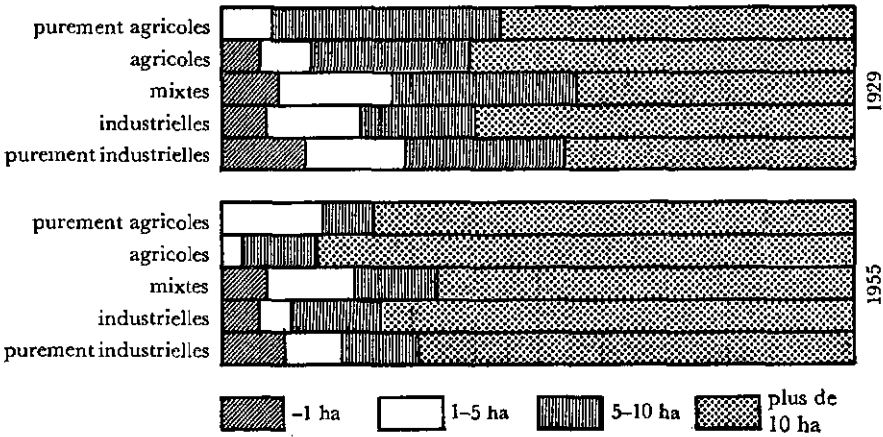


¹ Source: Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, tableau 2.

² Source: Recensement fédéral des entreprises 1929, exploitations agricoles, vol. 6, tableau 2. Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, tableau 2.

Val-de-Ruz

Types de communes:



Types de communes	Exploitations agricoles par classe de grandeur en % du total d'exploitations							
	1 ha		1-5 ha		5-10 ha		plus de 10 ha	
	1929	1955	1929	1955	1929	1955	1929	1955
Le Locle:								
purement agricoles	3,3	1,9	10,0	3,8	11,7	9,4	75,0	84,9
agricoles	0,8	2,4	6,9	4,8	19,2	11,2	73,1	81,6
mixtes	5,8	2,3	8,7	4,7	14,4	7,0	70,2	86,0
industrielles	3,7	8,5	17,1	13,4	17,1	13,4	62,2	64,6
purement industrielles	3,3	8,1	15,3	12,1	39,9	23,1	41,5	56,7
Val-de-Ruz:								
purement agricoles	-	-	9,1	16,7	36,4	8,3	54,5	75,0
agricoles	5,9	-	8,8	3,8	23,5	11,5	61,8	84,6
mixtes	8,9	6,6	19,4	14,7	29,0	11,7	42,6	67,0
industrielles	6,7	5,6	16,1	5,6	17,5	12,9	59,7	75,8
purement industrielles	13,1	9,9	16,8	9,9	25,2	11,3	44,9	69,0

Dans les deux districts, la proportion des «pendulaires» est faible dans les communes agricoles. Dans les communes mixtes, les «pendulaires» vers l'extérieur sont très nombreux tandis que le nombre des «pendulaires» vers l'intérieur est insignifiant. Dans le district du Val-de-Ruz, la proportion des deux sortes de «pendulaires» est sensiblement la même. Les Ponts-de-Martel font partie des communes pendulaires «passives» de même que, dans le même district, Les Brenets (commune purement industrielle) et Le Cerneux-Péquignot (commune mixte). Les Ponts-de-Martel reçoivent pourtant aussi des ouvriers du dehors car ils ont un certain nombre d'entreprises industrielles. L'expansion industrielle se reflète dans l'agrandissement du village, tandis que des maisons d'habitation à plusieurs étages ont été construites pour les ouvriers et les employés. Dans la

vallée de la Brévine, où prédominent les pâturages, les personnes non actives dans l'agriculture travaillent dans des ateliers d'horlogerie et de mécanique de précision de leur village, ou bien ils travaillent en tant que pendulaires dans une autre commune, comme c'est avant tout le cas des personnes actives de la commune du Cerneux-Péquignot qui vont travailler au Locle. La commune purement agricole de Brot-Plamboz comme la commune agricole de La Brévine n'ont cependant pas beaucoup de rapports avec la zone industrielle.

Les communes purement industrielles du district du Locle n'ont que le quart environ des «pendulaires» intérieurs que l'on constate dans le district du Val-de-Ruz, et un faible nombre de «pendulaires» extérieurs. Dans le Val-de-Ruz un tiers de toutes les personnes occupées travaillent en dehors de leur commune de domicile.

On connaît pourtant dans le Val-de-Ruz un fort développement de l'industrie, qui s'exprime de nouveau dans l'essor de la construction. Dans sa croissance, le village de Fontainemelon se joint avec Cernier. En visitant Fontaines, l'observateur est frappé par son caractère semi-urbain. Il est remarquable que, traversant le Val-de-Ruz, on rencontre d'abord sur le côté nord-ouest les villages de l'industrie et des ouvriers, puis sur le côté nord-est les villages de paysans. Les moyens de transport et de communication ont joué un rôle décisif dans cette séparation. Entre les communes industrielles et agricoles, le mouvement pendulaire s'opère dans des proportions diverses.

Districts du Locle et du Val-de-Ruz: Mouvements «pendulaires» 1950¹

Types de communes	Pendulaires en % des personnes exerçant une profession autre que celle d'agriculteur	
	vers l'extérieur	vers l'intérieur
District du Locle:		
purement agricoles	5,0	5,9
agricoles	1,3	1,2
mixtes	20,8	7,7
industrielles	6,4	1,2
purement industrielles	4,1	8,8
District du Val-de-Ruz:		
purement agricoles	7,7	—
agricoles	—	2,6
mixtes	31,3	4,6
industrielles	26,2	26,9
purement industrielles	29,9	34,0

Le mouvement pendulaire est un facteur décisif du recrutement de la main-d'œuvre par l'industrie. La construction de fabriques à la campagne permet aux industries de profiter de la main-d'œuvre autochtone drainée sur un périmètre

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol. 27, tableau 4.

d'autant plus grand que les communications sont meilleures. Plusieurs entreprises ont leur propre service d'autobus.

Districts du Locle et du Val-de-Ruz: Mouvement de la population, 1880-1950, en pour-cent¹

Types de communes	1880/ 1888	1888/ 1900	1900/ 1910	1910/ 1920	1920/ 1930	1930/ 1941	1941/ 1950	1880- 1950
District du Locle:								
purement agricoles . . .	+ 1,8	-14,6	- 8,2	- 3,2	+ 4,6	-11,4	- 0,7	-28,9
agricoles	- 5,8	- 6,9	-14,6	-12,9	-11,3	+ 3,6	- 0,2	-40,8
mixtes	- 6,1	+ 9,3	-15,5	- 6,5	-11,0	- 2,5	+ 3,6	-27,2
industrielles	- 7,2	- 1,1	- 6,3	+ 0,9	-15,2	- 4,3	+ 0,5	-29,3
purement industrielles	+ 6,3	+11,0	+ 1,4	- 2,3	- 3,2	- 6,0	+ 6,0	+12,8
District du Val-de-Ruz:								
purement agricoles . . .	- 9,2	-19,4	-	-13,5	-17,8	+ 1,4	+17,3	-38,0
agricoles	-10,1	-45,2	- 8,9	+ 9,8	-16,0	- 3,0	- 7,9	-42,5
mixtes	- 6,8	- 5,8	- 4,7	- 4,5	- 6,2	- 7,4	- 6,4	-25,9
industrielles	+ 5,5	+ 3,9	- 2,1	+ 3,4	- 8,2	-17,0	+ 5,0	-11,2
purement industrielles	- 1,3	+16,2	+10,7	+ 2,5	- 8,3	- 9,1	+14,3	+23,9

Dans la région horlogère jurassienne, la population industrielle «a diminué jusqu'en 1941 et le noyau de la population du canton de Neuchâtel s'est tellement affaibli qu'entre 1930 et 1941, ici également, le nombre des décès était plus élevé que celui des naissances»². Mais la haute conjoncture a fait s'accroître de nouveau fortement la population dans les quatre districts industriels du canton de Neuchâtel. Ce ne sont pas seulement les communes industrielles qui accusent, depuis 1941, un accroissement de population mais aussi celles de caractère mixte. La diminution de la population agricole, en revanche, se poursuit. Les pertes de population dans les communes agricoles, de 1880 à 1950 sont comparables à celles constatées dans les districts d'Andelfingen et de Waldenburg étudiés plus haut.

dd) Quatrième exemple: Le district d'Entremont

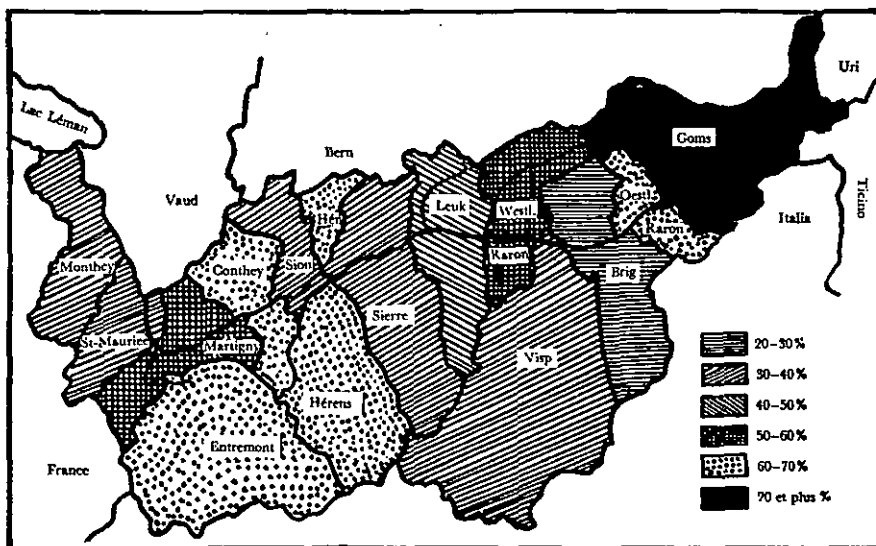
Nous avons choisi pour quatrième exemple le district d'Entremont dans le canton du Valais, que l'on peut considérer, à côté du district de Conches, comme le second district agricole du canton. Là, la proportion des hommes occupés dans l'agriculture est de 68%. Toutes les communes sont situées à la montagne, de sorte que, après le Plateau et le Jura, on peut maintenant se rendre compte des tendances dominantes de la mobilité dans une contrée nettement alpestre.

A l'exception de celui d'Entremont, le canton du Valais voit s'accroître sa population dans tous les districts, en 1850 et 1950; dans le district d'Entremont, seule la population de Vollèges a augmenté.

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol. 1, p. 67sqq.

² Koller, A.: *Entvölkerung und Landflucht*, «Revue suisse d'économie politique et de statistique», N° 3, 1949, p. 199.

*Proportion des travailleurs dans l'agriculture en 1950,
dans le canton du Valais*



Le district d'Entremont, qui comprend six communes, englobe les vallées d'Entremont, de Ferret et de Bagnes. La première mène au col du Grand Saint-Bernard qui, dès les temps les plus reculés, a été une voie commerciale importante procurant par là même un revenu supplémentaire à la population; la seconde au col Ferret. La troisième s'étend de Sembrancher, bifurcation de deux vallées, jusqu'à la frontière italienne; Orsières, dans le val d'Entremont, et Le Châble dans la vallée de Bagnes, sont toutes deux reliées à Martigny par des voies ferrées qui se rejoignent à Sembrancher. Le voisinage de Martigny décourage l'établissement de métiers dans la plupart des communes. Les localités de Bagnes, Orsières et Sembrancher sembleraient mieux adaptées à cette fin, du fait de leur situation sur les voies de communication. A Bagnes et à Orsières, le nombre des personnes occupées a passé, de 1939 à 1955, de 1273 à 3879¹. Si cependant on classe les communes selon la proportion des hommes occupés dans l'agriculture on constate nettement le rôle réduit qu'y joue l'artisanat et l'industrie².

Commune purement agricole: Liddes (84,9%).

Communes agricoles: Bagnes (70,1%), Bourg-Saint-Pierre (70,2%), Orsières (61,4%), Vollèges (73,2%).

Commune mixte: Sembrancher (48,2%).

¹ Recensement fédéral des entreprises 1939; entreprises industrielles et commerciales dans les communes, vol.2, tableau 7, et 1955, vol.6, tableau 1.

² Source: Recensement fédéral 1950, vol.20, tableau 2.

Le district d'Entremont est donc un district nettement agricole. De 1910 à 1950, les hommes occupés dans l'agriculture ont diminué de 22% (581), tandis que le groupe non agricole¹ s'accroissait de 54,8% (349 hommes). Il résulte de ces mouvements inverses une perte de population de 39,9% (travailleurs du sexe masculin). L'évolution par commune est la suivante:

District d'Entremont: Personnes occupées dans l'agriculture²

Communes	1910	1920	1930	1941	1950
Commune purement agricole					
Liddes	409	376	296	285	253
Bagnes	1383	1297	1186	1111	1024
Bourg-Saint-Pierre	110	118	89	78	76
Orsières	815	645	646	560	529
Vollèges	355	355	347	308	294
Communes agricoles	2663	2415	2268	2057	1923
Commune mixte:					
Sembrancher	197	209	190	157	136

Commune purement agricole, Liddes accuse une diminution de 38,1%. Les personnes occupées dans l'agriculture ont diminué de 27,8% dans le groupe des communes agricoles et de 31% dans la commune mixte de Sembrancher. Le mouvement des personnes occupées hors de l'agriculture est le suivant:

District d'Entremont: Personnes occupées dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports³

Communes	1910		1920		1930		1941		1950	
	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH	IA	CTH
Commune purement agricole										
Liddes	74	25	54	11	34	19	22	20	24	9
Bagnes	226	96	252	104	231	133	176	88	301	100
Bourg-Saint-Pierre	17	17	7	6	19	10	3	11	7	11
Orsières	120	78	148	85	199	103	151	95	171	121
Vollèges	33	5	52	8	36	24	52	12	69	14
Communes agricoles	396	196	459	203	485	270	382	206	548	246
Commune mixte:										
Sembrancher	41	18	40	29	55	25	49	28	80	40

¹ Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8, et 1950.

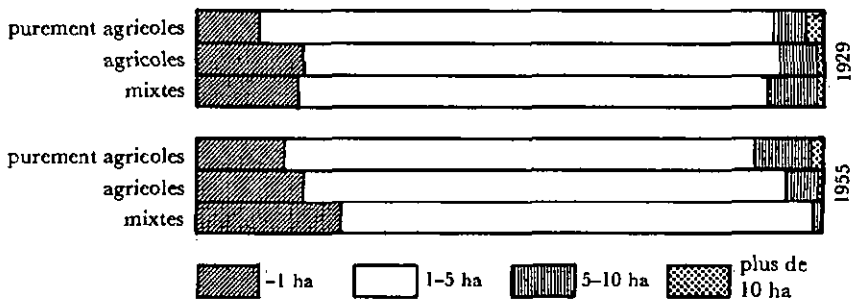
² Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 8; 1920, fascicule 19, tableau 1; 1930, vol. 12, tableau 1; 1941, vol. 16, tableau 2; 1950, vol. 20, tableau 2.

³ *Ib.*, Recensement fédéral 1910, 1920, 1930, 1941 et 1950.

Dans la commune purement agricole de Liddes, le nombre des personnes travaillant hors de l'agriculture a diminué, phénomène qu'on ne rencontre, en outre, que dans la commune agricole de Bourg-Saint-Pierre. Dans les autres communes agricoles ainsi que dans celle du type mixte, le nombre des personnes occupées tant dans le secteur économique secondaire que dans le secteur tertiaire s'est accru. C'est le signe que les habitants de ces localités ont trouvé une source de revenu artisanale soit dans la localité, soit dans les environs (trafic «pendulaire»). La diminution du nombre des paysans de la montagne est dû au maigre rendement des petites exploitations. La loi de division «réelle» du sol¹, qui domine dans le canton du Valais, a eu pour conséquence que les vallées latérales ne se sont pas dépeuplées. Mais dans ces très petites exploitations morcelées il ne reste pas grand-chose pour la production en vue du marché, car une exploitation rationnelle en est rendue impossible. En règle générale, il s'agit là d'exploitations se suffisant à elles-mêmes, et leur rendement extrêmement bas oblige les hommes à aller chercher un gain plus profitable dans le secteur artisanal et industriel en laissant surtout aux femmes et aux enfants le soin de cultiver un terrain minuscule, pour n'y être plus eux-mêmes occupés qu'à titre subsidiaire. Il y a lieu d'observer aussi que les chefs d'exploitation exerçant leur activité à titre principal sont moins nombreux dans les régions coutumières du partage à parts égales (69%) que dans les autres (77,7%), ce qui tient à l'exiguïté des exploitations². Le district d'Entremont est une région d'exploitations petites et très petites, avec une faible proportion de paysans exploitant des exploitations moyennes. Le graphique ci-dessous le montre bien. La petite paysannerie forme le noyau de l'agriculture de montagne.

District d'Entremont: Grandeur des exploitations (en pour-cent) en 1929 et 1955, par types de communes³

Types de communes:



¹ En droit successoral, le partage réel est cette forme de discussion de plusieurs cohéritiers, dans laquelle la succession est partagée en différents lots, chacun de ces lots étant attribué à un cohéritier.

² La situation économique et sociale de la population montagnarde en Suisse. Résultats d'une enquête entreprise par la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique, fascicule spécial de la «Vie économique», N° 66, Berne 1959, p.43.

³ Source: Recensement fédéral des entreprises 1929, exploitations agricoles, vol.6, tableau 2, et 1955, exploitations agricoles, vol.7, tableau 2.

*Exploitations agricoles par classe de grandeur en pour-cent
du total d'exploitations*

Types de communes	1 ha		1-5 ha		5-10 ha		plus de 10 ha	
	1929	1955	1929	1955	1929	1955	1929	1955
purement agricoles	9,7	14,3	82,4	75,2	5,3	9,3	2,6	1,2
agricoles	16,6	16,7	77,2	77,5	6,4	5,3	1,1	0,5
mixtes	16,2	23,0	75,3	75,4	7,8	1,6	0,7	-

Bien qu'on ait mesuré en 1952, dans le district d'Entremont, une surface productive (sans les forêts) de 22 225 ha¹, l'utilisation et l'exploitation agricoles n'ont pas la même ampleur que dans les régions que nous avons étudiées auparavant. L'utilisation purement saisonnière des pâturages alpestres ainsi que l'absence d'une véritable exploitation des pâturages comme dans le Jura, ne fournissent pas des revenus permanents et suffisants.

La surface productive selon la statistique de la superficie n'est par conséquent pas appropriée pour le calcul de la densité des personnes actives dans le secteur agricole, puisqu'il en résulte de trop fortes distorsions. Comme nous ne prenons pas en considération les différentes communes de ce district, nous adoptons au titre des surfaces celles qui sont obtenues comme surfaces agricoles cultivées par les recensements des entreprises de 1905 et de 1955.

Le recensement des entreprises de 1905 ne contient pas de données particulières sur l'utilisation du sol, de sorte que pour aboutir à des chiffres comparables nous avons soustrait de la surface totale du district les terrains de marais à litière, les prairies et les forêts. Nous obtenons ainsi la densité suivante des personnes occupées dans le secteur agricole :

Personnes occupées dans l'agriculture	1910 ²	1950 ³
Total	84,1	81,4
dont: hommes	67,8	72,4

Cette densité extraordinaire illustre bien la prépondérance des exploitations très petites. A chaque personne occupée dans l'agriculture il revient en moyenne 1,2 ha de surface travaillée et à chaque personne de sexe masculin 1,4 ha⁴. Il n'est donc pas étonnant que les personnes travaillant dans l'agriculture émigrent ou ne continuent à travailler le sol qu'à titre subsidiaire. Si les paysans de la montagne veulent accroître leur revenu, il faut qu'ils rationalisent leur exploitation.

¹ Statistique de la superficie 1952, tableau 2.

² La superficie est tirée du recensement des exploitations agricoles 1905, vol.2, tableau 16.

³ La superficie est tirée des données du recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, chiffres non publiés.

⁴ Source: Recensement fédéral 1950, vol.20, tableau 2; recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, chiffres non publiés.

« Il est angoissant de constater que plus de la moitié de la surface cultivée des régions de montagne est morcelée à un point tel qu'une exploitation rationnelle est aléatoire. Compte tenu du rythme actuel des remaniements parcellaires, il faudra encore compter 30 ans en plaine et même 80 ans à la montagne pour assainir des conditions de morcellement souvent intenable... Les mesures prises jusqu'ici permettent de corriger le morcellement, mais non pas l'étendue des exploitations. Ainsi, les exploitations n'offrent souvent pas, même après le remaniement, une base d'existence suffisante à une famille, du fait que cette mesure d'assainissement permet d'économiser de la main-d'œuvre. De telles exploitations devraient pouvoir être rendues simultanément beaucoup plus intensives, ou alors pouvoir être agrandies, ce qui permettrait d'utiliser pleinement la main-d'œuvre disponible. »¹ Ces hommes doivent-ils continuer à vivre à la ferme et s'accrocher à cette économie agraire sous-développée? Cette opinion n'est guère soutenable. Il importe donc d'assurer aux paysans de la montagne un revenu supplémentaire et d'améliorer la structure de l'exploitation agricole. Sans gain supplémentaire dans l'industrie ou l'artisanat, les hommes qui habitent ces fermes petites et très petites, s'approvisionnant elles-mêmes, ne participeront pas au bien-être social et économique.

En dépit de l'augmentation du nombre des personnes travaillant hors de l'agriculture dans le district d'Entremont, un grand nombre a été perdu pour ce district par émigration. De leur côté, les personnes du secteur secondaire et tertiaire établies dans le district d'Entremont ne trouvent pas toutes du travail dans leur commune de domicile. Cependant, l'ampleur du trafic « pendulaire » est relativement faible. La proportion des « pendulaires » qui se dirigent vers Sembrancher témoigne du caractère artisanal-industriel de cette commune.

District d'Entremont: Mouvements « pendulaires » 1950²

Types de communes	Pendulaires, en %, des personnes exerçant une profession autre que celle d'agriculture	
	vers l'extérieur	vers l'intérieur
purement agricoles	1,0	—
agricoles	2,6	3,3
mixtes	12,1	17,2

La répartition unilatérale de l'industrie dans le canton du Valais, ainsi que la longueur et l'insuffisance des transports, obligent de nombreux paysans à abandonner leur lieu de domicile, bien qu'ils seraient prêts à conserver leur petite exploitation à titre de paysans-ouvriers. Ces migrations se résument comme suit:

¹ La situation économique et sociale de la population montagnarde en Suisse, « La Vie économique », supplément N° 66, p. 43.

² Source: Recensement fédéral 1950, vol. 27, tableau 4.

District d'Entremont:
Mouvement de la population, 1880-1950, en pour-cent¹

Types de communes	1880/ 1888	1888/ 1900	1900/ 1910	1910/ 1920	1920/ 1930	1930/ 1941	1941/ 1950	1880- 1950
purement agricoles	- 6,2	- 9,5	+ 0,3	- 8,9	- 15,4	- 1,0	- 12,6	- 43,2
agricoles	- 1,9	- 2,4	- 0,3	- 1,2	- 4,5	- 0,2	- 0,3	- 10,4
mixtes	-	- 8,2	- 5,7	- 5,0	+ 10,6	- 3,9	- 2,5	- 14,9

On voit par ce tableau que dans toutes les catégories de communes la population a fortement diminué, mais tout particulièrement dans les communes purement agricoles.

Les possibilités limitées d'emploi des moyens techniques auxiliaires pour l'agriculture, l'ingratitude du sol et du climat ne permettent pas un accroissement du rendement quantitatif par personne, analogue à celui des exploitations agricoles du Plateau. La récolte moindre, pour un travail plus pénible, provoque la désertion de la terre et, en l'absence d'industries nouvelles, l'émigration. Cela signifie pour ceux qui restent des charges communales plus élevées, l'appauvrissement, le vieillissement, de sorte que l'émigration devient un phénomène durable². Il se peut que, vu la forte densité d'occupation agricole, il se manifeste une tendance normale à la concentration. Mais les jeunes sont incités à quitter le sol natal lorsque l'accroissement du revenu et l'amélioration du niveau de vie ne paraissent pas possibles à longue échéance. Ce dont la population des montagnes a donc besoin, c'est d'une combinaison harmonieuse sur place d'agriculture, d'industrie et d'artisanat. Cette pénétration du secteur économique secondaire et tertiaire peut avoir des effets favorables sur l'accroissement du bien-être. Les paysans de la montagne qui s'efforcent d'axer leur production et leurs livraisons sur le marché trouvent dans l'agriculture de la plaine, et précisément dans la production du lait et de la viande, une forte concurrence, leurs coûts étant généralement plus élevés, malgré les subventions différentielles existant aujourd'hui. Même l'élevage du bétail, base d'existence bien connue des paysans de montagne, n'est plus aujourd'hui leur privilège, puisque 41,7% seulement du bétail d'élevage provient des régions de montagne³. Si donc les conditions favorables de développement font défaut aussi bien dans le secteur agricole que dans le secteur artisanal, une diminution de la population devient certaine, et c'est bien ce qui se produit dans ce district. Aujourd'hui la population montagnarde n'éprouve plus les mêmes craintes qu'au début de l'industrialisation de la Suisse, où les montagnards préféraient se tirer d'affaire, fût-ce mal, plutôt que de se livrer à l'incertitude encore plus grande qu'impliquait pour eux l'abandon du sol.

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol. I, p. 64.

² Cf. Perrin, Nadine: La répartition géographique de la population française et l'aménagement du territoire. Revue trimestrielle «Population», N° 4, 11^e année, Paris 1956, p. 703.

³ Cf. Agriculture de la montagne en Suisse. Exposition suisse de l'agriculture. Economie forestière et horticulture, Lucerne 1954, p. 21.

ee) Conséquences

Quelles conséquences faut-il tirer de cette analyse de la mobilité de la population dans les districts d'Andelfingen, de Waldenburg, du Locle, du Val-de-Ruz et d'Entremont? On constate une diminution générale du nombre des personnes occupées dans l'agriculture dans toutes les communes des cinq districts, tant sur le Plateau que dans le Jura et dans les Alpes, mais non pas, en même temps, un accroissement général du nombre des personnes travaillant hors de l'agriculture. Quelques communes demeurent agricoles. Elles ne présentent pas de tendance à l'industrialisation, et ces communes deviennent encore moins des communes «pendulaires». La densité de leur population s'abaisse. Il s'agit là de localités qui ont tendance à se vider. On trouve cette situation aussi bien dans les communes agricoles que dans les communes mixtes. Celles-ci ne servent plus, en majorité, que de «dortoirs»: les conditions d'un passage à l'état industriel et artisanal font défaut. Lorsqu'elles sont trop éloignées des centres industriels, elles finissent par perdre, au bout d'un certain temps, leurs «pendulaires» vers l'extérieur. Par contre, des communes mixtes ayant une situation géographique favorable peuvent devenir des localités industrielles ou des «dortoirs» du centre industriel (agglomération).

Ce sont, naturellement, les régions fortement industrialisées qui accusent la diminution la plus sensible de la population agricole, mais ce phénomène se produit même dans les contrées montagneuses peu industrialisées et sans artisanat, telles que le district d'Entremont. La forte et constante augmentation du nombre des personnes travaillant hors de l'agriculture, surtout dans les communes non agricoles d'une part, et d'autre part la diminution générale du groupe professionnel agricole dans les communes, font de plus en plus que la population agricole tend à devenir minoritaire. Cependant, il y existe encore des communes typiquement agricoles et, du fait qu'elles se trouvent comme encerclées par l'industrie, on pourrait parler ici d'«îlots» agricoles.

c) *Répercussions sur la structure des classes d'âge*

L'émigration hors du secteur agricole n'affecte pas également tous les groupes d'âge, mais surtout des jeunes¹. Dès lors il y a accroissement relatif des personnes occupées d'âge moyen et d'âge avancé et modification de la structure des âges de l'ensemble de la population. La pyramide normale des âges se creuse nettement (cf. graphique Sumiswald). Inversement, les contrées d'immigration, qu'il s'agisse des villes ou des localités industrielles en général, ont une forte proportion des classes d'âge moyen. La pyramide des âges en subit un gonflement caractéristique (cf. graphique ville de Zurich).

¹ Cf. Causes et conséquences de l'évolution démographique.

On constate dans la population masculine du district d'Entremont un cas typique de ce « creusement » dû à l'émigration des jeunes générations. Le canton de Bâle-Ville offre l'image inverse¹.



Il résulte de ce graphique que ce sont seulement les classes d'âge de 15 à 40 ans qui participent aux migrations.

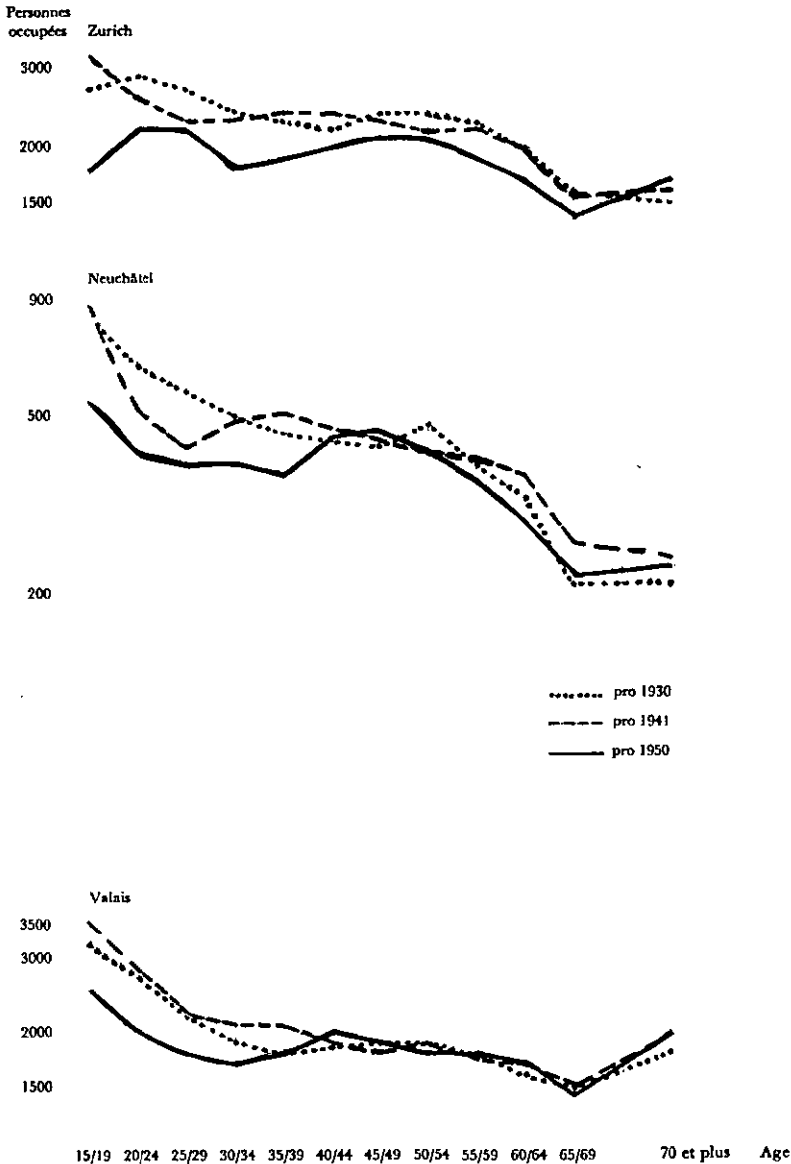
Comme les considérations ci-dessus relatives à la structure des âges ne tiennent pas particulièrement compte de la profession, elles ne reflètent que les phénomènes généraux dans le district agricole et dans le district non agricole. C'est pourquoi nous procéderons à une enquête plus détaillée sur la structure par âges des hommes occupés dans le secteur agricole. Cette analyse plus détaillée confirmera du reste que la situation est la même en France, comme en témoigne la citation suivante²: «Alors que 40,6% de jeunes gens ont leurs parents dans l'agriculture, 36,3% seulement prennent un métier agricole: la différence n'est pas considérable mais, à mesure que le groupe de génération vieillit, le pourcentage baisse pour se stabiliser entre 30 à 40 ans; il ne reste plus alors que 26% d'actifs dans l'agriculture. La diminution de la population active agricole résulte en grande partie de l'abandon de la profession entre 20 et 35 ans par environ 30% de ceux qui l'ont adoptée initialement. Ainsi les jeunes gens issus de la popula-

¹ (Les deux graphiques reposent sur les chiffres de 1930, car les relevés ultérieurs, selon l'âge n'ont plus été groupés par districts.) Recensement fédéral de 1930, vol. 12, tableau 8, et vol. 7, tableau 8.

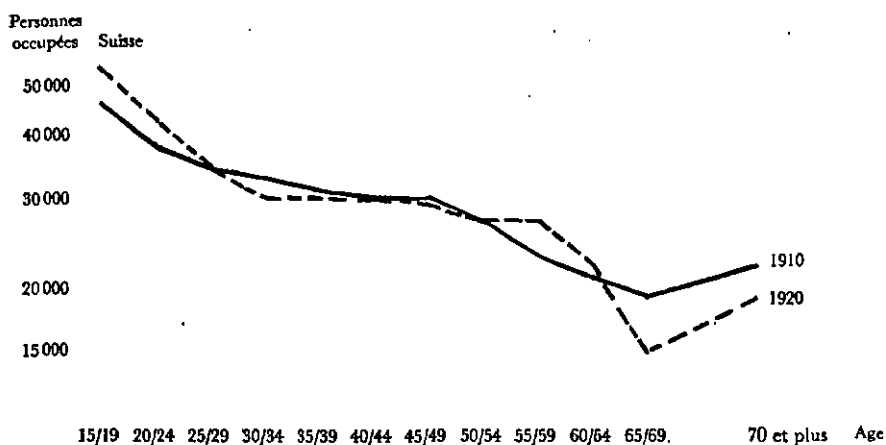
² *Pressat, Roland*: La population agricole en France, structure actuelle et prévisions jusqu'en 1966: «Population», revue trimestrielle, édition de l'INED, Paris, 12^e année, 1957, N^o 1, p. 25.

Cf. Les migrations rurales en France depuis 1949, revue trimestrielle «Population», N^o 1/1956, p. 152.

Courbe des personnes occupées dans l'agriculture dans les cantons de Zurich, de Neuchâtel et du Valais, pour les années 1930, 1941 et 1950, ainsi qu'en Suisse pour 1910 et 1920¹



¹ Source: Recensement fédéral 1920, p.21*. Recensement fédéral 1930, vol. 4, 5, 12, tableau 9; 1941, vol. 9, 10, 16, tableau 13; 1950, vol.22, 11, 20, pour chacun tableau 13.



tion agricole forment, dans leur génération, une proportion en constante diminution.»

Le fait qu'il y a diminution du groupe d'âge de 15 à 19 ans dans la profession agricole est confirmé dans les tableaux statistiques publiés depuis 1930, d'après la profession et l'âge avec cette réserve que la Deuxième Guerre mondiale, comme la première, a interrompu et même inversé temporairement ce mouvement.

A partir de 30 à 35 ans on change moins facilement de métier et moins encore de domicile: «Quand approchent ses 35 ans, l'individu entre généralement dans une période de stabilité professionnelle.»¹ Dans le graphique de la page 97 on observe un accroissement des effectifs de la dernière classe d'âge, au-dessus de 70 ans, dû généralement à un retour à la terre ou au lieu de naissance au moment de la vieillesse.

Il faut ajouter encore, en ce qui concerne l'évolution des personnes occupées en 1950 dans le canton de Zurich, que le renflement de la pyramide des âges entre 15 à 19 ans et 25 à 29 ans, s'explique aussi par l'émigration étrangère, le nombre d'étrangers passant de 363 en 1941, à 1599 en 1950². Les classes fortes d'après-guerre et les classes creuses des années de crise participent également à ces fluctuations.

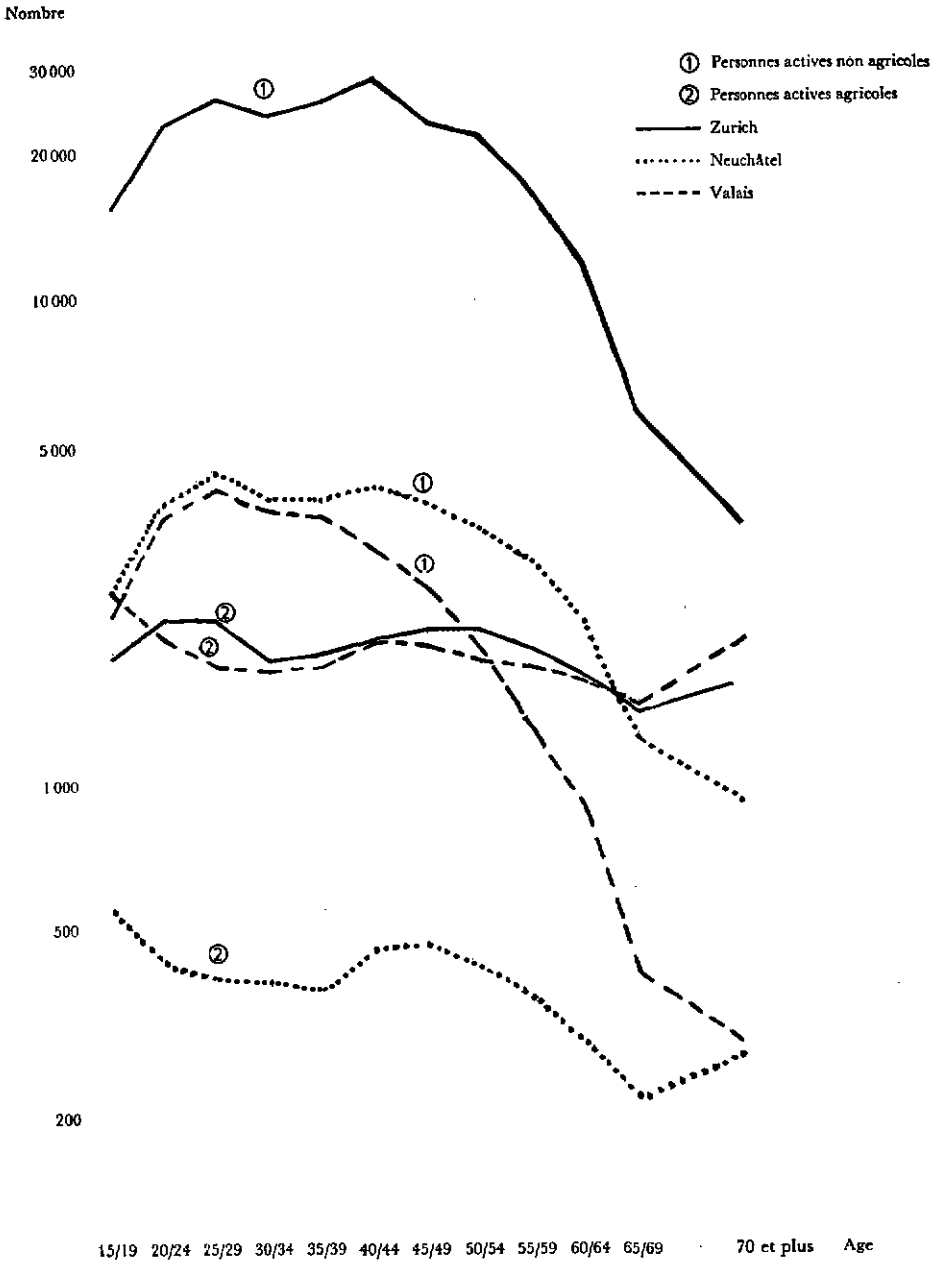
Si maintenant on compare la répartition des travailleurs agricoles par classes d'âge avec celle des personnes occupées dans les autres branches d'activité économique, l'évolution opposée des classes d'âge jeunes et moyennes devient évidente. Le canton de Zurich, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, fait exception, et pourtant, dans ce canton, le nombre des personnes occupées en dehors de l'agriculture s'accroît beaucoup plus que dans le secteur agricole.

Le graphique ci-après montre la répartition par classes d'âge des personnes occupées dans l'agriculture et dans les autres professions. On y voit clairement

¹ Friedmann, Georges, et Tréanton, Jean-René: Vie de travail et vie hors de travail. - Industrie et société; Traité de sociologie de George Gurvitch, tome I, p. 503.

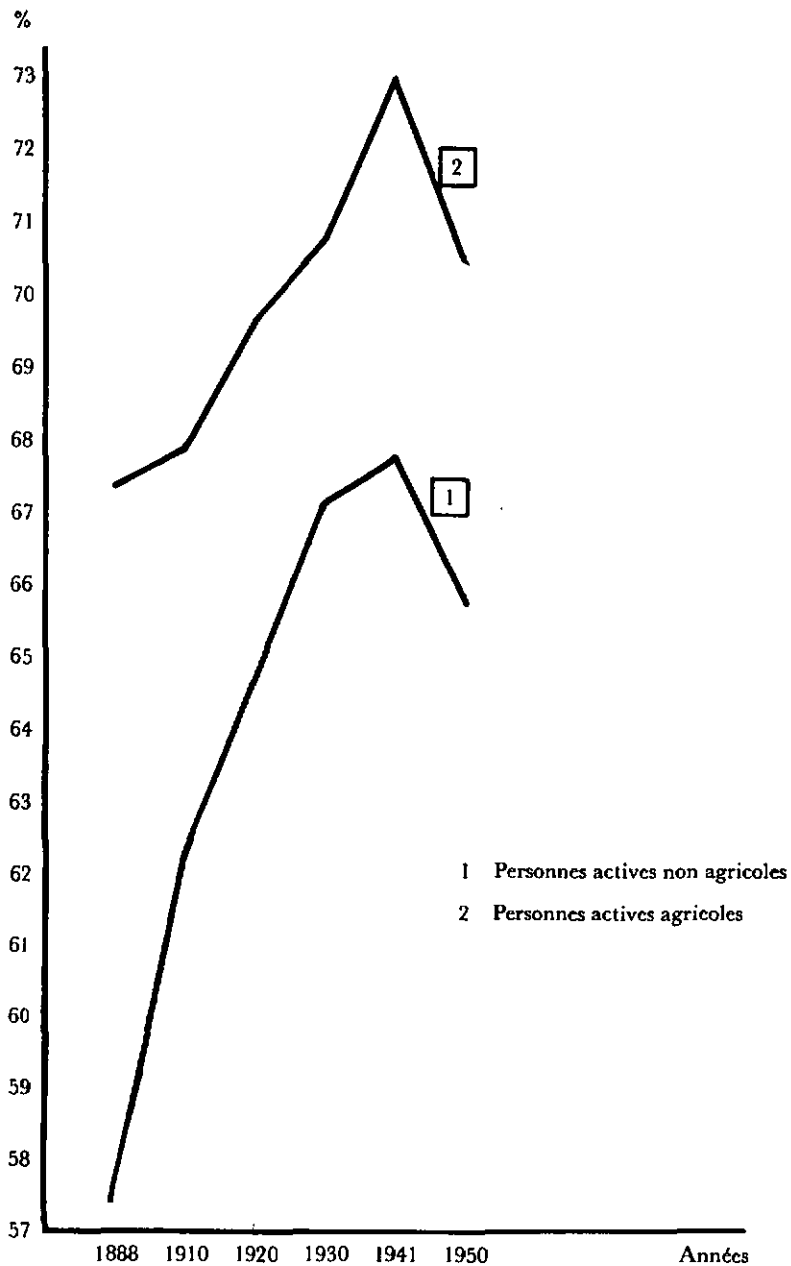
² Recensement fédéral 1950, vol. 22, tableau 21*. Les étrangers dans l'industrie et l'artisanat 1941: 6747 hommes et 1950: 8431 hommes.

*Courbe des hommes occupés dans l'agriculture et dans le secteur non agraire en 1950
pour les cantons de Zurich, Neuchâtel et du Valais¹*



¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol.22, 11, 20, tableau 13.

Personnes actives de sexe masculin sur 100 hommes dans l'agriculture et en dehors de l'agriculture¹



¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol.25, tableau 8; annuaire statistique 1956, p.62.

la divergence des courbes pour les années moyennes. L'augmentation dans les catégories d'âge de 20-24 à 25-29 ans des travailleurs non agricoles a profité essentiellement d'une émigration hors du secteur agricole. La sinuosité de la courbe des personnes actives dans les professions non agricoles de la classe d'âge 30-34 résulte d'un afflux continu de population au cours de ces années par suite de la guerre. Ceci apparaît aussi dans l'évolution suisse tout entière.

On aperçoit une autre différence, en comparant les deux groupes de personnes actives quant aux âges, de la concentration de la main-d'œuvre qui, en agriculture, a lieu pour les groupes d'âge 15-19, 40-44 de même que 45-49; chez les professions non agricoles par contre aux échelons d'âge 25-29 et 40-44.

Le groupe d'âge 70 et plus, qui présente une augmentation pour les raisons alléguées, est en complète opposition par rapport aux non-agriculteurs. Au total, on voit que la main-d'œuvre est engagée beaucoup plus tôt dans l'agriculture et qu'elle y reste beaucoup plus longtemps active. L'activité agricole embrasse une durée plus longue que les activités non agricoles, où les travailleurs se recrutent principalement dans les classes d'âge 20-44.

L'entrée dans la vie active est plus précoce et la fin de l'activité plus tardive dans l'agriculture que dans les autres branches, ainsi qu'on le voit dans le graphique de la page 100.

On constate le même phénomène en France, comme le relève Pressat¹: « Les taux d'activité sont, à tout âge, plus élevés dans la population agricole que dans la population non agricole. La différence est particulièrement sensible aux âges extrêmes, conséquence d'une scolarisation plus faible et d'une activité prolongée jusqu'à un âge plus avancé. »

L'émigration des jeunes entraîne le « vieillissement démographique » des populations restantes avec toutes les conséquences sociologiques bien connues que ce phénomène implique.

d) *Problèmes sociologiques des migrations*

Conformément à la distinction que nous avons faite au début, il s'agit ici de la mobilité géographique définitive. Par suite de l'industrialisation croissante, cette migration a pris toujours plus d'importance. Au cours du temps, la population d'origine est toujours davantage submergée par les immigrants d'autres régions et d'autres secteurs de l'économie. Ce phénomène a pris naissance avec la liberté d'établissement proclamée à la suite de l'industrialisation. L'afflux d'émigrants suscite des problèmes d'intégration, de voisinage et, partant, des tensions entre ce que les sociologues américains appellent l'« in-group » et le « out-group ». Nous parlons de rapports avec autrui entre Nous-autochtones et Nous-immigrants. Afin de discerner certains aspects concernant les problèmes sociologiques des migrations, nous nous servons du modèle des paliers en profondeur établi par le professeur Erard².

¹ Pressat, Roland: La population agricole en France, p.24.

² Erard, Maurice: Sociologie et psychologie, p.41.

La liberté d'établissement étant donnée, il en résulte une influence sur la base écologico-morphologique, comprenant la base écologique, la base démographique et la « culture matérielle ». Nous savons que le milieu naturel est un facteur fondamental pour les agriculteurs et que le travail agricole, contrairement au travail industriel, est étroitement lié à l'étendue. Le paysan est toujours dépendant de l'étendue. En revanche, il se produit par le fait des immigrants une modification du milieu technique. Celui-ci apporte de même avec soi une amélioration continuelle de la domination de l'étendue et aussi du rythme biologique propre au milieu naturel. L'industrialisation a brisé l'isolement des régions agricoles, les immigrants venant des « sphères industrielles » ont amené la population rurale à la technique et lui en ont montré les avantages. L'acceptation des conquêtes techniques, par conséquent l'introduction de nouvelles machines, avant tout pour les transports, amena une transformation de l'écologie agraire. Ainsi naquirent pour le paysan de nouvelles dimensions à l'étendue et dans le domaine biologique. Le paysan d'autrefois était dominé par la nature; le sol est devenu un facteur de la production.

Les immigrants sont les agents d'un changement du niveau de l'équipement ménager. Au cours du temps, les éléments et équipements typiquement « citadins » des immigrants sont de plus en plus adoptés par les anciens habitants. En outre, la base démographique est également touchée par la mobilité spatiale de la population industrielle. Il se produit ainsi des déplacements dans la densité de la population, sa distribution par rapport au sol. La densité agraire diminue, tandis que la densité de nombreuses communes augmente. Mais la part des anciens habitants dans la population totale décroît. Il peut se produire aussi des différences considérables dans la structure des âges entre les immigrants et les indigènes de souche, tel le vieillissement. La composition de la population d'après la profession, le lieu d'origine et la religion ne montre, par rapport à la société fermée, aucun groupement uniforme, mais elle est au contraire absolument hétérogène.

Sont également influencés les organisations ou appareils organisés, notamment les appareils politiques et économiques. Les appareils politiques sont sensiblement modifiés par les immigrants. Comme les communes s'agrandissent et d'agaires deviennent industrielles, l'appareil politique doit être complété. Les tâches politiques deviennent plus différenciées et plus étendues. Contribuant aux charges communales, les immigrants exigent d'avoir voix au chapitre. Cependant, les anciens habitants ne désirent pas que les nouveaux citoyens puissent s'immiscer dans toutes les affaires communales et, dès lors, ont souvent érigé la soi-disant commune bourgeoise, qui embrasse seulement les bourgeois d'origine et administre les biens-fonds communs tels que les « communaux », les pâturages et les forêts, par opposition à la commune d'habitants ou commune politique, qui embrasse tous les habitants, mais où seuls les citoyens suisses participent aux affaires communales. Les privilèges politiques sont jalousement gardés par les anciens habitants, afin de n'en rien perdre. La présente diminution de la population agricole et plus particulièrement de ses votants et l'envahissement d'im-

migrants ou de nouveaux votants d'orientation industrielle met nécessairement le premier groupe en minorité politique, ce qui ne signifie d'ailleurs nullement qu'il ne puisse constituer un parti politique très actif. Dans les entretiens sur la diminution de la population agricole, conduits souvent avec véhémence de la part de ses représentants politiques, il est peut-être intéressant d'éclairer leur disposition défensive à partir du partage du pouvoir politique. L'auteur est persuadé que beaucoup de plans de réorganisation prometteurs et urgents ont échoué en raison de ce facteur.

De même, les appareils économiques ont inévitablement changé en même temps que la population. Tandis que l'économie paysanne d'autrefois était autarchique, c'est-à-dire orientée vers le seul auto-approvisionnement, l'agriculture d'aujourd'hui se développe toujours plus dans une économie basée sur la division du travail; les paysans ont constamment créé et amélioré leurs organisations d'achat, de vente et de production.

Le contrôle social (religion, morale, droit, pédagogie) donne lieu à maintes différences entre les anciens habitants et les immigrants. Ici s'entrechoquent le «*cela ne se fait pas*» des anciens et le «*on ne peut se soumettre à cela*» des nouveaux venus. Précisément, la population paysanne traditionaliste attend des «nouveaux» une certaine conduite et les observe constamment. Un mode de vie autre, qui leur est étranger, conduit au refus, à la déconsidération des nouveaux venus et à des reproches tels que «*présomptueux, arrogants, etc.*». Naturellement, le contrôle social se trouve affaibli par une migration intensive. La pratique religieuse se modifie; la morale, familiale surtout, se dégrade. Certaines règles observées antérieurement par les anciens tombent en désuétude au cours du temps. L'instruction publique exige une transformation par suite de l'accroissement des immigrants qui demandent de meilleures possibilités de formation pour leurs enfants. Le but qu'ils se proposent à cet égard n'est pas le même que celui des paysans.

Les œuvres culturelles (sciences, philosophie, savoirs techniques, esthétique, etc.) sont également touchées par les migrations. De nombreux immigrants sont, en vertu même de leur profession, porteurs d'une culture nouvelle, d'autres «*savoirs techniques*», notamment.

Les migrations exercent aussi une influence sur les conduites collectives plus ou moins régulières: mœurs, coutumes, pratiques, routines, modes. Observant une commune qui s'industrialise, chacun peut constater combien les vieux usages se perdent rapidement. Le port des costumes fait place à la mode «*citadine*». A cet égard, les nouveautés des immigrants sont réellement reçues de la part des indigènes.

Les statuts et rôles sociaux se partagent différemment entre les anciens habitants et les immigrants. La hiérarchie villageoise établit une différence entre les anciens habitants et les nouveaux venus. Tandis que les immigrants doivent gagner un nouveau statut dans la vie communale, les anciens habitants ont le problème de conserver et, si possible d'améliorer le leur. C'est tout le problème du prestige social qui est en jeu ici. Les anciens habitants considèrent la direction

des affaires comme leur privilège, tandis que les immigrants s'efforcent de gagner leur part d'influence.

Concernant les conduites collectives effervescentes, novatrices, créatrices, il faut observer en outre, que les anciens habitants inclinent beaucoup plus à conserver ce qui existe, tandis que les immigrants se portent vers les innovations.

Enfin, tout cela retentit sur les mentalités collectives et personnalités de base. Intéressante est la différence de mentalité entre les immigrants influencés par l'industrie et les anciens habitants encore orientés vers l'agriculture. La mentalité des premiers est beaucoup plus ouverte et technicienne, voire rationnelle que la mentalité encore traditionaliste, souvent mystique des paysans. Cependant, une mentalité plus empirique et même expérimentale apparaît aussi aujourd'hui chez les paysans, surtout dans les jeunes générations. L'esprit d'innovation, encore inhabituel chez maints paysans, se fait lentement jour sous la pression des migrants ou, plus simplement, grâce à l'ouverture au monde que permettent la radio et la télévision. En outre, les idées et valeurs des paysans et des anciens habitants sont souvent encore très fortement centrées sur le village, tandis que les immigrants se tournent plus souvent vers l'Etat. Pour les paysans, la commune était et est encore partiellement quelque chose de vivant, elle est personnifiée; pour eux, la commune c'est le président et le secrétaire municipaux, l'église c'est le pasteur, l'école le maître, etc.

De plus, la mentalité professionnelle des paysans est différente de celle des immigrants. La profession agricole représente un genre de vie, où le travail et la sphère privée sont étroitement liés. Chez les personnes occupées dans les secteurs secondaire et tertiaire, il n'existe aucune unité entre la profession et la vie privée. Mais, l'idée que le paysan se fait de sa profession est aussi influencée par le fait, précédemment relevé, qu'il oriente plus ou moins son activité vers sa propre consommation personnelle et que, contrairement aux autres professions, il en résulte des difficultés pour s'insérer dans la vie économique fondée sur la division du travail. Comme l'écrit Mendras, il est pourtant bien établi que le paysan traditionnel disparaît¹.

Les mélanges de population, résultant des migrations anciennes et récentes, apparaissent bien dans les statistiques relatives au «lieu de naissance» et au «lieu d'origine».

¹ Cf. *Mendras, Henri*: Sociologie du milieu rural, Traité de sociologie, publié de G. Gurvitch, tome I, p.328.

*Proportion de la population dont le domicile est en même temps le lieu de naissance
ou le lieu d'origine dans les divers districts de nos cantons¹*

Districts	1910		1930		1950	
	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine
<i>Canton de Zurich</i>	38,5	20,7	33,8	18,4	37,2	18,0
Affoltern	49,1	32,0	40,0	24,8	37,4	18,2
Andelfingen	56,4	45,4	46,8	35,2	45,3	29,4
Bülach	55,1	44,1	45,4	34,3	39,9	24,3
Dielsdorf	51,8	41,8	41,2	31,0	41,6	26,8
Hinwil	42,8	23,0	37,4	19,1	36,4	14,2
Horgen	37,2	17,9	31,1	15,1	32,0	12,9
Meilen	37,6	20,3	26,0	13,3	25,6	10,1
Pfäffikon	51,7	35,8	40,5	26,9	39,5	19,7
Uster	42,7	26,3	33,5	19,3	33,3	13,5
Winterthur	36,5	20,3	40,1	22,5	41,8	21,7
Zurich	32,8	12,9	30,1	14,3	37,5	17,8
<i>Canton de Berne</i>	51,8	23,4	46,6	19,1	45,6	14,6
Aarberg	50,8	27,1	50,2	23,6	46,8	19,4
Aarwangen	56,3	32,7	52,6	27,0	49,8	21,5
Berne	40,4	5,3	39,1	4,2	37,8	3,5
Bienne	33,5	3,5	35,3	3,3	37,0	2,8
Büren	57,4	36,2	54,0	30,8	49,1	24,2
Burgdorf	47,5	14,9	44,7	12,5	43,3	9,8
Courtelary	50,9	16,4	46,5	14,2	42,4	11,3
Delémont	55,0	32,5	53,0	29,1	50,2	23,6
Erlach	57,9	37,5	52,5	32,3	49,4	26,6
Les Franches-Montagnes	57,7	27,9	55,6	25,4	52,4	21,5
Fraubrunnen	47,7	20,7	43,8	16,5	41,5	11,8
Frutigen	54,7	39,4	47,2	48,1	65,2	40,8
Interlaken	65,4	46,3	59,3	41,0	52,6	32,3
Konolfingen	43,9	10,2	42,0	8,0	43,3	6,6
Laufen	59,6	43,6	59,5	39,8	57,0	33,3
Laupen	55,0	21,0	50,1	17,8	47,9	13,3
Moutier	46,1	18,6	45,6	16,5	42,8	12,0
La Neuveville	54,8	34,8	48,8	27,1	42,8	20,1
Nidau	48,0	23,5	45,9	24,8	42,9	19,8
Oberhasle	72,5	51,4	63,2	42,0	55,1	32,9
Porrentruy	62,5	40,5	57,6	33,8	52,3	26,4
Saanen	74,1	46,2	67,8	39,6	65,0	34,4
Schwarzenburg	75,6	49,9	73,8	46,3	69,7	40,5
Seftigen	53,3	25,6	51,1	20,3	48,7	16,2
Signau	59,9	25,5	56,8	21,2	56,7	18,3
Simmental, Nieder-	64,2	36,2	53,9	26,9	49,2	20,6
Simmental, Ober-	73,2	43,7	69,4	37,5	63,8	30,7
Thun	53,1	22,8	47,6	17,5	43,0	12,1
Trachselwald	59,8	28,2	56,7	23,7	55,1	19,4
Wangen	55,5	34,6	51,7	30,0	49,1	23,6
<i>Canton de Lucerne</i>	44,8	20,7	43,9	29,4	46,1	30,4
Entlebuch	67,6	44,5	66,2	54,8	66,9	55,4
Hochdorf	40,4	17,7	37,9	25,6	41,4	26,7

¹ Source: Recensement fédéral 1910, vol. 1, tableau II, p.18ss. Recensement fédéral 1930, vol. cantonaux, tableau 1. Recensement fédéral 1950, vol. cantonaux, tableau 1.

Districts	1910		1930		1950	
	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine
Lucerne	35,7	9,9	35,1	18,0	37,9	19,8
Sursee	48,9	26,3	49,7	37,0	53,4	40,0
Willisau	51,6	27,6	51,8	38,6	54,8	40,3
<i>Canton d'Uri</i>	65,8	49,6	64,5	44,9	60,0	35,9
<i>Canton de Schwyz</i>	63,4	47,1	58,1	39,4	56,1	33,2
Einsiedeln	77,9	68,0	75,4	65,2	71,1	57,8
Gersau	65,0	56,7	72,8	61,4	66,4	54,3
Höfe	56,0	31,6	48,7	21,2	50,8	16,5
Küssnacht	49,1	31,6	42,1	20,6	42,6	16,3
March	63,8	49,3	55,1	37,8	54,8	31,9
Schwyz	62,0	43,9	58,6	38,7	55,9	33,0
<i>Canton d'Obwald</i>	69,9	53,9	64,7	47,8	62,9	43,6
<i>Canton du Nidwald</i>	63,1	38,7	58,6	33,7	52,3	25,9
<i>Canton de Glaris</i>	62,8	46,4	53,5	36,6	48,2	29,2
<i>Canton de Zoug</i>	47,5	29,5	41,4	20,5	41,1	16,2
<i>Canton de Fribourg</i>	53,9	34,1	51,6	29,2	48,6	23,2
La Broye	60,8	41,4	60,4	38,5	55,4	30,8
La Glâne	53,0	37,2	50,1	31,4	47,0	24,1
La Gruyère	59,9	45,0	57,0	39,6	52,3	32,7
La Sarine	43,0	21,3	41,9	17,5	41,6	14,0
Lac	54,7	32,8	49,9	27,1	44,9	20,1
Singine	55,4	28,9	53,5	23,4	53,8	20,6
La Veveys	69,0	56,7	67,2	52,2	61,1	44,5
<i>Canton de Soleure</i>	53,7	34,6	48,7	28,2	47,9	22,6
Balsthal-Gäu	71,6	58,5	65,8	50,5	63,9	44,8
Balsthal-Tal	66,2	44,9	63,6	41,1	63,8	34,9
Buehggberg	55,0	42,8	52,0	39,8	50,3	34,6
Dorneck	69,9	58,3	59,6	47,7	55,2	38,7
Gösgen	61,9	45,2	51,2	32,0	50,5	24,2
Kriegstetten	47,8	24,6	45,7	20,6	45,2	15,8
Lebern	50,4	26,5	45,0	19,4	44,4	14,8
Olten	45,1	25,4	38,9	18,4	39,0	13,5
Soleure	35,3	14,1	33,6	13,5	35,1	10,9
Thierstein	73,0	62,6	72,0	61,4	68,5	52,1
<i>Canton de Bâle-Ville</i>	40,6	21,5	41,5	28,6	42,9	28,7
<i>Canton de Bâle-Campagne</i>	52,9	29,6	43,0	21,3	39,4	15,6
Arlesheim	44,9	20,6	33,0	13,7	30,7	10,3
Liestal	52,5	30,4	48,1	24,7	43,3	17,8
Sissach	61,4	37,3	54,7	28,9	51,8	22,4
Waldenburg	65,2	44,5	58,7	36,2	53,3	25,7
<i>Canton de Schaffhouse</i>	51,8	36,7	44,4	28,3	43,2	22,6
Klettgau, Ober-	74,5	66,0	59,8	49,1	52,1	38,1
Klettgau, Unter-	72,4	62,5	59,5	48,2	57,5	43,1
Reiath	59,8	50,0	53,3	40,4	49,4	31,8

Districts	1910		1930		1950	
	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine
Schaffhouse	41,9	23,2	37,6	18,6	38,6	15,2
Schleitheim	83,5	78,0	73,4	68,5	67,5	58,9
Stein	50,0	36,4	44,6	31,9	42,4	26,4
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Ext.</i>	51,9	21,9	48,9	19,2	42,7	14,7
Hinterland	50,2	18,9	49,6	17,2	46,4	14,5
Mittelland	50,3	23,3	43,9	19,3	35,7	14,2
Vorderland	56,0	25,4	52,5	22,3	43,3	15,5
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Int.</i>	70,5	64,7	70,5	65,5	68,0	62,7
<i>Canton de Saint-Gall</i>	45,7	24,3	48,8	23,3	47,5	19,9
Gaster	70,4	57,9	65,4	49,7	61,6	42,9
Gossau	32,3	7,0	45,5	10,4	44,3	8,9
Rheintal, Ober-	67,5	53,0	67,1	51,4	64,0	45,1
Rheintal, Unter-	52,7	38,5	52,9	36,5	48,0	28,4
Rorschach	30,1	7,7	31,4	7,3	32,8	6,0
Saint-Gall	27,6	5,3	39,4	6,3	41,8	6,3
Sargans	68,8	55,4	67,6	51,8	63,8	46,6
See	50,3	26,6	46,8	21,3	45,2	16,8
Toggenburg, Alt-	60,9	36,6	58,9	31,3	56,2	26,3
Toggenburg, Neu-	42,5	13,0	41,5	10,4	40,4	7,8
Toggenburg, Ober-	58,2	31,6	53,5	27,4	48,0	22,6
Toggenburg, Unter-	39,5	10,5	38,6	8,6	38,5	67,1
Werdenberg	77,4	62,5	72,1	55,9	63,9	44,4
Wil	37,6	12,4	38,1	10,2	37,6	77,3
<i>Canton des Grisons</i>	57,4	39,5	55,2	35,2	53,8	31,1
Albula	68,5	53,3	65,6	48,4	60,7	40,5
Bernina	76,8	65,2	80,5	70,2	79,3	69,7
Glenner	74,5	62,3	71,5	57,1	69,7	51,9
Heinzenberg	59,8	41,0	54,8	32,3	47,1	23,8
Hinterrhein	67,8	41,6	65,6	37,6	59,8	30,4
Imboden	72,1	58,5	66,5	50,5	53,3	35,6
Inn	56,6	38,8	63,8	41,5	62,3	35,9
Landquart, Ober-	42,6	27,9	41,0	22,9	42,4	21,7
Landquart, Unter-	64,0	49,7	59,7	43,6	54,4	35,4
Maloja	32,0	11,4	31,0	9,3	37,3	9,5
Moësa	74,9	41,7	75,9	38,8	69,6	30,8
Münstertal	68,9	47,7	69,4	47,7	68,2	46,7
Plessur	39,4	13,4	37,5	10,9	38,4	8,5
Vorderrhein	78,7	80,7	81,7	71,8	78,2	65,7
<i>Canton d'Argovie</i>	58,3	42,2	51,2	33,3	47,3	25,6
Aarau	54,0	37,4	47,3	29,7	42,2	21,5
Baden	45,7	29,0	40,4	22,4	39,2	18,0
Bremgarten	62,4	48,3	53,1	35,7	50,1	28,0
Brugg	55,6	43,0	46,9	31,7	41,7	22,8
Kulm	65,7	48,0	57,5	37,7	52,7	28,0
Laufenburg	68,7	59,2	68,0	55,8	65,6	49,5
Lenzburg	61,9	46,1	53,4	36,5	47,4	26,5
Muri	60,1	42,6	55,0	34,0	52,9	27,9
Rheinfelden	61,7	44,4	57,3	39,0	53,4	32,0

Districts	1910		1930		1950	
	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine
Zofingen	58,1	37,3	51,2	30,2	47,5	22,4
Zurzach	65,2	51,8	57,0	40,7	51,2	31,8
<i>Canton de Thurgovie</i>	38,5	18,7	36,7	15,4	36,9	12,0
Arbon	34,3	11,6	34,1	10,5	35,6	8,9
Bischofszell	33,1	12,3	33,1	10,5	34,5	8,8
Diessenhofen	47,2	34,9	42,1	29,8	41,8	25,1
Frauenfeld	39,2	20,3	39,7	18,1	38,8	13,3
Kreuzlingen	37,5	19,6	34,6	14,5	34,1	11,4
Münchwilen	41,5	20,4	38,4	16,1	38,9	12,7
Steckborn	49,1	31,7	43,4	24,5	41,7	18,2
Weinfelden	38,0	18,4	35,5	14,2	35,6	10,3
<i>Canton du Tessin</i>	61,5	42,1	55,5	36,0	48,1	28,6
Bellinzona	61,5	40,1	59,8	38,3	54,1	31,0
Blenio	81,4	68,0	76,8	63,6	73,1	60,4
Leventina	68,2	53,5	59,8	44,5	54,6	37,9
Locarno	63,1	45,6	52,6	34,1	43,3	25,1
Lugano	55,7	34,2	49,1	27,8	42,0	20,8
Mendrisio	58,4	39,3	55,5	36,1	48,8	31,1
Riviera	67,7	43,0	71,6	49,3	65,1	43,2
Vallemaggia	86,3	78,4	79,0	69,1	66,0	55,0
<i>Canton de Vaud</i>	42,6	18,2	36,8	13,6	33,4	9,2
Aigle	52,3	24,2	42,7	18,1	38,3	13,6
Aubonne	55,7	31,0	46,8	23,0	37,8	15,6
Avenches	50,4	24,8	46,8	20,5	43,1	15,0
Cossonay	49,3	27,5	44,7	22,7	38,5	16,4
Echallens	56,7	38,5	54,0	34,0	46,7	26,7
Grandson	64,0	37,5	55,4	29,1	49,0	22,4
Lausanne	30,2	4,3	27,6	3,0	29,2	2,3
La Vallée	70,2	54,3	63,7	47,2	54,0	34,2
Lavaux	49,7	24,6	40,7	18,2	33,1	12,4
Morges	39,6	14,1	29,5	9,4	26,1	5,8
Moudon	49,3	25,9	46,2	20,9	38,3	14,8
Nyon	36,4	12,4	29,4	8,5	26,5	5,3
Orbe	50,0	30,3	47,1	23,9	40,2	16,9
Oron	53,0	31,6	44,2	23,2	37,2	15,4
Payerne	56,3	31,8	54,1	27,4	47,2	19,8
Pays-d'Enhaut	64,8	41,5	59,3	36,8	58,0	33,0
Rolle	39,7	14,5	33,5	11,4	29,9	8,2
Vevey	28,1	6,6	23,9	5,4	23,3	4,2
Yverdon	46,4	15,8	40,6	11,3	37,1	7,8
<i>Canton du Valais</i>	73,3	61,5	73,9	59,7	70,1	52,9
Brig	54,2	38,5	62,2	43,1	59,0	36,0
Conthey	94,2	88,6	92,4	85,4	88,6	80,8
Entremont	92,7	90,0	89,9	85,5	87,7	80,4
Goms	82,1	74,3	82,1	75,8	80,3	70,4
Hérens	94,0	91,7	90,3	87,6	92,5	89,5
Leuk	64,8	49,7	76,8	57,0	74,7	52,5
Martigny	72,6	61,2	72,8	58,2	67,0	49,2
Monthey	68,2	53,3	64,8	48,4	59,8	40,7

Districts	1910		1930		1950	
	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine	Lieu de naissance	Lieu d'origine
Raron	55,3	49,0	84,7	74,4	80,9	70,0
Saint-Maurice	72,5	61,3	62,7	48,7	58,4	41,7
Sierre	70,3	54,3	62,8	44,4	59,2	36,4
Sion	67,6	44,7	63,8	42,0	60,4	35,1
Visp	79,4	67,2	81,0	67,1	79,2	62,8
<i>Canton de Neuchâtel</i>	43,3	13,7	40,5	12,7	37,8	11,2
Boudry	35,1	13,7	28,2	10,3	26,2	7,8
La Chaux-de-Fonds	47,3	10,0	47,4	11,6	46,3	10,8
Le Locle	54,0	20,3	49,6	17,7	46,7	16,3
Neuchâtel	36,1	12,2	35,0	11,7	32,7	10,7
Val-de-Ruz	41,4	17,5	35,2	15,7	31,9	12,6
Val-de-Travers	44,2	15,3	40,3	12,6	37,6	10,8
<i>Canton de Genève</i>	21,4	8,4	27,4	12,4	28,5	12,0

c) Les effets de l'émigration hors du secteur agricole sur la proportion des sexes, le mariage et le nombre d'enfants

L'intensité de l'émigration, qui diffère, comme on l'a déjà dit, entre les deux sexes, est la cause principale des différences locales dans la proportion des sexes. La diminution plus forte du nombre des femmes vivant de l'agriculture (32,2% entre 1888 et 1950) par rapport au sexe masculin (25,5%) a modifié le sexe ratio: en 1888, il y avait dans la population agricole 896 femmes pour 1000 hommes, mais 815 seulement en 1950¹. Dans l'ensemble de la population résidente de la Suisse, il y a excédent de femmes: En 1888 le taux de féminité était en effet de 1058, et de 1075 en 1950². On constate également un excédent d'hommes dans la population agricole des divers cantons (voir p. 110).

Le canton du Tessin fait exception dans ce tableau: il y a toujours eu une forte émigration masculine vers l'étranger, mais aussi vers la Suisse septentrionale et occidentale. On trouve une certaine concordance dans la proportion des sexes au sein de l'ensemble de la population et de la population agricole dans les cantons d'Uri, Obwald, Fribourg et Valais et partiellement dans les cantons de Nidwald et de Schwyz. Ce sont là des cantons où l'industrialisation en est à ses débuts et qui n'offrent pas encore de débouchés suffisants pour les femmes; celles-ci émigrent alors vers les villes et vers d'autres localités industrielles ayant besoin de main-d'œuvre féminine.

A noter que dans les communes de moins de 5000 habitants il est né 1057 garçons pour 1000 filles en 1956 par exemple³. Le rapport des sexes à la naissance pour l'ensemble du pays est de 1061 garçons nés vivants pour 1000 filles⁴.

¹ Statistique et évaluation agricole 1958, p. 124.

² Annuaire statistique 1956, p. 20.

³ et ⁴ Annuaire statistique 1956, p. 72.

*Proportion des sexes (+ majorité féminine)
dans les cantons pour l'ensemble de la population
et pour la population agricole¹:*

Cantons	1910 Population		1930 Population		1950 Population	
	totale	agricole	totale	agricole	totale	agricole
Zurich	+	-	+	-	+	-
Berne	-	-	+	-	+	-
Lucerne	+	-	+	-	+	-
Uri	-	-	-	-	-	-
Schwyz	+	-	+	-	-	-
Obwald	-	-	-	-	-	-
Nidwald	+	-	-	-	-	-
Glaris	+	-	+	-	+	-
Zoug	+	-	+	-	+	-
Fribourg	-	-	-	-	-	-
Soleure	+	-	+	-	+	-
Bâle-Ville	+	-	+	-	+	-
Bâle-Campagne	+	-	+	-	+	-
Schaffhouse	+	+	+	+	+	-
Appenzell Rh.-Ext.	+	-	+	-	+	-
Appenzell Rh.-Int.	+	-	+	-	+	-
Saint-Gall	+	-	+	-	+	-
Grisons	+	-	+	-	+	-
Argovie	+	-	+	-	+	-
Thurgovie	+	-	+	-	+	-
Tessin	+	+	+	+	+	+
Vaud	+	-	+	-	+	-
Valais	-	-	-	-	-	-
Neuchâtel	+	-	+	-	+	-
Genève	+	-	+	-	+	-

Cependant, au cours des vingt premières années de la vie, la mortalité équilibre les sexes et « d'après les tables de mortalité » « la probabilité de décès² est aujourd'hui à tous les âges notablement plus faible chez les personnes du sexe féminin que chez celles du sexe masculin ». Le fait qu'à la campagne il y ait tout de même un excédent d'hommes est dû aux mouvements migratoires.

Poursuivons l'analyse plus loin : « parce que la proportion des sexes au sein des divers groupes d'âges est importante pour la fréquence des mariages, et par là aussi, dans une certaine mesure, pour la fréquence des naissances au sein d'une population »³, nous allons nous arrêter aux principaux groupes d'âges donnés par nos statistiques. On sait, en effet, que c'est dans la classe d'âge de 20 à 39 ans que les mariages sont le plus fréquents dans les deux sexes, puisqu'ils font en 1956 le 72,6% de tous les mariages pour les femmes⁴ et le 65,2% pour les hommes⁵.

¹ Source: Recensement fédéral 1950, vol. cantonaux, tableaux 4* et 22*.

² Mouvement de la population en Suisse 1949-1956/57, S 275, p. 99.

³ *Bolle, Karl-Martin: Bevölkerungsgliederung, HdSW, vol. 2, Stuttgart-Tübingen-Göttingen 1959, p. 187.*

⁴ et ⁵ Source: Mouvement de la population en Suisse en 1956, cahier 303, Berne 1959, p. 23 sqq.

En même temps, si l'on considère l'âge de la mère, 96% des mères d'enfants nés vivants ont moins de 40 ans¹. Qu'en est-il, par exemple dans le district d'Andelfingen dans le canton de Zurich? Nous grouperons de nouveau les communes d'après leur structure économique:

Femmes pour 100 hommes, pour l'année 1950, dans le district d'Andelfingen²

Communes	Popu- lation résidente	Popu- lation totale	Groupes d'âge					
			0-14	15-19	20-39	40-59	60-64	65 et plus
			Nombres proportionnels en pour cent					
Volken	239	91,2	106,1	44,4	95,6	96,8	75,0	100,0
Commune purement agricole	239	91,2	106,1	44,4	95,6	96,8	75,0	100,0
Adlikon	394	84,1	65,0	92,9	80,4	89,1	185,7	100,0
Berg am Irchel	405	96,6	82,8	77,3	102,2	100,0	128,6	142,9
Buch am Irchel	445	96,9	88,5	86,4	87,5	101,8	171,4	133,3
Dorf	295	100,7	84,4	115,4	68,4	137,0	200,0	127,3
Humlikon	213	95,4	90,0	85,7	92,9	93,3	66,7	136,4
Thalheim an der Thur	433	99,5	101,6	62,5	107,3	113,2	128,6	59,1
Truttikon	296	114,5	138,9	127,3	79,4	100,0	200,0	170,0
Waltalingen	497	97,2	111,7	110,0	74,6	89,7	73,3	154,5
Communes agricoles .	2978	97,3	93,4	92,8	86,5	100,8	129,4	123,0
Benken	492	104,1	85,7	66,7	95,1	103,3	150,0	219,0
Flaach	758	104,9	104,8	84,8	98,1	116,9	76,9	192,6
Kleinandelfingen . . .	949	90,6	69,6	106,5	97,7	92,5	81,5	127,5
Marthalen	1215	97,6	109,5	70,0	103,8	88,0	147,4	87,8
Oberstammheim	758	114,1	94,6	109,1	87,5	142,1	141,2	180,0
Ossingen	805	94,0	96,9	61,1	89,3	105,3	72,7	119,0
Trüllikon	895	95,4	91,2	78,6	96,0	96,0	100,0	111,8
Unterstammheim	655	99,1	81,5	128,6	91,7	92,1	144,4	153,8
Communes mixtes . . .	6527	99,0	92,1	84,3	95,4	101,8	107,2	128,8
Dachsen	690	92,7	66,3	48,8	112,6	111,1	140,0	113,3
Grossandelfingen . . .	931	101,5	83,5	72,1	111,1	108,8	209,1	104,8
Henggart	464	90,9	61,4	100,0	100,0	101,5	38,5	220,0
Laufen-Uhwiesen . . .	795	107,6	84,8	105,0	113,4	100,9	150,0	159,0
Communes industrielles	2880	99,2	75,4	74,4	110,2	105,7	132,1	129,6
Feuerthalen	2739	107,0	95,9	61,4	106,7	118,1	142,0	124,8
Flurlingen	951	111,3	94,3	103,6	122,5	103,1	126,1	140,4
Rheinau	2313	114,0	93,6	123,3	125,0	115,9	115,1	111,6
Communes purement industrielles	6003	110,3	95,0	82,2	114,6	114,9	124,7	118,6

¹ Source: Mouvement de la population en Suisse, 1956, p. 38.

² Source: Recensement fédéral 1950, vol. 22, tableau 2.

Ce tableau confirme dans l'ensemble la prédominance du sexe masculin. Les communes mixtes et industrielles sont ici dans la même situation que les communes agricoles, tandis que les communes purement industrielles ont un excédent de femmes. Par suite des trop petites valeurs de calcul des différentes communes, les écarts qui se présentent sont de nature purement accidentelle et nous obligent à prendre davantage en considération les valeurs de groupes. Dans le groupe d'âge de 15 à 19 ans l'effet des migrations dans les diverses communes commence à se manifester, pour s'accroître à partir de l'importante classe d'âge de 20 à 39 ans. Ici, aucune commune industrielle n'a d'excédent masculin. Inversement les communes agricoles et les communes mixtes paraissent perdre leurs femmes. Il se produit diverses oscillations par rapport à la moyenne dans tous les types de communes selon les possibilités de gain offertes au sexe féminin. Suivons l'exposé de Bolte¹ sur la proportion des sexes: «Dans la proportion générale des sexes, il existe en partie des différences dignes de remarque entre la ville et la campagne. Il faut en voir les causes avant tout dans l'émigration différente des sexes.» Qu'il en soit également ainsi dans notre cas, nous devons l'admettre, car pour une constatation précise nous avons besoin de mouvements réels. Dans les autres classes d'âge, c'est peut-être déjà la surmortalité masculine, et le vieillissement différentiel des sexes qui en résulte, que l'on voit se manifester.

Dans les contrées agricoles, le déséquilibre entre les sexes aux âges matrimoniaux rend plus difficile le mariage, ainsi qu'il apparaît des chiffres suivants:

Fréquence des mariages des hommes²

Année	Fréquence des mariages 1932/34 = 100		
	Total	Dont production du sol	
		de condition indépendante	de condition dépendante
1932/34	100	100	100
1945	111	100	121
1950	121	81	95
1955	130	68	92
1956	133	67	93
1957	138	63	89

Célibataires et mariés de sexe masculin, par classes d'âge³

Groupes	Classes d'âge							
	15-19				20-39			
	Célibat.		Mariés		Célibat.		Mariés	
non agricole	103 005	85,1%	110	94,0%	229 352	77,8%	299 547	88,9%
agricole	18 082	14,9%	7	6,0%	65 578	22,2%	37 402	11,1%

¹ Bolte, Karl-Martin: l.c. HdSW, vol. 2, p. 187.

² Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 127: Hommes contractant une union rapportés aux hommes non mariés de 18 jusqu'à 64 ans.

³ Recensement fédéral 1950, vol. 25, tableau 14.

Groupes	Classes d'âge							
	40-59				60-64			
	Célibat.		Mariés		Célibat.		Mariés	
non agricole . . .	45 563	63,7%	402 106	84,5%	4775	53,0%	49 873	75,4%
agricole	25 920	36,3%	73 948	15,5%	4235	47,0%	16 304	24,6%

Groupes	Classes d'âge			
	65 et plus			
	Célibat.		Mariés	
non agricole . . .	5169	44,4%	51 281	77,1%
agricole	6465	55,6%	15 264	22,9%

L'agriculture présente partout un taux de célibat supérieur aux autres branches, tout particulièrement chez les domestiques de campagne. On lit pour l'Allemagne fédérale: « Parmi les travailleurs agricoles du sexe masculin, travailleurs au sens étroit du terme, il n'y a donc que 20% environ de pères de famille et 80% de domestiques célibataires. »¹ Il n'est pas étonnant que les travailleurs agricoles cherchent à éviter ce célibat forcé en s'en allant; car Priebe² constate que « sur 4 personnes il n'existe plus qu'une place libre pour les hommes mariés, tandis que dans des conditions normales il faudrait que pour un célibataire il y ait deux ou trois places pour des hommes mariés: or dans l'état actuel des choses, sur 9 auxiliaires célibataires de sexe masculin, un seul peut rester à la campagne comme travailleur agricole marié, les 8 autres devant quitter la profession s'ils se marient ». En Suisse, il y a quatre célibataires pour un travailleur agricole marié, ce qui correspond parfaitement aux dires de Priebe. Le tableau suivant des hommes célibataires et mariés dans l'agriculture illustre d'ailleurs parfaitement l'inégalité des conditions entre travailleurs de la terre:

Célibataires et mariés de sexe masculin d'après la profession en 1950³

Groupes	Célibataires		Mariés	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
Agriculteurs indépendants . . .	17 104	20,0	123 419	91,2
Agriculteurs dépendants	68 260	80,0	11 837	8,8
Vignerons	1 122	1,3	2 842	2,1
Vachers	4 938	5,8	2 296	1,7
Porchers	226	0,3	143	0,01
Autres domestiques agricoles . .	36 699	43,0	6 602	4,9
Journaliers agricoles	3 060	3,6	2 205	1,6
Aviculteurs	262	0,3	582	0,4

¹ Priebe, Hermann: Wer wird die Scheunen füllen? Sozialprobleme der deutschen Landwirtschaft, éd. Econ, Düsseldorf 1954, p.205.

² Ib., p.206.

³ Recensement fédéral 1950, vol.25, tableau 14.

Evolution du chiffre des naissances¹

Années	Personnes indépendantes				Personnes dépendantes			
	Ensemble	Indices	Agriculteurs	Indices	Ensemble	Indices	Dont dans l'agriculture	Indices
1932/35	25 234	100	15 306	100	39 482	100	3085	100
1936	23 904	94,7	14 250	93,1	38 575	97,7	3470	112,5
1940	21 612	85,6	12 517	81,8	40 044	101,4	3095	100,3
1950	24 265	96,2	13 131	85,8	57 295	145,1	2941	95,3
1953	21 812	86,4	11 739	76,7	58 236	147,5	2578	83,6
1954	21 661	85,8	11 694	76,4	58 996	149,4	2405	78,0
1955	21 140	83,8	11 164	72,9	61 088	154,7	2462	79,8
1956	20 648	81,8	11 033	72,1	63 948	162,0	2580	83,6

Gain et perte de 1936 à 1956 par rapport à la base initiale 1932/1935

Personnes indépendantes:

Ensemble — 28 397

Agriculteurs — 43 367

Personnes dépendantes:

Ensemble 277 242

Dont dans l'agriculture 283

La diminution des naissances se répercute nécessairement sur le nombre des enfants, comme le montre le tableau suivant:

Enfants de moins de 16 ans dans le secteur agricole²

Années	1888	1900	1910	1920	1930	1941	1950
Enfants . . .	354 485	334 194	328 887	306 189	269 956	249 608	231 223
dont:							
sexe masculin	173 585	163 385	161 549	148 737	135 412	125 718	117 537
sexe féminin	180 900	170 809	167 338	157 452	134 544	123 890	113 686

Le nombre des enfants dans l'agriculture a diminué de 34,8% entre 1888 et 1950: 32,3% pour les garçons et 37,2% pour les filles. Trois influences se conjuguent ici: 1. Diminution de la population agricole; 2. Baisse de la nuptialité; 3. Réduction de la fécondité qui ne compense pas la diminution de la mortalité infantile. «Parmi les facteurs qui ont joué un rôle dans le fléchissement du taux de la natalité et dans la réduction de la dimension des familles, on a signalé particulièrement l'évolution des formes d'organisation familiale.»³ «Suivant les don-

¹ Mouvement de la population en Suisse 1949-1956/57, cahier 275, Berne 1959, p.50sqq.

² Recensement fédéral 1950, vol.25, tableau 8.

³ Causes et conséquences de l'évolution démographique, p.90.

nées du recensement de la population de 1941, les femmes qui se sont mariées en 1896 ou plus tôt ont mis au monde 4,87 enfants vivants, alors que la moyenne correspondante n'est plus que de 2,45 pour les femmes dont le mariage a été célébré entre 1922 et 1926. On peut en déduire que le nombre d'enfants par famille a diminué en Suisse de près de la moitié en une trentaine d'années, c'est-à-dire dans un intervalle relativement court.»¹ Du fait qu'à la suite de la diminution de la population agricole et surtout des hommes et des femmes en âge nubile, le nombre d'enfants diminue, on infère souvent que ceci met en péril le maintien du caractère national aussi bien à la ville qu'à la campagne. «Sans l'afflux du sang campagnard à la ville, il ne sera pas possible de préserver la santé et les capacités spirituelles, physiques et morales de notre peuple.»² Nous croyons avoir trouvé à ce propos, un point de vue valable et instructif chez Schwarz³, dont nous partageons pleinement l'opinion. «La croyance que c'est l'agriculture qui fournit la relève à l'industrie et aux villes est largement répandue mais elle repose, même chez les statisticiens éprouvés, sur un faux calcul des chiffres de fréquence. Ils divisent le nombre des enfants de moins de 16 ans dans l'agriculture par le nombre des adultes également occupés dans l'agriculture et leur comparent le nombre des enfants dans l'industrie et l'artisanat divisé par le nombre des adultes dans cette même industrie et ce même artisanat. Ils aboutissent ainsi par exemple, pour l'année 1950, à 71 enfants pour 100 personnes occupées dans l'agriculture et à 57 enfants seulement pour 100 personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat. Mais ceci est tout à fait faux. Dans l'industrie il y a beaucoup plus de femmes que dans l'agriculture, ou du moins ces dernières ne sont pas comptées comme personnes occupées mais simplement comme ménagères. Les jeunes filles de l'industrie n'ont pas d'enfants. Dans l'industrie et l'artisanat, on divise ainsi le nombre des enfants par un nombre d'adultes beaucoup trop élevé. Le Bureau fédéral de statistique calcule juste en comptant les naissances légitimes d'après la profession du père. En 1953 on comptait 14 300 naissances chez les paysans et les domestiques de campagne, et 65 700 en dehors des milieux agricoles. En conséquence, il y avait 47 naissances pour 1000 hommes occupés dans l'agriculture et 57 pour 1000 hommes occupés dans toutes les autres professions. Ainsi, la fécondité de la population agricole n'était pas seulement moindre: sur les quelque 80 000 naissances légitimes de l'année 1953, la Suisse n'en devait que 14 300 à la classe paysanne.»

Cet exposé a nettement démontré que la diminution de la population agricole, c'est-à-dire des personnes professionnellement occupées dans l'agriculture est un phénomène général considéré par les uns comme une «maladie», par les autres comme un «assainissement». Nous avons pu constater qu'en temps de paix le secteur agricole accuse toujours une diminution de population, et qu'on assiste aussi à un certain changement de structure dans la dimension des exploi-

¹ *Mouvement de la population en Suisse 1949-1956/57*, p. 68. Ajoutons cependant que la dernière décennie a vu un nouvel accroissement extraordinaire du nombre des naissances.

² *Laur, E.*: *Der Schweizer Bauer, seine Heimat und sein Werk*, p. 124.

³ *Schwarz, Arnold*: *Neuere Auffassung über die Umschichtung der Berufe*, «*Revue suisse d'économie politique et de statistique*», N° 1, 94^e année, p. 71 sqq.

tations. La baisse du nombre des personnes occupées dans l'agriculture et de l'ensemble de la population agricole ne se limite pas seulement aux zones industrielles ou aux communes de caractère mixte, mais frappe également les contrées et les communes agricoles. Ce n'est qu'en temps de guerre que ce phénomène est interrompu, c'est-à-dire lorsque l'approvisionnement en denrées alimentaires devient plus ou moins autarcique et que la production des biens industriels est limitée. Il nous faut maintenant en étudier les causes.

Les causes économiques de la mobilité de la population agricole

I. Généralités

«Le paysan, qui est aujourd'hui lié de façon si étroite au marché, ne peut pas s'occuper de tous les problèmes en relation avec ce marché. Pourtant l'adaptation à la demande et une conduite conforme au marché sont devenues pour les paysans une question de vie ou de mort.»¹ En outre, la production agricole dépend des conditions atmosphériques et, en dernière analyse, du rythme biologique. Comparée à l'industrie et à l'artisanat, l'agriculture ne peut pas s'adapter dans la même mesure aux modifications de la situation économique et de celle du marché. C'est en cela que réside la différence fondamentale entre le secteur agraire et les secteurs secondaire et tertiaire. Du fait qu'il est lié à la nature, le processus de la production dans l'agriculture est long, rétif et inerte vis-à-vis de la conjoncture. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait une méfiance générale à l'égard de la libre formation du marché et une tendance de plus en plus forte à l'interventionisme d'Etat, surtout lorsque les débouchés ne fonctionnent plus. Etre patron, et le paysan est lui-même patron, signifie gérer, et gérer n'est pas : rendement multiplié par prix = revenu. L'intervention de l'Etat, en vertu de la loi sur l'agriculture, diminue beaucoup le risque. La loi sur l'agriculture édifie tout un système de protection contre la concurrence extérieure mais ne protège pas contre le phénomène de l'émigration. Elle a pour but d'encourager l'agriculture et de sauvegarder la classe paysanne. Mais ce double but implique un certain dilemme : d'une part, il s'agit de promouvoir l'agriculture dans le domaine de la production et des débouchés, c'est-à-dire de l'adapter aux nouvelles conditions de la production, et d'autre part de conserver une classe paysanne, c'est-à-dire de la protéger contre sa propre diminution et contre l'émigration, dues précisément aux méthodes modernes de la production. Il ne fait pas de doute que la population et les exploitations agricoles sont en train de changer de structure. Ce phénomène nous place devant «une situation totalement nouvelle, qui est en complète opposition avec la situation d'avant 1920. Ce changement total, il s'agit de le prendre en considération car, de ce fait, les hypothèses fondamentales en matière de politique agraire qui étaient valables jusqu'en 1920 sont complètement transformées. On le remarque aussi, par exemple, à l'efficacité des mesures particulières d'exécution de la politique agraire. Jusqu'à maintenant, cette liaison avait été à peine reconnue et on la ressentait seulement

¹ *Durtschi, E.*: *Landwirtschaftliche Marktlehre*, éd. Huber & Co., Frauenfeld 1961, p. 13.

comme un trouble pénible et inattendu»¹. On ne saurait critiquer l'existence même d'une protection, mais elle doit être pratiquée de façon que le secteur agricole ne mène pas sa vie à lui. Il faut bien plutôt utiliser les chances de l'interventionnisme d'Etat pour promouvoir la productivité et ordonner l'agriculture dans l'économie de marché. La protection ne doit être qu'une aide de durée limitée, et non pas devenir un principe de politique économique. Si on ne parvient pas à devenir concurrentiel dans le domaine agricole, les prix non concurrentiels des produits agricoles, formés sur le terrain national, et qui haussent exagérément le niveau général des prix, mettront en péril, par le détour des salaires industriels, la capacité de concurrence de notre industrie d'exportation.

Outre leurs implications horizontales et leurs effets sur l'exportation, les prix ont tendance à se déterminer d'après certains coûts et créent par là des corrélations verticales, en ce sens que les prix des produits intermédiaires entrent comme coûts dans la composition du prix final. La différence entre la quantité produite multipliée par le prix et les coûts de production, ou entre le revenu brut et les coûts extérieurs, forme le revenu. Lorsque le revenu n'atteint pas le minimum d'existence, on peut en arriver à l'abandon de l'activité économique considérée. Cela vaut aujourd'hui pour la population agricole aussi bien que pour la population non agricole, et c'est ce qui explique en grande partie la mobilité régionale et professionnelle de la population. L'exode rural, écrit Hainisch², «ne peut apparaître comme phénomène de masse que là où la pensée rationnelle a surmonté le quiétisme». La tentative de la part des émigrants, de forger leur propre bonheur doit être comprise comme s'inspirant de motifs économiques et sociaux. Mais les motifs individuels sont à leur tour la conséquence de la situation même de l'économie et de la société. Ici les causes économiques et les causes sociales s'entremêlent. Nous les traiterons cependant de façon séparée, et nous commencerons par les causes économiques.

2. La demande et son importance pour l'agriculture

Pour l'économie actuelle, le marché est un phénomène crucial, de sorte que, comme le dit Durtschi³, dans l'économie de marché c'est la demande qui détermine en dernière analyse la production dans sa nature et son ampleur. La production d'un bien ne peut pas s'inspirer simplement d'une demande demeurant toujours égale à elle-même, car celle-ci se caractérise justement par des changements constants. Si, comme producteur, on négligeait le déplacement des habitudes de consommation, on ne pourrait éviter un déséquilibre entre l'offre et la demande. Si, en effet, la demande d'un certain bien vient à diminuer, la produc-

¹ Gasser-Stäger, Wilhelm: Verbesserungsmöglichkeiten der agrarwirtschaftlichen Betriebsstruktur in der Schweiz, «Communications d'économie politique», N° 11, année XVII, 1961, publié par Wirtschaftsförderung, Zurich, p. 5sqq.

² Hainisch, A.: Die Landflucht, éd. Gustav Fischer, Jena 1924, p. 31.

³ Durtschi, E.: Landwirtschaftliche Marktlehre, p. 16.

tion doit procéder à une adaptation qui, négligée, provoquerait une suroffre et une baisse des prix et par là du revenu.

Par des subventions, par des tarifs douaniers, par des garanties de prix et de prise en charge, l'Etat peut supprimer le jeu de l'offre et de la demande. Mais par là il détourne largement les paysans des impératifs qui les porteraient à adapter leur production. On le constate nettement dans la production de lait. « Dans notre pays, la consommation de lait frais est relativement élevée, mais, depuis longtemps, la consommation par famille et par tête diminue constamment, comme le montrent les chiffres suivants »¹ :

Consommation du lait de consommation d'après les comptes de ménage de personnes de condition non indépendante dans les communes urbaines, en litres²

Années	Ouvriers	Employés
1921	1029	989
1936/37	888	746
1954	734	618
1955	733	613
1956	715	589
1957	688	584

« Cette diminution (par rapport à la production) n'est pas compensée par l'accroissement de la consommation des produits laitiers. »³ En outre la production de lait s'est accrue davantage que la population. Elle a été en mille quintaux⁴ :

1911	23 400
1938	27 100
1955	28 250
1959	29 960

En 1960, le cheptel bovin⁵ s'élevait à 940 000 vaches en chiffre rond, soit 143 000 environ de plus qu'en 1911, ce qui correspond à l'accroissement des bons de livraison de lait commercial. La production indirectement dirigée par la Confédération par tout un système de mesures n'a pas réussi à éliminer cet écart, à cause de la « collaboration insuffisante des paysans et de leurs organisations »⁶. Plus d'un tiers du rendement final brut de l'agriculture suisse est fourni par la production laitière⁷, de sorte qu'il est compréhensible que le paysan épuise au maximum les possibilités de production qui lui sont laissées dans le cadre de ces mesures dirigistes. Cette source de recettes s'étend sur toute l'année.

La modification des habitudes de consommation s'exerce sur la demande de produits agricoles exactement comme dans le secteur secondaire et tertiaire. Mais dans le secteur agricole, la demande se distingue par le fait que les besoins

¹⁻³ *Ib.*, p. 89.

⁴ Statistiques et évaluations agricoles 1938, p. 49, et 1960, p. 60.

⁵ *Ib.*, 1938, p. 49, 1958, p. 47.

⁶ *National-Zeitung* N° 285, 1960 : Le conseiller fédéral Wahlen au Conseil national.

⁷ *Durtschi, E.* : *Landwirtschaftliche Marktlehre*, p. 80.

de denrées alimentaires ne peuvent pas être accrus à volonté. Il est de la nature même de l'homme de cesser de se nourrir lorsqu'il a atteint la saturation alimentaire. On peut donc calculer le maximum des besoins alimentaires d'une population donnée. Écoutons à cet égard Valarché¹ : « La demande d'objets d'alimentation dépend d'abord de la physiologie. Chacun consomme par ans sept fois son poids en denrées alimentaires. L'adulte a besoin de 2400 calories par jour, lorsqu'il ne travaille pas. Il faut y ajouter 75 calories par heure de travail facile, de 75 à 150 si le travail est moyennement difficile, de 150 à 300 s'il est pénible. Il a non moins besoin d'une certaine variété et d'une certaine teneur en vitamines. Cette donnée générale se modifie sous l'empire de l'urbanisme et de l'industrialisation. L'appétit est diminué par le sédentarisme, le manque d'air, la température élevée des lieux de travail. La force musculaire est moins exigée et la force nerveuse davantage. Il en résulte une dépréciation de certains aliments (pain, pommes de terre, viande de bœuf) par rapport à d'autres (fruits, légumes verts, viande blanche). »

La limitation physiologique de la consommation de denrées alimentaires ne concerne pas seulement quelques-unes d'entre elles, mais bien leur ensemble. Si l'on peut établir la limite de saturation de l'homme d'après l'âge, le sexe, etc., il n'y a accroissement de la demande qu'en cas d'augmentation de la population. « Dans ces conditions, les possibilités d'écoulement de l'ensemble des denrées alimentaires deviennent, en quantité, une pure fonction de la modification de la population. »² Car avec l'accroissement du revenu, la proportion des dépenses pour les denrées alimentaires devient plus faible bien que le montant total des dépenses s'accroisse³. On connaît ce phénomène sous le nom de Loi d'Engel⁴. Si on dépense davantage pour la nourriture, c'est « parce qu'on préfère des produits meilleurs et plus chers et non pas parce qu'on consomme des quantités plus fortes, c'est-à-dire un plus grand nombre de calories »⁵. « Il n'est donc pas vrai que l'accroissement du revenu, dans son ensemble, provoque un accroissement parallèle de la consommation de denrées alimentaires. On peut bien acheter une nouvelle automobile chaque année et jeter la vieille au rebut, mais on ne va pas se lever à minuit pour manger une quatrième côtelette. L'expression, ici, est peut-être forcée mais l'idée fondamentale demeure. Il résulte nettement des comptes de ménage suisses qu'au cours des années 1936/1938 on a consommé dans les classes élevées de revenus, moins de lait, plus de beurre, du fromage meilleur, plus d'œufs, moins de pain, de la viande meilleure, des graisses et des huiles chères, moins de pommes de terre, plus de légumes, plus de fruits du Midi, plus de confiture et de miel et à peu près autant de sucre et de café (calculé par unité de consommation) que dans la classe des ouvriers qualifiés. Il n'y a donc pas de déplacement quantitatif mais bien qualitatif. »⁶

¹ Valarché, Jean: *L'économie rurale*, Paris 1959, p. 111.

² Gasser-Stäger, W.: *Die Agrarpolitik als gesamtwirtschaftliche Aufgabe*, Berlin 1957, p. 5.

³ Cf. Causes et conséquences de l'évolution démographique, p. 140.

⁴ Cf. Kruse, A.: *Geschichte der volkswirtschaftlichen Theorien*, Munich 1948, p. 151.

⁵ Durtschi, E.: *Landwirtschaftliche Marktlehre*, p. 19.

⁶ Howald: *Agrarpolitik*, p. 137.

La constance relative de la consommation de denrées alimentaires par genre de calories est illustrée par le tableau suivant :

Consommation quotidienne de denrées alimentaires par tête de population¹

Années	Calories végétales	Calories animales	Ensemble	Indice 1934/36 = 100
1934/36	2135	1068	3203	100
1948	2252	922	3174	99
1950	2466	988	3454	108
1952	2034	948	2989	93
1954	2159	962	3121	97
1955	2081	975	3056	95
1956	2209	988	3197	100
1957	2108	988	3096	97
1958	2050	1050	3100	97
1959	2068	1055	3123	98

D'autre part, la modification des habitudes de consommation amène une consommation variable des diverses denrées alimentaires, comme le montre le tableau suivant² :

Denrées alimentaires	Quantités par famille de même importance moyenne			
	1922	1936/37	1955	1956
Lait frais l	927	748	618	611
Beurre kg	22,8	23,3	19,3	19,0
Fromage kg	14,4	18,7	20,9	21,9
Viande de bœuf kg	27,7	19,3	15,5	16,3
Viande de porc kg	20,2	20,9	16,8	18,3
Charcuterie kg	23,4	31,3	33,4	33,4
Graisses animales kg	12,8	3,8	4,5	5,8
Huile comestible l	4,2	11,5	14,3	16,8
Graisses végétales kg	3,6	11,6	10,8	10,3
Pain kg	270	238	210	212
Pâtes alimentaires kg	22,5	24,7	26,0	27,7
Autres produits de céréales kg	29,3	33,7	29,3	31,6
Pommes de terre kg	212	198	195	207
Légumes kg	116	153	164	164
Fruits kg	275	202	212	192
Fruits du Midi kg	19,4	34,3	62,7	58,8
Sucre kg	71,0	84,5	71,0	74,9
Cacao et chocolat kg	6,0	9,1	13,9	12,5

Ce tableau confirme le fait que le consommateur remplace, sans plus, certains produits par d'autres et qu'il préfère également une amélioration de qualité; il remplace la graisse animale par la graisse végétale et les huiles comestibles, le pain par les pâtes et d'autres produits de céréales, les pommes de terre par les légumes ou les fruits par des fruits du Midi. En dépit de ces possibilités de subs-

¹ Statistiques et évaluations agricoles 1958/59, 1960, p. 81 et 86.

Durtschi, E.: Landwirtschaftliche Marktlehre, p. 20.

² Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 71.

titution de la part du consommateur, il ne s'est pas produit, on le sait, de modifications de la demande quantitative de calories (voir le tableau de la consommation des denrées alimentaires). Mais les changements de consommation dépendent de la première loi de Gossen (loi de la saturation) qui dit¹ que: «La satisfaction tirée d'une même consommation poursuivie sans interruption, diminue constamment jusqu'à saturation complète.»

Baade décrit en détail la limite de saturation²: «Pendant des décennies, la science économique a fait une différence fondamentale entre la production industrielle et la production agricole en ce sens que la production industrielle a été considérée comme pouvant s'accroître à volonté, tandis que la production agricole, du fait de la pénurie du sol et de la loi des rendements décroissants de celui-ci, était considérée comme ne pouvant pas être accrue à volonté. Mais le progrès technique a plus que compensé, dans le présent et pour un avenir prévisible, la loi des rendements décroissants du sol, et aujourd'hui la production agricole est tout aussi susceptible d'accroissement que la production industrielle, c'est-à-dire qu'elle peut-être accrue, dans le cadre des besoins entrant pratiquement en ligne de compte, sans accroissement des frais de production et peut-être même en voyant ceux-ci diminuer. Si l'on veut faire cette différence fondamentale entre la production industrielle et la production agricole, celle-ci, contrairement à l'ancienne théorie, ne réside pas dans le domaine des possibilités de production mais dans celui des possibilités de consommation. Les produits industriels sont des produits qu'on peut consommer de façon illimitée; autrement dit, chaque accroissement du bien-être des masses ouvre de nouvelles possibilités de consommation des produits industriels et, pour parler en termes absolus, tant que chaque travailleur n'a pas sa maison et sa voiture, il est vain de craindre une surproduction absolue. La saturation des marchés industriels n'est pas le signe d'une surproduction absolue mais d'un trouble dans le plan de la production ou de la répartition.

Il en va tout autrement pour les produits agricoles. Ici, il y a possibilité de surproduction par ce que, avec l'accroissement du bien-être des masses, l'élasticité de la demande de denrées alimentaires diminue toujours plus vite, et qu'on atteint finalement une limite absolue de saturation au-delà de laquelle, si le salaire réel s'accroît, il n'y a plus d'accroissement ni quantitatif, ni qualitatif de la demande de denrées alimentaires. Certes, les peuples d'Europe, du moins les grandes masses, n'ont pas encore atteint ce degré de saturation, mais, dans leur développement rapide, ils l'ont approché, surtout parce que, avec l'accroissement du degré et du niveau de culture, la tendance à un accroissement sans frein de la population s'est sans cesse affaiblie. En principe, nous ne devons donc nullement nous effrayer de la perspective de voir, dans le cadre de l'évolution économique ultérieure, l'exode rural se poursuivre, c'est-à-dire des hommes continuer à se déplacer du secteur agricole vers la sphère de production industrielle.»

¹ *Kruse, Alfred*: Geschichte der volkswirtschaftlichen Theorien, Munich 1948, p.152.

² *Baade, Fritz*: Die Zukunft der landwirtschaftlichen Siedlung, «Die Gesellschaft», Berlin, 9^e année, 1922, N^o 1, p.508sqq.

« Nous sommes encore très éloignés de cette limite (la limite de saturation). Abstraction faite de la famine dans laquelle la Deuxième Guerre mondiale a plongé de nombreuses populations, la consommation, surtout de denrées alimentaires de haute valeur nutritive, ne s'est pas seulement maintenue, même en temps de paix, très en-dessous de la limite de saturation dans les grandes masses de la population urbaine d'Europe, mais même, en partie, en-dessous de la limite désirable pour le maintien de la santé et de la capacité de travail.

Mais cela ne change rien au phénomène fondamental qui veut que lorsque l'accroissement de la population tend à être inférieur à celui de la production agricole, l'accroissement de la consommation de denrées alimentaires par tête devient le problème crucial de la politique agraire. »¹ Les Etats-Unis, avec leurs excédents agricoles toujours élevés, en fournissent la meilleure illustration : pour ne citer que l'exemple d'un produit agricole en 1961, l'Amérique dispose de plus de 90 millions de tonnes de céréales excédentaires².

On peut constater en résumé ce qui suit³ : « Le fait que la demande quantitative de denrées alimentaires a atteint sa limite supérieure pour des raisons physiologiques fait en sorte que l'accroissement des revenus ne profite pas autant à l'agriculture qu'aux autres branches de l'économie. Même si l'on dépense davantage pour des produits alimentaires meilleurs cela ne suffit pas à compenser la différence et là où, par suite de l'accroissement du coût de la commercialisation, les dépenses s'élèvent, l'agriculture n'en profite pas. Mais la demande n'est pas seulement influencée par les revenus mais aussi par les prix. L'évolution des revenus influence l'ampleur de la demande, tandis que les prix agissent sur la répartition de cette demande sur les divers produits. » « La réaction des consommateurs aux changements de prix diffère beaucoup selon les diverses denrées. Il y en a dont les modifications de prix influencent fortement la demande, et d'autres qui continuent à être achetées à peu près dans les mêmes quantités sans égard au prix. Le lait de consommation, le pain, les pommes de terre, les graisses végétales se sont révélés non élastiques⁴ quant aux prix, tandis que la viande, les œufs, la volaille, les fruits et les légumes étaient élastiques. L'élasticité⁵ de la demande en fonction des revenus et l'élasticité de la demande par rapport aux prix ont une allure sensiblement parallèle... L'expérience montre en outre que les consommateurs réagissent de façon particulièrement sensible

¹ Baade, F.: Brot für ganz Europa, Grundlagen und Entwicklungsmöglichkeiten der europäischen Landwirtschaft, Hambourg et Berlin, 1952, p. 42 sqq.

² Neue Zürcher Zeitung, N° 818, feuille 13, 6 mars 1961.

³ Durtsch, E.: Landwirtschaftliche Marktlehre, p. 21.

⁴ Stackelberg, Heinrich von: Grundlagen der theoretischen Volkswirtschaft, Berne 1948, p. 158: L'élasticité de la demande en fonction des prix est le quotient de la modification proportionnelle de la quantité demandée ou consommée par la modification proportionnelle du prix qui a provoqué cette modification de demande ou de consommation.

⁵ *Ib.*, p. 156 sqq. L'élasticité de la demande en fonction des revenus d'un bien donné est le quotient dont le dénominateur est la modification proportionnelle du revenu, et le numérateur la modification proportionnelle de la consommation de ce bien ou des dépenses nécessitées par lui, due à cette modification de revenu. C'est la statistique des comptes de ménage qui sert de base pour ce calcul. Dans toutes les classes de revenus, l'élasticité de la demande en fonction des revenus pour l'alimentation est inférieure à 1.

aux hausses de prix pour la plupart des denrées alimentaires, tandis qu'en règle générale ils accueillent sans les commenter les hausses de produits artisanaux et industriels, des boissons et des services (tarifs des artisans, des organisations de transports, etc.)¹ On trouve chez Valarché² une observation semblable sur l'élasticité de la demande: «Les produits directs (servant à la consommation finale), qui sont de première nécessité, comme le blé ou les pommes de terre, ont une demande rigide, à partir du moment où le niveau de vie permet à tous d'en consommer suffisamment. Une baisse ultérieure ne fera guère monter la demande. C'est ainsi que Schultz chiffre l'élasticité du blé à $-0,72$ (une baisse du prix de 1% augmente la demande de 0,72) pour la période de 1879 à 1896, à $-0,60$ de 1896 à 1915, à $-0,48$ de 1915 à 1929. La hausse du prix aura également peu d'influence, à moins que l'objet ne soit le moins coûteux du panier à provisions... Certains produits directs vitaux s'adressent à une clientèle riche et leur demande est rigide. Mais la plupart est une clientèle moyenne qui réagit assez fortement. M. Roy, étudiant la demande de tabac en France pendant l'année 1923, trouve une élasticité de $-0,66$. Marschak, étudiant un budget de famille allemande en 1907, trouve, pour le poisson, une élasticité de $-0,71$, pour le tabac une élasticité de 1,01.» D'après ce qui vient d'être dit, il n'est pas difficile de reconnaître qu'une observation très précise du marché est absolument nécessaire pour l'étude des conditions de la demande et des débouchés. Les besoins alimentaires restent constants si le chiffre de la population et la structure des classes d'âge demeurent constants. Mais s'il s'y ajoute le progrès technique, avec l'accroissement de productivité qu'il provoque, il y a incontestablement excédent. Seul l'accroissement de la population peut accroître aussi les besoins de denrées alimentaires. Si la production agricole dépasse les besoins, il se produit nécessairement, du fait de la prépondérance de l'offre, une pression sur le prix, surmontée par l'intervention de l'Etat au moyen du stockage ou de tout autre mode d'utilisation. Mais cela ne change rien au genre de culture des producteurs si les engagements de prendre en charge la production sont tenus; en d'autres termes, il n'y a pas substitution du bien produit. La tendance aux excédents subsiste, et elle est toujours plus lourde pour l'Etat interventionniste.

Lorsqu'il y a prépondérance de l'offre et baisse de prix, il y a aussi danger de voir disparaître des exploitations présentant des coûts de production plus élevés que les «exploitations marginales». Même au sein d'un marché incomplet, offrant aux producteurs des garanties de prix étatiques, fondées, conformément à l'article 29 de la loi sur l'agriculture, sur les coûts moyens de production d'une exploitation agricole gérée de façon rationnelle, dans des conditions normales et dans la moyenne de plusieurs années, on peut voir succomber des exploitations travaillant au-dessus de cette marge des coûts de production. Le principe des prix couvrant les coûts n'implique pas un droit général à un débouché assuré couvrant les coûts. On évite ainsi de trop charger les «consommateurs» du secteur secondaire et tertiaire.

¹ *Durtschi, E.*: Landwirtschaftliche Marktlehre, p. 23.

² *Valarché, Jean*: L'économie rurale, p. 118.

En résumé: La demande quantitative de denrées alimentaires est limitée pour des raisons physiologiques. La modification de la demande est donc fonction de la modification de la population.

3. La production agricole

Pour satisfaire à la demande, il faut que les biens demandés soient prêts. «Que le marché commande la production est un truisme qu'il est bon de répéter parce que notre époque retourne facilement les formules.»¹ La loi sur l'agriculture du 3 octobre 1951, qui dit à son article 18, «que la production agricole satisfasse autant que possible à l'approvisionnement du pays, réponde au pouvoir d'absorption du marché indigène et aux possibilités d'exportation» tient compte également de cette circonstance. Mais il ne faut pas oublier que la nature exerce une influence décisive sur le résultat de la production agricole. Il est aussi «dans la nature de l'agriculture que la production soit répartie sur un nombre considérable de lieux de production» et il en résulte que, même après la récolte, «on ne peut l'apprécier et la calculer de façon précise quant à son volume et quant à sa qualité»². On peut admettre, selon Howald³, qu'en Suisse seuls les possesseurs de dix pièces de gros bétail et de plus de deux porcs entrent en ligne de compte pour une production de marché constante de plus grandes dimensions. Parmi les producteurs, environ 26% des propriétaires de bétail bovin⁴ et environ 35% des éleveurs de porcs⁵ figurent dans le groupe de la production régulière de grande ampleur pour le marché. Mais les fournisseurs sporadiques du marché disposent dans leur ensemble d'une offre importante⁶ qui contribue souvent à déséquilibrer le marché. Il s'agit donc là d'un problème de structure que la loi sur l'agriculture n'a nullement éliminé, car les fournisseurs irréguliers du marché (petites exploitations et exploitations moyennes à petites) subsistent. C'est pourquoi l'offre de produits agricoles n'est pas élastique et très peu mobile; autrement dit, elle ne peut s'adapter que lentement à la situation⁷. Mais d'autres facteurs interviennent encore! Les «progrès révolutionnaires de la technique moderne», qui se sont fait en étroite corrélation avec les sciences naturelles et avec le mode capitaliste de production, créent constamment des modifications du processus de la production. Entre ces deux éléments il y a corrélation, c'est-à-dire que la technique s'est enrichie grâce aux sciences naturelles et inversement, tandis que le capital peut être considéré comme le moteur dans l'exploitation des terres nouvelles.

¹ Valarché, Jean: L'économie rurale, p.61.

² Howald, O.: Agrarpolitik, p.142.

³ Ib., p.142. D'après les indications personnelles du professeur Howald, le nombre de pièces de bétail bovin peut être ramené de 10 à 8.

⁴ et ⁵ Statistiques et évaluations agricoles 1958, p.46

⁶ Howald, O.: Agrarpolitik, p.145.

⁷ Durtschi, E.: Marktlehre, p.24.

«L'évolution du travail agricole, déclare Priebe¹, est à un tournant décisif. Pour la première fois depuis des milliers d'années, le mode d'exploitation se dégage de ses méthodes anciennes dominées surtout par le sentiment. Les villages s'imbriquent étroitement dans le reste de l'économie... un peu plus tard que les autres branches économiques, l'agriculture est en train d'adapter ses modes d'exploitation au nouvel état de la science et de la technique.»

a) *L'importance de la division du travail et de la technique*

«On est unanime à penser que les forces qui agissent dans l'économie moderne reposent sur le progrès technique et la division du travail... Le développement de la vie économique qu'apportent les grandes inventions techniques prolonge l'effet de l'exploitation de plus en plus étendue de nouvelles contrées de la planète.»²

Au début du développement industriel européen, la proportion des personnes gagnant leur vie dans l'agriculture était très élevée: approximativement 4 contre 1, c'est-à-dire que quatre paysans nourrissaient un citadin³. Les paysans ont progressivement abandonné toute activité artisanale dans le cadre de l'économie familiale pour se consacrer encore davantage à la production de produits du sol. La division du travail, c'est-à-dire la formation professionnelle suivie de la spécialisation (agriculteurs, jardiniers, maraîchers, horticulteurs, pour ne citer que quelques exemples) a permis de rationaliser le processus du travail. «Par suite de la rationalisation de la production agricole, une grande partie de l'activité économique qui avait son siège autrefois à la campagne, se déroule à présent dans les villes: c'est le cas par exemple de la préparation finale des produits laitiers, de l'abattage des animaux de boucherie et de la conservation des viandes.»⁴ La division du travail entre les paysans eux-mêmes, pour certains produits agricoles importants, contrecarre l'emploi non rentable de la main-d'œuvre; une extension trop grande du domaine de travail nuit à l'intensité et à la qualité de ce travail, et entrave l'accroissement de la productivité due à la division du travail. Mais l'amélioration de la production des denrées alimentaires et l'accroissement de l'offre qui en résulte doit s'accompagner d'une augmentation de la population non agricole, car c'est alors que l'excédent ainsi réalisé peut trouver preneur. Si le rendement des denrées alimentaires s'accroît par unité de paysan ou par unité de surface, la capacité d'absorption du secteur non agricole s'accroît en conséquence, et il y a donc amélioration de la proportion des possibilités de gain en faveur de la population non agricole.

Si l'ensemble de la population demeure stable, le fait qu'il n'y a pas de demande pour l'accroissement des excédents de produits exerce une pression sur

¹ Priebe, H.: *Landarbeit heute und morgen*, Hambourg et Berlin 1953, p. 11.

² Steden, A.: *Die Stellung der Landwirtschaft im Rahmen der Gesamtwirtschaft und die landwirtschaftliche Marktpolitik*, «Revue de politique agraire», 14^e année, 1957, p. 81.

³ Mackenroth: *Bevölkerung*, HdSW, vol. 2, p. 155.

⁴ Causes et conséquences de l'évolution démographique, «Etudes démographiques», N° 17, Nations Unies, New York 1953, p. 140.

les prix, ce qui provoque une baisse du revenu agricole. La raison n'en est pas dans une moindre activité industrielle mais dans le fait que la surproduction ne peut pas être consommée, en d'autres termes dans une sous-consommation de nature démographique¹. Cette suroffre se traduit, pour les personnes travaillant dans l'agriculture et pour leurs proches, en économie fermée, par un sous-emploi permanent.

Dans une économie ouverte, telle que la nôtre, les excédents de production peuvent être éliminés par une diversification des produits ce qui, du reste, ne fait qu'accroître la tendance à l'autarcie. Un autre moyen est d'accroître les exportations. Pour la vente à l'intérieur, la question se pose de savoir si la production peut être transformée dans le sens nécessaire et si oui, à quel prix. Gasser-Stäger estime² « en substance qu'ainsi, et avec l'autarcie qui, du fait de cette évolution, ne cesse de se renforcer sur le marché agricole, l'agriculture entre en conflit permanent avec les besoins du commerce extérieur en ce sens qu'elle fait disparaître des possibilités existantes d'importations et, probablement aussi, par là même des possibilités d'exportations. Cela aggrave les relations commerciales avec les Etats agricoles... La hausse probable des frais due aux changements dans la production, représente un obstacle pour l'exportation à des prix compétitifs. De plus, et il est important de s'en rendre compte, cette voie n'est pas praticable à la longue, parce que même avec les déficiences actuelles de la production indigène, le déséquilibre entre productivité et possibilités d'écoulement se manifestera périodiquement et sera toujours plus difficile à résoudre. »

On comprend sans peine les difficultés découlant d'une pléthore internationale de produits agricoles, chaque pays s'ingéniant à se protéger des autres, tout en prétendant leur imposer ses produits.

Lorsque, selon Hauer³, la situation mondiale de l'approvisionnement permet d'assurer un revenu convenable à tous les paysans qui travaillent bien, y compris aux petits paysans et à ceux de la montagne, on peut dire que, du point de vue de l'économie mondiale, des mesures autarciques de la part des économies nationales ne représentent pas une bonne solution. Dans l'économie moderne, ce n'est que par la division du travail qu'on aboutit à une production rationnelle et, malgré tous les obstacles naturels, l'agriculture peut, elle aussi, s'y soumettre, même à l'échelon international. Cela ne veut pas dire qu'il faille donner la préférence à une étroite spécialisation et à la monoculture. Mais pourquoi le paysan devrait-il produire aussi les biens auxquels le sol ou le climat, ou les deux, ne conviennent point? N'est-il pas possible d'acheter ces produits à des paysans de la montagne ou du Plateau, du sud ou du nord, et de se concentrer sur quelques espèces de produits adaptés aux conditions régionales? Plus l'assortiment est large, plus la production est chère et on ne peut plus parler alors (éparpillement) d'un emploi vraiment utile de la main-d'œuvre et des machines.

¹ Cf. *Haberler, G.*: Prosperität und Depression, éd. Francke SA, Berne 1948, p. 162.

² *Gasser-Stäger, W.*: Die Agrarpolitik als gesamtwirtschaftliche Aufgabe, p. 9 sqq.

³ *Hauer, E.*: Die Irrlehre von der schicksalhaft schrumpfenden Landwirtschaft, « Revue de politique agraire », 14^e année, 1958, p. 234.

L'emploi des machines exerce une influence décisive. Certes, il soulève le problème des coûts. Quels sont les effets de la mécanisation? Ses avantages peuvent être les suivants¹:

«1. Faciliter le travail et en modifier le caractère avec des influences importantes sur l'homme...

2. Amélioration du travail, amélioration aussi de la qualité de celui-ci par l'emploi de méthodes plus favorables qui accroissent le rendement, tel que le semoir en lignes, qui diminuent les pertes, telle que l'arracheuse aligneuse, ou encore qui améliorent les soins, tel que l'épandeur d'engrais.

3. Accélération du travail, avec les conséquences suivantes: a) atténuation des pointes de travail... b) maintien des délais optima d'exécution et par là nouvel accroissement du rendement et diminution des pertes, grâce au fait, par exemple, qu'on procède en temps utile aux travaux préparatoires en évitant ainsi des pertes de récolte ou des dégâts dus au gel.

4. Economie de travail: a) économie de main-d'œuvre et de coûts (salaires-horaires); b) gain de temps grâce à l'intensification de l'exploitation et à l'accroissement de la productivité par hectare et par personne.»

Ce qui est décisif pour les conséquences économiques sur l'exploitation, c'est de savoir si ces avantages sont vraiment utilisés et surtout si l'économie de temps ainsi réalisée est employée à bon escient et de façon productive.

La mécanisation, c'est-à-dire l'emploi de moyens techniques auxiliaires, s'exerce de la façon suivante dans les trois domaines de l'agriculture².

«1. Dans le domaine de la production organique: Ici, les travaux ne s'effectuent pas à une place déterminée, c'est-à-dire que la machine ne peut travailler qu'en état de déplacement.

2. Dans le domaine de la transformation: Il s'agit ici d'un processus de transformation à l'intérieur même des machines ou grâce à elles, et contrairement au premier domaine où l'énergie vient du soleil, cette énergie est produite artificiellement. Du fait du travail, la machine se trouve fixée à un endroit déterminé et figure au cœur même du processus. Il devient possible de concentrer les modes d'exploitation et d'agrandir les unités techniques.

3. Le domaine intermédiaire de la transformation lié à l'exploitation. Divers travaux, surtout ceux de la récolte, du transport et de la première transformation, occupent une situation intermédiaire avant le début et après la fin de la maturation. Ils n'influencent le processus même de cette maturation que de façon médiate, il est vrai, mais leur exécution continue à dépendre du fait que la machine se déplace, ou bien reste liée à un rayon limité.»

Les progrès de la technique permettent aujourd'hui de mécaniser même une exploitation familiale. En outre, les groupements coopératifs favorisent nettement l'emploi de machines qui seraient trop coûteuses pour le paysan individuel et qui, du reste, ne pourraient pas être entièrement utilisées.

L'emploi de la technique a sans aucun doute une influence sur les dimensions

¹ Priebe, H.: Landarbeit heute und morgen, p.54.

² Ib., p.37.

de l'exploitation, car la mécanisation ne peut pas, ou pas entièrement être introduite sur les exploitations petites et très petites, ni sur les domaines trop morcelés. Il faut considérer les frais de la mécanisation du point de vue de la rentabilité. Dans l'ensemble, le capital consacré aux outils et aux machines a fortement augmenté dans l'agriculture suisse, et ceci de la manière suivante¹.

*Capital d'outils et de machines
en millions de francs*

1911	1926	1939	1953
418	672	595	1200

Les données relatives à la force de traction dans l'agriculture présentent les mêmes tendances.

Force de traction dans l'agriculture²

Années	Chevaux de trait	Bœufs	Tracteurs de marque et autos transformées		Tracteurs monoaxes et motofaucheuses
			Nombre	CV impôt	
1936	125 199	5 835	—	—	—
1939	125 400	7 700	8 207	120 000	7 311
1941	123 543	8 451	—	—	—
1946	115 809	11 311	13 375	—	13 000
1950	114 900	—	17 912	250 000	30 834
1952	113 120	5 900	21 371	—	—
1954	108 800	4 600	24 894	338 000	—
1955	106 080	3 500	29 709	396 000	59 628
1956	103 302	2 904	33 149	430 000	—
1957	99 880	2 700	36 998	473 000	—
1958	96 000	2 300	41 172	—	—
1959	93 000	1 700	45 083	—	—

Ces chiffres montrent bien l'accroissement de la motorisation dans l'agriculture suisse. Mais ce phénomène se rencontre partout : Depuis 30 ans les chevaux aux Etats-Unis ont diminué de 18 millions en même temps que le nombre des tracteurs passait de 2 460 000 à 3 500 000³. L'emploi des machines suit la même tendance que la motorisation. « Malgré la diminution du nombre des exploitations et des surfaces cultivées, l'effectif des machines propres à l'exploitation s'est très fortement accru depuis 1939, surtout sur le Plateau et dans la zone des collines. »⁴ Il résulte toutefois de ce qui suit un danger de surmécanisation⁵ : « Les organisations agricoles vaudoises sont toutes d'accord pour constater

¹ Statistiques et évaluations agricoles 1960, p. 106.

² Statistiques et évaluations agricoles 1960, p. 16.

³ Valarché, Jean: Economie rurale, p. 62.

⁴ Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, p. 190*.

⁵ Rieben, H., Convers, J. P., Iffland, Ch.: Le canton de Vaud à la croisée des chemins, Lausanne 1961, p. 112.

l'état de surmécanisation de nos exploitations paysannes, phénomène qui s'est manifesté en particulier dans la faible durée d'utilisation d'une grande partie du parc de machines disponibles.»

Pour les travailleurs, l'emploi de machines de toutes sortes dans la production représente une aide extraordinaire soit pour faciliter le travail, soit pour en raccourcir la durée. La machine accroît sensiblement le rendement de l'homme par unité de temps. Avec l'emploi de machines et de moyens de production mécaniques, il y a «détour de production» au sens de Boehm-Baverk. La fabrication d'articles intermédiaires servant à la production de biens, tels que charries, herse, tracteurs, etc., oblige à déplacer le travail dans le temps, distend le processus de la production. Les machines ou les moyens de production ne sont rien d'autre qu'un travail fait à l'avance. Le détour de production provoque donc une substitution de moyens. Priebe¹ s'exprime à ce sujet de la façon suivante: «Ce n'est qu'en apparence que la somme du travail humain diminue du fait de la motorisation: il est déplacé en partie du champ vers la fabrique.»

Approfondissons maintenant ces idées relatives à la productivité technique en ce qui concerne le secteur agricole. Le développement de l'économie de travail, par quoi nous entendons «l'action conjointe de l'homme et des animaux de trait, des outils, des machines et d'autres moyens auxiliaires au sein d'une exploitation»², implique à chaque fois une modification du potentiel des forces de l'exploitation. C'est pourquoi, à chaque phase de l'évolution³, la phase du travail manuel, celle des équipements pour attelage, celle de la mécanisation partielle, qu'on peut appeler phase mixte «attelage-tracteur», et enfin celle de la haute mécanisation, la relation: travail-capital, est de nature différente⁴. Le temps employé sur une surface de travail donnée se modifie donc au gré de la phase de développement, en ce sens que la durée du travail diminue selon le degré de rendement que fournit l'emploi des machines, des outils et de la force motrice. Si donc, à la phase de travail manuel, une surface (*a*) nécessite un temps de travail (*b*) par travailleur il devient possible, selon la phase atteinte (phase d'attelage, phase de mécanisation partielle, etc.), ou, en d'autres termes, selon l'emploi croissant de la technique, de travailler cette surface (*a*) dans un temps plus bref *b'*. Il y a donc tendance à l'accroissement des surfaces travaillées *a'* si le temps *b* est considéré comme la durée générale du travail, selon la formule

$$a' = b \cdot \frac{a}{b'}$$

Inversement, l'effectif de main-d'œuvre par unité de surface subit nécessairement une diminution subordonnée au mode de production, car le rapport des forces se déplace de l'homme vers la machine. La surface travaillée *a*, et respectivement *a'* se rapporte à une personne occupée, d'où il suit que le travailleur *c* travaille alors une surface de

¹ Priebe, H.: Landarbeit heute und morgen, p. 53.

² Ib., p. 52.

³ Cf. ib., p. 56sq.

⁴ On entend par capital les moyens de production fabriqués.

$$a' = b \cdot \frac{a}{b'}$$

plus grande. «Nous appelons unité de travail une personne travaillant toute l'année dans l'exploitation et qui peut y effectuer un travail complet.»¹ Pour une surface cultivée donnée, non susceptible d'agrandissement, d'une population Σa , le nombre Σc des personnes travaillant dans l'agriculture évoluera donc proportionnellement au rapport entre la surface totale et la surface travaillée soit

$$\frac{\Sigma a}{b \cdot \frac{a}{b'}}$$

Plus la surface travaillée par personne occupée est grande, plus il y a de gens qui quittent la profession agricole. Si, de plus, l'ensemble des surfaces cultivées diminue aussi (perte de terrain a_v) l'exode s'accroît en plus de cette perte de terrain. On obtient donc, par l'effet de l'accroissement de la productivité technique, le calcul suivant pour le nombre des personnes occupées dans le secteur agricole :

$$\Sigma c = \frac{\Sigma a - \Sigma a_v}{b \cdot \frac{a}{b'}}$$

Un exposé de Priebe² montre les effets pratiques de la corrélation entre la mécanisation et l'émigration hors du secteur agricole :

A l'aide des chiffres moyens suivants, on peut calculer à peu près combien il faut travailler d'heures pendant l'année.

*Valeurs de l'emploi annuel de main-d'œuvre humaine en heures de travail humain
par hectare de surface cultivée*

Valeurs moyennes réparties en quatre phases de travail				
Phase	Outils manuels	Equipement pour attelage	Mécanisation partielle	Haute mécanisation
Céréales:				
Travaux de labour et d'ensemencement	20	20	15	10
Soins	8	8	8	8
Récolte	122	92	52	32
Total avec battage	150	120	75	50
Fruits oléagineux (colza)				
Légumes à cosses	200	170	120	75
Pommes de terre:				
Travaux de labour, soins, récolte (avec triage)	180	145	95	60
	660	440	300	230
Betteraves sucrières:				
Travaux de labour, soins, récolte	675	530	440	330

¹ *Ib.*, p. 63.

² *Ib.*, p. 68sqq.

La somme de toutes les heures requises par une exploitation, divisée par le travail annuel de 2400 heures d'une personne, fournit les besoins minima annuels de main-d'œuvre travaillant à plein temps. Exemple :

*Dépenses de travail et effectif minimum de main-d'œuvre
dans une exploitation de 10 ha de surface utile*

	ha ou UGB ¹	Heures de travail humain pour les phases			
		Equipement pour attelage		Mécanisation partielle	
		par ha	Total	par ha	Total
Animaux de ferme	9	230	2070	170	1530
Céréales	4,0	120	480	75	300
Pommes de terre	1,1	440	484	300	330
Betteraves sucrières	1,0	530	530	440	440
Betteraves fourragères	0,4	490	196	380	152
Prés et culture du trèfle	2,5	140	350	105	263
Luzerne	1,0	200	200	150	150
Fruits intercalaires	1,5	60	90	38	57
Travaux de terre	8,0	40	320	30	240
Amendement des terres par fumier de ferme	3,3	50	165	35	116
Travaux divers	10,0	80	800	80	800
Dépenses totales annuelles:			5685		4378
Effectif minimum de main- d'œuvre			2,36		1,82
Effectif minimum de main- d'œuvre par 100 ha			24		18

On admet donc une prestation annuelle de 2400 heures seulement par personne, bien qu'en pratique la durée du travail soit souvent beaucoup plus longue. Mais il vaut mieux calculer sur une prestation moyenne plus faible et évaluer l'effectif de la main-d'œuvre de façon que :

1. Ces personnes ne soient pas constamment surchargées;
2. Qu'il y ait à disposition une réserve de main-d'œuvre abondante pour les périodes de pointe.

Ces explications prouvent également la corrélation pratique qui existe entre la mécanisation et la diminution de la main-d'œuvre.

Une condition très importante de l'emploi de la technique moderne est le remaniement parcellaire. «Le premier équipement est ... le remembrement.»² La parcellisation est en fait une des causes principales de l'émigration hors du secteur agricole, parce que l'emploi des machines est précisément rendu impossible sur des parcelles trop nombreuses et trop petites. Faucher constate à ce sujet³ : «Les techniques modernes exigent les grandes pièces de terre : le remembrement s'impose.»

¹ UGB = unité de gros bétail.

² Leroy, Louis: Exode, p. 180.

³ Faucher, Daniel: Technique du travail agricole et population rurale, «Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques», 110^e année, 2^e semestre, Paris 1957, p. 56.

Si l'on songe que l'emploi des machines accroît la surface cultivée par tête, il est évident que la mécanisation augmente fortement les frais si elle est appliquée à de petites surfaces, au surplus très dispersées¹. « En 1955, les 202 570 exploitations disposant de terrains cultivés étaient formées de 1 679 619 parcelles (forêts non comprises). On obtient donc, par exploitation, une moyenne de huit parcelles mesurant 66 ares chacune. »² Cette grandeur moyenne des parcelles dépasse le seuil de 50 ares que l'on considère comme une condition de la phase de mécanisation partielle³. « Cette moyenne n'est cependant valable que pour une faible partie des exploitations agricoles. »⁴ « Ainsi, les conditions de morcellement restent avantageuses ou, du moins, supportables dans quelque 60% des exploitations agricoles du pays. »⁵ Pour le reste, la parcellisation réduit la rentabilité. La parcellisation pose également des problèmes en France. « En effet, lorsqu'un domaine est pulvérisé en « îlots de propriété » de surface inférieure à 50 ares (20 ares dans la Meuse) et de forme souvent biscornue, le cultivateur néglige forcément les terres les plus éloignées et les moins accessibles. Même en concentrant son effort sur les meilleures pièces, il perd un temps considérable en transports inutiles, mais surtout des parcelles trop réduites interdisent l'emploi des machines agricoles tandis que le foisonnement des limites multiplie les espaces morts. C'est pourquoi l'on estime que le coût du remembrement est toujours remboursé en moins d'un an par la plus-value consécutive. »⁶

Parcellisation par classes de grandeur de surfaces⁷

Exploitations avec une superficie de ... ha	Parcelles par exploitation	Surface moyenne des parcelles*, en ares
0 - 0,25	2	8
0,26- 0,50	3	11
0,51- 1	5	12
1 - 2	8	15
2 - 3	10	20
3 - 5	10	33
5 - 10	9	68
10 - 15	9	111
15 - 20	9	158
20 - 30	9	216
30 - 50	9	320
50 - 70	8	531
70 -100	9	606
100 -200	7	1376
200 et plus	12	1602

* Sans forêts et pâturages des Alpes et du Jura.

¹ Cf. *George, Pierre*: La Ville, Paris 1952, p.64.

² Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, p.123*.

³ Cf. *Friebe, H.*: Landarbeit heute und morgen, p.60.

⁴ Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, p.123*.

⁵ Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, p.124*.

⁶ *Gravier, J. F.*: Décentralisation et progrès techniques, Paris 1953, p.81.

⁷ Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, p.120*, tableau 52*.

La nécessité d'améliorer cet état de choses est évoquée dans un rapport du Conseil fédéral¹ : « Il y a encore 500 000 ha, soit près de la moitié de notre terrain cultivable au sens étroit du terme, qui nécessitent un remembrement. » Si l'on songe que ce n'est qu'à partir de la catégorie des exploitations de 5 à 10 ha que la grandeur moyenne des parcelles est de plus de 50 ares, il n'est pas étonnant qu'abstraction faite des exploitations de culture intensive (Valais), les exploitations plus petites et souvent même des exploitations de 5 à 10 ha ne puissent pas être travaillées rationnellement par les machines du fait de leur parcellisation défavorable. Bien que l'emploi des machines facilite le travail, le profit est souvent inférieur à la dépense. La mécanisation croissante provoque donc l'abandon des exploitations petites et très petites. L'émigration des personnes occupées, groupées par grandeurs de superficie, reflète nettement cet état de choses.

*Modification des effectifs de la main-d'œuvre de 1939 à 1955,
par classes de grandeur des superficies²*

Classes de grandeur des superficies, en ha	Modifications de 1939 à 1955			
	Sexe masculin		Sexe féminin	
	absolu	en % de 1939	absolu	en % de 1939
0 - 0,5	- 2 126	- 39,2	- 2 954	- 41,1
0,5- 3	- 19 279	- 39,1	- 21 497	- 41,9
3 - 5	- 17 656	- 36,3	- 17 328	- 46,8
5 - 10	- 22 334	- 20,3	- 25 728	- 36,2
10 - 15	- 4 289	- 7,1	- 9 606	- 27,6
15 - 30	- 3 891	- 7,3	- 8 144	- 30,7
30 - 70	- 1 243	- 9,4	- 1 663	- 34,1
70 et plus	+ 1 356	+ 35,3	- 13	- 2,1

Ces faits se trouvent confirmés par l'extrait suivant, où l'on peut voir qu'ils valent également pour la France: « Il semble que l'exploitation morcelée, les champs dispersés, ont beaucoup souffert de la crise économique agricole et que le morcellement fut poussé à l'extrême jusqu'à l'émiettement, jusqu'à l'anéantissement. C'est là évidemment un domaine très menacé; il est difficile de le sauver tel qu'il est; le sauvetage exigerait des remaniements très importants. Les exploitations trop petites ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes; elles ont besoin d'être remeublées, reconstituées pour former des unités capables de donner des résultats rentables, de pratiquer une culture assez rationalisée et motorisée³. Nous devons ... reconnaître un fait brutal: tout remaniement, un peu poussé, de l'agriculture, réduira presque inévitablement le nombre des cultivateurs, d'autant que dans bien des régions de France, il y a déjà trop d'agriculteurs, eu égard aux méthodes qu'ils emploient. »⁴ La technique nécessite une adaptation, mais elle est généra-

¹ Feuille fédérale N° 4, vol. 1, 112^e année, Berne 1960, p. 249.

² Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, cahier 319, p. 53*.

³ Friedmann, Georges: Villes et campagnes, p. 100.

⁴ *Ib.*, p. 101.

trice du succès; et pourtant on entend toujours parler de l'esclavage de l'homme par la machine et du phénomène de décadence de la vie paysanne dus à la technique, avertissements qui témoignent d'un net attachement à la tradition. «Pourtant, tout cela est faux; la technique a sa vie propre, son sens, sa valeur, sa mission mondiale, positive et précieuse et nous n'avons à craindre que son abus ou l'idolâtrie à son égard.»¹ C'est à bon droit que Dessauer se demande² «dans quel domaine de l'activité humaine n'avons-nous pas connu ces abus et cette idolâtrie et dans lesquels n'avons-nous pas lieu de continuer à les craindre?» Savoir dominer la technique est un art, et pourtant celle-ci permet à l'homme de remporter les succès qui lui avaient été refusés jusqu'à présent. La technique aide à relever sans cesse le niveau de vie, à améliorer le revenu de l'homme et à accroître la prospérité de l'économie moderne. «On se rend compte dans les fabriques, dans les mines, dans la production en masse, dans la destinée même des ouvriers, combien la technique est liée à l'économie, combien la nature de cette économie diffère, certes, de celle de la technique, et que pourtant toutes deux doivent se marier pour accomplir la réalité du monde.»³

b) *La productivité ou intensité*

Il résulte du paragraphe précédent que l'agriculture est en mesure d'organiser et de rationaliser toujours mieux sa production. L'intensité de l'emploi des moyens de production, surtout sous la forme des machines, se reflète dans les rendements bruts. Il peut y avoir une forte intensité de travail ou de capital, mais, du point de vue économique, l'appel toujours plus intense aux moyens de production, travail et capital, et leur utilisation ne peuvent pas continuer indéfiniment, à cause de la loi des rendements décroissants qui dit qu'à partir d'un certain point, l'accroissement de rendement résultant de chaque emploi supplémentaire de travail ou de capital, sur une surface supposée la même, devient plus faible. Cette loi ne vaut qu'à condition que le niveau technique demeure inchangé⁴. Ses effets sont retardés par des améliorations ou des innovations biologiques ou chimico-agricoles⁵. En outre le seuil des rendements décroissants du sol n'est pas nécessairement celui de l'exploitation rurale elle-même en tant qu'entreprise productive, dont on peut accroître la rentabilité en transformant les produits, en achetant des fourrages supplémentaires, etc., sans entrer en conflit avec la loi des rendements décroissants⁶.

Par intensification de la production, on entend en général, dans le sens économique du terme, une production supplémentaire. Grâce à l'intensification, on peut accroître le revenu agricole mais les paysans, dont le mode de pensée est

¹ Dessauer, F.: *Mensch und Kosmos*, éd. O. Walter, Olten, p. 132.

² *Ib.*, p. 132.

³ *Ib.*, p. 136.

⁴ Cf. Sauvy, A.: *Progrès techniques et répartition professionnelle de la population*, revue trimestrielle «*Population*», N° 2, 1949, p. 60.

⁵ Cf. Howald, O.: *Agrarpolitik*, p. 115.

⁶ *Ib.*, p. 146.

axé sur l'économie privée, ne peuvent pas intensifier sans plus pour avoir de meilleures recettes, parce qu'ils dépendent de la loi des coûts croissants, elle-même subordonnée à la loi des rendements décroissants. «L'action conjuguée des frais fixes et des frais variables provoque une tendance fondamentale des coûts qui est d'abord dégressive, puis proportionnelle, et finalement progressive par rapport à l'accroissement du rendement.»¹ Howald illustre cette évolution des coûts par l'exemple de la culture des pommes de terre²:

Engrais par ha Fr.	Rendement par ha q	Engrais par quintal de rendement Fr.	Frais fixes par ha et par quintal de rendement Fr.	Frais variables par quintal Fr.	Frais totaux par quintal Fr.
200.—	150	1.34	900 : 150 = 6.—	6.—	13.34
250.—	200	1.25	900 : 200 = 4.50	6.—	11.75
300.—	225	1.33	900 : 225 = 4.—	6.—	11.33
350.—	235	1.48	900 : 235 = 3.83	6.—	11.31
400.—	240	1.66	900 : 240 = 3.75	6.—	11.41

A la même place, Howald, ajoute ce qui suit: «On voit nettement ici l'effet de loi des accroissements décroissants de rendement. Les rendements naturels ne s'accroissent pas proportionnellement aux frais d'engrais. Ceux-ci passent de 1 fr. 34 à 1 fr. 66 les 100 kg, mais en même temps les coûts fixes s'abaissent de 6 fr. à 3 fr. 75, de sorte que dans l'ensemble, et du moins jusqu'à la quatrième phase, on constate une baisse des frais par 100 kg de rendement.

A partir de là, l'ensemble du système entre dans la phase de la progression des coûts, et il faudrait un nouveau progrès technique pour que s'accroisse de nouveau le rendement, etc.» L'évolution est fondamentalement la même si, au lieu d'engrais, on considère des investissements en machines ou en main-d'œuvre. «En effet, les facteurs qui mettent en échec la loi des coûts décroissants par unité de rendement sont l'amplcur des frais fixes, par unité de surface et par quintal de rendement.»³

Le paysan s'efforce d'abaisser cette charge des frais fixes par un accroissement de rendement. A ce propos, il convient d'évoquer ici l'évolution du prix du sol, qui chez nous est en hausse. Ce facteur joue, en effet, un rôle important dans la formation des coûts et représente un problème capital pour l'agriculture⁴. Concernant le problème de l'équilibre entre le rendement et les frais, le sol occupe une position particulière. Dans la gestion d'une exploitation agricole, le sol est à la fois une source de revenu et un poste de dépenses. Le capital-argent investi dans la terre et dans les bâtiments, de même que les autres capitaux élémentaires tels que le capital arbres-fruitiers, le capital-vignoble et le capital-machines, etc., exige le paiement d'intérêts, et l'importance des capitaux investis se règle sur

¹ *Ib.*, p. 146.

² *Ib.*, p. 147.

³ *Ib.*, p. 148.

⁴ Cf. *Rieben, H., Gonvers, J. P., Iffland, Ch.*: Le canton de Vaud à la croisée des chemins, Lausanne 1961, p. 114.

leur capacité de produire des intérêts. Cette capacité est à son tour fonction de l'importance de la production pour le marché de l'exploitation agricole. Par conséquent, la production pour le marché et les investissements de capitaux sont dans un rapport réciproque. Les intérêts des capitaux investis dans le sol et les bâtiments entrent dans le calcul des coûts pour la fixation des prix des produits agricoles. Lorsque la valeur du sol et des bâtiments est fixée d'après la valeur d'estimation de manière telle qu'elle corresponde à un prix couvrant les frais des produits agricoles, une différence apparaît, par suite de la forte demande de terrains, entre la valeur d'estimation et le prix du sol effectivement payé ou ayant cours. De ce fait, les paysans sont souvent forcés de se conformer aux exigences de prix prédominantes. En dépit du recul de la surface agricole utilisable, le capital-sol, le capital-bâtiments et finalement le capital-domaine ont augmenté comme suit dans les années 1939-1960, en raison de la hausse des prix des terres et du renchérissement en général:

Capitaux engagés dans les exploitations des agriculteurs de profession¹

	1940	1950	1960
	en millions de francs		
Capital-terres	3690	4030	4280
Capital-constructions	3150	3680	4290
Capital-domaine	7610	8360	9150

Sans doute, l'agriculture serait-elle désireuse de capitaliser davantage, mais la base du capital propre ne peut augmenter assez fortement et rapidement pour répondre au besoin de capital, de sorte que le capital étranger s'accroît et, en conséquence, l'endettement aussi. Ce dernier se montait à²:

1940	5230 millions de francs
1950	5970 millions de francs
1960	7160 millions de francs

Le besoin accru de capital, de capital propre et de capital étranger, celui-ci devant absolument être renté, engendre une hausse des frais de capital, des charges d'intérêts. Que cette hausse des frais ne puisse être compensée par des mesures internes de gestion ou par un supplément de revenu correspondant et il en résulte une diminution du gain de l'entrepreneur, qui est un facteur important pour la formation du capital d'exploitation agricole, ou même une diminution du revenu familial de l'exploitant. Mais, comme l'investissement de capital est en rapport avec la capacité commerciale de l'exploitation agricole et que cette capacité, à son tour, correspond à la structure de l'exploitation - telle que la grandeur -, on voit que le développement des investissements en capitaux,

¹ Statistiques et évaluations agricoles 1963, p. 122.

² *Ib.*, p. 122.

et les frais d'intérêts qui en résultent, exercent une influence essentielle sur la concentration des exploitations, en d'autres termes sur la grandeur comme sur la réorganisation structurelle des exploitations. La famille de l'entrepreneur s'efforce d'avoir si possible une exploitation d'une grandeur telle que, en dépit d'investissements plus importants, elle puisse obtenir un revenu non amoindri par les frais de capital. Il importe de ne pas oublier que le capital actif comme les dettes diminuent par hectare de surface cultivée avec la grandeur croissante de l'exploitation. La cause en est essentiellement dans la circonstance que le petit paysan est d'accord de payer un prix plus élevé, en raison de la plus forte demande de petites exploitations, vu la possibilité d'utiliser pleinement la main-d'œuvre familiale. Naturellement, la qualité du sol et la situation ne doivent pas être oubliées dans la formation du prix.

*Capitaux et endettement des exploitations agricoles, en 1958¹
en francs par ha de superficie productive*

Groupes de capitaux	Exploitations d'une superficie productive de ... ha				
	3-5	5,01-10	10,01-15	15,01-30	plus de 30
Capital-terres	4594	9831	7251	3311	2835
Capital-constructions	5394	3555	3520	3049	2501
Capital-domaine	10579	7950	3229	6857	5855
Dettes hypothécaires et autres à long terme	7330	6257	5983	5319	4493

Que par endroits le mobile spéculatif puisse jouer un rôle quant à l'existence d'une exploitation agricole, on ne saurait le nier. A défaut d'une planification régionale suisse, il y a place pour la tendance à la spéculation sur le sol. L'importance croissante des investissements en capitaux et des frais de capital qui en résultent représentent un poste important dans le compte d'exploitation agricole. Les prix déjà élevés sans cela, en raison du rapport entre l'offre et la demande de terrains, sont encore haussés par suite de la spéculation, de sorte que les prix du sol tendent à monter encore plus fortement qu'il ne serait nécessaire d'après la situation du marché. Les charges croissantes du capital résultant de la demande accrue de capitaux influencent nécessairement le calcul des frais et se répercutent finalement sur les prix agricoles. En conséquence, les agriculteurs revendent une hausse des prix de leurs produits. En quoi les consommateurs sont les véritables victimes des influences spéculatives et en quoi de nouveau les demandes de salaires peuvent être déclenchées à travers les hausses de prix.

Ce qui intéresse avant tout le paysan, c'est le rapport entre les dépenses et le rendement. La différence entre les dépenses d'exploitation et les recettes d'exploitation est déterminante pour l'existence des familles paysannes; autrement

¹ Annuaire statistique de la Suisse 1961, p. 126.

dit, c'est la rentabilité qui décide du développement ultérieur ou du simple maintien de l'exploitation, des changements dans l'emploi des moyens de production et des méthodes même de production.

Si, dans une économie nationale, on emploie des moyens et des méthodes de production de nature à accroître le rendement, la productivité s'accroît dans le secteur agricole, et pour un certain degré d'occupation agricole le volume des biens produits s'accroît également. Si la productivité s'accroît dans la même mesure que la population, ou, plus précisément, que ses besoins en denrées alimentaires, le nombre absolu des paysans demeure inchangé: leur diminution n'est que relative. Si la productivité s'accroît davantage que les besoins en denrées alimentaires, le nombre des paysans subit une diminution absolue. Il est vrai que la limite de saturation peut être reculée par des exportations, par des transformations dans la production ou par l'amélioration de la qualité, mais elle ne s'en trouve pas supprimée pour autant. L'accroissement de l'offre provoque la baisse des prix, à moins que l'Etat n'intervienne ou que les exploitations marginales disparaissent rapidement. L'accroissement de l'intensité qui, lorsque l'utilisation de capital est élevée (frais fixes), est considérée comme nécessaire pour amener une baisse des frais, permet certes aux producteurs d'obtenir un rendement brut plus élevé. Mais, face à l'évolution de la population, le rendement de nouveau accru et la production également accrue des exploitations agrandies, et désormais plus concurrentielles, font naître un volume de biens qui dépasse les besoins, de sorte que la productivité accrue par personne occupée et sa tendance à s'accroître encore diminue bientôt le revenu. Il se pose alors de nouveau la question des coûts, qui à son tour provoque derechef une sélection plus sévère des exploitations rentables et de celles qui ne sont plus adaptées au marché. Les exploitations non rentables cherchent alors parfois à passer de la culture intensive à la culture extensive, mais le résultat n'est pas toujours plus favorable.

La capacité de production du paysan individuel s'accroît avec l'accroissement de l'intensité ou avec l'amélioration constante des méthodes de production; autrement dit, il suffit de moins de paysans pour alimenter la population. Cette proportion de la population agricole est devenue plus favorable. Aujourd'hui, d'après Mackenroth¹, «elle peut être estimée dans les pays les plus avancés à 1:9, et certainement, dans la moyenne des pays industriels européens, à 1:4 environ. En tous cas, l'état des connaissances techniques permettrait en tout temps un rapport de ce genre si les économies nationales étaient réorganisées. Mais comme elles sont le produit de conditions historiques, cette situation plus favorable ne s'est pas encore généralisée... Cette tendance latente provoque sans cesse une importante libération de population agricole qui, sans diminution quelconque du résultat de la production (à cause de l'amélioration progressive de la productivité agricole) peut être soustraite à l'activité agricole et mise à la disposition du développement de l'industrie.»

En général, le rythme de l'accroissement de la production dans le secteur

¹ Mackenroth: *Bevölkerung, Theorie*, HdsW., vol. 2, p. 156.

agraire a été plus rapide que l'accroissement de la population¹. «C'est ainsi qu'en France par exemple, le volume de la production agricole s'est accru chaque année au rythme de 4% alors que l'accroissement de la population était de moins de 1%.»² Gravier observe ce qui suit à propos du rendement agricole en France par rapport aux autres pays³: «On constate ainsi l'infériorité des rendements français en Europe occidentale...» Grâce à d'excellentes méthodes de sélection et de fertilisation, le Danemark, les Pays-Bas et la Suisse enregistrent de meilleurs progrès que la France; la Suisse atteint la moyenne record de 26,8 quintaux de blé à l'hectare et la France 17,9⁴. C'est là une différence très importante, qui implique que bien des choses, chez nous, doivent être considérées autrement qu'en France. Dans l'agriculture allemande, «le volume de la production s'est accru d'environ 250% au cours des 70 dernières années»⁵. En Suisse, d'après le bilan de l'alimentation qui indique la production en calories digestibles, la production s'est accrue entre 1908-1912 et 1958-59 de 65,3%⁶ contre un accroissement de population de 44,6%⁷. Le rendement calculé d'après la valeur brute de la production à prix constants, c'est-à-dire le volume pondéré a passé, de 1939 à 1955, de 2448 fr. à 3769 fr.⁸ par personne occupée soit une augmentation de 54,0%. En 1888, une personne occupée dans l'agriculture suisse nourrissait, y compris elle-même, 6 habitants⁹, et en 1950¹⁴ personnes, tandis qu'«en Amérique, en 1955, chaque personne occupée dans l'agriculture¹⁰ nourrissait 22 personnes, sans compter les excédents produits»; en Italie¹¹ 8 personnes, en France 7 personnes¹².

En Suisse, la proportion de la population agricole a passé de 1:2 en 1888 à 1:6 en 1950¹³. Rien que dans les deux dernières décennies ou à peu près (1939-1955) la productivité du travail a passé, à prix constants par personne occupée, de 2072 fr. à 3335 fr. soit un accroissement de 61,0%¹⁴. Dans le calcul ci-dessus, il s'agit de la production à prix constants, c'est-à-dire qu'ont été déduits du rendement brut épuré certains agents de la production agricole importés.

La productivité du travail a d'autant plus d'importance qu'elle représente la valeur du travail effectué par une personne dans une certaine unité de temps. Cependant, la «création de valeurs» pure et simple ne concerne que la produc-

¹ Cf. *Cayre, H.*: Die wichtigsten wirtschaftlichen Ursachen für den Rückgang des landwirtschaftlichen Einkommens, «Revue de politique agraire», 16^e année, 1959/60, p. 58.

² *Ib.*, p. 58.

³ *Gravier*: Décentralisation et progrès techniques, p. 194.

⁴ *Ib.*, p. 195.

⁵ *Priebe, H.*: Landarbeit heute und morgen, p. 15.

⁶ Source: Statistiques et évaluations agricoles 1960, p. 85.

⁷ Source: Annuaire statistique 1961, p. 10.

⁸ Source: Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 117, et 1960, p. 125.

⁹ Source: Annuaire statistique de la Suisse 1961, p. 10, Recensement des entreprises de 1950, vol. 25, tableau 8.

¹⁰ *Wahlen, F. T.*: Landwirtschaft in USA, in der Sowjetunion und in Westeuropa, «Revue de politique agraire», 14^e année, 1957/58, p. 357.

¹¹ *Ib.*, p. 357.

¹² *Fourasté, Jean*: La productivité, Paris 1959, p. 72.

¹³ Source: Annuaire statistique 1956, p. 61, Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 124.

¹⁴ Source: Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 117, et 1960, p. 125.

tion nette, soit une prestation ramenée à la valeur de la chose. La productivité du travail n'est pas influencée seulement par la division du sol, les mesures de rationalisation et la mécanisation, mais aussi par un effectif approprié de main-d'œuvre. Elle demeure donc tout à fait insuffisante si l'exploitation compte une main-d'œuvre trop nombreuse. Il en va de même de la pénurie de main-d'œuvre, qui peut provoquer l'abandon en friche de terrains de culture. Lorsqu'une exploitation comporte trop de main-d'œuvre, la surface travaillée est trop faible et cette main-d'œuvre n'est ainsi pas entièrement utilisée. Il n'est pas indifférent de savoir si, dans la phase de mécanisation partielle, trois travailleurs à plein temps avec leurs proches ou une seule personne avec sa famille, doivent se partager la quantité produite par une surface de 6 ha. Certes, on peut atteindre de forts rendements sur une petite surface, mais les contrées où la surface de travail par tête est faible ne peuvent pas toutes être consacrées aux cultures spécialisées et en particulier aux cultures maraîchères.

Si nous revenons maintenant aux surfaces travaillées que nous avons calculées pour les districts étudiés ci-devant, nous devons constater que c'est précisément dans les régions agricoles que les surfaces travaillées par personne active sont en général trop faibles, compte tenu du recours, aujourd'hui possible, à la technique et surtout aux machines, et que par suite le rendement du travail résultant de cette surface est également trop faible par personne occupée. Le tableau ci-dessous en fait foi :

Surface travaillée par personne et par grandeurs d'exploitations¹

Classes de grandeur	1929		1955	
	Surface travaillée de ... ha			
	Sexes féminin et masculin	Sexe masculin	Sexes féminin et masculin	Sexe masculin
jusqu'à 1 ha . . .	0,7	1,6	1,0	2,1
1- 3 ha	0,9	1,9	1,2	2,4
3- 5 ha	1,3	2,5	1,8	2,9
5-10 ha	1,9	3,3	2,5	3,7
10-15 ha	2,4	4,0 *	3,0	4,4
15 ha et plus . . .	3,3	5,0	3,6	4,8

A noter que les exploitations de moins d'un hectare forment le 21% de l'ensemble, celles de 1 à 2 ha 11%, celles de 1 à 3 ha 20%, celles de 3 à 5 ha 13%, de 5 à 10 ha 26%, de 10 à 15 ha 12%². Il en résulte que les petites exploitations ont plus de main-d'œuvre que les grandes puisque la surface de travail par tête s'accroît avec l'accroissement de la grandeur de l'exploitation. Il existe sans doute, dans le secteur agricole, des déséquilibres dans l'utilisation des effectifs de

¹ Sources : Recensement des entreprises 1929, vol. 6, tableau 12; Recensement des entreprises 1955, vol. 7, tableaux 6* et 12*; Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 11.

² Recensement des entreprises 1955, vol. 7, tableau 2*.

main-d'œuvre, qui proviennent de l'évolution du travail, soit du passage de la phase manuelle à la phase partiellement mécanisée. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'on trouve une différenciation extraordinairement forte dans le revenu paysan. Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, la productivité du travail, qui illustre le succès économique, est encore souvent trop faible.

*Effectifs de la main-d'œuvre et productivité du travail
d'après la catégorie d'exploitation, en 1953¹*

	3-5 ha	5-10 ha	10-15 ha	15-30 ha	plus de 30 ha	Moyenne
Terres cultivées avec forêts par unité de main-d'œuvre . . . ha	3,05	3,91	5,00	5,48	6,70	5,21
Terres cultivées sans forêts par unité de main-d'œuvre . . . ha	2,85	3,60	4,44	4,76	5,48	4,53
Revenu agricole par unité de main-d'œuvre . . . Fr.	3875	4773	5952	8183	9050	6505
Produit du travail par journée de travail d'homme Fr.	9,76	12,24	15,01	19,45	19,54	15,80
Rendement brut par unité de main-d'œuvre . . . Fr.	8034	9552	11235	12524	13863	11779
Rendement net par ha Fr.	78	214	264	343	236	256
Rendement net en % du capital actif	0,47	1,88	2,65	3,71	3,02	2,60

Petricivic² remarque que «le revenu agricole par personne, dans les premières classes de grandeur d'exploitations, est trop faible pour pouvoir assurer un niveau minimum de vie... Là où l'intensité et les prestations sont fortes et où l'effectif de la main-d'œuvre est dans une proportion favorable par rapport à la production, de petites exploitations peuvent également obtenir des résultats favorables... Les petites exploitations s'efforcent d'atténuer, par une productivité plus forte par surface, les inconvénients d'un effectif élevé de main-d'œuvre et de réaliser une meilleure productivité du travail. Le revenu brut par hectare est plus élevé dans les petites exploitations paysannes que dans les grandes unités; mais le progrès actuel ne suffit pas à atteindre un revenu satisfaisant». Si la division actuelle du sol subsiste, le nombre des petits paysans ayant de trop faibles revenus ne fera qu'augmenter. Le partage des propriétés lors des successions peut être, lui aussi, une cause de migration lorsqu'il a pour effet de morceler la terre en propriétés si petites que leur revenu est insuffisant pour une famille³. La situation des petits paysans en France ressort des chiffres suivants⁴: «Tout d'abord, d'après le recensement de 1956, les exploitants ayant une autre activité, agricole ou non, se répartissent comme suit, en fonction de la superficie cultivée:

¹ Petricivic, J.: Wirtschaftliche Probleme der Kleinbauernbetriebe in der Schweiz, «Mitteilungen des schweizerischen Bauernsekretariates», N° 119, Brougg 1956, p. 12.

² Petricivic, J.: Wirtschaftliche Probleme der Kleinbauernbetriebe in der Schweiz, «Mitteilungen des schweizerischen Bauernsekretariates», N° 119, Brougg 1956, p. 12.

³ Causes et conséquences de l'évolution démographique, p. 139.

⁴ Perceval, Louis: La structure agraire de 1929 à 1956, «Economie et politique», 60/61, juillet/août 1959, 6^e année, Paris, p.24.

0 à 1 ha :	53,3% du nombre de la catégorie
1 à 2 ha :	46,1% du nombre de la catégorie
2 à 5 ha :	32,9% du nombre de la catégorie
5 à 10 ha :	15,3% du nombre de la catégorie
10 à 20 ha :	7,7% du nombre de la catégorie
50 à 100 ha :	8,3% du nombre de la catégorie
100 à 200 ha :	11,1% du nombre de la catégorie
200 ha et plus :	17,8% du nombre de la catégorie

On voit donc que les petits exploitants (de moins de 5 ha) doivent recourir pour une large part, à un travail extérieur pour subsister, tandis que les moyens et grands ne le font que rarement ou assez rarement.»

Cependant, comme nous l'avons vu, l'accroissement du rendement par exploitation réduit à son tour le nombre des producteurs. D'autre part, dans ces petites exploitations, la surface travaillée par personne est limitée, de sorte que ce n'est qu'à l'aide de recettes supplémentaires que ces entreprises peuvent continuer à être exploitées. C'est pourquoi les méthodes actuelles de production exigent une adaptation des grandeurs d'exploitations. «Plus les machines et les méthodes de travail fonctionnent de façon complète, plus grande devient leur dépendance réciproque, et une machine très perfectionnée ne s'adapte plus qu'à une phase déterminée d'évolution de l'ensemble du travail et de la structure de l'exploitation.»¹ Un emploi accru de capital comme moyen de production ne peut pas se fonder sur les données datant de l'époque des outils et de celle des attelages, qu'il s'agisse ici de l'organisation extérieure ou intérieure². Le mode de travail et la grandeur des surfaces doivent être modifiés en conséquence, ou se sont déjà adaptés en partie.

Pour les paysans et, en général, pour les personnes travaillant dans l'agriculture, la mécanisation sert à accroître les surfaces de production par personne. Mais l'emploi de la technique implique le danger de voir de nombreux paysans laisser reposer leurs machines parce que la surface exploitée est trop faible, ou alors d'avoir des effectifs de main-d'œuvre trop élevés par rapport à l'emploi des machines et à la surface exploitée. Dans les deux cas, la productivité du travail n'est pas satisfaisante; dans le premier cas, elle ne peut être améliorée que par l'accroissement des surfaces ou par émigration; dans le second cas par émigration seulement. C'est l'insuffisance du niveau de vie, quelle qu'en soit la cause, et non la modernisation qui a provoqué l'exode³.

Mais comme, dans le premier cas, toutes les exploitations ne peuvent pas s'agrandir, un grand nombre d'entre elles doivent être abandonnées. Du fait du niveau technique et de la productivité, il y a trop de producteurs qui participent de manière limitée à la couverture des besoins en denrées alimentaires et qui diminuent ainsi la production agricole nette ou son revenu économique par tête. On atteint la productivité maximum du travail «avec la production et l'inten-

¹ *Priebe, H.*: Landarbeit heute und morgen, p.55.

² Cf. *George, Pierre*: La ville, Paris 1952, p.65.

³ *Gravier, Jean-François*: Décentralisation et progrès techniques, Paris 1953, p.88.

sité par surface les plus propices à une exploitation»¹. Il s'agit donc de s'efforcer de réaliser, dans la grandeur des exploitations, une sorte d'équilibre entre le revenu souhaitable et la masse de travail supportable². Ceci aboutit à l'adaptation des effectifs de la main-d'œuvre d'une part, et des superficies exploitées de l'autre. «Les inconvénients les plus fréquents et les plus graves dans l'agriculture suisse sont les surfaces trop petites et un cheptel trop peu nombreux, une capacité de production et une production réelle trop faibles par personne et souvent un sous-emploi de la main-d'œuvre ainsi que des moyens auxiliaires comme les bâtiments destinés au logement de la main-d'œuvre... La structure et l'emploi très souvent insuffisants de la main-d'œuvre ont déclenché une tendance à l'exode ou à la transformation des conditions.»³ Le premier cas s'est trouvé confirmé par l'observation du mouvement de la population. Il se pose donc la

Evolution des exploitations par classes de grandeur dans les cantons de 1929 à 1955⁴

Cantons	Exploitations avec une superficie cultivée de ... ha							
	0-1	1-3	3-5	5-10	10-15	15-20	20-30	30 et plus
Zurich	- 589	-1627	-1895	-1287	+ 682	+ 189	+ 76	- 39
Berne	-1169	-3661	-1593	+ 50	+ 700	+ 213	- 3	- 423
Lucerne	+ 28	- 379	- 377	- 90	+ 189	+ 105	+ 59	- 69
Uri	- 53	- 170	+ 1	+ 225	+ 8	- 17	- 16	- 11
Schwyz	- 10	- 378	- 88	+ 180	+ 81	+ 2	- 19	- 48
Obwald	- 12	- 87	- 56	+ 155	+ 7	- 9	-	- 19
Nidwald	+ 20	- 68	- 49	+ 91	+ 26	+ 6	- 8	- 33
Glaris	- 42	- 121	- 115	- 89	+ 104	+ 50	+ 21	- 39
Zoug	- 36	- 75	- 54	- 30	+ 27	+ 11	+ 2	- 8
Fribourg	- 526	- 720	- 532	- 32	+ 292	+ 89	+ 13	- 169
Soleure	- 232	- 1221	- 593	- 377	+ 195	+ 107	+ 64	- 63
Bâle-Ville	- 27	- 28	- 10	- 17	- 10	- 3	-	- 1
Bâle-Campagne	- 174	- 889	- 487	- 128	+ 131	+ 71	+ 29	- 12
Schaffhouse	+ 78	- 489	- 426	- 222	+ 165	+ 60	+ 31	+ 1
Appenzell Rh.-Ext.	- 4	- 451	- 212	+ 62	+ 56	+ 9	- 12	- 17
Appenzell Rh.-Int.	- 16	- 104	- 38	+ 95	+ 47	- 2	- 14	- 12
Saint-Gall	- 303	-1951	- 943	+ 346	+ 226	+ 102	- 12	- 79
Grisons	+ 502	- 807	- 379	+ 392	+ 51	- 80	- 85	- 110
Argovie	- 190	-2975	-1887	+ 116	+ 512	+ 123	+ 27	- 1
Thurgovie	- 264	-1056	- 849	- 437	+ 498	+ 96	+ 41	- 13
Tessin	+ 85	-1962	- 491	+ 18	- 7	- 8	- 5	- 27
Vaud	+ 572	-1114	-1420	-1858	- 63	+ 330	+ 285	- 82
Valais	+3049	+ 522	- 784	- 631	- 190	- 68	- 38	- 86
Neuchâtel	+ 202	- 99	- 150	- 314	- 1	+ 112	+ 64	- 85
Genève	- 147	- 203	- 172	- 182	- 31	+ 1	+ 17	+ 32
Suisse	+ 741	-20 103	-13 519	-3969	+3795	+1489	+ 514	-1423
Mouvement de 1939 à 1955 en Suisse	-5743	-12 473	-9718	-5777	+1014	+ 406	- 7	- 186

¹ *Priebe, H.*: Landarbeit heute und morgen, p. 75.

² *Priebe, H.*: Über die Möglichkeiten und Grenzen der Strukturverbesserung, «Revue de politique agraire», cahier 10/11, 16^e année, 1959/60, p. 460.

³ *Bäggli, W.*: Wandlungen in der schweizerischen Agrarstruktur, «Revue de politique agraire», cahier 6/7, 16^e année, 1959/60, p. 246 sqq.

⁴ Source: Recensement fédéral des entreprises 1929, vol. 6, tableau 1; Recensement fédéral des entreprises 1955, vol. 7, tableau 1.

question de savoir comment la superficie des exploitations s'est modifiée au cours des dernières décennies (voir tableau p. 144).

Il ressort de ce tableau que, de 1929 à 1955, le nombre des petites exploitations a fortement diminué; mais les très petites, jusqu'à 1 hectare, font exception: leur accroissement¹ est dû à la multiplication des propriétés de 0 à 0,5 ha entre 1929 et 1939, où elles ont passé de 19935 à 28154. Cet accroissement concerne surtout le canton du Valais qui accuse même, de 1939 à 1955, un accroissement de 71,3% des exploitations de 0 à 0,5 ha et de 31,9% pour celles de 0,5 à 1 ha². L'éparpillement des exploitations agricoles en exploitations naines provient en partie du droit successoral, du partage en nature, en partie de facteurs topographiques et aussi, dans certaines communes, du droit de bourgeoisie, qui adjuge au bourgeois comme lot une parcelle de terre pour l'exploitation agricole. De si petites exploitations ne peuvent procurer aux familles un revenu suffisant, cependant que leurs possesseurs essaient d'augmenter leurs revenus en tant qu'ouvriers-paysans. La raison pour laquelle, contrairement au reste de la Suisse, un nombre considérable d'ouvriers-paysans se maintiennent en Valais, l'ancien président de la Confédération suisse, Rubattel, l'a recherchée et décrite comme suit³: « Pour l'ouvrier-paysan valaisan, moins exposé peut-être que d'autres à l'action d'un certain «modernisme», plus marqué que beaucoup par son sol et ses traditions propres, la terre est restée «la sécurité des sécurités». L'abandon où il la laisserait, ou l'intérêt diminué qu'il lui porterait, serait à la fois reniement familial et défi à l'expérience. Lorsque, pendant des générations, on a durement lutté pour maintenir, agrandir ou acquérir une petite propriété agricole, on ne saurait la laisser aller à vau-l'eau sans se charger d'une responsabilité que le grand nombre refuse encore à prendre.

Cet état d'esprit, plus résistant en Valais qu'ailleurs, est renforcé par des survivances d'un autre ordre, qui vont dans le même sens: autorité du chef de famille, restée intacte notamment en montagne, labeur des femmes et des enfants, qui étonne parfois les Confédérés qui en sont témoins, mais dont la justification, l'inexorabilité est encore aujourd'hui évidente en raison des fréquentes et longues absences du père, occupé loin de chez lui, rôle des organismes d'intérêt commun (bourgeoisies, consoortages, etc.). » Quant à savoir si par suite de l'industrialisation, les ouvriers-paysans se maintiendront encore à l'avenir dans le canton du Valais, c'est une autre question.

Cependant, dans l'ensemble de la Suisse, la catégorie de grandeur de 0 à 1 ha accuse de nouveau une diminution de 1939 à 1955. Les «grandes exploitations» ont diminué également. De 1939 à 1955, la baisse a été de 0,1% pour la catégorie de 20 à 30 ha, de 4,3% pour celle de 30 à 50 ha, de 14,3% pour celle de 50 à 70 ha et 18,3% pour les exploitations de plus de 70 ha⁴. Mais l'ensemble de

¹ Recensement fédéral des entreprises 1929, exploitations agricoles, vol.6, tableau 1, et 1939, vol.6, tableau I.

² Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol.7, p.33*.

³ Rubattel, R.: Contribution à l'étude des ouvriers paysans en Suisse, «Publications du Secrétariat des paysans suisses», N° 166, Brougg 1959, p.24.

⁴ Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol.7, p.32*.

la structure des exploitations manifeste nettement une tendance à la concentration sur les unités d'exploitation moyennes (10 à 15 ha et 15 à 30 ha) aussi bien dans les chiffres cantonaux que dans ceux de l'ensemble de la Suisse. Il y a donc des limites à la fois vers le haut et vers le bas.

Que les exploitations tendent vers les dimensions indiquées qui les rendent viables, c'est ce que montre le tableau suivant :

*Changement en pour-cent du nombre des exploitations, moyennes décennales¹;
Rendement net par ha en francs et produit du travail par journée de travail d'homme en francs²*

Grandeur des exploitations	Changement en % des exploitations			Rendement net par ha en francs			Produits du travail par journée de travail d'homme		
	1905-29	1929-39	1939-55	1906-13	1935/38	1955	1906-13	1935-38	1955
0,5- 3 ha . .	- 7,7	- 11,5	- 13,1	-	-	-	-	-	-
3 - 5 ha . .	- 5,0	- 9,4	- 16,5	134	265	221	2.06	4.26	12.19
5 - 10 ha . .	+ 1,3	+ 3,2	- 6,1	209	215	294	2.87	4.43	15.36
10 - 15 ha . .	+ 3,1	+ 13,2	+ 1,2	195	233	316	2.98	4.92	18.05
15 - 30 ha . .	- 2,4	+ 11,6	+ 2,3	193	244	462	3.19	5.63	26.12

L'évolution s'est sans doute ralentie, « parce qu'ici également le changement de structure de ces dernières années commence à se faire sentir sur la capacité de l'agriculture »³. L'exigence du maintien des petites et très petites exploitations agricoles, soit des nombreuses exploitations marginales, trouve son fondement d'une part dans les conceptions politiques paysannes et, d'autre part, dans la politique nationale en matière de défense et de ravitaillement en cas de guerre. Néanmoins, ces deux faits ne peuvent être fondés ni sur l'évolution économique ni sur la légalité, ils se situent en dehors de la pensée économique proprement dite.

D'après Perceval⁴ ce mouvement de concentration se produit aussi en France: « Il reste que globalement le nombre total d'exploitations de plus d'un hectare a diminué de 500 000 unités, soit environ de $\frac{1}{5}$ pour une superficie cultivée identique: mais le mouvement est très différent suivant les catégories d'exploitations; régression pour les exploitations de 1 à 10 ha, léger progrès des exploitations de 10 à 20 ha, progrès de plus en plus marqué pour les exploitations de superficie supérieure et croissante. Le mouvement est trop net pour ne pas représenter clairement une importante concentration agraire en quelque 27 ans. Quelques chiffres illustreront ces remarques: Les exploitations de 1 à 10 ha qui représentaient plus de $\frac{2}{3}$ de l'ensemble avec 29% de la superficie cultivée dépassent en 1955 à peine la moitié du nombre des exploitations de plus d'un

¹ Casser-Stäger, W.: Verbesserungsmöglichkeiten der agrarwirtschaftlichen Betriebsstruktur in der Schweiz, « Informations d'économie politique », No 11, année XVII, 1961, p. 3.

² Statistiques et évaluations agricoles 1958, p. 112.

³ Casser-Stäger, W.: Verbesserungsmöglichkeiten der agrarwirtschaftlichen Betriebsstruktur in der Schweiz, « Informations d'économie politique », No 11, année XVII, 1961, p. 4.

⁴ Perceval, Louis: La structure agraire de 1929 à 1956, p. 23.

hectare, avec 16% de la superficie cultivée (à peine plus de la moitié de leur part précédente)... En résumé, pour une superficie cultivée voisine on constate que la majorité des terres cultivées, qui appartenait aux exploitations de moins de 20 ha (54,5%) est passée très largement maintenant entre les mains des exploitations de plus de 20 ha (60,4%).»

Si le terrain des exploitations abandonnées n'est pas utilisé à des fins de construction, etc., il est repris par des petits ou moyens paysans, par achat ou par affermage. C'est précisément dans les possibilités d'agrandissement des petites exploitations que résident les principaux facteurs d'ascension sociale dans le domaine agraire.

De 1939 à 1955, les domaines de 10 à 15 ha et de 15 à 20 ha ont vu croître leur superficie exploitée de 5,3% et de 5,2% respectivement¹.

«Les entreprises les plus rationnelles et les plus résistantes paraissent être les exploitations familiales de 12 à 20 ha, c'est-à-dire disposant de 6 à 8 ha par personne occupée.»² La tendance est à la formation ou à la réorganisation d'exploitations familiales rentables en phase de mécanisation partielle ou même de mécanisation assez poussée. La constatation suivante le confirme³. «L'existence de semblables paliers de mécanisation entraîne chez beaucoup d'agriculteurs un besoin d'augmenter leurs surfaces productives.»

Constatons encore une fois, à ce sujet, que les formes de production agricole de l'époque préindustrielle ne sont pas comparables aux exploitations agricoles actuelles. Les premières étaient presque autarciques, même en ce qui concerne la production artisanale. A l'époque industrielle, la division du travail sans cesse plus accusée et une mécanisation croissante, se sont répandues également dans les exploitations agricoles, se traduisant par un accroissement sensible de la production par personne occupée et le passage de l'exploitation autarcique à l'entreprise axée sur le marché. En même temps, l'exploitation agricole en voie de mécanisation a eu besoin d'un capital toujours plus grand et de garanties de prix et d'écoulement de l'Etat.

Aujourd'hui, du fait de l'interdépendance économique (division du travail), l'agriculteur est étroitement lié au marché, c'est-à-dire qu'il ne vend pas seulement ses produits mais achète également sur le marché les moyens de production et les autres biens de consommation. Mais, par là, la situation des échanges lui devient plus défavorable. Gasser⁴ a calculé une diminution annuelle de 1,2%. En même temps, l'ensemble de la population voit son revenu réel par tête augmenté annuellement de 2,4% en moyenne, entre 1938 et 1955⁵. Si donc l'on veut que l'accroissement du revenu agricole aille de pair avec celui de l'ensemble de l'économie, il faut compenser la dégradation actuelle des termes de l'échange entre les deux secteurs et réaliser un accroissement du revenu annuel moyen de 3,6%⁶. «Dans l'agriculture l'accroissement moyen de la productivité par per-

¹ Recensement fédéral des entreprises 1955, exploitations agricoles, vol. 7, p. 32*.

² *Ib.*, p. 232*.

³ Rieben, H., Gonvers, J.-P., Iffland, Ch.: Le canton de Vaud à la croisée des chemins, p. 114.

⁴, ⁵ et ⁶ Gasser-Stüger, W.: Die Entwicklungsbedingungen der Landwirtschaft in einer stark industrialisierten Volkswirtschaft, tirage à part de «Wirtschaft und Recht», 1960, p. 5.

sonne occupée est de 3,5% au moins par année¹, chiffre qui correspond donc de façon frappante aux exigences de l'augmentation.»² Gasser³ pose donc, du côté production, l'équation de relation suivante pour les nécessités et les possibilités de la production :

Aggravation des proportions réelles d'échanges pour les produits agricoles	+	Accroissement du revenu réel	=	Accroissement individuel de la productivité dans l'agriculture
1,2%	+	2,4%	=	3,6%

Cette équation nous montre qu'il y a aujourd'hui équilibre entre les exigences de l'ensemble de l'économie et les prestations de l'agriculture, et Gasser⁴ en conclut que les causes des difficultés actuelles de la politique agraire ne résident pas du côté de la production.

Mais pour une autre raison encore il apparaît indiqué à Gasser de laisser de côté toute restriction à la production : Si, en effet, les possibilités actuelles de production étaient artificiellement entravées, « il y aurait danger de voir justement les éléments les plus capables quitter l'agriculture parce qu'ils ne pourraient pas y déployer entièrement leurs capacités. Dans cette perspective, cela confirme également que la limitation de la production n'est pas de nature à diminuer la prépondérance de l'offre »⁵. Mais les excédents de production peuvent-ils être éliminés du côté des débouchés ? Gasser pose tout d'abord l'équation de relation suivante⁶ :

Accroissement de la demande totale en denrées alimentaires	=	Accroissement de l'écoulement total des denrées alimentaires
1,2%	=	1,2%

Si on y inclut le commerce extérieur, le tableau s'élargit de la manière suivante⁷ :

Accroissement de la demande totale en denrées alimentaires	+	Accroissement de l'exportation de produits agricoles	=	Accroissement de la production indigène de produits agricoles	+	Accroissement des importations de produits agricoles
--	---	--	---	---	---	--

Les exportations accroissent la demande de denrées alimentaires et par là leur production. Mais comme « les paysans aujourd'hui, ne sont plus guère liés

¹ Si l'on se souvient que de 1939 à 1955 l'accroissement de la productivité par tête a été de 61,0%, cela donne un accroissement annuel de 3,8%, correspondant au chiffre cité.

² et ³ *Ib.*, p. 6.

⁴ *Ib.*, p. 6.

⁵ *Ib.*, p. 7.

⁶ *Ib.*, p. 9.

⁷ *Ib.*, p. 9.

aux exportations, ils ressentent peu cette interdépendance. En revanche, pour l'écoulement des produits ils se heurtent toujours à la concurrence des marchandises importées»¹.

Mais ce qui est important, c'est la relation entre la production et les débouchés. «Comme la demande et la capacité de la production sont égales, on aboutit au même résultat quelle que soit la grandeur de production dont on part.»²

Accroissement des possibilités de production	=	Accroissement des débouchés totaux	+	Solde nécessaire
3,6%	=	1,2%	+	2,4%

Gasser parvient à cette conclusion³ que «les possibilités d'écoulement des denrées alimentaires sont beaucoup plus faibles que les nécessités et les possibilités de la production... Lorsque donc, du côté production, l'agriculture a réussi à établir l'équilibre par ses efforts, et à éliminer par là les causes de la disparité des revenus et de la pression sur les prix, le déséquilibre s'est déplacé du côté des débouchés. Mais comme, ne fût-ce que pour des raisons biologiques, un accroissement de la demande n'est pas possible, le rétablissement de l'équilibre est mis entièrement à la charge de l'agriculture... L'équation de relation entre la production et les débouchés nous a montré qu'en plus de ces possibilités de débouchés il faut trouver de larges compensations si l'on veut établir l'équilibre avec la production exigée par l'ensemble de l'économie et réalisée par l'agriculture... Gasser pose donc la deuxième équation de relation suivante du côté des débouchés :

Accroissement des besoins de compensation	=	Diminution du nombre des personnes occupées	+	Abaissement des coûts
2,4%	=	1,7%	+	0,7%

L'agriculture s'est d'ailleurs efforcée ces dernières années, écrit Gasser, de trouver cet équilibre dans une plus forte mesure par une diminution du nombre des personnes occupées, et dans une plus faible mesure par un abaissement des coûts.»

4. Résultats

Ce qui précède a montré ce qu'a de particulier, pour l'agriculture, la relation entre production et débouchés.

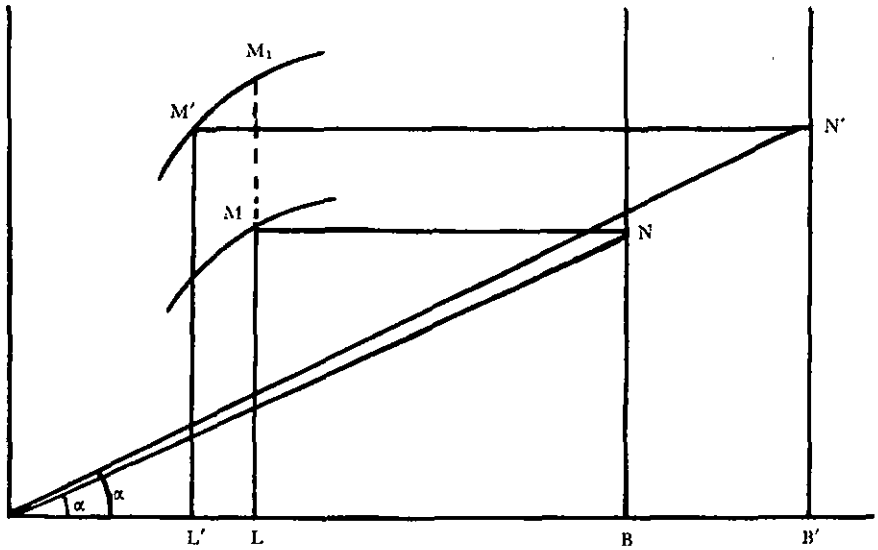
Comme l'agriculture a fait d'importants progrès techniques qui en ont accru la productivité et par là la production, mais qu'en même temps et par là-même,

¹ Ib., p.9.

² Ib., p.10.

³ Ib., p. 10sqq.

la limite des besoins en denrées alimentaires a été dépassée, il faut nécessairement que les personnes occupées dans l'agriculture quittent celle-ci, avec leurs proches, pour que le revenu par tête puisse de nouveau s'accroître¹.



La population agricole L satisfait avec une productivité M la demande N jusqu'à saturation complète de la population totale B . Or, par suite des progrès de la technique agricole, la population agricole L vient à accroître sa production jusqu'à M_1 , tandis qu'en même temps la population B a atteint un nouveau niveau B' et que la demande, du fait de cet accroissement, monte à N' , mais, du fait de la limite de saturation, ne peut pas absorber ledit accroissement $M-M'$ de la population agricole L . De sorte qu'avec la nouvelle méthode de production, les nouveaux effectifs L' de la population agricole peuvent couvrir la demande N' . Du fait de l'amélioration de la technique et du fort accroissement de la production, la population agricole tombe de L à L' . Si donc les nombreux producteurs de l'ancien niveau L devaient échanger la quantité produite de denrées alimentaires contre les produits non agricoles du nouvel effectif de population B' , la part quantitative de chacun serait sensiblement plus faible qu'avec les effectifs de L' de la population agraire. Si l'agriculture s'oppose à l'émigration nécessaire en ne procédant pas, d'une part, aux adaptations d'effectifs de main-d'œuvre correspondant à la situation actuelle et, d'autre part, en n'adaptant pas la surface d'exploitation au nouvel état de la mécanisation, l'accroissement du revenu par tête en est rendu impossible comme dans les autres secteurs économiques. Avec l'expansion du progrès technique et les nouvelles conquêtes de la biologie, c'est-à-dire avec un développement économique croissant du secteur

¹ Cf. *Sawry, A.*: Progrès techniques et répartition professionnelle de la population, revue trimestrielle «Population», N° 2, 4^e année, Paris 1949, p. 309.

agraire, l'agriculture a tendance à éliminer des hommes pour obtenir un produit social accru par tête. Dans une large mesure, comme le constate Faucher¹, le labour détermine le volume de la population rurale, et il n'est justifié que si le travail fournit un revenu suffisant.

Résumons, avec Niehaus, les causes économiques premières de l'émigration hors du secteur agricole² : « Dans l'économie moderne, l'agriculture représente un métier qui se « contracte », à savoir qu'avec le progrès technique, la production nécessaire peut être l'œuvre d'un nombre toujours moindre de personnes. En conséquence, au fur et à mesure de ces progrès techniques, l'agriculture doit libérer sans cesse du monde et abandonner des productions marginales si l'on veut que le revenu par tête s'accroisse constamment. » Enfin, en dernière analyse, il n'importe pas tant de savoir quel est le nombre des personnes occupées dans un secteur de l'économie ; ce qui est décisif c'est qu'elles réussissent, à l'aide de la technique, à satisfaire la demande.

Mais les lois économiques ne sont pas seules à déterminer les voies dans lesquelles l'agriculture doit s'engager pour affronter le problème économique. En revanche, les raisons économiques servent d'indication aux hommes politiques, qui déterminent finalement en commun quelle doit être cette voie.

¹ *Faucher, Daniel*: Technique du travail agricole et population rurale; «Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques», 110^e année, 2^e semestre, Paris 1957, p. 47.

² *Niehaus, Heinrich*: Landwirtschaft; Stellung in der Gesamtwirtschaft, HdsW., vol. 6, p. 472.

Les motifs sociaux de la mobilité de la population agricole

1. Généralités

A côté des problèmes économiques, il reste à nous occuper maintenant de questions sociales touchant l'agriculture. L'industrialisation ne suscite pas seulement un enchevêtrement économique, mais aussi social. C'est une conséquence de la mobilité croissante de la population. Des changements démographiques en résultent nécessairement, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de notre travail, mais il en résulte aussi des changements dans la culture matérielle, dans les organismes ou appareils organisés, dans les mœurs, coutumes, modes, sans oublier les mentalités, etc.

Lorsque nous considérons à quel point la manière de penser de la population paysanne, du «village», était traditionaliste, à quel point y persistaient un sentiment marqué de la hiérarchie, une distinction réelle entre les bourgeois et les forains, entre les paysans et les journaliers, lorsque nous nous rappelons que chaque commune vivait sur un pied d'inimitié avec les communes voisines, non seulement à cause des fréquents conflits de pacage mais plutôt par tradition, nous pouvons penser que le passage, provoqué par l'industrialisation, à une nouvelle culture matérielle et à un nouveau mode de vie n'a pu avoir lieu et s'accomplir du jour au lendemain. Il n'en reste pas moins que le changement entre la manière de vivre d'autrefois et celle d'aujourd'hui est considérable. Autrefois, on menait une existence plus modeste. Les habitations n'étaient pourvues que d'un confort extrêmement rudimentaire et restreint. Le mobilier servait à plusieurs générations et, d'ailleurs, des meubles tels que les ustensiles, les charriots et les charrues, etc., provenaient des artisans locaux, pour autant que les paysans ne les avaient pas fabriqués eux-mêmes. La nourriture aussi était très différente de celle d'aujourd'hui. En outre, les villages se trouvaient plus isolés encore du monde extérieur en raison des mauvaises voies et moyens de communication. Cependant, grâce à la mobilité de la population, la culture matérielle et le genre de vie modernes se sont propagés toujours davantage. Aujourd'hui, même à la campagne, on accorde une grande attention au confort du logement, à une alimentation moderne, aux innovations architecturales, ainsi qu'à l'amélioration et à l'ouverture de voies et moyens de communication. Ce qui a le plus contribué à moderniser les conditions d'existence, c'est l'abandon de l'économie de subsistance et l'intégration des familles paysannes, en tant que producteurs et consommateurs, dans une économie d'échange fondée sur la

division du travail. Vinrent ensuite, et dans une mesure croissante, les innovations techniques qui firent d'abord une forte impression, puis furent considérées toujours davantage comme des moyens de qualification, de sorte que les gens du « village » sont taxés d'arriérés ou de progressistes selon l'état technique de leurs exploitations. Les innovations techniques pénétrèrent aussi dans les ménages et sont devenues une sorte de patrimoine commun qu'on ne repousse plus, mais qu'on s'empresse au contraire d'accueillir : électricité, équipement ménager, autos, etc. Ajoutons-y que les moyens de communication de masse, comme les journaux, la radio, la télévision même, le cinéma ont trouvé le même écho auprès des populations paysannes que chez les citadins. L'« urbanité » est répandue aujourd'hui jusque dans les coins les plus reculés. Garçons et filles qui se rendent au bal ou au cinéma le dimanche ne sont pas extérieurement différents des citadins de Lausanne, Fribourg, Neuchâtel. Les journaux, les magazines, l'auto, le sport, avant tout le football, et la télévision environnent aujourd'hui tous les groupes.

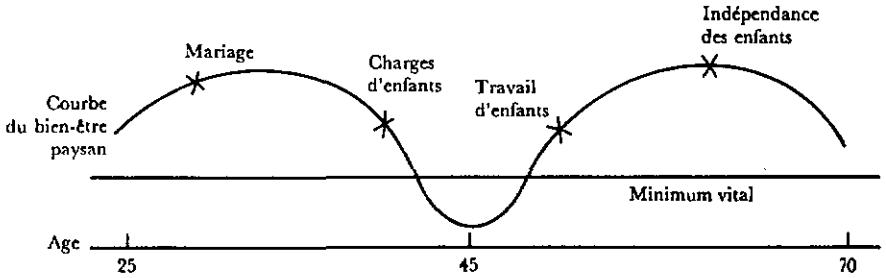
Les nouvelles conditions d'existence, le changement du mode de vie, ont englobé aussi le monde paysan, à qui elles ont apporté un niveau de vie plus élevé, mais aussi un bouleversement psychologique et sociologique. Il serait faux de regarder la population paysanne comme une figure historique ou une pièce de musée, car elle est caractérisée, elle aussi, par le changement et par l'adaptation aux nouvelles formes de vie.

2. L'insuffisance de sécurité sociale

A une époque où la sécurité sociale n'était pas organisée, ceux qui tombaient dans l'indigence trouvaient souvent appui et sécurité auprès des membres de leur famille. C'était le devoir des membres actifs d'une famille de s'occuper des personnes inactives, grands-parents, parents, infirmes, malades, etc. Il y avait cependant des personnes qui n'avaient ni foyer, ni parents et qui avaient recours à la charité et à l'assistance publique. Lorsqu'un malheur frappait la famille tout entière, comme par exemple l'incendie de la ferme, c'était le plus souvent la communauté villageoise qui apportait son aide, et très souvent on travaillait en commun à reconstruire ce qui avait été détruit.

Avec l'accroissement de l'industrialisation et les modifications corrélatives de la structure de la société, ce sentiment de cohésion au sein de la grande famille paysanne vint à disparaître toujours davantage. En même temps s'accrut la dépendance économique des nouveaux travailleurs ou des personnes indépendantes. En dépit des progrès économiques, de l'accroissement du produit social et du revenu national, l'homme ou la famille se trouva affronté toujours davantage à des périls qu'il ne pouvait surmonter, ou alors à grand-peine, et qui affectaient aussi bien la population non agricole que la population agricole. Dans le danger, l'homme ou la famille a souvent besoin de mesures économiques, mais

souvent aussi de mesures sociales. Howald¹ a illustré ces hauts et ces bas, ou ce rythme des lois de la vie et du comportement biologique pour l'exploitation paysanne, en dessinant une courbe de cette évolution. « En règle générale, la courbe du bien-être des paysans indépendants accuse deux sommets et deux creux, atteignant souvent la limite du besoin et la franchissant même parfois. »²



Mais il y a aussi une courbe de la destinée des agriculteurs non indépendants et des domestiques mariés, qui surtout à l'âge de la vieillesse, atteint et peut même franchir les limites du besoin. Cela vaut dans une plus forte mesure encore pour les paysans de la montagne, et c'est pourquoi si l'on n'est pas en mesure d'éliminer cette insécurité sociale, la crainte de la détresse économique est souvent une raison de tourner le dos à l'agriculture. Il n'est pas douteux que la sécurité sociale est également nécessaire dans l'agriculture.

« Par sécurité sociale, on entend en premier lieu, dans le sens étroit ou large du terme, l'ensemble des mesures politico-sociales qui, dans l'immédiat, ne servent pas tant à hausser le niveau de vie qu'à parer aux dangers qu'impliqueraient son abaissement, en songeant ici aux dangers que l'intéressé n'est pas en mesure d'écartier par ses propres forces. »³ C'est ainsi que, dès 1935, les Etats-Unis, pays de grandes étendues agricoles, englobèrent les fermiers dans la sécurité sociale et manifestèrent ainsi que l'agriculture a besoin d'aide également dans ce domaine. Ducoff et Hagood écrivent à ce sujet⁴: « Très importante pour la majorité de la population, encore que d'importance moindre pour les agriculteurs et leurs employés, fut la disposition de la loi de 1935 sur la sécurité sociale permanente et ses amendements ultérieurs. La loi prescrit: 1. une assistance fédérale et d'Etat aux indigents âgés, aux aveugles dans le besoin et aux enfants nécessiteux; 2. des allocations de naissance; 3. la réintégration professionnelle des handicapés physiques; 4. une assurance-vieillesse et survivants, et une indemnité de chômage. »

Par sécurité sociale, on entend les assurances sociales, mais elle comporte également le service de santé. Certains, de moins en moins nombreux, estiment que le degré de cette sécurité ne doit pas impliquer une charge financière trop

¹ Howald, O.: Agrarpolitik, p. 114sqq.

² Ib., p. 114.

³ Weisser, Gerhard: Soziale Sicherheit, HdsW., vol. 9, p. 396.

⁴ Ducoff, L. J., et Hagood, Margaret Jarman: Rural Welfare in Rural Life in the United States, publ. United States, Departement of Agriculture, éd. Alfred A. Knopf, New York 1949, p. 187.

forte pour les employeurs; autrement dit, que les ressources nécessaires aux personnes ainsi protégées ne conduisent pas à de trop fortes modifications de la répartition du produit social.

Dans le domaine des assurances sociales, l'assurance-accidents et responsabilité civile est intéressante pour les paysans à cause du développement de la mécanisation et, avec elle, des autres dangers qu'implique le travail. Il ne faut pas s'imaginer que la profession agricole soit plus fatigante que dangereuse. L'emploi toujours accru des machines augmente le danger d'accidents, surtout lorsque les intéressés manquent de formation et les tiers ne sont pas toujours les moins exposés. C'est une charge importante que d'avoir à supporter soi-même des risques de ce genre.

L'assurance en cas d'accident est réglée par les articles 98 et 99 de la loi sur l'agriculture. A vrai dire, ces dispositions ne concernent que les salariés agricoles et non pas les propriétaires-exploitants. Le salaire en espèces des ouvriers est petit, de sorte que ceux-ci ne pourraient jamais acquérir la sécurité nécessaire par la prévoyance personnelle. C'est à ces travailleurs, placés dans une situation sociale très faible, qu'on a voulu garantir une protection minima en cas d'accidents. L'agriculture ne fut pas assujettie à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents et l'assurance agricole en cas d'accidents fut réservée aux sociétés d'assurance autorisées par le Conseil fédéral à s'occuper de l'assurance en cas d'accidents. Aux termes de l'article 98, al. 3, les prestations d'assurance doivent comprendre les frais de guérison et une indemnité journalière, ainsi qu'une indemnité en cas d'invalidité ou de mort. La fixation du montant de ces diverses prestations est laissée aux cantons, mais les prestations minima sont fixées par la Confédération. Que si les cantons voulaient se contenter de prestations minima plus petites, ils perdraient le bénéfice des subventions fédérales. Ce système prisé d'assurance en cas d'accidents a des inconvénients. Une assurance d'Etat aurait englobé les travailleurs agricoles d'une manière plus complète que ce n'est le cas sous le régime de la réglementation actuelle. Car il y manque une sanction directe à l'égard des paysans passifs et peu éclairés qui ne veulent pas assurer leurs employés. On aurait pu accorder une protection plus étendue aux ouvriers agricoles. Il est désavantageux pour ceux-ci de devoir se contenter, en cas d'accidents, des prestations les plus faibles, par opposition à la CNA; le propriétaire-exploitant agricole paie aussi en conséquence de plus petites primes.

Dans quelle mesure les entrepreneurs agricoles se sont-ils assurés? Il n'est pas possible de le déterminer par suite de l'absence d'une statistique de l'assurance. Que la plupart d'entre eux se soient assurés, on peut l'admettre. Mais qu'ils se soient assurés suffisamment contre les risques d'accidents, c'est une autre question.

Ajoutons que les personnes actives dans l'agriculture et leurs proches disposent, comme le reste de la population, de caisses d'assurance-maladie aussi bien cantonales que privées. Jusqu'à quel point la population agricole en fait-elle usage? On ne saurait le préciser, à défaut d'informations.

L'interruption du travail due à la maladie, les frais de médecin, de médica-

ments et parfois d'hospitalisation exigent indiscutablement aujourd'hui une protection pour l'individu.

Une autre assurance importante est l'assurance fédérale invalidité. Enfin, la réalisation de l'assurance-maternité intéresse également la population agricole.

Le développement des œuvres sociales est nécessaire à la sécurité de nombreux agriculteurs, aux petits d'abord, et à tous par esprit de solidarité, en liaison avec le reste de la population.

Aux diverses assurances s'ajoute encore un point non moins important, à savoir l'organisation du service de santé, car le sentiment d'être assuré ne sert pas à grand'-chose pour de nombreuses personnes si le service de santé est défectueux. Dans les villes et les localités industrielles, on a incontestablement à sa disposition un service de santé mieux conçu : médecins, spécialistes, hôpitaux, pharmacies, etc. En 1960, il y avait 787 médecins pratiquants dans les villes de Zurich et de Winterthour¹, 244 dans le reste du canton, 366 à Berne et à Bienne ensemble, 380 dans le reste du canton, 116 dans la ville de Lucerne et 94 dans le canton. Quant au canton de Neuchâtel², il comptait 130 médecins dont 89 rien qu'à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

Le service de santé meilleur dans les villes est également un facteur qui joue un rôle dans l'émigration de la population rurale.

Si maintenant, quittant le domaine de la santé, nous abordons un autre domaine non moins important de la sécurité sociale, nous citerons en premier lieu ici, l'assurance-chômage pour les salariés agricoles, mais surtout l'assurance-vieillesse et survivants. La caractéristique de l'agriculture, c'est qu'à l'âge de 65 ans et davantage la proportion de population active ne diminue pas mais augmente au contraire. Il faut distinguer aussi à ce sujet entre les personnes qui travaillaient autrefois de façon indépendante ou non et, parmi celles qui travaillaient de façon indépendante, selon qu'elles continuent ou non leur exploitation. Pour le groupe des personnes indépendantes dont les exploitations peuvent être reprises ou affermées par leurs descendants, il existe une certaine sécurité pour la vieillesse, bien que – lorsque c'est le fils qui reprend la ferme – il se crée par là, pour la génération des parents devenue désormais inactive, un état de dépendance par rapport à la génération active, souvent désagréable pour qui connaît la psychologie du paysan et son attitude à l'égard du travail. Il en va autrement en cas d'affermage, c'est-à-dire lorsque le propriétaire continue à disposer d'une source constante de recettes pour couvrir ses dépenses dans sa vieillesse. Mais d'habitude, le paysan dont l'exploitation est devenue trop petite pour ses enfants, et ne leur offre plus une existence suffisante, continue à l'exploiter dans sa vieillesse tant que sa santé le lui permet. En la vendant ensuite il touchera un capital plus ou moins élevé qui s'ajoutera à ses éventuelles économies et à sa rente AVS, ce qui rendra sa situation meilleure que celle de la plupart des ouvriers et surtout des ouvriers agricoles. Ceux-ci, en effet, ne peuvent

¹ Annuaire statistique 1959/60, p. 487.

² *Ib.*, p. 487; cf. *Perrin, Nadine*: La répartition géographique de la population française et l'aménagement du territoire, revue trimestrielle « Population », N° 4, 11^e année, Paris 1956, p. 704.

vendre quoi que ce soit et dépendent uniquement de leurs économies et du montant de l'AVS. Il faut ajouter, il est vrai, que les paysans de la montagne et autres petits paysans ne retirent souvent qu'une somme dérisoire de la vente de leur terrain à moins qu'il soit situé en zone d'expansion urbaine ou touristique. Tout compte fait l'AVS devrait rencontrer un écho aussi favorable à la campagne que dans les villes. En est-il bien ainsi?

L'obligation de cotiser s'étend de la 20^e année accomplie jusqu'à 65 ans révolus. Tout assuré exerçant une activité lucrative doit payer en principe 4% de son revenu professionnel global, obtenu en Suisse ou à l'étranger, comme contribution à l'AVS. Les salariés occupés par un employeur tenu à contribution cotisent pour la moitié, tandis que l'autre moitié est payée par l'employeur. Concernant les personnes exerçant une activité lucrative indépendante, l'obligation de contribuer est réglée différemment, en ce sens qu'on leur applique un barème dégressif. Pour le calcul des cotisations des employeurs et des salariés, c'est le salaire, respectivement le traitement, qui est déterminant; en revanche, pour les personnes de condition indépendante, le calcul se fait sur la base de l'impôt de défense nationale. Ainsi, l'assujettissement du revenu agricole repose également sur l'impôt de défense nationale. Le salaire moyen des assujettis à l'AVS se monte à 5000 francs en 1948 et à 10000 francs en 1964; par contre le revenu agricole oscille autour de 3000 à 3500 francs¹. Que les paysans accusent une plus forte proportion de petits revenus que les autres, c'est ce qui ressort du mode de contribution des personnes exerçant une activité lucrative indépendante, étant donné leur classement d'après l'importance de leurs revenus selon le tableau suivant²:

*Personnes actives exerçant une activité lucrative indépendante
d'après leur revenu professionnel, agriculture et autres professions pour l'année 1961*

Revenu annuel en francs	Agriculture		Autres professions		Ensemble		Taux de cotisation en %
	absolu	en %	absolu	en %	absolu	en %	
600-7199 . . .	107 709	80	85 439	44	193 148*	58	2-3%
7200 et plus . . .	26 825	20	110 431	56	137 266*	42	4
Total	134 544	100	195 870	100	330 414*	100	2-4
Montant des contributions en millions de francs							
600-7199 . . .	14,6 ⁴	57	12,5 ⁴	12	27,1 ⁴	21	2-3%
7200 et plus . . .	11,2	43	88,4	88	99,6	79	4
Total	25,8	100	100,9	100	126,7	100	2-4

¹ AVS fédérale, représentation graphique de la structure numérique et des problèmes financiers de l'assurance-pensions en Suisse, éd.: Office fédéral des assurances sociales 1964, p. 3, et Information de l'Office fédéral des assurances sociales.

² Rapport annuel AVS, IV, EO, 1962, Office fédéral des assurances sociales, Berne 1964, p. 22.

³ Y compris recensement multiple.

⁴ Revalorisé sur 4%.

L'Office fédéral des assurances sociales écrit à cet égard ce qui suit¹: «80% (l'année précédente 81%) des paysans indépendants étaient alors au bénéfice du barème dégressif pour un revenu de moins de 7200 francs, tandis que 44% (l'année précédente 45%) des autres personnes actives exerçant une activité lucrative indépendante payaient des cotisations réduites. Sur chaque 100 francs de contribution 43 francs (l'année précédente 41) provenaient de revenus supérieurs à 7200 francs dans l'agriculture, tandis que dans les autres professions la proportion était de 88 francs (l'année précédente 87).» Depuis 1964, le barème dégressif des cotisations est applicable jusqu'à un revenu de 12000 francs. Le fait qu'une majorité considérable de paysans indépendants paient leur contribution à l'AVS suivant le barème dégressif confirme la supposition que l'AVS est pour les paysans une assurance-vieillesse extrêmement favorable. Par l'AVS ils profitent de la compensation sociale qui est déterminante pour la fixation du montant de la rente. Ainsi, les assurés-AVS qui paient des cotisations élevées, c'est-à-dire qui bénéficient de revenus élevés, touchent une rente moindre que celle qui correspondrait mathématiquement à leurs primes d'assurance, alors que ceux dont les cotisations sont les plus faibles touchent relativement davantage. Considérons aussi le fait – et, à cet égard, la situation sociale des vieux paysans se différencie essentiellement de celle des vieux ouvriers – que les vieux paysans peuvent jouir, en plus du fermage, du droit d'habiter chez eux et de l'avantage de l'auto-appvisionnement pour pourvoir à leur subsistance. En fin de compte, ils ont encore la possibilité de se procurer de l'argent en vendant une parcelle de terre ou même en liquidant leur exploitation. Dans la comparaison avec les vieux ouvriers et avec de nombreux vieux employés, pour ce qui est de la parité des revenus entre la ville et la campagne, l'évolution du revenu penche plutôt en faveur des paysans indépendants.

3. Le problème de l'école et de la formation professionnelle

Autrefois, les fonctions éducatives n'étaient exercées qu'au sein de la famille. Les parents et les grands-parents transmettaient à leur descendance leurs opinions et leurs connaissances acquises. L'éducation était fondée sur les modes de penser, d'agir et de sentir traditionnels.

Aujourd'hui la simple éducation familiale, si importante soit-elle, ne suffit plus; à l'éducation parentale doit s'ajouter l'éducation scolaire.

On doit retenir cependant que non seulement les parents mais aussi les écoles influencent très souvent les enfants en sens contraire, eu égard à l'idée que l'on donne de la profession. «Dès l'école primaire, trop souvent le maître ayant détecté les sujets les mieux doués, leur conseille de rechercher une profession hors de l'agriculture, les oriente insensiblement vers l'administration, vers les professions «libérales». Rester dans l'agriculture est considéré par certains comme

¹ *Ib.*, p.22.

le fait des sujets les moins doués... Faire de l'agriculture, faire une école d'agriculture, est réservé à l'enfant le moins brillant de la famille. »¹ Par une information qui manque d'objectivité, on crée des préjugés sur les professions, comme il arrive souvent à propos de l'agriculture. « Un monde social est profondément malade quand le paysan travaille la terre avec la pensée que s'il est paysan c'est parce qu'il n'a pas été assez intelligent pour être autre chose... »² Comment parents et enfants s'accordent-ils sur le choix d'une profession, c'est ce que montrent les résultats d'une enquête conduite par un institut de Rome auprès des enfants de 6 à 14 ans de toute l'Italie³:

*Désirs professionnels des enfants de 6 à 14 ans dans l'ensemble de l'Italie
et désirs professionnels des pères pour leurs enfants*

Désir professionnel	Répartition en %		Hiérarchie	
	Enfants	Parents	Enfants	Parents
Ingénieur, technicien	18,1	14,5	1.	2.
Artisan	14,6	7,9	2.	6.
Employé	11,9	16,2	3.	1.
Ouvrier spécialisé	9,3	14,0	4.	3.
Médecin	5,1	8,3	5.	5.
Commerçant, industriel	4,8	5,5	6.	7.
Manœuvre	2,1	3,3	7.	9.
Avocat, juge	1,5	4,9	8.	8.
Paysan	4,1	14,0	9.	3.

La famille ne représente plus un tout étroitement uni, mais n'est au contraire qu'une partie d'un ensemble social plus vaste, auquel déjà les enfants se sentent liés. Par conséquent, les enfants acceptent aussi des modèles qui leur sont offerts du dehors par l'école et par les moyens de communication de masse. Cela explique qu'il y ait divergence entre les désirs professionnels des enfants et des parents, représenté ci-dessus par coefficient de Spearman de 0,47.

Le fait que les enfants sont prêts à accepter des modèles proposés de l'extérieur détrône l'éducation traditionnelle, telle qu'elle existe encore ou a existé en partie dans les régions agricoles, et crée une plus grande mobilité tant sociale que spatiale.

La formation scolaire et professionnelle diffère en ville et à la campagne⁴. Ces différences sont de nature à pousser à « l'émigration » lorsque les paysans ont des enfants en âge scolaire. Un problème se pose déjà à l'école primaire, car la dispersion des exploitations agricoles, la tendance, due au remaniement parcellaire, à rapprocher l'exploitation du sol et à étendre l'agglomération villageoise, ne fait qu'allonger le chemin de l'école. Le problème est particulièrement diffi-

¹ Leroy, Louis: Exode, p.65.

² Ib., p.66.

³ Käser, Heinz: Die aktuelle Spannung zwischen beruflichem Nachwuchs und Nachwuchsbedarf, « Education professionnelle », périodique de l'Office cantonal de la formation professionnelle à Berne, cahier 1, Berne 1959, p.9.

⁴ Cf. Leroy, Louis: Exode ou mise en valeur des campagnes, Paris 1958, p.218.

cile à la montagne où le chemin de l'école n'est pas sans danger pour l'enfant. En ville en revanche, et alors même qu'on ne saurait négliger les périls dus à l'accroissement du trafic, ce chemin de l'école est beaucoup moins long et pénible.

En outre, dans les écoles primaires urbaines les élèves sont groupés par degré, alors que les classes de campagne sont généralement à plusieurs degrés. Il en résulte souvent, malheureusement, une façon différente de traiter les matières à enseigner, ce qui complique souvent la tâche de ceux qui fréquentent ensuite une école supérieure ou suivent un enseignement professionnel dans d'autres localités. Il est vrai que l'accès à celles-ci présente souvent pour les jeunes paysans des obstacles proprement matériels. L'éloignement exige l'internat ou chambre et pension en ville, avec tous les problèmes financiers et moraux que cela implique. On s'y résoudra le plus tard possible et bien souvent après que le temps de l'option du latin soit définitivement passée. On voit donc l'injustice qu'il y a à maintenir cette exigence pour l'entrée à l'Université lorsque la nature des études ne le requiert pas absolument (médecine, pharmacie, droit, lettres modernes, etc.). C'est là une politique scolaire de « classe » caractérisée à laquelle il faudra bien renoncer si l'on veut vraiment « démocratiser » les études.

Les difficultés sont à peine moins grandes pour l'apprentissage d'un métier, et l'on devra souvent renoncer à l'école professionnelle pour choisir certains types d'apprentissage où le gîte et le couvert sont assumés par le patron lui-même (hôtellerie, restauration, commerce de détail, boucherie, services domestiques, etc.). Parfois il faudra « faire les courses » et on deviendra par là même un pendulaire. Ces difficultés peuvent susciter une émigration définitive et sont donc une autre cause de la diminution de la population agricole.

En outre, il se pose pour ceux-là mêmes qui resteront dans l'agriculture un problème extrêmement important de formation. Les vieilles générations de paysans ne sont pas toujours capables de l'assumer. A notre époque de mécanisation croissante et de mise en œuvre étendue de connaissances agronomiques, cette lacune peut être un obstacle à la relève paysanne. A tout le moins les parents doivent être conscients de la nécessité de cette formation complète que seules peuvent dispenser les écoles d'agriculture. La paysannerie « n'a pas seulement besoin de s'équiper en outillage, écrit Faucher; elle a à acquérir une formation technique propre à l'emploi rationnel des instruments nouveaux mis à sa disposition. Il faut que notre paysannerie substitue à l'empirisme un savoir agricole véritable »¹. « Le métier d'agriculteur, comme tous les métiers, doit s'apprendre. Les Pays-Bas présentent la plus forte densité mondiale d'informations techniques agricoles et, ce n'est donc point par hasard, les plus forts rendements du monde. »² L'achèvement des études au bout de 2 ans (en vertu de l'art. 5 de la loi sur l'agriculture) ou même de 3 ans d'apprentissage, doit avoir un caractère « d'Etat » tel qu'il est précisé par cette même loi sur l'agriculture. Il ne doit pas y avoir de différence avec l'apprentissage non agricole, et la fréquentation d'écoles d'agri-

¹ Faucher, D.: Technique du travail agricole et populations rurales, p.55.

² Gravier: Décentralisation et progrès techniques, p.253.

culture en Suisse seulement n'est probablement pas suffisante. Un apprentissage bien ordonné donnera aux apprentis agricoles le sentiment d'en savoir autant que leurs camarades d'autres professions et d'être fiers de leur métier. Des stages à l'étranger pourront également être fructueux.

Le problème du perfectionnement n'est pas moins important, mais l'éducation des adultes devrait être étendue aussi à d'autres domaines que le domaine agricole, et on pourrait profiter pour cela de la saison d'hiver. La soif de connaître a touché aussi les paysans, et pourquoi les possibilités de perfectionnement ne seraient-elles le privilège que des grandes localités, des villes et des entreprises industrielles? On comprend de mieux en mieux partout aujourd'hui l'importance de la formation scolaire, en ce sens que ce n'est pas tant l'origine ou la fortune que les dons, les capacités et le travail individuel qui déterminent la position sociale. L'école et la formation professionnelle représentent une des voies de la mobilité sociale¹. Celui auquel on refuse ces possibilités d'étudier aura facilement tendance à se détourner de l'agriculture.

«Pour l'avenir de la paysannerie, comme pour la classe professionnelle des salariés agricoles, une formation professionnelle bien réglée offre une importance décisive. Le travail du sol doit devenir un travail spécialisé et le but de la formation générale doit être un examen de maîtrise. Il se peut que le chemin qui y mène conduise, comme dans l'artisanat, à une alternance de formation pratique et de cours scolaires: apprentissage, école professionnelle agricole, examens de campagnonnage et, après une période effectuée comme «compagnon», de nouveaux cours à l'école d'agriculture. Il n'est pas nécessaire que chacun suive cette voie jusqu'au bout: comme dans les autres métiers, le nombre des maîtres peut demeurer limité également dans l'agriculture. Ce qui est important, c'est que les plus capables émergent et trouvent également des possibilités d'ascension en ce qui concerne la situation et les revenus.»²

4. Le travail et les loisirs

On est toujours frappé, en parlant du travail avec des paysans suisses allemands, d'entendre parler non pas de «arbeiten» (travailler) mais de «werken» (œuvrer). En allemand, du moins, il y a une grande différence entre ces deux expressions. La seconde indique qu'il s'agit de quelque chose de difficile, de compliqué, parfois même d'un peu douloureux, auquel fait toutefois défaut la tendance vers un but. Inversement, en reprenant ici le terme «arbeiten», les paysans vous disent qu'en ville le travail est quelque chose de tout différent. Si, au contraire, on demande aux citadins ce qu'ils ont à dire du travail dans l'agriculture, on constate qu'ils y trouvent encore un certain romantisme tandis que, selon eux, le citadin doit gagner son pain dans la sue et la fumée. Bref, lorsque

¹ Cf. König, *René*: Sociologie, p. 213.

² *Priebe, H.*: Landarbeit heute und morgen, p. 35sqq.

Ils hommes ont à apprécier leurs conditions de travail, ils souhaitent presque toujours autre chose que ce qu'ils font.

Mais lorsqu'on pose de façon plus précise la question des conditions de travail, c'est alors le problème de la rémunération différente du travail dans l'agriculture d'une part, dans l'industrie, l'artisanat et le commerce de l'autre, qui figure au tout premier plan. Les agriculteurs estiment ordinairement que ce sont les autres qui gagnent davantage. Les travailleurs agricoles et les membres de la famille collaborant à la ferme pensent de même. Et même le fermier se sent davantage ouvrier que patron. De fait, les salaires agricoles sont souvent très bas¹. Observons cependant ici que les ouvriers d'industrie et les artisans ont à dépenser une fraction beaucoup plus élevée de leur salaire pour leur nourriture et pour leur logement; attirés par des salaires en espèces plus élevés, de nombreux paysans qui quittent la campagne oublient ces frais supplémentaires. En 1959 le gain horaire nominal des ouvriers victimes d'accidents s'est élevé à 268 (1939 = 100) mais le gain réel à 148 seulement². Or l'accroissement du salaire réel n'offre pas une force d'attraction aussi suggestive que l'accroissement nominal. Il s'y ajoute que le montant des salaires n'est pas déterminant à lui seul: il faut tenir compte de la joie de travailler, de la liberté d'organiser son travail et d'autres circonstances encore. Mais ce ne sont pas là des facteurs mesurables.

En songeant qu'un vacher³ gagne en espèces 300 francs par mois (moyenne suisse 1960), et un domestique de campagne du sexe masculin⁴ 249 francs pour l'ensemble de ses travaux, tandis qu'un ouvrier qualifié et semi-qualifié⁵ touche un gain horaire moyen de 3 fr. 75 (750 fr. par mois environ), l'agriculteur peut aisément se croire défavorisé⁶. Certes, de 1939 à 1960, les salaires en espèces des vachers se sont accrus de 252,9% et ceux des domestiques masculins de 287,5%⁷, mais ils sont restés en retard sur l'évolution des salaires industriels. Le tableau suivant nous montre comment a évolué le revenu du travail masculin par jour comparativement à la rétribution jugée équitable par la commission⁸ (voir p. 163).

Le calcul de la rétribution équitable a pour but d'établir une parité entre le gain de l'agriculteur et le salaire d'un ouvrier de l'industrie et de l'artisanat, tous les deux calculés par semaine⁹. Le travail du dimanche dans l'agriculture et la fonction dirigeante du patron dans l'agriculture y sont pris en considération¹⁰. On peut constater «que dans l'ensemble, la situation des exploitations s'est améliorée avec les années et que l'on s'est rapproché du but visé, la parité (chiffres moyens)»¹¹. Mais le sentiment de n'avoir pas encore atteint pleinement

¹ Cf. *Leroy, Louis: Exode*, p. 127.

² *Annuaire statistique 1961*, p. 374.

³ *Statistiques et évaluations agricoles 1961*, p. 106.

⁴ *Ib.*, 1961, p. 106.

⁵ «*La Vie économique*», 9^e fascicule, XXXIV^e année, revue 1961, p. 403.

⁶ Cf. *Causes et conséquences de l'évolution démographique*, Nations Unies, New York 1953, *Etude démographique*, N^o 17, p. 237.

⁷ *Statistiques et évaluations agricoles 1961*, p. 106.

⁸ *Feuille fédérale*, N^o 4, 112^e année, vol. I, Berne 1960, p. 217.

⁹ Cf. *ib.*, p. 216.

¹⁰ Cf. *ib.*, p. 216.

¹¹ *Ib.*, p. 217.

Année/période	Revenu de travail par journée d'homme des entreprises de 5 à 30 ha	Rétribution équitable selon la commission
1954	21.43	21.40
1955	20.28	21.90
1956	17.79	22.70
1957	22.18	24.—
1958	26.—	25.20
1954/56	19.80	22.—
1955/57	20.10	22.80
1956/58	22.—	23.90

cette parité, alors même que la différence est très faible, exerce souvent une influence lorsqu'il s'agit de continuer ou de commencer à travailler à la campagne. Comme nous l'avons dit, les paysans comparent encore trop souvent, le montant absolu des salaires industriels avec leurs propres revenus; or s'ils comparaient uniquement avec le revenu en espèces qui demeure disponible lorsqu'on a satisfait aux besoins de nourriture et de logement, bien des paysans devraient reconnaître qu'en fait, ils ont atteint le même niveau que les ouvriers qualifiés et même que les employés. On constate, en comparant le revenu disponible en espèces, que ce sont les petites exploitations agricoles (de 3 à 5 ha ainsi que les plus petites unités de la classe de 5 à 10 ha) qui sont demeurées en arrière. Ce sont là de nouveau les exploitations qui, comme on l'a vu dans notre chapitre économique, ont diminué en nombre. En comparant le revenu du travail des unités d'exploitation les plus faibles avec les salaires de l'industrie, les paysans en question sont nécessairement attirés par ces derniers et renforcés dans leur intention d'abandonner leur petite exploitation. La parité des salaires ne sera atteinte que par un vigoureux assainissement de la structure de notre agriculture, et la demande de main-d'œuvre est telle aujourd'hui que cette adaptation ne doit poser aucun problème grave. Notre pays a rarement connu une conjoncture économique aussi favorable pour opérer cette mutation. Le problème des travailleurs étrangers s'en trouverait du même coup résolu. Mais il faut pour cela laisser plus librement jouer les lois du marché et la concurrence internationale.

On argue souvent aussi que le travail dans l'agriculture est dur et parfois peu attrayant. Mais à l'époque actuelle, les paysans montrent beaucoup de zèle à se mécaniser. Cependant, pour pouvoir pleinement utiliser les conquêtes de la technique, il faut des connaissances approfondies. Les gens ont souvent des machines à leur disposition, mais ne savent pas les utiliser. En construisant des hangars et des étables, on ne fait pas toujours ce qu'il y a de mieux dans ce domaine, même à prix égal, et on conserve parfois des installations surannées et malcommodes. Cela oblige le paysan à des déplacements inutiles. L'aménagement de la ferme et son exploitation «extérieure» sont donc essentiels, nous y reviendrons. L'achat de machines n'implique pas à lui seul l'adaptation à la mécanisation. Il s'y ajoute que les personnes occupées dans l'agriculture se familiarisent avec les machines et les nouvelles méthodes de travail qui en découlent

et apprennent à dominer la technique moderne agricole. « Un peu plus tard que les autres branches de l'économie, l'agriculture est en train d'adapter son mode d'exploitation au nouvel état de la science et de la technique. En attendant, son développement devait connaître un certain retard qui s'est manifesté par des crises, par une dépréciation du travail agricole et par une désertion des campagnes. »¹

Le paysan et l'ouvrier agricole vous parleront également l'un et l'autre d'une durée du travail mieux réglée et plus brève hors de l'agriculture, en assurant qu'ils ont, eux, à travailler beaucoup plus longtemps². Pour eux, le travail semble ne jamais finir. Il commence pour chacun de très bonne heure le matin et se termine tard, à un moment où il est terminé depuis longtemps pour les gens des villes. Tandis que dans l'industrie on s'approche de la semaine de 44 heures, dans l'agriculture on travaille encore 60 heures et davantage par semaine. Mais la durée réglée du travail, la journée de huit heures imposent souvent un rythme de travail plus rapide et davantage de concentration. On n'a pas, ici, la liberté de disposer de soi-même et le domaine même du travail industriel, étroitement délimité, ignore la variété. Si l'on compare la fébrilité qui caractérise la halle de montage ou le service des cartes perforées avec le mode et le rythme du travail dans un village, la différence apparaît nettement. Le paysan, lui, interrompt souvent volontiers sa route et son travail pour faire un brin de causette. Mais, pour lui, ces conversations-là, fût-ce à la fromagerie, font partie du travail. Rien de répréhensible à cela, bien au contraire: heureusement que ce mode de faire subsiste encore. Mais il n'est pas rare qu'on trouve que les paysans en prennent à leur aise, tandis que dans l'industrie l'activité est fébrile et l'homme dégradé au rang de robot minuté. Mais l'agriculture doit parvenir, elle aussi, à réglementer la durée de travail, afin de ne pas permettre des journées de 10, 11 ou même 12 heures. En règle générale, la durée du travail est trop élevée dans l'agriculture. Pour arriver à la diminution idéale qu'implique une politique vraiment sociale, et laisser à l'homme du temps pour lui-même, il faut prendre des mesures d'organisation accordées à notre époque, pratiquer une mécanisation appropriée et surtout un mode de travail plus expéditif. Priebe³ ne laisse subsister aucun doute sur le fait « qu'à l'âge de la journée de 8 heures généralisée on ne peut pas attendre des paysans seuls une durée de travail plus longue⁴. Aujourd'hui, le samedi après-midi libre correspond au sentiment général. Il a été institué avec succès ces dernières années, par des chefs d'entreprises avisés, dans l'agriculture allemande. Dans l'agriculture suédoise, le week-end a été introduit par la loi en 1947, en même temps que la journée de 8 heures. Les quelques inconvénients qui ont pu en résulter ça et là pâlisser largement devant les

¹ Priebe, H.: Landarbeit heute und morgen, p. 11.

² Cf. Rieben, Gouvers, Iffland: Le canton de Vaud à la croisée des chemins, p. 117 sqq.

³ Priebe, H.: Landarbeit heute und morgen, p. 26 sqq.

⁴ Nous considérons aussi la journée de 8 heures comme une norme pour les personnes travaillant de façon indépendante, car les loisirs sont nécessaires également dans une exploitation familiale. La famille est intéressée à la prospérité de l'entreprise et liée à elle, mais elle n'est pas en permanence une communauté de production.

effets positifs pour la classe des ouvriers agricoles. Entre temps, des exploitations paysannes familiales ont adopté elles aussi, d'elles-mêmes, cette réglementation de la durée du travail. Comme l'industrie, l'intensité du travail s'est trouvée accrue du fait du raccourcissement de l'horaire quotidien, car tout travail mécanisé implique une prestation plus élevée dans un laps de temps plus bref. C'est ainsi, par exemple, qu'une surface labourée au tracteur, coûte moins en 8 heures de travail qu'en 9 heures sans la machine. On sait par expérience qu'avec la mécanisation croissante, les résultats d'exploitation dépendent de plus en plus de l'intensité du travail. Pendant les périodes de pointe, c'est l'emploi de moteurs et de machines par équipes qui représente la solution la plus économique. La chose est parfois rendue impossible faute de main-d'œuvre spécialisée en suffisance. L'absence de relève dans le métier de vacher montre nettement que ce n'est pas le montant du revenu qui est décisif. Une longue durée de travail sans jour de repos et sans dimanche effraie; lorsqu'on ne peut pas s'en tirer avec la main-d'œuvre existante il faut songer à employer en commun des auxiliaires fournis, par exemple, par les associations de contrôle du lait. Au total, cette égalisation de la durée du travail agricole par rapport au reste de l'économie ne doit pas valoir aux entreprises des difficultés insurmontables. L'ensemble de la profession y gagnerait sûrement en prestige, s'en trouverait revigoré et cela rendrait un service direct aux exploitations. »

La diminution de la durée du travail d'une part, et d'autre part un mode de travail ainsi facilité ont pour avantage de laisser plus de loisirs pour s'adonner à ses inclinations personnelles. « Dans la vie de l'agriculteur, l'exercice même du métier, l'existence proprement dite et la vie familiale ainsi que les contacts avec les voisins sont encore étroitement liés. Sa vie professionnelle se déroule dans le même entourage humain que sa vie sociale. Sa famille et parfois ses voisins sont en même temps ses collaborateurs dans son village. Comme la durée de son travail n'est pas limitée, il ne dispose pas non plus de loisirs vraiment individuels et privés, de sorte que sa journée représente une unité fermée. »¹ Cette unité, cependant, est aujourd'hui brisée du fait de la modification de la nature même du travail qui, axé sur la production en vue du marché, a passé du stade de l'attelage au stade de la mécanisation partielle. Cette technique marque l'homme, de sorte que dans les milieux paysans ce mode de comportement pré-industriel fait place de plus en plus à un type nouveau de paysan et de travailleur agricole. Les paysans-ouvriers eux-mêmes, qui en sont réduits ainsi à restreindre sans cesse leur exploitation et finalement à l'affermier dans son ensemble, désirent obtenir des loisirs. Pour d'autres, le travail sur un petit terrain représente au contraire une compensation à leur travail professionnel; mais quand on parle avec des personnes qui étaient occupées autrefois dans l'agriculture, on constate qu'en général elles n'ont aucune envie d'y revenir même pour une activité subsidiaire. Elles veulent avoir leurs loisirs entièrement à elles. Certes, du fait même de leur métier, l'utilisation des loisirs et les « hobbies » sont différents chez les

¹ Pflaum, K.: Die Vereine als Produkt und Gegengewicht sozialer Differenzierung; Das Dorf in Spannungsfeld industrieller Entwicklung, publié par F. Wurzbacher, Stuttgart 1954, p.151.

paysans. Mais les personnes occupées dans l'agriculture éprouvent fortement aujourd'hui l'absence de loisirs et la jeune génération en vient à dédaigner la vie à la ferme. Ici également l'évolution provoque des changements et des adaptations.

5. Le problème de la construction et du logement Le mode de vie

Les fermes suisses offrent de grandes différences de construction. «La grande diversité des conditions de lieu, de climat et de production, la forme d'exploitation, l'origine différente de la population, l'âge différent des établissements, enfin la diversité des liens qui existent avec les industries locales et les caractéristiques du matériel de construction existant sur place se reflètent dans des formes très diverses d'habitation pour les hommes et les animaux.»¹ A côté des types de maisons issus des fermes les plus primitives ou alors influencés par les civilisations romaine, celtique ou germanique, les bâtiments modernes sont encore relativement rares. Le fait qu'on peut parfaitement utiliser les conquêtes de la technique et les nouveaux modes de construction derrière une façade de style ancien n'est pas un problème de connaissances mais bien un problème financier. Il se pose ici la question de savoir si le style ancien, qu'il soit beau ou non, s'accorde à l'homme d'aujourd'hui, y compris au paysan, à ses opinions, à ses actes, ou bien si le fait de s'accrocher à ce qui existe n'est pas simplement dû à la peur de la nouveauté. Souvent notre technique actuelle du travail impose des constructions en conséquence et c'est pourquoi le mode de construction des ateliers et des lieux de travail devrait être adapté à l'allure moderne de ce travail. Introduire simplement les machines et les moteurs actuels dans les installations anciennes est une solution qui ne donne pas satisfaction. Ces anciens bâtiments manquent des locaux nécessaires à la technique actuelle du travail et adaptés à l'époque moderne. Les étables pour le bétail sont trop petites, trop basses, trop sombres, etc. La disposition des locaux destinés, dans les fermes anciennes, aux provisions, à la transformation des produits et à la consommation, rend impossible un travail suivi et ordonné. Si l'on n'améliore pas les bâtiments, le jeune homme d'aujourd'hui, qui a déjà envers la technique une autre attitude que ses parents, ne se sentira pas à l'aise dans les locaux de ce genre et cela peut être un autre facteur d'abandon de la terre.

Mais l'homme n'exige pas seulement des locaux de travail adaptés à notre époque, mais aussi des logements en conséquence². Bien des choses peuvent être actuellement améliorées et facilitées en matière de logement et surtout en matière sanitaire³. Le logement est un abri pour l'homme; c'est le lieu où lui-même

¹ Baggli, W.: Atlas der schweizerischen Landwirtschaft, Berne 1954, p. 34.

² Cf. Leroy, Louis: Exode, ib., p. 202 sqq.

³ Cf. Henry, Louis: Structure de la population et besoins de logements, revue trimestrielle «Population», N° 3, 4^e année, Paris 1949, p. 443.

et sa famille peuvent s'isoler de l'extérieur, organiser leurs loisirs et leur vie de famille à leur guise sans être sans cesse épiés par des voisins qui approuvent ou critiquent leurs faits et gestes. Ainsi le logement doit permettre aux hommes de se grouper, de se reposer à l'abri des influences extérieures, bref de renforcer leur «Moi» et leurs «Nous» familial. «La maison est une patrie et le cœur même de la vie. Les chambres doivent être habitables, saines et pratiques à entretenir. Dans le logement, l'aménagement des locaux présente une très grande importance. Il est décisif pour le trajet que la femme doit parcourir et la charge qu'elle doit transporter.»¹

Pour la femme, il est aussi important que pour l'homme de disposer de locaux qui ne compliquent pas son travail et lui donnent pleine satisfaction. Quand on suit la journée d'une paysanne et que l'on considère dans quelles conditions elle doit travailler, on ne s'étonne plus de voir les jeunes filles renoncer si aisément à l'agriculture. Elles veulent profiter, elles aussi, des conquêtes modernes en matière ménagère. A cet égard, le retard paysan est une cause importante de la diminution de la population féminine dans le secteur agricole.²

Les achats, eux aussi, sont étroitement liés au travail ménager. L'orientation accrue du ménage paysan du côté de la consommation accroît tout naturellement aussi le désir d'un choix plus vaste et de meilleures possibilités d'achat. Les magasins modernes des villes font rêver les femmes des campagnes.

Lorsqu'on cause avec elles, on s'entend dire sans cesse que la vie à la campagne est ennuyeuse et monotone. Dans les villes et les bourgs on peut aller le soir au cinéma, on peut fréquenter les cours du soir, bref, on a de meilleures occasions de se distraire. D'autre part, on n'est pas sans cesse exposé à la critique du village tout entier quant à ses faits et gestes. Les manifestations culturelles telles que le théâtre, les soirées musicales, l'école du soir, les cours de bricolage, les conférences, les expositions d'art, les soirées récréatives, les bibliothèques, etc., sont rares à la campagne. Pour les paysans le village ne représente plus un monde fermé, et ils commencent à participer à la vie du monde. La télévision, à cet égard, leur ouvre de nouveaux horizons, leur apporte des satisfactions de loisir mais suscite aussi de nouveaux besoins. C'est pourquoi ils veulent avoir leur part aussi à la vie de la culture.

Ainsi on constate qu'avec le temps, la population agricole s'est mise à avoir, elle aussi, ses exigences non seulement en fait d'institutions sociales, mais aussi en fait de culture. Cependant le progrès, ici, n'a pas encore triomphé et de loin, et les modes nouveaux de penser, d'agir et de sentir se heurtent à un mode de vie social désuet et périmé. Mais le besoin de changement travaille plus que jamais les jeunes générations paysannes³.

¹ *Priebe, H.*: Landarbeit heute und morgen, p. 84.

² Cf. *Gravier*: Décentralisation et progrès techniques, p. 141.

³ *Strübin, E.*: Baselbieter Volksleben, Basel 1952, p. 113.

6. La famille paysanne

La famille a subi une rupture structurelle due au passage de la société agraire à la société industrielle. Du fait qu'elle est de plus en plus liée au marché, ou du fait de la disparition de son isolement, la société agraire est plus ou moins entrée en conflit socio-culturel avec la société urbaine. On parle ici, en sociologie moderne, d'ambiguïté dialectique entre groupements de localité ruraux et urbains.

Au temps de la société agraire, le village était un « monde » isolé, qui pouvait vivre de manière relativement indépendante du point de vue économique, démographique, social et culturel. Alors, les paysans produisaient pour couvrir leurs propres besoins et ne demandaient que certains services spéciaux aux artisans du village qui, pour la plupart, s'occupaient aussi accessoirement d'agriculture. L'activité professionnelle et le ménage constituaient pour la famille paysanne une unité, dont tous les membres étaient fortement liés les uns aux autres à travers leur ferme. La famille paysanne comprenait alors plusieurs générations. Comme la mobilité sociale n'avait à l'époque aucune importance, la position sociale dépendait de la naissance. La vie paysanne tirait sa cohésion de ses moyens de subsistance. La nourriture, critère d'un niveau de vie convenable de la famille dans la suite des générations, est l'image temporelle de l'existence paysanne. A côté des liens familiaux, il existait aussi d'étroites relations locales et des contacts personnels, d'actifs rapports de voisinage, comme la « veillée ». La hiérarchie sociale pouvait être plus ou moins bien embrassée d'un seul coup d'œil. Ainsi, le « Nous » comprenait les paysans du village ou de la commune; on s'identifiait avec la couche numériquement la plus grande de la population villageoise et l'on tranchait nettement sur « l'autrui » hors du village, sur le clergé et la bourgeoisie. Avec ceux-ci, les paysans avaient des rapports plutôt indirects, par le truchement de l'ecclésiastique du village, etc. L'Etat et les villes leur garantissaient une certaine protection, la bourgeoisie leur offrait certains services, mais ils vivaient sans liens avec eux. La tradition gouvernait la vie commune des villageois et son maintien était tabou.

Du fait de l'implantation de l'industrie, les artisans de village ne furent plus en mesure de soutenir la concurrence; souvent, ils renoncèrent à leurs ateliers pour s'engager dans les fabriques soit un émigrant en ville, ce qui arrivait fréquemment, soit en restant à la campagne lorsqu'un centre industriel s'était établi dans les environs. Par la suite, le village perdit son indépendance et les paysans furent contraints de se procurer en dehors de leur village ou auprès des vendeurs villageois les outils et marchandises désormais fabriqués industriellement. En outre, un troisième « grand » est entré en jeu: le commerce ou les « services ». L'industrialisation favorisait le développement de la technique, le commerce et l'ouverture des voies de communication. Ces dernières ont permis une liaison toujours meilleure avec le marché voisin. Les paysans eurent besoin d'argent pour couvrir leurs besoins en machines et en marchandises qu'ils ne pouvaient plus fabriquer eux-mêmes ou obtenir auprès de l'artisan villageois,

ce qui de nouveau les obligeait encore de vendre leurs produits sur le marché. L'industrialisation arracha la société agraire à son économie de subsistance pour la soumettre à l'économie de marché. Dans la vie paysanne, le motif déterminant n'est plus la nourriture, mais la production pour le marché. En conséquence, le mode de vie agricole traditionnel a été abandonné au profit des nouvelles mœurs de la société industrielle. La production ne s'orienta plus sur le «Nous» familial, mais plutôt au contraire sur l'autrui du dehors. L'industrialisation différençia la structure sociale du village, et, contrairement au passé, le «Nous» se limita toujours plus à des catégories particulières. Aujourd'hui, à l'intérieur même du village, l'«autrui» se dresse en face du «Nous». L'uniformité paysanne a été rompue par d'autres groupes professionnels. Le village s'est morcelé en diverses communautés d'intérêts, ce qui se remarque particulièrement dans la vie politique. Dans le processus d'industrialisation comme dans l'extension de ses diverses formes de vie, les rapports de voisinage et l'aide mutuelle entre voisins se sont visiblement amoindris. Les ouvriers de fabrique et les ouvriers-paysans font la navette entre le village et le centre industriel le plus proche pour y exercer leur métier. Ainsi, ils n'ont plus de contact avec leurs voisins pendant leur temps de travail. Durant leurs occupations agricoles, ils ne peuvent non plus prêter aucun outillage à leurs voisins paysans. Les rapports de voisinage se résument à vivre côte à côte dans un même lieu, sans obligations réciproques. Les contacts personnels poussent les paysans à se tenir entre eux, d'autant plus s'ils sont encore voisins. L'inaptitude du voisinage à remplir aujourd'hui encore certaines fonctions économiques et spirituelles a eu pour résultat que la socialisation se fait sur le plan des associations, des coopératives de production et de consommation, c'est-à-dire qu'il s'agit aujourd'hui d'une socialisation par le moyen d'organisations.

La structure familiale rurale, jusqu'ici traditionaliste, se trouve donc en plein processus d'adaptation; mais celui-ci est trop lent au gré de certains, qui fuient vers la ville pour se soustraire à l'autorité patriarcale. On n'est pas loin, en effet, de ce type de famille dans certaines régions rurales de notre pays. Dans ces familles patriarcales les états de dépendance sont très forts. Elles englobent un grand nombre de personnes; parents, fils mariés avec leur famille, fils et filles non mariés. C'est le père qui trône au sommet de la famille, souverain et juge des problèmes familiaux, intérieurs comme extérieurs.

Par ailleurs, «la grande famille est une communauté garantissant la prospérité corporelle, sociale et spirituelle de l'individu»¹.

C'est le *pater familias* et non pas sa femme qui décide en toutes occasions. Ainsi, formellement du moins, la femme n'est pas libre, mais l'existence même de la division du travail fait en sorte qu'une partie de la vie familiale se trouve dominée par elle.

Alors même que la mentalité de la grande famille patriarcale a largement subsisté jusqu'à nos jours, sa structure intérieure s'est modifiée au profit de ce

¹ Vierkandt, A.: *Gesellschaftslehre*, p. 443.

qu'on appelle le patriarcalisme secondaire. Alfred Vierkandt¹ décrit ce type de famille de la façon suivante: «Du côté de l'extérieur, ce type de famille est limité aux parents et aux enfants adultes. Mais dans le domaine juridique il a perdu sa puissance du fait de l'Etat, et dans le domaine religieux du fait de l'Eglise. Il n'a conservé que le mode de penser patriarcal et, abstraction faite des progrès internes, un haut degré de dépendance économique et sociale. Alors que dans les classes supérieures, les enfants ne sont pas aussi vite indépendants au point de vue économique, inversement c'est d'eux que dépendent les parents devenus vieux. Ici, l'individu partage encore dans une forte mesure avec sa famille et ses parents, soit le respect, soit le dédain de la part du prochain parce qu'en règle générale, il reste dans la même localité et que, dans ce milieu étroitement limité, l'opinion publique le distingue peu de ses proches. Ce qui est demeuré également, c'est une cohésion étroite entre les parents et un fort degré d'autorité. Dans l'ensemble, ici aussi, la famille signifie encore beaucoup.» Dans une recherche sociologique de Wurzbacher² sur la famille, nous trouvons dans sa conclusion une confirmation du fait qu'à la différence de la famille citadine, surtout des grandes villes, où la tendance à vivre pour soi (éloignement de la société) est démontrée dans une mesure particulièrement forte, la majorité de nos familles paysannes sont encore très positivement intégrées dans la parenté et le voisinage.

Avant de citer quelques résultats sociologiques de la recherche, relevons que, faute d'explorations suffisantes dans cette voie, la preuve de ce que nous avançons ne repose que sur une base étroite. Mais on doit aussi considérer qu'aujourd'hui «les parents dressent moins leurs enfants qu'ils ne sont commandés par eux. A côté du principe éducatif autrefois déterminant de l'obéissance à la tradition et aux parents – qui étaient bien en même temps les organes des valeurs traditionnelles – les parents s'efforcent de plus en plus aujourd'hui d'éduquer le plus tôt possible l'enfant à l'autonomie, à l'épanouissement de ses aptitudes»³. A un autre endroit, Wurzbacher expose⁴: «De la différenciation de la sphère de développement personnel de l'homme, de la femme et de l'enfant, il résulte des tensions qui peuvent conduire à un affaiblissement des liens réciproques, à des exigences occasionnelles exagérées, mais en même temps aussi à des rapports nouveaux, souples et consciemment orientés de l'individu – famille – société globale.» Comme la famille paysanne s'est développée dans la société industrielle à partir de la société agraire, elle a conservé aujourd'hui encore des restes de comportement patriarcal secondaire. «Nombreux sont les cas que l'on rapporte d'une certaine raideur avec laquelle, par exemple, les parents maintiennent leur position dirigeante dans le ménage, dans l'exploitation agricole ou artisanale. Occasionnellement, surtout chez les paysans, elle peut prendre les formes de la plus extrême subordination, de la dépendance matérielle la plus complète des enfants adultes mariés.»⁵ Que des résidus de l'esprit patriarcal

¹ Vierkandt, A.: *Gesellschaftslehre*, Stuttgart 1928, 2^e éd., p. 447.

² Wurzbacher, Gerhard: *Das Dorf im Spannungsfeld industrieller Entwicklung*, p. 111.

³ *Ib.*, p. 94.

⁴ *Ib.*, p. 111.

⁵ Nussbaumer, J.: *Lebensverhältnisse der Bauernfamilien im Homburgertal*, Liestal 1963, p. 109 ss.

subsistent encore dans les familles paysannes, c'est ce qui ressort aussi de l'enquête de Jacob Nussbaumer ainsi que d'un travail de Marianne Dæniker. Nussbaumer¹ pose aux jeunes la question... «ont-ils suffisamment de loisir? Sur les 74 fils et filles de paysans occupés dans l'agriculture, 25 ont répondu oui, 18 non et 31 ont donné des réponses évasives. On employa des expressions telles que «à peine», «en partie», «pas toujours», «en hiver davantage» et «le plus souvent».

Au sujet de la rémunération, on a l'image suivante: Des 55 fils travaillant dans l'exploitation paternelle, 14 reçoivent un salaire normal, 32 de l'argent de poche et 9 aucune rétribution. Aucun ne participe directement au revenu de l'exploitation; les 27 filles de paysans sont encore dans une position pire. 3 seulement reçoivent un salaire normal et 16 de temps à autre de l'argent de poche.»

Du travail de Marianne Dæniker² nous relevons: «Il apparaît aussi, comme beaucoup l'ont souligné, que la famille n'a plus autant de cohésion aujourd'hui qu'autrefois. En maints endroits, les parents restent tout à fait seuls à la maison pour s'occuper de l'exploitation agricole. Lorsque des différends surgissent au sein de la famille, les jeunes préfèrent s'en aller plutôt que de céder et de se soumettre à leurs parents... Quelque chose qui, à mon avis, relève du chapitre de l'éducation, c'est la question de l'argent de poche.» Un autre indice de même sens résulte du fait que l'idée d'association entre père et fils dans l'exploitation agricole est pratiquement inconnue, ainsi que le partage du gain entre les enfants travaillant à la ferme.

Pour le reste, l'attitude envers la main-d'œuvre familiale est encore trop fortement liée au monde patriarcal, en particulier en ce qui concerne les salaires, l'opinion dominante étant que les enfants devenus adultes reçoivent gratuitement leur logis et leur nourriture et n'ont donc pas besoin de toucher un salaire en plus. Mais les frères et sœurs craignent, eux aussi, d'avoir à dépendre plus tard des héritiers de la ferme car, du point de vue «économique», l'indépendance leur serait alors refusée, ce qui les empêcherait par là-même de fonder un foyer. Ici, la position des filles est encore beaucoup plus faible que celle des fils. On leur demande de rester à la ferme à titre de main-d'œuvre extrêmement bon marché et on leur refuse tout apprentissage en considérant celui-ci comme superflu. Chez les paysans, la ménagère joue encore souvent un rôle subordonné. Il est étonnant de voir combien peu le paysan s'y entend et veut s'y entendre en fait de ménage. Lorsqu'on l'interroge, on constate qu'il ne connaît que de façon très imparfaite la vie quotidienne de sa femme. Il ne trouve rien d'extraordinaire à ce que la femme, qui doit déjà faire la cuisine, nettoyer le logement, cultiver les légumes du jardin, planter, soigner la volaille et les porcs, aider souvent à l'étable et souvent encore épandre le fumier, sarcler les légumes, récolter les pommes de terre, etc., doive encore collaborer aux travaux de la récolte. Mais elle doit en plus s'occuper des enfants, faire la lessive, raccommoder, coudre, ravauder et, à tout cela s'ajoute le plus souvent, dans la première année de son

¹ Ib., p. 109 ss.

² *Dæniker, Marianne: Die Landflucht*, «Schweizerische Zeitschrift für Gemeinnützigkeit», mars/avril 1943, fascicule 3/4, p. 87.

mariage, une naissance. Sur ce point, nous pouvons nous reporter à l'enquête de Nussbaumer¹ qui a posé aux paysannes la question suivante: «Avez-vous suffisamment de temps pour les enfants? Des 95 mères interrogées 21 seulement ont répondu oui. 35 donnèrent un non catégorique et 39 hésitèrent entre «plus ou moins», disant: «On devrait avoir plus de temps.» Enfin, nous avons questionné chaque paysanne sur son plus grand désir. L'image se présente comme suit:

	Chiffre moyen indiquant le rang	Nombre des premières places
1. Plus de temps pour les enfants	2,3	26
2. Un mari compréhensif	2,6	19
3. Une semaine de vacances	3,1	15
4. Une salle de bain	3,2	14
5. Un chauffe-eau	3,8	8
6. Une meilleure machine à laver	5,2	7
7. Un bon livre	6,0	5
8. Une aide capable à la maison	6,1	3

Manifestement beaucoup éprouvent le vif désir d'être quelque peu déchargées dans leur travail et d'avoir un mari qui comprenne mieux la nature et les tâches de la femme.»

Le travail salarié des femmes mariées et des jeunes filles en dehors du ménage, qui a eu surtout pour conséquence l'émancipation sociale de la femme, offre un contraste éclatant avec la position subordonnée et les charges souvent écrasantes de tant de femmes dans le secteur agricole. On comprend parfaitement que dans ces conditions les jeunes filles abandonnent l'agriculture.

Mais, en dépit de ce mode patriarcal de penser et d'agir, il se produit peu à peu une modification de structure dans la famille agricole. «L'une des principales caractéristiques qui permettent de mesurer l'insertion de la famille dans les structures de la société industrielle ce sont les relations institutionnelles entre les deux époux l'un par rapport à l'autre au sein de la famille. Les conceptions patriarcales de la famille, sous toutes leurs formes, sont transformées par la société moderne en une égalité de plus en plus prononcée, en une conception du ménage qu'on peut appeler celle des partenaires.»²

Cette structuration dans le sens de l'égalité des époux a fini par pénétrer aussi la famille paysanne. On voit apparaître à la place de la patria potestas une égalité fondamentale entre les époux, accordant toutefois la préséance à celui des partenaires dont la personnalité est la plus forte. Ce glissement de l'autorité du côté de la femme lui fait acquérir davantage d'indépendance dans tous les domaines. A l'époque actuelle, il arrive souvent que ce soit l'homme qui tombe dans un certain état de dépendance pour aboutir, en vertu de la réciprocité des

¹ Nussbaumer, Jacob: Lebensverhältnisse der Bauernfamilien im Homburgertal, p. 109.

² Schelsky, H.: Die Gestalt der Landfamilie im gegenwärtigen Wandel der Gesellschaft, «Die Landfamilie», Schriftenreihe für ländliche Sozialfragen, cahier 9, Hanovre 1953, p. 46.

droits et des devoirs, à un état d'équilibre entre la dépendance et l'indépendance. Lorsqu'on interroge les paysans, on constate que cette évolution vers l'état de communauté ou de «partenaires» est de plus en plus marquée. Il provient du fait que dans le monde paysan également, la famille est passée de l'état de communauté de production à celui de communauté de consommation. On peut voir, aujourd'hui, un jeune couple de paysans en train de discuter et il arrive même que ce soit la femme qui tienne les comptes. L'attitude à l'égard du nombre d'enfants s'est aussi fondamentalement modifiée, car même dans les familles paysannes on voue toujours plus d'attention à l'éducation et à l'instruction des enfants, qui ne sont plus considérés comme une simple main-d'œuvre. D'une manière générale, on attribue l'influence de la mobilité sociale sur la fécondité au fait que l'éducation des enfants exige de l'argent, du temps et des efforts qui pourraient sans cela servir à élever la position de l'individu dans l'échelle sociale¹. Et il y a aussi le problème du partage de l'héritage: désormais on assure à un nombre moindre d'enfants un avoir convenable. Le fait qu'en règle générale le nombre des enfants dans les familles est précisément en raison inverse du bien-être de la famille le confirme également². A mesure que le capitalisme pénètre dans l'économie rurale, la population rurale commence, elle aussi à limiter la dimension des familles³. La famille paysanne, considérée également en tant qu'unité de travail, n'a plus besoin non plus d'un personnel aussi nombreux qu'à l'époque de la société agraire, de sorte qu'avec l'évolution des conceptions du travail, un facteur extérieur, a influencé, en plus de la modification des modes de pensée, la dimension même de la famille. A l'époque de la pensée patriarcale, l'habitude de se nourrir sur son propre sol déterminait la forme de vie de la famille paysanne. Au XVIII^e siècle «les paysans se rendaient rarement au marché; ils ne vouaient qu'une importance relativement faible à l'acquisition et à la possession d'argent liquide, et ils ne consommaient que rarement des biens non livrés par leur propre sol»⁴. Le paysan «était même tenté d'adapter sa récolte aux besoins des habitants de la ferme et, dans sa vie, il n'y avait plus de place en dehors de sa lutte pour se nourrir de son propre fonds»⁵. L'exploitation agricole familiale englobait donc, sans tenir compte de la productivité économique ou de la rentabilité, autant de membres de la famille que la ferme pouvait en nourrir. Ainsi, fonder une famille demeurait alors le privilège de l'héritier de la ferme. Comme il n'y avait pas encore de travail industriel, celui-ci venant tout juste d'apparaître, les frères et sœurs n'avaient guère d'autre solution que de rester à la ferme. Pour les hommes, il y avait cependant une issue possible dans le service mercenaire. La vie paysanne reposait sur le quietisme, mais par la suite le paysan s'intéressa de plus en plus à la production pour le marché. Grâce à un accroissement de cette forme de production qui a été de

¹ Causes et conséquences de l'évolution démographique, p. 89.

² Guéry, G.: Mouvement et diminution de la population agricole en France, Paris 1894, p. 174.

³ Causes et conséquences de l'évolution démographique, p. 88.

⁴ Schmidt, Georg C.L.: Der Schweizer Bauer im Zeitalter des Frühkapitalismus, vol. I, Berne 1932, p. 37.

⁵ *Ib.*, p. 38.

83,2% en 1939-1943 dans la moyenne de toutes les exploitations¹, le paysan devint un véritable producteur pour le marché. Par conséquent, la production en vue du marché a exercé de plus en plus d'influence sur le mode de vie et la conception même du travail de la famille. Le rationalisme économique a pénétré également dans les milieux paysans. L'exploitation d'une ferme ne repose plus sur l'idée de s'assurer un approvisionnement «total», car, avec la complexité croissante de la société, l'exploitation paysanne, perdant quelques-unes de ses fonctions, s'est fortement reliée aux autres branches de l'économie et a dès lors orienté son activité vers le marché, donc la rentabilité. La conception précapitaliste fondamentale, qui était d'assurer sa nourriture, a fait place à la nécessité de s'assurer un revenu en espèces suffisant dans l'économie d'échanges. On commença à comparer rendement et dépenses, et à faire aussi des comparaisons avec les autres secteurs économiques. Mais le mode de vie du précapitalisme ne correspond plus à ce changement intervenu dans la conception et dans la direction du travail. Avec les progrès concomitants et rapides de la technique agricole ainsi que des modes nouveaux de travail qui en résultent (collaboration des hommes, des animaux, des outils, des moteurs, etc.), d'importantes différences apparaissent par rapport aux conceptions sociales anciennes de la famille et du travail. Les progrès en question exigent également un mode et une grandeur d'exploitation accordés à la technique, une adaptation aussi de l'économie même du travail, si l'on veut assurer la rentabilité et la productivité de ce travail. Il faut donc que l'effectif de la main-d'œuvre s'adapte à ces innovations pour que son existence soit assurée au sein de l'économie de marché qui est relativement libre. La dimension de la famille paysanne s'est trouvée ainsi plus réduite. Il y a tendance à une forme de travail «industriel» également dans l'agriculture, entraînant une adaptation de la conception même du travail familial et des formes correspondantes de la vie. Il faut considérer la concentration de l'agriculture en domaines de moyenne grandeur comme indice de ce changement. C'est aussi de ce point de vue qu'il faut considérer les causes générales de la diminution constante de la population agricole et de la prédominance de la petite famille paysanne orientée vers le marché; les nouveaux modes de vie et de travail impliquent de nouvelles formes sociales.

En résumé, on peut constater que la famille paysanne est en pleine transformation structurelle, et qu'elle est en train de s'adapter, naturellement avec des variantes, aux nouvelles formes modernes de comportement. Mais comme très souvent encore le mode de penser patriarcal continue à dominer et que la plus large part d'autorité revient au père, il subsiste aujourd'hui encore certains états unilatéraux de dépendance ou d'indépendance. A l'époque de l'égalité des droits, cet unilatéralisme provoque une rupture d'équilibre au sein de la famille. Schelsky s'exprime de la façon suivante sur l'adaptation de la famille agricole aux structures de la nouvelle société industrielle²: «Dans cette adapta-

¹ Howald, O.: Agrarpolitik, p. 74.

² Schelsky, H.: Die Gestalt der Landfamilie im gegenwärtigen Wandel der Gesellschaft, Landfamilie, «Schriftenreihe für ländliche Sozialfragen», Hanovre 1953, cahier 9, p. 43.

tion, la famille paysanne présente un grand retard, bien que la direction de son évolution soit exactement la même que celle des autres groupes nationaux; on ne se trompera pas en admettant en général – il y a quelques exceptions – que ce décalage de phase dans l'évolution de la famille paysanne est d'environ une génération. Mais cela signifie qu'aujourd'hui, à la campagne et en particulier dans les familles paysannes, on voit apparaître exactement les mêmes difficultés d'adaptation et les mêmes problèmes sociaux et familiaux qui caractérisaient vers 1920 la population des villes industrielles et des agglomérations.»

«Certains signes montrent au contraire que vu le retard pris par cette évolution, et grâce à l'abandon des traditions agricoles, la famille paysanne s'est plus rapidement adaptée aux modes de comportement modernes et a donc trouvé dans ses conceptions sociales une plus grande stabilité et ceci beaucoup plus rapidement que ce ne fut le cas de la population et des familles des villes industrielles.»¹ Ceci serait nécessairement de nature à consolider la situation de l'agriculture si l'évolution ne faisait pas naître sans cesse de nouvelles situations et de nouvelles normes sociales qui provoquent une nouvelle adaptation de la famille.

7. Conclusion

En agriculture, si progressiste que puisse être encore l'évolution, la servitude de l'étendue subsistera toujours. «L'agriculteur – écrit Mendras² – travaille dans l'étendue puisqu'il utilise le sol qui est à la fois son matériel et son instrument de production. Qu'il habite une ville agricole de l'Italie du Sud ou une ferme isolée du bocage breton, la distance est pour lui un élément capital : il peut à sa guise réduire celle qui le sépare de son champ, mais il s'éloigne alors de ses voisins et en resserrant ses liens avec le sol, il distend ceux qui le lient aux autres hommes.» Tenant compte des constatations démographiques faites au début, selon lesquelles il se produit un recul de la population dans les zones rurales et, en revanche, une concentration de la population dans les villes et dans les contrées industrielles, il en résulte pour les régions agraires que la société villageoise se réduit à un groupe d'exploitants agricoles. «La société villageoise a perdu le volume et la diversité, conditions de son autonomie sociale et culturelle... Le progrès des transports individuels (bicyclettes, moto, auto), permet ... de donner des dimensions nouvelles à l'étendue traditionnelle.»³ Par suite de la petitesse de la Suisse, en dépit de la diminution de la densité de la population dans les régions rurales, grâce à la construction d'un réseau serré de moyens de communication et en raison des petites distances de ferme à ferme, de village à village, de même que des contrées agricoles aux centres industriels, aux villes, exception faite des régions de montagne, la population agricole suisse peut maintenir dans

¹ *Ib.*, p. 44.

² *Gurwitsch*: *Traité de sociologie*, tome I, p. 317.

³ *Ib.*, p. 319.

une mesure plus forte qu'en France, par exemple, les liens qui la rattachent aux autres hommes. De ce fait, la population agricole est pratiquement toujours en contact étroit avec les milieux non agricoles et se trouve conséquemment dans leur sphère d'influence. En se ratatinant, la population agricole a cessé de former la majorité pour devenir un groupe minoritaire. Les rapports avec autrui se sont ainsi modifiés et l'agriculture se trouve placée dans les conditions sociologiques d'une société industrielle. En outre, d'autres problèmes se posent en ce qui concerne le jeu politique à l'échelon local, aussi bien qu'à l'échelon national. «Le paysan se sent aujourd'hui en marge de la nation, dont il a une image tronquée. De leur côté, les citadins entretiennent des relations de moins en moins fréquentes et intimes avec la campagne et les moyens de diffusion de masse leur en fournissent une représentation stéréotypée et anachronique. La distance qui s'est établie rend donc difficile la reprise de contact. Cependant, les ruraux ont pris simultanément conscience de leur retard technique et de leur retard culturel et ils s'emploient avec une égale effervescence à les rattrapper.»¹ Le contact avec le «monde industriel» a apporté avec soi un changement essentiel de la culture matérielle au sein de la population agricole. Le rapide développement de la technique a conduit à une nouvelle conformation des lieux de travail, comme aussi à un emploi accru de nouveaux outils et de nouvelles machines. L'exploitation agricole est aujourd'hui un lieu de production techniquement mobile qui, par l'emploi des machines, se rapproche beaucoup de l'exploitation industrielle. «Normalement dans l'industrie, la machine est fixe et le matériel mobile; au contraire, dans l'agriculture, c'est la machine qui est mobile par rapport au sol.»² La conséquence en est, pour l'exploitation agricole, un changement des méthodes de travail, puisque les travaux de force ont diminué d'intensité et que, d'autre part, la division du travail s'y est implantée. Malgré tout, l'exploitation agricole a conservé encore une certaine diversité. Mais les agriculteurs se trouvent confrontés à des conflits entre une technique plus développée et la structure familiale de l'entreprise. D'où une évolution vers la moyenne ou la grande exploitation agricole et, d'une façon générale, vers l'entreprise familiale viable. Par rapport au passé, il en résulte pour l'agriculture également une mobilité sociale. On constate, de plus, que l'habitation aussi s'urbanise et que l'on s'efforce de réaliser à cette fin les adaptations nécessaires.

Au cours de l'évolution industrielle, l'exploitation paysanne a été intégrée dans l'économie de marché et elle a orienté sa production en vue du marché. C'est un fait à considérer qu'aujourd'hui les paysans ne sont plus simplement des producteurs mais encore, par la suppression de l'économie de subsistance, ils sont devenus des consommateurs dans le secteur de l'alimentation également. En outre, les paysans ne sont plus seulement des chefs d'exploitation. Leur activité s'étend aussi à la comptabilité, au plantage et à l'élevage du bétail, aux soins du parc des machines et, finalement, ils ont encore un rôle de manœuvre. A cause de cette confusion des rôles, l'observation permanente des nombreux

¹ *Ib.*, p. 324.

² *Ib.*, p. 320.

marchés est impossible pour les paysans pris individuellement, s'ils veulent être orientés correctement. Comme l'industrie autrefois, les paysans ont également reconnu que la garantie d'un bon débouché dépend de l'observation du marché. Afin de trouver leur clientèle sur le marché, ils ont réorganisé en conséquence leur appareil économique et, par analogie avec les milieux industriels, ils se sont groupés en associations de production et d'utilisation, telles que les coopératives d'achat, de mise en valeur du lait, de crédit, etc., ainsi qu'en une organisation professionnelle: l'Union suisse des paysans. Bien entendu, la décision relativement à chaque exploitation individuelle reste encore et toujours réservée à chaque paysan. Grâce à l'association en coopératives de toutes sortes et à l'organisation faïtière, les paysans peuvent défendre beaucoup plus efficacement leurs intérêts en face des autres organisations et secteurs de l'économie. Les paysans se sont constitués ensemble en un groupe de pression. Une certaine particularité subsiste néanmoins chez eux en dépit de la formation de groupes d'intérêts économiques. « Ils ne sont ni des patrons, ni des ouvriers, mais à la fois des patrons et des ouvriers qui, en défendant leurs marges bénéficiaires, défendent leur salaire de travailleur et qui, pour obtenir un soutien de prix, copient le vocabulaire et la phraséologie de la classe ouvrière. »¹

Que les usages et les mœurs de la population agricole tombent visiblement dans l'oubli et que la mode y soit pratiquement la même qu'en ville, c'est ce qu'il n'est pas nécessaire de souligner particulièrement. Mais ce n'est pas la seule réaction à l'infiltration de la société industrielle dans le monde paysan traditionnel. Ce qui étonne, c'est que les paysans manifestent un besoin presque véhément des nouveautés, avant tout dans le domaine de la technique. « La seconde révolution technique suscite au contraire une véritable révolution agricole et les campagnes se modernisent plus rapidement que bien des secteurs industriels... L'invasion de la technique, pour ne pas dire de la science, dans le travail du cultivateur conduit aussi à un changement radical de ses attitudes vis-à-vis de la nature... La terre devient un facteur de production parmi d'autres... Il prend une mentalité technicienne. »² Produisant pour le marché, les paysans ont acquis une mentalité économique, comme l'a montré l'adaptation des appareils économiques. Cette nouvelle mentalité a conduit à penser que le « paysannat » n'est pas une vocation, mais une simple activité économique en général. C'est là un changement qui résulte du passage des relations communautaires traditionnelles aux rapports économiques objectifs.

Nous pouvons tenir pour assuré que l'industrialisation a fait éclater le cadre du village, de la parenté et de la famille patriarcale et que la conscience vive que le paysan avait de sa condition s'est atténuée et continue à diminuer encore. Le comportement et la manière de vivre de la population agricole se trouvent placés dans la sphère d'influence de la population non agricole, d'où l'adaptation qui se produit dans une mesure toujours plus forte. Le paysan traditionnel est en tout cas en voie de disparition pour faire place à un nouveau type: l'agriculteur.

¹ Ib., p.327.

² Ib., p.320s.

EPILOGUE

Sur la base de nos précédentes considérations, il est constant que l'agriculture se trouve dans un processus d'adaptation aux nouvelles conditions technico-économiques ainsi qu'aux nouvelles données sociales. Les agriculteurs ne vivent plus dans une économie de subsistance, mais dépendent du marché qui détermine l'orientation de la production agricole. Il s'ensuit que l'agriculture est étroitement liée aux autres secteurs économiques et en subit par conséquent une profonde transformation. La diminution de la population agricole est une conséquence du processus de réorganisation; c'est une adaptation aux nouveaux faits économiques, d'une part, et aux normes de la société industrielle, d'autre part. L'agriculture gardera toujours l'importance qui lui revient dans la vie économique, car elle est et reste la nourricière de la population non agricole. Si le secteur agraire veut avoir sa part entière à la vie économique et sociale de notre époque, il ne peut le faire qu'en s'adaptant aux nouveaux faits, et non pas en conservant ses vieilles structures. Mais, précisément, cette transformation conduit à un nouveau type d'entrepreneur: l'agriculteur. En même temps, les milieux agricoles déclarent tout net que sans paysans il ne peut plus y avoir d'agriculture et que les paysans doivent être protégés. Le maintien d'une forte paysannerie relève davantage de considérations politiques qu'économiques; de là l'emploi contradictoire des termes « paysan » et « entrepreneur ».

On ne conteste pas à l'agriculture le droit à une protection convenable. Mais les demandes toujours croissantes de protection sont en contradiction avec le concept d'entreprise. Elles placent l'agriculture dans un isolement sans cesse plus grand au sein de l'économie de marché libre ou, en d'autres termes, la mettent dans la dépendance de l'Etat. En effet, c'est un principe fondamental pour l'entrepreneur que d'adapter la production aux possibilités d'écoulement, ce qui n'est pas possible sans autre pour l'agriculture. Cependant, afin de garantir la meilleure utilisation de la production agricole, l'agriculture a créé des coopératives de vente et de mise en valeur des produits et une certaine aide de l'Etat pour garantir l'écoulement n'est pas contestée. De telles organisations de vente et, par conséquent, les agriculteurs qui leur sont affiliés, doivent, conjointement avec les autorités, veiller à ce que la production moyenne reste dans les limites tracées par les possibilités de vente, d'autant plus que celles-ci sont déterminées par les prix que l'agriculture exige pour la couverture des frais de production. Sans tenir compte de ces possibilités de vente couvrant les frais, il arrive souvent qu'on ne produise pas réellement le volume de vente prévu mais, la plupart du temps, on produit au contraire en quantités quelconques, sachant bien que l'Etat a l'obligation de prendre en charge la « surproduction ». Cela ne signifie rien d'autre que d'imposer à la communauté un comportement non économique. Si la protection n'est pas limitée dans le temps, si elle n'est pas liée

à la condition d'une rapide réorganisation et d'une amélioration des structures, elle a pour conséquence que l'assainissement de conditions d'exploitation malsaines et irrationnelles ne peut guère être correctement mené à bonne fin. Mais la protection de l'Etat doit aider à assainir le secteur économique correspondant. L'accomplissement d'une fonction faisant droit aux besoins de l'époque actuelle exige aussi de la population agricole, avec le concours de la communauté, une réorganisation qui corresponde aux données de notre temps. Il s'agit d'un progrès qualitatif et quantitatif: augmentation et amélioration des prestations, diminution de la main-d'œuvre agricole à un niveau correspondant à l'état de la technique. Quant à savoir si la tendance de l'évolution économique et sociale doit être freinée ou encouragée, c'est une question d'appréciation qui relève finalement des hommes politiques. Ceux-ci ne doivent d'ailleurs pas oublier que le bon fonctionnement de l'économie générale suppose le bon fonctionnement des secteurs économiques. Mais qu'il s'agisse de politiques, d'économistes et de sociologues, une tâche fondamentale demeure réservée à tous: maîtriser l'avenir. Ceci exige cependant que l'on discute l'innovation et qu'on ait le courage de la réaliser.

Les résultats du recensement fédéral de 1960

Population agricole en 1960¹

Cantons	Population totale	Population agricole	
		Chiffres absolus	En % de la population totale
Zurich	952 304	47 577	5,0
Berne	889 523	129 831	14,6
Lucerne	253 446	51 432	20,3
Uri	32 021	5 833	18,2
Schwyz	78 048	16 119	20,7
Obwald	23 135	6 475	28,0
Nidwald	22 188	4 586	20,7
Glaris	40 148	3 683	9,2
Zoug	52 489	5 950	11,3
Fribourg	159 194	43 076	27,1
Soleure	200 816	15 049	7,5
Bâle-Ville	225 588	229	0,1
Bâle-Campagne	148 282	9 290	6,3
Schaffhouse	65 981	6 029	9,1
Appenzell Rh.-Ext.	48 920	7 249	14,8
Appenzell Rh.-Int.	12 943	4 765	36,8
Saint-Gall	339 489	45 393	13,4
Grisons	147 458	27 829	18,9
Argovie	360 940	39 055	10,8
Thurgovie	166 420	30 003	18,0
Tessin	195 566	16 359	8,4
Vaud	429 512	49 349	11,5
Valais	177 783	41 476	23,3
Neuchâtel	147 633	9 111	6,2
Genève	259 234	4 952	1,9
Suisse	5 429 061	620 700	11,4

¹ Statistique et évaluations agricoles 1965, fascicule 42^e, Brougg 1965, p. 158.

Population agricole¹

Années	Personnes exerçant une profession				Personnes inactives	Total
	Personnes indépendantes	Membres coopérants de la famille	Personnel étranger à la famille	Total		
Sexe masculin						
1888	187 225	92 597	103 058	382 880	185 140	568 020
1900	187 740	98 494	98 444	384 678	170 466	555 144
1910	182 894	91 174	83 037	357 105	168 836	525 941
1920	180 625	96 173	83 925	360 723	156 845	517 568
1930	171 544	86 854	78 551	336 949	139 266	476 215
1941	168 463	103 252	79 109	350 824	130 118	480 942
1950	153 170	83 004	62 089	298 263	124 853	423 116
1960	129 086	59 945	43 636	232 667	108 882	341 549
Sexe féminin						
1888	23 106	46 141	22 962	92 209	416 484	508 693
1900	23 901	39 888	16 057	79 846	398 437	478 283
1910	25 662	62 893	12 047	100 602	341 068	441 670
1920	26 104	58 081	11 798	95 983	341 303	437 286
1930	15 871	29 282	4 925	50 078	341 001	391 079
1941	13 525	12 380	3 022	28 927	356 919	385 846
1950	11 128	15 578	1 960	28 666	316 109	344 775
1960	5 792	13 639	1 312	20 743	258 408	279 151
Total						
1888	210 331	138 738	126 020	475 089	601 624	1 076 713
1900	211 641	138 382	114 501	464 524	568 903	1 033 427
1910	208 556	154 067	95 084	457 707	509 904	967 611
1920	206 729	154 254	95 723	456 706	498 148	954 854
1930	187 415	116 136	83 476	387 027	480 267	867 294
1941	181 988	115 632	82 131	379 751	487 037	866 788
1950	164 298	98 582	64 049	326 929	440 962	767 891
1960	134 878	73 584	44 948	253 410	367 290	620 700

¹ Statistique et évaluations agricoles 1965, fascicule 42^e, Brougg 1965, p. 159.

Le mouvement de la population agricole de 1870-1960, réparti par cantons¹

Cantons	Population agricole totale				Personnes actives			
	Sexe masculin et féminin		Accroissement ou diminution		Sexe masculin		Accroissement ou diminution	
	1870	1960	Chiffres absolus	en %	1870	1960	Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Zurich	104 112	47 577	- 56 535	54,3	37 776	17 927	- 19 849	52,5
Berne	206 483	129 831	- 76 652	37,1	69 344	48 957	- 20 387	29,4
Lucerne	67 036	51 432	- 15 604	23,3	26 190	18 516	- 7 674	29,3
Uri	9 545	5 833	- 3 712	38,9	3 098	2 043	- 1 055	34,1
Schwyz	23 215	16 119	- 7 096	30,6	8 057	5 690	- 2 367	29,4
Obwald	8 328	6 475	- 1 855	22,0	2 795	2 258	- 537	19,2
Nidwald	5 354	4 586	- 768	14,3	1 921	1 449	- 472	24,6
Glaris	6 742	3 683	- 3 059	45,4	2 456	1 387	- 1 069	43,5
Zoug	8 242	5 950	- 2 292	27,8	3 354	2 174	- 1 180	35,2
Fribourg	64 186	43 076	- 21 110	32,9	22 937	16 049	- 6 888	30,0
Soleure	27 947	15 049	- 12 898	46,2	9 540	5 710	- 3 830	40,1
Bâle-Ville	1 581	229	- 1 352	85,5	613	121	- 492	80,3
Bâle-Campagne	17 055	9 290	- 7 765	45,5	6 462	3 733	- 2 729	42,2
Schaffhouse	16 287	6 029	- 10 258	63,0	4 781	2 189	- 2 592	54,2
Appenzell Rh.-Ext.	10 183	7 249	- 2 934	28,8	3 842	2 745	- 1 097	28,6
Appenzell Rh.-Int.	4 440	4 765	+ 325	7,3	1 903	1 857	- 46	2,4
Saint-Gall	71 852	45 393	- 26 459	36,8	25 596	16 119	- 9 477	37,0
Grisons	54 484	27 829	- 26 655	48,9	16 704	10 335	- 6 369	38,1
Argovie	87 028	39 055	- 47 973	55,1	28 991	14 084	- 14 907	51,4
Thurgovie	39 515	30 003	- 9 512	24,1	13 415	11 068	- 2 347	17,5
Tessin	63 583	16 359	- 47 224	74,3	14 282	6 165	- 8 117	56,8
Vaud	108 024	49 349	- 58 675	54,3	39 654	21 139	- 18 515	46,7
Valais	71 785	41 476	- 30 309	42,2	23 384	14 924	- 8 460	36,2
Neuchâtel	18 786	9 111	- 9 675	51,5	6 350	3 612	- 2 738	43,1
Genève	15 359	4 952	- 10 407	67,8	5 956	2 416	- 3 540	59,4
Suisse	1 111 152	620 700	- 490 452	44,1	379 401	232 667	- 146 734	38,7

¹ Recensement fédéral 1870, vol. 3, p. 106sqg. et Recensement fédéral 1960, vol. cantonaux, tableau 21*.

*Modification du nombre des personnes
actives de sexe masculin dans l'agriculture suisse entre 1888 et 1960,
par districts*

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin ¹			
	1888	1960	Accroissement ou diminution de 1888 à 1960	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton de Zurich</i>	34 916	17 927	- 16 989	48,7
Affoltern	2 450	1 434	- 1 016	41,5
Andelfingen	3 300	1 831	- 1 469	44,5
Bülach	3 544	1 820	- 1 724	48,7
Dielsdorf	3 011	1 776	- 1 235	41,0
Hinwil	3 538	2 152	- 1 386	39,2
Horgen	2 914	1 340	- 1 574	54,0
Meilen	3 071	1 066	- 2 005	65,3
Pfäffikon	2 813	1 690	- 1 123	39,9
Uster	2 825	1 444	- 1 381	48,9
Winterthur	3 916	2 426	- 1 490	38,1
Zurich	3 534	948	- 2 586	73,2
<i>Canton de Berne</i>	72 814	48 957	- 23 857	32,8
Aarberg	2 929	2 061	- 868	29,6
Aarwangen	3 537	2 118	- 1 419	40,1
Berne	4 654	2 688	- 1 966	42,2
Bienne	264	89	- 175	66,3
Büren	1 367	978	- 389	28,5
Burgdorf	4 087	2 715	- 1 372	33,6
Courtelary	1 378	1 087	- 291	21,1
Delémont	1 940	1 319	- 621	32,0
Erlach	1 510	1 084	- 426	28,2
Les Franches-Montagnes	1 303	886	- 417	32,0
Fraubrunnen	2 277	1 594	- 683	30,0
Frutigen	1 978	1 468	- 510	25,8
Interlaken	3 661	1 696	- 1 965	53,7
Konolfingen	4 667	3 540	- 1 127	24,2
Laufen	758	397	- 361	47,6
Laupen	1 805	1 278	- 527	29,2
Moutier	1 716	1 227	- 489	28,5
La Neuveville	593	316	- 277	46,7
Nidau	1 854	1 214	- 640	34,5
Oberhasle	1 376	708	- 668	48,6
Porrentruy	3 018	1 747	- 1 271	42,1
Saanen	1 065	845	- 220	20,7
Schwarzenburg	2 213	1 530	- 683	30,9
Seftigen	3 780	2 671	- 1 109	29,3
Signau	4 486	3 682	- 804	17,9
Simmental, Nieder-	2 014	1 397	- 617	30,6
Simmental, Ober-	1 511	1 038	- 473	31,3
Thoune	4 309	3 073	- 1 236	28,7
Trachselwald	4 219	3 052	- 1 167	27,7
Wangen	2 545	1 459	- 1 086	42,7

¹ Recensement fédéral de 1888, vol. 3, tableau 6 b, p. 222 sqq. Recensement fédéral de 1960, chiffres non publiés.

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1960	Accroissement ou diminution de 1888 à 1960	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton de Lucerne</i>	25 568	18 516	— 7 052	27,6
Entlebuch	3 653	3 123	— 530	14,5
Hochdorf	3 825	2 891	— 934	24,4
Lucerne	4 194	2 480	— 1 714	40,9
Sursee	6 818	4 967	— 1 851	27,2
Willisau	7 078	5 055	— 2 023	28,6
<i>Canton d'Uri</i>	3 122	2 043	— 1 079	34,6
<i>Canton de Schwyz</i>	8 153	5 690	— 2 463	30,2
Einsiedeln	959	621	— 338	35,3
Gersau	196	125	— 71	36,2
Höfe	795	475	— 320	40,3
Küssnacht	593	408	— 185	31,2
March	2 064	1 362	— 702	34,0
Schwyz	3 546	2 699	— 847	23,9
<i>Canton d'Obwald</i>	3 084	2 258	— 826	26,8
<i>Canton du Nidwald</i>	1 946	1 449	— 497	25,5
<i>Canton de Glaris</i>	2 718	1 387	— 1 331	49,0
<i>Canton de Zoug</i>	3 206	2 174	— 1 032	32,2
<i>Canton de Fribourg</i>	23 824	16 049	— 7 775	32,6
La Broye	3 349	2 194	— 1 155	34,5
La Glâne	3 246	2 363	— 883	27,2
Gruyères	3 802	2 357	— 1 445	38,0
La Sarine	4 086	2 620	— 1 466	35,9
Lac	3 117	2 269	— 848	27,2
Singine	4 423	3 121	— 1 302	29,4
La Veveyse	1 801	1 125	— 676	37,5
<i>Canton de Soleure</i> ¹	9 974	5 710	— 4 264	42,8
<i>Canton de Bâle-Ville</i>	782	121	— 661	84,5
<i>Canton de Bâle-Campagne</i>	7 197	3 733	— 3 464	48,1
Arlésheim	1 898	744	— 1 154	60,8
Liestal	1 539	664	— 875	56,9
Sissach	2 419	1 481	— 938	38,8
Waldenburg	1 341	844	— 497	37,1
<i>Canton de Schaffhouse</i>	4 640	2 189	— 2 451	52,8
Klettgau, Ober-	672	310	— 362	53,9
Klettgau, Unter-	793	437	— 356	44,9
Reiath	877	375	— 502	57,2
Schaffhouse	1 182	434	— 748	63,3
Schleitheim	703	370	— 333	47,4
Stein	413	263	— 150	36,3

¹ En 1888, le canton de Soleure était encore divisé en 5 districts, contre 10 aujourd'hui, de sorte que, comme il n'existe pas de publication où la division ait été faite en conséquence, on ne peut pas faire de comparaison valable.

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1960	Accroissement ou diminution de 1888 à 1960	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Ext.</i>	4235	2745	- 1490	35,2
Hinterland	1884	1360	- 524	27,8
Mittelland	1182	699	- 483	40,9
Vorderland	1169	686	- 483	41,3
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Int.</i>	2056	1857	- 199	9,7
<i>Canton de Saint-Gall</i>	24734	16119	- 8615	34,8
Gaster	1278	927	- 351	27,5
Gossau	1695	1084	- 611	36,1
Rheintal, Ober-	2778	1323	- 1455	52,4
Rheintal, Unter-	1896	677	- 1219	64,3
Rorschach	1247	751	- 496	39,8
Saint-Gall	1158	885	- 273	23,6
Sargans	2852	1691	- 1161	40,7
See	1705	1217	- 488	28,6
Toggenburg, Alt-	1545	1448	- 97	6,3
Toggenburg, Neu-	1246	1047	- 199	16,0
Toggenburg, Ober-	1618	1185	- 433	26,8
Toggenburg, Unter-	1615	1221	- 394	24,4
Werdenberg	2878	1551	- 1327	46,1
Wil	1223	1112	- 111	9,1
<i>Canton des Grisons</i>	16263	10335	- 5928	36,5
Albula/Alvra	1253	857	- 396	31,6
Bernina	694	474	- 220	31,7
Glennerr	2380	1788	- 592	24,9
Heinzenberg	1235	709	- 526	42,6
Hinterrhein	633	361	- 272	43,0
Imboden	832	367	- 465	55,9
Inn/En	1136	688	- 448	39,4
Landquart, Ober-	1600	1185	- 415	25,9
Landquart, Unter-	2366	1308	- 1058	44,7
Maloja/Maloggia	669	416	- 253	37,8
Moësa	840	455	- 385	45,8
Münstertal/Val Mustair	316	213	- 103	32,6
Plessur	993	516	- 477	48,0
Vorderrhein	1316	998	- 318	24,2
<i>Canton d'Argovie</i>	27931	14084	- 13847	49,6
Aarau	1706	697	- 1009	59,1
Baden	3097	1350	- 1747	56,4
Bremgarten	2912	1307	- 1605	55,1
Brugg	2889	1267	- 1622	56,1
Kulm	2598	1256	- 1342	51,7
Laufenburg	2711	1544	- 1167	43,1
Lenzburg	2100	1051	- 1049	50,0
Muri	2883	1938	- 945	32,8
Rheinfelden	2000	975	- 1025	51,3
Zofingen	2716	1461	- 1255	46,2
Zurzach	2319	1238	- 1081	46,6

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1960	Accroissement ou diminution de 1888 à 1960	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
<i>Canton de Thurgovie</i>	14 299	11 068	— 3 231	22,6
Arbon	1 636	1 147	— 489	29,9
Bischofszell	1 604	1 426	— 178	11,1
Diessenhofen	634	355	— 279	44,0
Frauenfeld	1 980	1 456	— 524	26,5
Kreuzlingen	1 939	1 324	— 615	31,7
Münchwilten	2 304	2 052	— 252	10,9
Steckborn	1 970	1 483	— 487	24,7
Weinfelden	2 232	1 825	— 407	18,2
<i>Canton du Tessin</i>	13 202	6 165	— 7 037	53,3
Bellinzona	2 257	868	— 1 389	61,5
Blenio	1 073	709	— 364	33,9
Leventina	1 553	635	— 918	59,1
Locarno	2 520	1 076	— 1 444	57,3
Lugano	2 584	1 347	— 1 237	47,9
Mendrisio	1 843	938	— 905	49,1
Riviera	665	196	— 469	70,5
Vallemaggia	707	396	— 311	44,0
<i>Canton de Vaud</i>	40 352	21 139	— 19 213	47,6
Aigle	3 683	1 698	— 1 985	53,9
Aubonne	1 999	1 011	— 988	49,4
Avenches	1 099	706	— 393	35,8
Cossonay	2 923	1 600	— 1 323	45,3
Echallens	2 568	1 552	— 1 016	39,6
Grandson	1 661	805	— 856	51,5
Lausanne	2 369	775	— 1 594	67,3
La Vallée	261	183	— 78	29,9
Lavaux	2 412	1 413	— 999	41,4
Morges	2 818	1 481	— 1 337	47,4
Moudon	2 464	1 376	— 1 088	44,2
Nyon	2 426	1 180	— 1 246	51,4
Orbe	2 668	1 257	— 1 411	52,9
Oron	1 568	913	— 655	41,8
Payenne	2 190	1 322	— 868	39,6
Pays-d'Enhaut	883	586	— 297	33,6
Rolle	1 219	761	— 458	37,6
Vevey	2 279	800	— 1 479	64,9
Yverdon	2 862	1 720	— 1 142	39,9
<i>Canton du Valais</i>	25 862	14 924	— 10 938	42,3
Brig	1 211	555	— 656	54,2
Conthey	2 395	1 802	— 593	24,8
Entremont	2 793	1 308	— 1 485	53,2
Goms	1 165	845	— 320	27,5
Hérens	1 875	1 101	— 774	41,3
Leuk	1 607	856	— 751	46,7
Martigny	3 005	2 648	— 357	11,9
Monthey	2 103	1 058	— 1 045	49,7
Raron	1 639	934	— 705	43,0

Cantons et districts	Personnes actives de sexe masculin			
	1888	1960	Accroissement ou diminution de 1888 à 1960	
			Chiffres absolus	en %
1	2	3	4	5
Saint-Maurice	1 586	451	— 1 135	71,6
Sierre	2 711	1 441	— 1 270	46,9
Sion	1 920	1 122	— 798	41,6
Visp	1 852	803	— 1 049	56,6
<i>Canton de Neuchâtel</i>	6 329	3 612	— 2 717	42,9
Boudry	1 509	719	— 790	52,4
La Chaux-de-Fonds	794	529	— 265	33,4
Le Locle	965	625	— 340	35,2
Neuchâtel	1 134	501	— 633	55,8
Val-de-Ruz	1 056	652	— 404	38,3
Val-de-Travers	871	586	— 285	32,7
<i>Canton de Genève</i>	5 673	2 416	— 3 257	57,4

*Proportion des personnes occupées de sexe masculin dans l'agriculture en %
du total des personnes actives¹*

Cantons et districts	1910	1930	1950	1960
1	2	3	4	5
<i>Canton de Zurich</i>	18,2	12,1	9,0	5,6
Affoltern	51,3	41,1	35,7	23,6
Andelfingen	51,6	42,8	38,1	29,2
Bülach	41,9	30,2	20,4	9,3
Dielsdorf	53,0	40,8	37,6	20,7
Hinwil	27,0	23,6	20,7	13,6
Horgen	17,2	12,0	9,7	5,7
Meilen	33,4	19,0	12,5	6,7
Pfäffikon	42,9	35,8	29,8	20,0
Uster	37,3	26,7	19,7	9,9
Winterthur	16,6	12,7	10,5	6,9
Zurich	3,2	1,6	1,0	0,6
<i>Canton de Berne</i>	35,6	29,2	23,4	17,2
Aarberg	45,4	41,1	35,3	27,1
Aarwangen	39,5	29,7	24,3	18,5
Berne	11,7	8,0	5,3	3,7
Bienne	2,0	1,4	0,9	0,4
Büren	39,1	28,3	23,8	17,1
Burgdorf	38,8	32,0	28,0	21,4
Courtelary	18,7	17,6	16,5	13,0
Delémont	35,7	31,5	24,8	16,8
Erlach	68,3	45,3	40,9	33,3
Les Franches-Montagnes	40,2	44,2	39,0	32,3
Fraubrunnen	48,2	39,2	34,2	26,4
Frutigen	27,5	46,2	38,7	32,3
Interlaken	32,9	28,6	22,8	16,8
Konolfingen	53,5	45,2	38,4	30,0
Laufen	24,1	21,4	14,7	9,8
Laupen	59,0	53,1	45,9	38,1
Moutier	24,9	22,2	17,7	12,0
La Neuveville	47,7	37,7	32,2	19,8
Nidau	33,3	29,5	25,9	16,3
Oberhasle	55,2	46,8	35,8	30,1
Porrentruy	38,1	37,6	30,2	22,0
Saanen	65,3	56,3	52,7	36,3
Schwarzenburg	69,6	64,9	58,2	52,0
Seftigen	60,3	49,4	44,0	36,1
Signau	59,7	54,3	51,3	46,7
Simmental, Nieder-	58,9	45,9	35,0	27,0
Simmental, Ober-	61,9	59,9	50,6	44,3
Thun	38,3	29,6	21,8	15,8
Trachselwald	55,3	49,4	45,9	39,2
Wangen	42,6	32,5	26,6	20,1
<i>Canton de Lucerne</i>	45,7	36,8	31,3	23,0
Entlebuch	71,2	66,3	61,8	54,0
Hochdorf	56,8	42,9	35,1	23,9
Lucerne	17,7	12,7	10,0	6,5
Sursee	62,3	54,0	48,1	39,4

¹ Source: Recensement fédéral 1910, vol. 3, tableau 7b et 8; 1930, vol. 1-19, tableau 1; 1950, vol. 1-23, tableau 2; 1960, vol. cantonaux, tableau 3, et chiffres non publiés.

Cantons et districts	1910	1930	1950	1960
1	2	3	4	5
Willisau	67,4	58,5	51,4	42,5
<i>Canton d'Uri</i>	41,9	39,3	31,9	20,2
<i>Canton de Schwyz</i>	44,1	37,0	30,6	23,0
Einsiedeln	41,1	37,0	28,8	22,5
Gersau	30,3	27,6	26,5	24,0
Höfe	38,5	27,8	23,4	14,6
Küssnacht	46,3	35,0	25,7	19,6
March	48,5	35,0	29,4	22,8
Schwyz	44,8	41,5	34,9	26,6
<i>Canton d'Obwald</i>	53,4	44,0	39,2	31,7
<i>Canton du Nidwald</i>	44,7	36,4	28,3	20,4
<i>Canton de Glaris</i>	23,0	17,0	14,6	10,3
<i>Canton de Zoug</i>	35,2	25,4	20,5	13,1
<i>Canton de Fribourg</i>	57,5	52,2	41,7	32,9
La Broye	71,4	69,9	58,0	47,8
La Glâne	68,9	68,4	59,6	51,7
La Gruyère	53,5	46,3	36,6	29,0
La Sarine	36,9	32,4	23,9	17,4
Lac	65,1	55,5	45,0	37,4
Singine	70,9	62,0	50,5	39,5
La Veveysse	63,3	64,3	54,1	45,3
<i>Canton de Soleure</i>	25,3	17,5	13,0	8,7
Balsthal-Gäu	38,9	25,5	18,2	13,4
Balsthal-Tal	28,2	23,3	18,8	13,4
Bucheggberg	60,5	53,2	47,3	40,2
Dornach	44,1	32,0	24,8	17,5
Gösgen	26,6	18,4	13,9	9,7
Kriegsstetten	20,5	12,7	9,8	6,5
Lebern	19,0	13,0	10,0	6,3
Olten	14,9	9,4	6,5	4,1
Soleure	3,2	1,7	0,9	0,6
Thierstein	52,4	39,7	23,6	15,4
<i>Canton de Bâle-Ville</i>	1,1	0,6	0,3	0,2
<i>Canton de Bâle-Campagne</i>	27,6	18,3	13,6	7,4
Arlesheim	15,9	7,9	5,6	2,6
Liestal	23,3	16,3	10,4	6,0
Sissach	45,1	38,2	30,4	20,5
Waldenburg	42,6	37,2	31,9	23,1
<i>Canton de Schaffhouse</i>	27,0	19,4	15,1	10,1
Klettgau, Ober-	60,8	46,9	40,3	32,8
Klettgau, Unter-	62,0	49,2	41,9	35,4
Reiath	47,8	38,2	29,5	22,0
Schaffhouse	10,4	7,0	4,8	2,8
Schleitheim	63,3	54,8	50,2	45,2
Stein	29,6	30,6	26,4	19,8
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Ext.</i>	19,2	23,2	22,6	18,9
Hinterland	20,2	24,6	24,1	19,9
Mittelland	20,1	24,1	23,5	17,6
Vorderland	16,9	20,3	19,5	18,3

Cantons et districts	1910	1930	1950	1960
1	2	3	4	5
<i>Canton d'Appenzell Rh.-Int.</i>	50,7	52,2	50,0	45,6
<i>Canton de Saint-Gall</i>	23,2	24,9	21,1	15,7
Gaster	47,6	41,9	39,5	32,4
Gossau	16,1	32,5	30,4	23,5
Rheintal, Ober-	38,5	41,3	30,0	22,1
Rheintal, Unter-	20,7	20,6	13,0	7,7
Rorschach	13,3	13,8	12,4	8,2
Saint-Gall	5,3	5,5	5,2	3,8
Sargans	39,7	37,2	29,9	22,9
See	32,0	27,8	22,4	14,8
Toggenburg, Alt-	38,0	44,2	42,5	36,5
Toggenburg, Neu-	28,6	30,5	30,7	24,5
Toggenburg, Ober-	37,3	41,3	39,9	33,6
Toggenburg, Unter-	17,6	20,3	17,8	14,0
Werdenberg	40,4	39,7	31,9	23,6
Wil	30,3	31,9	27,1	20,5
<i>Canton des Grisons</i>	41,1	37,4	31,9	21,7
Albula	63,1	52,8	42,1	38,9
Bernina	53,2	51,0	38,8	32,5
Glenner	67,4	63,4	55,6	47,6
Heinzenberg	53,6	48,0	38,5	26,8
Hinterrhein	67,7	62,8	53,3	20,0
Imboden	42,4	32,5	19,2	11,6
Inn	36,8	47,1	43,7	34,1
Landquart, Ober-	29,9	29,1	28,0	22,1
Landquart, Unter-	52,6	47,7	35,2	25,8
Maloja	16,2	14,7	18,7	9,3
Moësa	46,1	44,1	31,6	20,1
Münstertal	66,3	60,0	52,4	48,2
Plessur	15,3	12,0	9,4	5,6
Vorderrhein	61,1	58,1	47,3	26,3
<i>Canton d'Argovie</i>	33,6	24,6	18,3	11,2
Aarau	15,4	10,7	7,1	4,1
Baden	21,0	13,7	10,1	5,2
Bremgarten	39,3	26,4	20,6	13,2
Brugg	40,2	28,1	21,8	14,1
Kulm	35,1	26,1	19,8	13,8
Laufenburg	48,2	50,8	38,6	28,6
Lenzburg	29,3	20,3	14,9	10,0
Muri	63,8	51,7	45,1	36,0
Rheinfelden	37,8	31,5	23,1	15,8
Zofingen	27,5	20,5	14,3	9,3
Zurzach	50,1	36,7	25,9	18,6
<i>Canton de Thurgovie</i>	32,1	31,2	27,8	20,4
Arbon	18,1	18,3	16,8	11,1
Bischofszell	27,6	27,3	25,0	20,0
Diessenhofen	39,0	34,4	28,1	21,0
Frauenfeld	32,3	29,4	25,9	17,0
Kreuzlingen	28,2	26,5	23,8	17,0
Münchwilen	39,7	41,6	36,4	27,5
Steckborn	50,3	43,3	38,3	29,7
Weinfelden	39,5	40,5	35,5	28,3

Cantons et districts	1910	1930	1950	1960
1	2	3	4	5
<i>Canton du Tessin</i>	23,6	21,4	16,9	10,0
Bellinzona	31,6	22,9	16,0	10,3
Blenio	65,7	61,4	52,2	31,3
Leventina	45,0	32,5	26,8	15,9
Locarno	33,2	22,3	16,0	9,3
Lugano	19,1	13,9	11,7	6,2
Mendrisio	22,3	17,5	16,3	9,3
Riviera	30,1	23,7	14,1	8,7
Vallemaggia	63,9	53,1	35,8	28,0
<i>Canton de Vaud</i>	35,6	27,8	22,5	15,3
Aigle	42,7	31,7	29,5	21,7
Aubonne	66,1	57,8	51,5	40,0
Avenches	61,7	59,0	52,0	45,0
Cossonay	64,1	57,1	50,9	40,1
Echallens	75,3	70,0	62,7	49,2
Grandson	35,7	26,2	22,9	18,8
Lausanne	8,0	4,4	2,5	1,5
La Vallée	16,2	13,6	11,6	7,8
Lavaux	63,4	55,2	48,8	37,5
Morges	47,5	34,8	27,0	16,5
Moudon	59,3	57,4	52,1	42,5
Nyon	44,2	34,5	28,5	17,7
Orbe	37,5	31,1	28,0	22,4
Oron	69,0	62,6	58,0	48,4
Payerne	52,2	46,6	40,0	32,4
Pays d'Enhaut	54,8	49,0	47,0	40,4
Rolle	56,6	48,8	44,7	34,3
Vevey	13,6	9,7	8,2	5,4
Yverdon	44,6	37,3	30,0	21,2
<i>Canton du Valais</i>	59,2	54,4	44,6	26,4
Brig	37,0	36,1	24,1	14,1
Conthey	81,6	77,5	64,4	43,4
Entremont	80,5	74,2	67,8	37,7
Goms	84,1	81,5	71,6	58,4
Hérens	85,0	68,0	61,5	32,3
Leuk	51,1	58,8	49,5	31,7
Martigny	62,0	61,2	54,3	38,2
Monthey	45,6	39,8	34,6	21,4
Raron	37,6	71,0	55,8	36,0
Raron östlich	-	78,6	61,2	48,8
Raron westlich	-	67,8	53,4	30,8
Saint-Maurice	57,1	40,5	30,1	18,0
Sierre	62,9	42,8	36,8	18,8
Sion	52,2	41,9	30,8	16,4
Visp	65,3	46,5	30,2	13,5
<i>Canton de Neuchâtel</i>	14,9	12,9	11,0	7,6
Boudry	30,7	22,3	18,0	10,0
La Chaux-de-Fonds	6,4	5,5	5,4	4,0
Le Locle	15,9	15,1	13,4	10,5
Neuchâtel	10,8	8,1	5,7	3,8
Val-de-Ruz	34,9	31,7	27,4	21,0
Val-de-Travers	16,4	15,8	16,3	12,0
<i>Canton de Genève</i>	8,7	5,8	4,3	2,8